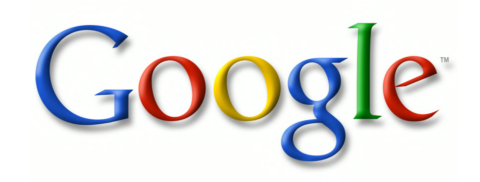



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME XXVII.

Ouvrages du même Auteur, publiés par la Librairie TREUTTEL et WÜRTZ.

HISTOIRE DES FRANÇAIS. In-8°. Tom. I à XXVI. *Paris*, 1821 à 1841 .... 208 fr.

Du même ouvrage, il a été tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin superfin satiné.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS, 2 forts vol. in-8°. *Paris*, 1839 .... 16 fr.

JULIA SEVERA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des Usages dans les Gaules, du temps de Clovis). 3 vol. in-12. *Paris*, 1822.. 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE; nouv. édit., 10 vol. in-8°., *fig. Paris*, 1840-1841. 50 fr.

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE DE LA LIBERTÉ EN ITALIE, de ses Progrès, de sa Décadence et de sa Chute. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1832 .... 12 fr.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE; nouvelle édition, revue et corrigée. 4 vol. in-8°. *Paris*, 1829. 28 fr.

HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN ET DU DÉCLIN DE LA CIVILISATION, de l'an 250 à l'an 1000. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1835 .... 15 fr.

ÉTUDES SUR LES SCIENCES SOCIALES, 3 vol. in-8°. 22 fr. 50 c.

On vend séparément:

— Tome I. *Études sur les Constitutions des peuples libres*. In-8. *Paris*, 1836 .... 7 fr. 50 c.

— Tomes II et III. *Études sur l'Économie politique*, 2 vol. in-8°. *Paris*, 1837-1838 .... 15 fr.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Chevalier de la Légion-d'Honneur; Associé étranger de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, de l'Académie royale des sciences de Turin; Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia, de Palerme, de Chiavari, de San Miniato, de Val d'Arno, de Cortona, de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME VINGT-SEPTIÈME.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE LILLE, N° 17.

A STRASBOURG, même Raison de Commerce, Grand'Rue, n° 15.

1842.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA HUITIÈME PARTIE,

OU

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE XL.

Épuisement de la France. — Louis demande en vain la paix. — Nouvelles calamités. — Combat d'Oudenarde. — Famine. — Bataille de Malplaquet. — Propositions insultantes faites au congrès de Gertruydemberg. — Premier rayon d'espoir à la mort de l'empereur. — 1706-1711.

Louis XIV eût été excusable s'il s'étoit laissé 1706.
gâter par sa longue prospérité, si ne connoissant que les succès il s'étoit laissé troubler par l'arrivée inattendue des revers; aussi nous semble-t-il que jamais il ne fut plus grand que lorsque accablé à la fin de sa vie par des mal-

1706. heurs sans cesse renouvelés, il leur opposa une dignité, un calme, une force d'âme qui ne se démentirent point. Dans tout son royaume, on n'auroit pas trouvé un autre homme qui cédât moins que lui aux émotions subites de la crainte et du découragement; mais tandis qu'il demeuroit inébranlable, moins que les autres il se faisoit illusion sur sa situation présente : proportionnant ses désirs à sa fortune, il avoit renoncé à ses rêves d'ambition, et il étoit peut-être plus prêt que ses sujets à acheter la paix par d'immenses sacrifices.

La nation espagnole avoit appelé son petit-fils à la couronne pour se mettre sous la protection de la France jusqu'alors victorieuse, et éviter l'humiliation du partage de la monarchie de Charles-Quint; c'étoit le motif de cette guerre dans laquelle Louis l'avoit loyalement secondée; il avoit prodigué les trésors et le sang de la France pour défendre l'Espagne et les possessions espagnoles aux Pays-Bas et en Italie. Mais les traités des potentats sont nécessairement soumis aux décisions des batailles. Six campagnes plus pénibles l'une que l'autre et dont la dernière avoit été signalée par les événemens les plus désastreux, avoient prononcé contre la transmission intégrale de la monarchie espagnole à Philippe V. Ces traités de partage que les conseils de Castille avoient repoussés

comme outrageans quand des étrangers vouloient les leur imposer au mépris de leurs lois, de leurs intérêts et de leur honneur, ils pouvoient sans honte lés recevoir après que le sort des armes les avoit sanctionnés. Le partage étoit en effet à moitié effectué, les Pays-Bas étoient perdus; l'Italie, après la bataille de Turin, ne pouvoit plus se défendre; une partie du royaume d'Espagne avoit déjà passé aux mains du prétendant autrichien, et les Castillans, convaincus de leur impuissance par une dure expérience, bornaient leur espoir à recouvrer les provinces aragonaises qui se détachoient d'eux; ils sentoient bien qu'il n'étoit pas alors en leur puissance de reconquérir en outre la Flandre et l'Italie. 1706.

Si les Espagnols s'étoient vu enlever plus de conquêtes par les alliés, c'étoit aux Français que la guerre avoit coûté le plus d'hommes, c'étoit eux qu'elle avoit épuisés de ressources militaires de tout genre. Jamais des armées si nombreuses n'avoient encore été mises sur pied, et jamais la mortalité n'y avoit été si effrayante, soit dans les batailles, dans les campemens ou dans les hôpitaux. Trois armées françaises avoient été presque détruites à Blenheim, à Ramillies, à Turin, et, en même temps que le recrutement éprouvoit des difficultés infinies, les arsenaux étoient épuisés d'armes de tous genres, de muni-

1706. tions de guerre et d'équipages pour les armées; il eût fallu d'énormes capitaux pour rétablir à la fois tous ces approvisionnemens anéantis; mais ce qui manquoit le plus à la France, c'étoit l'argent. Depuis long-temps on se plaignoit en France de la misère croissante; nous avons vu en 1675 ce qu'un voyageur philosophe avoit déjà observé sur l'appauvrissement des provinces: trente ans de guerres et de persécutions intérieures avoient bien augmenté cette décadence; et en effet les lettres de Mme de Maintenon font souvent entrevoir la désolation des provinces, la souffrance, la faim qui se faisoient sentir, non pas aux artisans seulement et aux paysans, mais aux gentilshommes dans leurs petits châteaux, aux religieuses dans les couvens. Les autres écrivains du temps, inépuisables sur les détails des batailles ou sur les intrigues de cour, nous font à peine entrevoir le peuple.

C'étoit cependant de ce peuple ruiné qu'il falloit tirer des contributions toujours nouvelles pour faire face à des dépenses toujours croissantes. La taille, les gabelles, les aides, les cinq grosses fermes, la capitation et le dixième étoient toujours les plus importantes des impositions ordinaires, et celles-là qui avoient été poussées aussi loin qu'il étoit possible, ne varioient plus guère. Chaque année on ajoutoit bien quelques taxes nouvelles; nous voyons

mentionnés le tabac, les perruques, le sou pour livre sur la volaille et le gibier, le contrôle sur les bans de mariage; mais tous ces droits, assez vexatoires dans leur perception, assez onéreux pour ceux qui les payoient, rapportoient fort peu de chose(1). On continuoit à vendre des rentes sur l'Hôtel de ville, mais quoiqu'on les offrît au denier 18 ou même au denier 16, il ne se présentoit que peu d'acquéreurs; les célibataires, les gens pressés de jouir et indifférens à leurs familles, montrèrent un peu plus d'avidité pour acquérir au denier 10 des rentes viagères à fonds perdu. Cette ressource ne suffisoit point encore cependant, et le ministre chercha à séduire en même temps la vanité des capitalistes, en mettant en vente chaque année un nombre infini de charges nouvelles. Cependant tous ces nouveaux fonctionnaires dont les titres bizarres nous étonnent dans leur énumération et dont les fonctions vexoient les particuliers et gênoient le commerce, en comparant le prix de leur charge avec les émolumens qui y étoient attachés, plaçoient leur argent au denier 12. (2) 1706.

(1) Un impôt sur les baptêmes et les mariages, qui détermina beaucoup de pauvres à baptiser eux-mêmes leurs enfans et à se marier sans prêtres, jeta un extrême désordre dans l'état civil; Saint-Simon, T. V, p. 282.

(2) Forbonnais, Recherches sur les finances, T. II, p. 125-171.

1708. Ce n'étoit point encore là le plus ruineux des expédiens auxquels la détresse du trésor forçoit M. de Chamillart à recourir. Il y en a un qui revient fréquemment pendant toutes les dernières années du règne de Louis XIV, et qui est en même temps si onéreux pour tout le public et si peu avantageux au trésor, qu'on ne conçoit pas que des gens raisonnables aient pu le tenter : c'est la refonte des monnoies. « L'an-« née 1700, dit Forbonnais, commença par une « diminution de monnoies, prélude sinistre pen-« dant vingt-six ans d'une nouvelle refonte. » Les louis d'or devoient, dans le cours de l'année tomber de 14 livres à 12 livres 15 sous, et les écus de 4 livres à 3 livres 7 sous, mais la diminution étoit graduelle de trois en trois mois. On fatiguoit ainsi, on dégoûtoit les capitalistes des espèces dont ils étoient porteurs, puis on annonçoit une refonte et les louis neufs de même poids et titre que les vieux devoient passer pour 20 sous de plus, de même en proportion pour les écus. Les particuliers portèrent en conséquence à la monnoie pour 321 millions d'espèces, sur lesquels le roi fit un bénéfice nominal de 29 millions ; mais les étrangers se hâtèrent de lui faire concurrence, d'acheter les vieilles espèces pour les faire frapper au coin nouveau et s'en attribuer le bénéfice. La même opération, qu'on nommoit billonnage, fut répétée en

1704, en portant au sixième la différence de valeur entre l'espèce ancienne et la nouvelle de même poids et de même titre, et cette fois il n'y eut que 115 millions portés à la monnoie. Plus on multiplia les refontes et plus les profits du billonnage passèrent aux étrangers; cependant la mesure commune des valeurs étoit tellement altérée que le commerce étoit devenu un jeu de hasard, et que personne ne savoit plus au juste ce qu'il possédoit. (1) 1706.

A côté des espèces métalliques commençoient à circuler aussi des billets de crédit, d'abord ceux de la caisse des emprunts, puis les billets de monnoie, et d'autres encore; ils furent à leur émission fort bien reçus du public, mais quand arriva l'échéance, il ne se trouva point d'argent dans les coffres pour les payer; le trésor qui les émettoit ne vouloit plus les recevoir en paiement: le ministre des finances essaya bien pour relever leur cours de les échanger contre des obligations nouvelles, et de rendre leur réception obligatoire, mais le crédit ne se violente pas; le désordre, la défiance étoient croissans dans toutes les parties de l'État, et lorsque, le 20 février 1708, Desmarets remplaça Chamillart au contrôle des finances, 54,000,000 liv. étoient consommés par avance sur l'année où il entroit, et 14,000,000

(1) Sur la refonte de 1701, Forbonnais, T. II, p. 109-128. —Sur celle de 1704, p. 139.

1706. sur les trois suivantes. Les dettes exigibles montoient à 482,000,000 liv., la dépense ordonnancée pour l'année montoit à 202,000,000 liv., et il ne restoit que pour environ 20,000,000 liv. de fonds libres. On est étonné et effrayé d'une situation si désastreuse; cependant le crédit, quoique ébranlé, n'étoit pas détruit, et c'étoit par le crédit que le ministre continuoit à pourvoir aux affaires courantes (1). Les dépenses annuelles étoient montées de 150,000,000 environ à 200 millions, et dépassèrent bientôt cette somme; soit parce que la livre nominale avoit diminué de valeur intrinsèque après chaque refonte, soit parce que chaque service n'étant jamais payé à l'échéance, tous ceux qui contractoient avec l'État se faisoient payer par lui et le chômage de leur argent et les risques qu'ils couroient.

Dans cette situation déplorable, Louis XIV, plus touché des maux de ses sujets que de ce qu'il avoit jusqu'alors nommé sa gloire, mit tout en œuvre pour entamer une négociation de paix; c'étoit en Hollande que dans les occasions précédentes on avoit toujours trouvé les dispositions les plus pacifiques, et c'est aussi à la Hollande que Louis XIV s'adressa; mais cette république avoit mis dès l'an 1689 à la tête de ses conseils un homme d'État, Antoine Heinsius,

(1) Mém. présenté en 1715 par Desmarets au régent, dans Forbonnais, T. II, p. 177.

qui, par des réélections quinquennales, fut maintenu jusqu'à sa mort (en 1720) dans la fonction de grand pensionnaire, et qui croyoit le salut de sa patrie attaché à l'humiliation de la France. Il s'étoit lié d'amitié, et par la conformité de sa politique, avec les deux grands généraux du siècle, Marlborough et le prince Eugène; on les nommoit le triumvirat, et c'étoient eux qui dirigeoient la grande alliance et qui s'obstinoient à continuer la guerre. Aux avances qui lui furent faites, Heinsius répondit « que les « Hollandais étoient inséparablement attachés à « leurs alliés, et qu'ils exigeoient comme con« dition préliminaire, comme base des traités « à faire, que l'Espagne et les États dépendans « de cette monarchie dans l'ancien comme dans « le nouveau monde appartiendroient à la mai« son d'Autriche; que la république de Hol« lande, toujours inquiète des desseins de la « France, auroit dans les Pays-Bas une barrière « suffisante pour sa sûreté, et pour calmer ses « justes alarmes; que le commerce de ses sujets « avec la France seroit assuré, et les avantages « accordés à Ryswick sur cet article augmentés. « Ces conditions préliminaires réglées, on pour« roit ensuite négocier sur les autres conditions « de la paix. » (1) 1706.

(1) Mém. du marq. de Torcy, T. LXVII, p. 109. — Mém. de Lamberty, T. IV, au 19 novembre 1706, p. 301.

1706. Louis, découragé par cette réponse, tenta aussi de détacher le duc de Savoie de la grande alliance, et de lui faire agréer de nouveau la neutralité de l'Italie. C'étoit évidemment l'intérêt de ce prince; dans la détresse où ses peuples étoient réduits, le retour à la paix étoit pour eux un besoin urgent, et le ministère français s'étoit flatté d'en convaincre Victor-Amédée, car il le croyoit uniquement occupé de son avantage, et aussi incapable de ressentiment qu'indifférent à ses promesses. Une capitulation militaire ouvrit cette négociation; le 9 septembre, le lieutenant-général Médavi avoit battu, à Castiglione dans le Mantouan, le prince de Hesse-Cassel qui amenoit des renforts à l'armée allemande, et lui avoit tué plus de deux mille hommes (1); mais cette victoire avoit été rendue inutile par le désastre de Turin qui l'avoit précédée de deux jours seulement. Presque toutes les villes de Piémont avoient ouvert leurs portes à leur souverain; Milan, à la réserve du château, avoit fait de même; les Français et les Espagnols, réfugiés dans quelques places fortes, n'avoient plus de communication avec leur pays. Les Français offrirent au prince Eugène de retirer l'armée des Bourbons de la haute Italie: une convention fut signée, le 13 mars 1707, à

(1) *Muratori, ad ann.*, p. 91. — *Carlo Botta*, L. XXXV, p. 384.

Milan, en vertu de laquelle toutes les places que les Français ou les Espagnols tenoient dans la Lombardie durent être évacuées; leurs garnisons et les restes de l'armée française eurent la liberté de se retirer à Suse avec leurs bagages et une partie de leur artillerie. Il rentra ainsi de dix-huit à vingt mille hommes en France, où l'on en avoit grand besoin (1). Le ministère français, qui connoissoit la mauvaise foi et l'avidité de l'empereur, se flatta aussi qu'en abusant de sa victoire dès qu'il n'auroit plus d'ennemis, il aliéneroit ses alliés. 1707.

En effet, Joseph n'avoit pas même donné communication aux puissances maritimes de sa négociation avec la France pour l'évacuation de l'Italie; il vouloit la faire tourner à son seul avantage, sans être gêné par leurs conseils. La riche Italie étoit selon lui une orange qu'il vouloit exprimer à son aise, sans en partager le jus avec personne; c'étoit toujours la partie de l'héritage de don Carlos qui avoit tenté la cupidité de la maison d'Autriche. S'il falloit en venir à un partage, c'étoit la contrée qu'elle vouloit se réserver, la seule qui pût lui demeurer; tandis que si l'Italie étoit ou française ou indépendante, l'Autriche ne pouvoit exercer aucune influence sur l'Espagne. Joseph avoit, il est vrai, donné

(1) Le traité qui avoit la forme d'une capitulation est dans Lamberty, T. IV, p. 391-398.

1707. l'investiture du duché de Milan à son frère Charles III pour satisfaire la jalousie des puissances maritimes et du duc de Savoie, mais il le faisoit gouverner par des Allemands et il ne s'en dessaisissoit point. Il abusoit du droit de la guerre pour confisquer les souverainetés du duc de Mantoue et du prince de la Mirandole, à cause de leur alliance avec la France; il tiroit des États de l'Église des contributions exorbitantes, par la menace d'y mettre ses troupes en quartier; il traitoit avec la même âpreté le duc de Parme et les autres souverains de l'Italie (1). Mais surtout il se proposoit de ne point différer à se saisir du royaume de Naples, la plus riche des possessions de la couronne d'Espagne, et celle d'où elle tiroit le plus d'argent. Il résolut donc d'y employer les troupes qui venoient de remporter la victoire de Turin, bien sûr que s'il attendoit à se concerter avec les puissances maritimes elles lui demanderoient de préférence ou de faire passer des secours à son frère en Catalogne, ou de pénétrer en Provence. Il ne se trompoit pas, et il dut bientôt consentir à ce que le prince Eugène fût employé à cette dernière expédition. Il détacha cependant de la grande armée le comte Thaun, le défenseur de Turin, avec neuf mille hommes de ses meilleures trou-

(1) Bref de Clément XI, du 4 janvier 1707, dans Lamberty, T. IV, p. 399. — *Carlo Botta,* L. XXXVI, p. 391.

pes, pour l'envoyer dans l'Italie méridionale. 1707.
Thaun se mit en marche, le 12 mai, par la Romagne et la marche d'Ancône; le 24 juin il parvint sur les frontières du royaume de Naples. Louis n'y avoit point envoyé de Français; le marquis de Villena, duc d'Ascalona, vice-roi pour Philippe V, avoit fort peu de troupes espagnoles, et comme dans tous les États de la monarchie de Charles II, il n'y avoit ni argent, ni munitions, ni canons sur les remparts, ni aucun préparatif de défense. Capoue ouvrit donc ses portes le 2 juillet, et Naples le 8; tout le royaume se soumit avec de grandes manifestations de joie et d'attachement pour la maison d'Autriche, comme si les habitans avoient ignoré la cupidité de leurs nouveaux maîtres, et les maux qui les menaçoient. Le vice-roi, marquis de Villena, qui s'étoit retiré à Gaëte avec environ trois mille soldats, y fut bientôt assiégé : la ville fut prise d'assaut le 30 septembre, le massacre y fut épouvantable, et l'on assure que le pillage abandonné aux soldats montoit à plus d'un million de ducats; Villena, fait prisonnier, resta pendant des années détenu les fers aux pieds dans un cachot à Pizzighitone, victime de la dureté impitoyable de l'empereur. (1)

(1) *Muratori, ad ann.*, p. 101. — *C. Botta*, L. XXXVI, p. 400. — La Hode, T. VI, L. LVIII, p. 15. — *San Phelipe, Comentarios*, T. I, p. 244.

1707. Le duc de Savoie ne se laissa point tenter par l'espérance de la neutralité que lui offroit la France; il voyoit bien qu'il ne dépendroit pas de lui de la faire accepter par les alliés; d'ailleurs il aimoit la guerre, il aimoit les subsides des puissances maritimes, sans lesquels il n'auroit pu maintenir son armée, vu l'état de ruine auquel son pays étoit réduit; il avoit besoin d'elles pour protéger son indépendance contre l'empereur, et obtenir que celui-ci exécutât les engagemens qu'il avoit contractés par son traité d'alliance. En effet l'empereur, d'après les stipulations du traité du 25 octobre 1703, céda au duc de Savoie tout le Montferrat qui appartenoit au duc de Mantoue, Alexandrie, Valence, la Lomelline et le Val de Sesia qu'il détachoit du duché de Milan; mais il ne voulut jamais consentir à lui remettre Vigevano, qu'il lui avoit également promis. (1)

Dans ce même traité, on avoit annoncé au duc de Savoie que, si les alliés faisoient des conquêtes en France, celles du comté de Bourgogne seroient pour l'empereur, celles de Dauphiné et de Provence seroient pour lui. Sans se flatter beaucoup de les effectuer, il auroit désiré recouvrer la Savoie, et s'avancer par cette route sur Lyon; mais il devoit subordonner ses

(1) *Muratori, ad ann.*, p. 199.

projets à ceux des puissances maritimes dont il 1707.
recevoit les subsides, et l'Angleterre mettoit alors un grand intérêt à détruire l'arsenal et le port de Toulon, où se trouvoit la meilleure flotte restée à la France, et les chantiers les mieux approvisionnés pour en construire une nouvelle. Les puissances maritimes exigèrent une attaque sur Toulon par l'armée de terre, que commanderoient le duc de Savoie et le prince Eugène, tandis que l'amiral sir Cloudesley Showel seconderoit cette attaque du côté de la mer avec une escadre de quarante-huit vaisseaux. On savoit que l'armée française, qui avoit été retirée d'Italie, ruinée et découragée, étoit sans cesse affoiblie par les maladies et la désertion, qu'aucun préparatif de défense n'avoit été fait dans la province, où, jusqu'au désastre de Turin, on se croyoit bien éloigné des ennemis ; enfin, que les huguenots du Languedoc et du Dauphiné, s'ils avoient été domptés par les armes, n'étoient pas réconciliés par les supplices. Les puissances maritimes présentoient donc l'entreprise comme assurée des meilleures chances de succès, et destinée à anéantir, peut-être pour jamais, la marine française dans la Méditerranée. Le maréchal de Tessé, que le roi avoit nommé, le 31 janvier 1707, pour prendre le commandement de l'armée des Alpes, avoit écrit dès son arrivée à

1707. M. de Chamillart les lettres les plus décourageantes sur l'état où il l'avoit trouvée. Cependant le duc de Savoie, qui savoit quelle avoit été la fâcheuse issue des attaques sur la Provence dans les deux siècles précédens, ne se prêtoit pas sans inquiétude aux plans de campagne du ministère britannique, qui n'exposoit que son argent. (1)

Ces doutes n'empêchèrent pas qu'il ne fît tous les préparatifs nécessaires pour son expédition, de concert avec son illustre cousin, le prince Eugène, et qu'il n'y déployât beaucoup d'habileté. Leur armée étoit forte d'environ quarante mille hommes; ils lui firent occuper trois camps qui menaçoient les Alpes par trois passages différens, laissant Tessé dans l'incertitude du point qu'ils vouloient attaquer. Les proclamations répandues par le duc de Savoie, et ses intrigues secrètes auprès des protestans du Dauphiné, faisoient cependant supposer à Tessé qu'il vouloit pénétrer dans cette province. Tessé avoit établi son quartier-général à Briançon, et de là, il s'efforçoit de veiller à la fois sur toutes les gorges de ces montagnes. Louis XIV avoit appelé à Versailles Catinat, et il transmettoit à l'armée des Alpes les conseils de ce vieux

(1) Mém. du mar. de Tessé, T. II, ch. 11, p. 234. — *Botta, Storia d'Italia,* L. XXXVI, p. 409.

général sur un pays qu'il connoissoit si bien. 1707.
Tout à coup, le 1er juillet, les alliés, rassemblant leur armée à Cuneo et Demonte, passèrent le col de Tende, descendirent dans le comté de Nice, et s'approchèrent du Var. Tessé en avoit garni les rives de troupes qui s'étoient retranchées; il n'espéroit pas arrêter, mais seulement retarder les mouvemens des ennemis, tandis qu'il faisoit élever des fortifications de campagne sur les hauteurs qui entourent Toulon, car il mettoit peu de confiance dans les murailles mêmes de la ville. Le 22 juillet, les Français qui gardoient le Var se replièrent sur Toulon, et l'armée du duc de Savoie et du prince Eugène les suivit de près.

Cependant les lignes qui lioient les hauteurs qui commandent Toulon, avec le camp retranché qu'y avoit établi Tessé, étoient garnies de plus de trois cents bouches à feu; l'entrée du port étoit fermée par des brûlots, et le 26 juillet, les princes savoyards arrivant à la Valette, à demi-lieue de Toulon, en même temps que la flotte anglaise paroissoit devant Hières, reconnurent combien leur entreprise présentoit de difficultés. Tous les paysans provençaux s'armoient contre eux, et les alliés les aliénèrent bientôt davantage encore par le sac et l'incendie de leurs villages. Les vivres manquoient, et l'on accusoit le duc de Savoie de les vendre

1707. renforcé par les troupes laissées en Piémont, il vint attaquer Suse, et s'empara, le 3 octobre, de cette ville et des forts qui la dominent, terminant plus glorieusement sa campagne des Alpes qu'on ne devoit l'attendre après l'échec qu'il avoit essuyé. (1)

La Provence avoit été défendue et sauvée dans cette campagne, et, dans le même temps, des succès plus grands et moins espérés avoient été obtenus en Espagne. Après le désastre de Phillippe V à Barcelonne, Louis XIV avoit pu croire que la couronne de son petit-fils étoit perdue. Le meilleur arsenal de l'Espagne, celui de Carthagène, avoit été livré à l'archiduc, par la trahison de Santa Cruz, gouverneur de cette place; l'Aragon tout entier s'étoit révolté, et si le prince autrichien n'avoit pas opposé aux instances de Peterborough, puis de Stanhope, une indolence et une obstination invincibles, il seroit arrivé par le royaume de Valence à Madrid, presque aussitôt que Galloway y arrivoit par le Portugal. L'archevêque de Tolède, qui avoit tant contribué à donner la couronne à Philippe, se déclaroit, disoit-on, contre lui, et illuminoit son palais à l'arrivée des troupes

(1) Mém. du mar. de Tessé, T. II, ch. 11, p. 234-275. — *Botta, Storia d'Italia,* T. VII, L. XXXVI, p. 410-420. — *Muratori, ad ann.,* p. 98-100. — Suite de Rapin Thoyras, T. XII, L. XXVI, p. 267. — Saint-Simon, T. VI, p. 9.

alliées. Mais cette inconstance, ces trahisons ne se rencontroient que dans les rangs les plus élevés de la nation ; le peuple de Castille, soit dans les villes, soit dans les campagnes, montroit une fidélité à toute épreuve. Il croyoit son honneur, sa loyauté engagés au roi qu'il avoit reconnu, auquel il avoit prêté serment. Jamais aucun signe de réjouissance n'accueillit les troupes alliées quand elles entrèrent ou à Madrid, ou dans aucune ville de Castille; la solitude des rues ou un silence menaçant les avertissoit qu'elles se trouvoient en pays ennemi, et à peine étoient-elles hors de la ville qu'on y proclamoit de nouveau Philippe. Tandis que la reine se retiroit à Burgos avec la princesse des Ursins et toutes les dames de la cour, que Philippe étoit à l'armée de Berwick, à Sopetran, où il couvroit la vieille Castille, et qu'il protestoit de sa résolution de vivre et de mourir avec ses chers Espagnols, un élan de patriotisme éclatoit dans toutes ces provinces qu'il avoit dû abandonner à elles-mêmes; les hommes couroient s'engager dans des bataillons volontaires; les vieillards, les femmes mettoient en commun tout l'argent qu'ils possédoient pour l'offrir au roi. Le pays étoit pauvre et dépeuplé, et tous les efforts de la plus touchante loyauté n'avoient pu réunir de grandes ressources; mais de leur côté les alliés avoient eu bientôt occasion 1707.

1707. d'éprouver leur foiblesse. Ils perdoient imprudemment leur temps à Madrid, où Charles III, Peterborough ni Stanhope n'arrivoient point; et ils durent bientôt reconnoître qu'ils n'avoient pas moins de six mille malades dans les hôpitaux. Les Anglais, les Hollandais, les Allemands, pour se refaire des fatigues de la campagne, s'étoient livrés avec fureur à l'ivrognerie et à la débauche. De toutes les femmes de Madrid, les courtisanes seules s'étoient laissé voir par les alliés; mais les historiens espagnols assurent que, non moins zélées pour la bonne cause que leurs compatriotes, elles ne s'étoient livrées aux soldats hérétiques que pour les perdre, et elles y avoient réussi (1). Enfin lord Galloway sortit de Madrid, le 4 août 1706, pour aller à la rencontre de Charles III qui s'avançoit par l'Aragon, et de Peterborough qui arrivoit de Valence; Charles et Peterborough se joignirent le même jour à Pastrana, et le lendemain ils se réunirent à Galloway et à das Minas à Guadalaxara; même après cette réunion ils ne comptoient pas plus de dix-huit mille hommes, et Berwick, qui avoit enfin reçu des renforts de France, en avoit vingt-deux mille sous ses ordres. Déjà il avoit fait occuper Madrid le jour même où les

(1) *San Phelipe, Comentarios de la guerra de España*, T. I, p. 211.

alliés en étoient sortis; bientôt il les serra de près, en les empêchant de retourner sur leurs pas, et il les contraignit à aller chercher leurs quartiers d'hiver dans les royaumes de Valence et de Murcie, à cent cinquante lieues de Badajoz d'où ils étoient partis, après avoir traversé toute l'Espagne. (1) 1707.

Si déjà la campagne de 1706, qui s'étoit ouverte d'une manière si désastreuse pour Philippe V, s'étoit terminée si fort à son avantage, celle de 1707 fut glorieuse pour ses armes, ou plutôt pour l'habile général que Louis XIV lui avoit envoyé. Par un singulier jeu du hasard, ce général des Français, Berwick, étoit un Anglais réfugié, et le général des Anglais, Galloway, étoit un Français réfugié. Lord Peterborough, qui avoit au plus haut degré le génie de la guerre, l'audace du partisan et la générosité du chevalier, n'avoit pas pu tenir à la petite cour de Charles III, divisée par mille intrigues et dominée par la jalousie des Allemands contre tout ce qui leur étoit étranger; il l'avoit abandonnée pour passer en Piémont. Au commencement de 1707, Charles III à son tour quitta son armée à Valence, et emmena avec lui Stan-

(1) *San Phelipe,* T. I, p. 214. — Mém. de Noailles, T. LXXII, p. 393. — Mém. de Berwick, T. LXVI, p. 61. — *Lord Mahon,* ch. 5, p. 204. — W. Coxe, T. I, ch. 14, p. 483. — Lettres inédites de la princesse des Ursins, T. III, p. 324.

1707. hope; Galloway et das Minas qui avoient reçu des renforts d'Angleterre, entrèrent en campagne au mois d'avril. Le duc de Berwick, qui leur étoit supérieur en cavalerie, mais inférieur en infanterie, recula devant eux pour ne pas demeurer engagé dans un pays de montagnes, et regagna les plaines du voisinage d'Almanza, où il comptoit attendre le duc d'Orléans, que Louis XIV envoyoit en Espagne commander l'armée, pour lui donner occasion de laver l'affront qu'il avoit reçu à la déroute de Turin.

La retraite de Berwick décida Galloway à rechercher la bataille avant l'arrivée du duc d'Orléans; le 25 avril il s'avança jusqu'en vue des Français, que Berwick rangea en bataille dans une plaine nue et ouverte, ayant la ville d'Almanza derrière lui et un terrain favorable pour déployer à sa droite et à sa gauche sa cavalerie qui faisoit sa principale force. L'armée alliée ne comptoit pas plus de dix-huit mille hommes, celle des Bourbons montoit peut-être à vingt-cinq mille; mais elle comprenoit beaucoup de ces recrues espagnoles qui étoient accourues sous les étendards de Philippe V par un sentiment d'enthousiasme, et qui n'avoient encore aucune habitude des armes. Dans l'armée qui combattoit au nom de Charles III, il n'y avoit pas même une seule division espagnole; et les deux

prétendans au trône, l'un âgé de vingt-quatre, 1707.
l'autre de vingt-deux ans, avoient quitté depuis peu de mois les deux armées qui alloient décider de leur destinée.

La bataille commença à trois heures après midi par une brillante attaque de lord Galloway, sur la droite de Berwick, formée de la cavalerie espagnole sous les ordres du duc de Popoli; il réussit à l'enfoncer, mais la maison du roi d'Espagne donnant l'exemple, cette division, à force de bravoure, regagna son terrain, et la gauche des Français, sous le comte d'Avarey, eut bientôt repoussé du champ de bataille la cavalerie portugaise qui lui étoit opposée. Le vieux général das Minas, qui commandoit l'infanterie au centre, eut d'abord l'avantage; l'infanterie espagnole étoit ébranlée; la première ligne étant rompue, deux bataillons anglais percèrent jusqu'aux murailles d'Almanza; dans ce moment la présence d'esprit et le courage de Berwick rétablirent le combat; il reforma sa ligne; Galloway, chargé par le chevalier d'Hasfeld, fut blessé au visage de manière à perdre un œil et ne plus voir à se conduire; das Minas fut aussi grièvement blessé, et sa maîtresse, qui combattoit en habit d'homme, fut tuée à ses côtés. Les deux ailes des alliés furent mises en fuite, et leur centre, attaqué de toutes parts, dut succomber après une vigoureuse résistance. Le

1707. comte Dohna, qui avec treize bataillons s'étoit ouvert un passage, ne put pas aller plus loin sans être entouré de nouveau, et dès le lendemain la faim le contraignit à poser les armes. De tout le reste de l'infanterie il ne se sauva pas huit cents hommes : les alliés en eurent quatre mille tués et plus de huit mille prisonniers; ils perdirent tous leurs bagages, toute leur artillerie, et plus de cent vingt drapeaux ; leur cavalerie continua à fuir jusqu'à l'Èbre, et ne se crut en sûreté que derrière les remparts de Tortose. (1)

Le duc d'Orléans n'arriva à l'armée de Berwick que le lendemain de la bataille d'Almanza; sa désolation fut grande de n'y avoir point eu de part; cependant ce contre-temps ne troubla point sa bonne intelligence avec le général qui lui avoit, en quelque sorte, dérobé une victoire. Il combina ses mouvemens avec lui, pour en recueillir le plus grand fruit possible. Ils marchèrent ensemble sur Valence qui leur ouvrit ses portes sans faire aucune résistance; ensuite ils se séparèrent; Berwick se chargea d'achever de soumettre le royaume de Valence,

(1) Saint-Simon, T. V, p. 329. — Berwick, T. LXVI, p. 90. — Noailles, T. LXII, p. 403. — *San Phelipe, Comentarios*, p. 235. — Lettre de la princesse des Ursins, du 28 avril, T. III, p. 466. — *Lord Mahon*, ch. 6, p. 229. — W. Coxe, ch. 15, p. 499. — Limiers, L. XV, p. 220.

tandis que le duc d'Orléans entreprit de reconquérir le royaume d'Aragon. Il reçut, à son passage à Madrid, les ordres du nouveau roi d'Espagne qui furent conformes à l'esprit de ses prédécesseurs; il avoit adopté cette politique cruelle, vengeresse, impitoyable, qui a toujours signalé le gouvernement espagnol. Hasfeld, avec un corps d'armée, dut soumettre Xativa. Cette petite ville, où il y avoit une garnison de six cents Anglais, et une foule de paysans réfugiés des campagnes voisines, lui opposa une résistance héroïque. Investie le 26 mai, de larges brèches furent bientôt faites à ses murs; mais les habitans, coupant les rues par des tranchées, se défendirent de maison en maison, huit jours encore après que la ville eut été prise, refusant toute offre de capitulation, quoiqu'ils n'eussent aucune espérance de secours. La prise de chaque maison étoit marquée par le massacre des habitans de tout âge et de tout sexe. Les vainqueurs ne pardonnoient pas, surtout aux moines et aux prêtres, qui avoient le plus excité contre les Français la haine des Aragonais. Les derniers survivans s'étoient réfugiés dans les cours du château que défendoient les Anglais, et lorsque ceux-ci capitulèrent, les bourgeois de Xativa furent déportés en Castille, la ville fut brûlée et rasée, son nom même fut supprimé, et lorsque bien des années plus tard le gou- 1707.

1707. vernement espagnol permit de rebâtir une autre ville sur le même emplacement, il changea son nom en celui de San-Phelipe. (1)

Le duc d'Orléans n'éprouva point de résistance en Aragon. Le comte de la Puebla, vice-roi de Charles III, s'en étoit retiré à son approche, avec toutes les troupes espagnoles et étrangères. Les habitans de Saragosse cependant ne vouloient pas croire qu'une armée française fût à leurs portes. Leurs prêtres leur avoient persuadé que ce qu'ils voyoient du haut de leurs murailles n'étoit que des fantômes qu'un enchanteur faisoit apparoître par son art magique, et ils ne leur opposoient d'abord que des exorcismes; mais une charge de dragons, qui fit rouler quelques têtes, ayant persuadé les habitans de la réalité de ce qu'ils avoient sous les yeux, ils ouvrirent leurs portes au duc d'Orléans le 25 mai, un mois précisément après la bataille d'Almanza (2). Alors Philippe V, encouragé dans la voie du despotisme par M. Amelot et la princesse des Ursins, rendit un décret pour supprimer les anciennes libertés, les lois et les priviléges de l'Aragon, en vertu de l'autorité suprême de la couronne et des droits de conquête. Il voulut que ce royaume fût désormais

(1) *San Phelipe, Comentarios*, T. I, p. 240. — *Lord Mahon*, ch. 6, p. 236. — Mém. de Berwick, p. 99.

(2) Mar. de Berwick, p. 98. — *Lord Mahon*, ch. 6, p. 239.

gouverné comme une province de la Castille, et que ses tribunaux eux-mêmes fussent réformés sur le modèle de celui de Valladolid. Ce décret porta le désespoir dans toutes les provinces qui avoient appartenu à l'ancien royaume d'Aragon, et ne fit que fortifier l'aversion qu'avec plus d'obstination que jamais elles témoignèrent pour les Bourbons. (1) 1707.

La naissance d'un héritier du trône, ou prince des Asturies, le 25 août, auquel Philippe V donna le nom de Louis-Ferdinand, lui sembla une garantie nouvelle de son trône, et les Castillans, qui depuis quarante-six ans n'avoient point vu naître de prince dans leur famille royale, se réjouirent d'avoir un héritier présomptif de la couronne vraiment espagnol. Sur la nouvelle de la levée du siége de Toulon, le duc de Berwick étoit revenu en Espagne; les opérations militaires qui avoient été interrompues pendant les grandes chaleurs recommencèrent; le marquis de Bay, qui commandoit les Espagnols sur la frontière de Portugal, reprit Ciudad-Rodrigo; le duc d'Orléans et Berwick en Catalogne assiégèrent Lerida, et la reddition, le 11 novembre, de cette place devant laquelle avoit échoué le grand Condé, fut pour eux un

(1) W. Coxe, ch. 15, p. 506. — *Lord Mahon*, ch. 6, p. 240. — *San Phelipe, Comentarios*, p. 266. — Saint-Simon, T. V, p. 343.

1707. grand sujet de gloire. Pendant l'hiver ils revinrent à la cour de France pour jouir de leurs succès. (1)

Pendant cette campagne, tout l'effort de la guerre s'étoit porté vers le midi; la monarchie espagnole avoit été dépouillée de ses plus belles possessions hors de la Péninsule; car indépendamment du Milanais et du royaume de Naples, elle avoit encore perdu Majorque, et Orbitello en Toscane, et elle avoit été sur le point de perdre la Sicile et la Sardaigne, où des complots et des commencemens d'insurrection avoient manifesté la force du parti autrichien (2). Cependant l'éclat de la victoire d'Almanza, et la soumission des royaumes de Valence, de Murcie et d'Aragon, avoient fait oublier ces mauvais succès. Dans les Pays-Bas, la campagne se passa tout entière en marches et contremarches : l'électeur de Bavière avoit le commandement nominal de l'armée française, mais c'étoit sur le duc de Vendôme que Louis XIV comptoit pour faire oublier à ses soldats le désastre de Ramillies : il avoit réussi à porter de nouveau cette armée à cent trente-deux bataillons et cent quatre-vingt-sept escadrons, ce

(1) Saint-Simon, T. V, p. 335. — Mar. de Berwick, p. 105. — *San Phelipe*, *Comentarios*, p. 265.

(2) *San Phelipe*, p. 231. — Limiers, L. XV, p. 229.

qui devoit former au moins quatre-vingt-dix mille hommes. Maïs quoique les forces de Marlborough fussent d'un quart environ plus foibles que celles de Vendôme, ce général redoutant l'impression que faisoit sur ses soldats le nom d'un si grand capitaine, ne lui offrit des occasions de combattre qu'autant qu'il se sentoit assuré d'une position supérieure; la ligne de places fortes, dont l'ancienne frontière de France étoit couverte, lui en laissoit le choix; et les deux habiles généraux, après s'être mutuellement tendu des piéges où l'un et l'autre évita de tomber, après avoir déjoué réciproquement les projets de leurs adversaires, mirent de bonne heure leurs troupes en quartiers d'hiver, sans s'être mesurés. (1) 1707.

L'armée d'Alsace, sous les ordres du maréchal de Villars, n'étoit pas aussi considérable à beaucoup près que celle de Vendôme en Flandre; elle ne consistoit qu'en soixante-six bataillons et cent huit escadrons, mais elle étoit sous un chef audacieux, et impatient de réparer les désastres de l'année précédente. Il y avoit long-temps que Villars songeoit à s'emparer des lignes de Stolhoffen que le prince de Bade avoit fait construire dès l'an 1703, pour couvrir sa principauté

(1) Suite de Rapin Thoyras, T. XXVI, p. 255. — Limiers, L. XV, p. 230.

1707. et sa belle résidence de Rastadt. Ces lignes s'étendoient le long du Rhin depuis Philipsbourg jusqu'à Stolhoffen, et retournoient en équerre depuis Stolhoffen jusqu'aux montagnes. Dans la plaine on pouvoit mettre en peu d'heures tout le pays sous l'eau, par le moyen d'écluses et de digues revêtues et défendues par des fortins, et là où les inondations finissoient, des retranchemens à redans avec de bonnes redoutes palissadées complétoient l'ouvrage. Toutes les années le prince de Bade y avoit ajouté de nouveaux travaux, et désormais les Allemands regardoient ces lignes comme imprenables; mais elles n'étoient plus défendues par le grand général qui les avoit fait construire; le prince de Bade étoit mort dans les premiers jours de l'année. Le marquis de Bareuth qui l'avoit remplacé dans le commandement de l'armée de l'empire étoit aussi âgé que ce prince, mais ne l'égaloit point en réputation; les cercles, selon leur usage, n'avoient point envoyé à temps leur contingent, et l'empereur Joseph, dont la tyrannie avoit poussé de nouveau les Transylvains à la révolte, gardoit ses troupes à Vienne pour les opposer au prince Ragotski. Villars prétend qu'il y avoit quarante mille hommes dans les lignes de Stolhoffen, les alliés n'en avouent dans leurs relations que vingt mille. Villars préparoit dès long-temps son attaque, de concert avec le comte de Broglie,

qui pendant son absence l'avoit remplacé en Alsace ; mais leur plus grand soin avoit été de dissimuler leur projet. Tandis que Broglie s'étoit rendu maître de plusieurs îles du Rhin, et qu'avec beaucoup d'art il réussit à y rassembler des bateaux sans que les ennemis s'en aperçussent, Villars, de retour à la cour, invitoit à un grand bal, le 20 mai, les dames de Strasbourg ; ce fut au milieu des salons où l'on dansoit qu'il donna sans être remarqué ses derniers ordres aux officiers-généraux, et qu'il les fit partir pour leur destination. Le 21 mai, à cinq heures du matin en sortant du bal, il passa le Rhin sur le pont de Kehl avec tout l'état-major de l'armée, s'avança du côté de Bihel, affecta de se faire voir, et persuada ainsi les ennemis qu'il vouloit attaquer les lignes du côté de terre, par leur front, entre la rive droite du Rhin et les montagnes. Bareuth en effet y porta toutes ses forces, mais pendant ce temps, le 22 à cinq heures du soir, les comtes de Broglie et de Vivans, avec dix-huit cents hommes choisis, s'embarquèrent derrière la petite île de Neubourg sur soixante bateaux, et vinrent attaquer de front la ligne qui bordoit le Rhin ; ils n'y trouvèrent que cent hommes, qu'ils mirent en fuite, et ils y étoient bien établis lorsque deux mille Allemands accoururent pour les en chasser. D'autres attaques se faisoient simultanément par les îles d'A-

1707.

1707. lunde et du Marquisat. Villars à Bihel, sur la droite du Rhin, pouvoit juger seulement au feu de la mousqueterie de ce qui se passoit, car il y avoit vingt lieues de chemin à faire pour lui apporter des nouvelles par le pont de Strasbourg; en même temps un brouillard épais lui cachoit l'ennemi. Il alloit attaquer cependant le 23 au matin, lorsque les troupes qui lui étoient opposées se retirèrent précipitamment et gagnèrent les montagnes. Les diverses attaques se rejoignirent dans le centre des lignes où le camp étoit tendu presque partout. « Nous y trou« vâmes, dit Villars, une quantité prodigieuse « d'artillerie, quarante milliers de poudre, des « boulets et grenades à proportion; des habille« mens complets pour plusieurs régimens, un « pont portatif avec tous ses baquets, des ma« gasins immenses de farine et d'avoine; et ce « qu'il y eut de plus heureux, c'est que ce grand « et prodigieux succès ne coûta pas un seul « homme. » (1)

La prise des lignes de Stolhoffen ouvroit cependant l'Allemagne aux Français aussi bien qu'auroit pu le faire une grande bataille gagnée. L'armée du margrave de Bareuth fuyoit en désordre, et les Français, en la poursuivant, lui

(1) Mém. de Villars, T, LXIX, p. 211-216.—Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 252. — Mém. de Lamberty, T. IV, p. 497.

enlevoient un grand nombre de prisonniers. 1707.
Villars s'avançoit par Pforzheim vers Stuttgard, ses partis couroient tout le Wurtemberg, toute la Franconie : il avoit établi une discipline sévère parmi ses soldats, qui ne prenoient rien sans payer, mais c'étoit le général qui prenoit tout pour le compte du roi; par la menace d'exécutions terribles il forçoit à contribuer les États mêmes qu'occupoient encore les ennemis. « L'on voyoit, dit-il, passer les chariots au mi-« lieu des troupes ennemies, sans qu'elles « osassent s'y opposer, pour ne pas exposer « leur propre pays à une ruine et à une désola-« tion certaines. » Le Wurtemberg s'abonna pour 2,500,000 livres, les électeurs Palatins, de Mayence, et le prince de Dourlach à proportion. Ces contributions arrivèrent à propos au contrôleur général des finances qui étoit réduit aux plus durs expédiens, elles réveillèrent dans l'empire un ardent désir de la paix; toutefois elles causoient des souffrances moins dures que si le pillage s'étoit fait par les mains mêmes des soldats (1). Villars, au reste, ne s'oublioit pas dans ces contributions; il nous apprend que du consentement du roi, il en réservoit le tiers pour lui-même. Il continua ses courses dans l'empire jusqu'au commencement de juillet. A

(1) Mém. de Villars, p. 217-222.

1707. cette époque le ministre de la guerre l'affoiblit, pour faire passer des troupes en Provence; en même temps l'armée de l'empire grossissoit chaque jour; l'électeur de Hanovre en avoit pris le commandement, et la dirigeoit vers le Rhin. Villars s'en rapprocha de son côté, et se maintint sur la rive droite, avec des succès variés, dans des actions de peu d'importance, jusqu'à la fin d'octobre, que le roi lui ordonna de ramener son armée sur la rive française. (1)

A peine revenu à Strasbourg Villars fut appelé à la cour pour concerter sur les moyens de s'emparer de la principauté de Neufchâtel. Ce petit État, enclavé dans la Suisse, avoit appartenu aux princes d'Orange de la maison de Châlons, si puissante en Franche-Comté. En 1504 il avoit passé, par un mariage, à la maison de Longueville, issue du fameux bâtard d'Orléans; cette maison s'enorgueillissoit d'y trouver un titre de souveraineté, car du reste elle n'en obtenoit ni revenu ni puissance. Les Neufchâtelois, à l'exemple des Suisses leurs voisins, se gouvernoient eux-mêmes par les États du pays. En 1530, ils avoient embrassé la réforme; ils regardoient leurs seigneurs français avec

(1) Mém. de Villars, p. 233. — La Hode, T. VI, L. LVIII, p. 5. — Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 254. — Limiers, L. XV, p. 224. — Larrey, T. IX, p. 68-82.

assez de défiance, et le plus souvent ils se dispensoient de leur obéir. La sœur des derniers ducs de Longueville, veuve d'un duc de Nemours, fut reconnue par les États comme princesse de Neufchâtel en juin 1694, mais elle mourut à son tour sans postérité le 16 juin 1707; de nombreux prétendans à sa succession se présentèrent de tous côtés avec des titres contestables, car elle n'avoit point de parens proches. Louis XIV insistoit auprès des États du pays pour qu'ils arrêtassent leur choix sur un de ses sujets; ce fut au contraire, à ce qu'il paraît, aux yeux des Neufchâtelois et des Suisses un titre d'exclusion. Ils préférèrent un prince de leur religion, un prince qui ne confinât point avec eux, et qui n'eût aucun moyen d'appesantir sur eux son joug. Ils choisirent, par un décret du 3 novembre 1707, le roi de Prusse, héritier par les femmes de la troisième maison d'Orange, laquelle, par les femmes aussi, avoit hérité de la seconde, ou maison de Châlons. Les Neufchâtelois se choisissoient un souverain plutôt qu'ils ne reconnoissoient un héritier de leurs anciens princes, et la condition de cette élection fut la confirmation de toutes leurs franchises. Les cantons de Berne et de Zurich, qui avoient déterminé ce choix, s'étoient engagés à le protéger, leurs troupes occupoient tous les passages des montagnes entre Neufchâtel et la 1707.

1707. France, et Louis XIV, éclairé par Villars, reconnut qu'il devoit renoncer à établir un Français dans cette principauté, s'il ne vouloit pas ajouter encore la Suisse à ses nombreux ennemis. (1)

La campagne de 1707 n'avoit point répondu à l'espoir des alliés; ils n'avoient eu aucun succès dans les Pays-Bas; ils n'étoient point d'accord sur la manière dont ils gouverneroient les provinces qu'ils y avoient conquises, et qui, en attendant que leur sort futur fût fixé, gémissoient sous une intolérable oppression. L'Allemagne jetoit les hauts cris pour avoir été livrée sans défense aux réquisitions de Villars; l'Italie éprouvoit les extorsions impitoyables des Autrichiens, en même temps que l'Autriche étoit désolée par les soulèvemens et les incursions des Transylvains et des Hongrois, et par les vengeances de Joseph : les deux puissances maritimes enfin avoient échoué en Provence, en Aragon, à Valence, en Portugal, dans toutes ces expéditions qui leur avoient coûté beaucoup de sang et beaucoup d'argent; aussi soit en Angleterre, soit en Hollande, le parti de la paix commençoit de nouveau à élever la voix ; les

(1) Mar. de Villars, p. 233. — Art de vérifier les dates, T. XI, p. 155-170. — Limiers, L. XIII, p. 33, et L. XV, p. 231. — La Hode, L. LVIII, p. 19. — La sentence des États est dans Lamberty, T. IV, p. 540.

tories dans le parlement britannique se plaignoient de ce que pour satisfaire une aveugle passion, ou pour flatter l'ambition d'un général heureux, on épuisoit la nation, on engageoit tout son avenir par des emprunts accablans, et l'on sembloit oublier le but même de la guerre, ou l'équilibre de l'Europe. Les whigs, pour leur imposer silence, avoient négocié un traité de commerce qui devoit procurer aux marchands anglais d'immenses avantages. C'étoit le général Stanhope qui avoit engagé Charles III à le signer à Barcelonne le 10 juillet, pour que les Anglais ne l'abandonnassent pas après la bataille d'Almanza. Par ce traité les droits d'entrée que les Anglais seroient appelés à payer pour les marchandises qu'ils introduiroient en Espagne, ne devenoient exigibles que six mois après que ces marchandises auroient été effectivement vendues et auroient passé à de secondes mains; ces droits, sauf un petit nombre de cas, devoient être réduits à 7 pour 100 sur le prix de facture; enfin, par un article secret, les Anglais devoient être admis concurremment avec les Espagnols dans une compagnie formée pour le commerce des Indes occidentales, et dix vaisseaux anglais du port de cinq cents tonneaux devoient avoir la faculté de trafiquer librement dans ces régions d'où les Castillans avoient jusqu'alors, avec tant de jalousie, exclu tous les

1707.

1707. étrangers. Aussi avoit-on bien dessein de tenir cette promesse secrète, mais le vaisseau qui portoit le traité fut pris par les Français; l'acte qui avoit été jeté à la mer, fut aussitôt repêché par les capteurs, et Louis XIV se hâta de le faire publier pour exciter la jalousie des Hollandais contre leurs alliés qui s'arrangeoient à leurs dépens, et montrer aux Espagnols combien le prétendant autrichien négligeoit leurs intérêts. (1)

Louis XIV reconnoissoit que c'étoit à l'acharnement du gouvernement anglais contre lui qu'il devoit tous ses revers; que les Anglais, par leurs actives négociations, mais surtout par leurs subsides, conservoient seuls l'union de la grande alliance; que les princes allemands s'en seroient dès long-temps détachés s'ils n'avoient été séduits par le honteux profit qu'ils trouvoient à vendre leurs soldats, que les ducs de Savoie et le roi de Portugal n'écoutoient aussi qu'un intérêt tout pécuniaire; que l'empereur, laissé à lui-même, ne pourroit jamais faire avancer son armée jusqu'aux frontières de France. Louis désiroit donc ardemment attaquer en Angleterre même ce gouvernement qui lui faisoit tant de mal. Il s'y prépara dans le plus grand secret, dès le commencement de

(1) Le traité dans Lamberty, T. IV, p. 592-595. — Suite de Rapin Thoyras, T. XII, L. XXVI, p. 274.

l'année 1708. Son projet étoit de transporter le prétendant, Jacques III, en Écosse, et de profiter, pour y exciter une insurrection, du mécontentement qu'avoit excité dans cet ancien royaume le traité d'union qui avoit été signé le 22 juillet (2 août 1706); par cet acte, l'Écosse avoit perdu son indépendance et étoit devenue partie d'un nouveau royaume de la Grande-Bretagne, dans lequel les députés de l'Écosse, condamnés à une constante minorité, se voyoient privés de toute influence (1). Les Écossais avoient vivement sollicité Jacques III de venir se mettre à leur tête, et ils avoient promis de se lever en masse pour le replacer sur le trône. Par les ordres du roi, une flotte de huit gros vaisseaux et soixante-dix bâtimens de transport, avoit été préparée à Dunkerque. Gacé de Matignon devoit s'y embarquer avec onze bataillons, faisant environ six mille hommes; le chevalier de Forbin, le meilleur marin qu'eût alors la France, se chargeoit de la conduire à Édimbourg. Jacques III devoit partir le 7 mars de Saint-Germain, être le 9 à Dunkerque et s'embarquer le 10; le secret avoit été si scrupuleusement gardé, que jusqu'au 4 mars Mme de Maintenon n'avoit pas eu la permission de le communiquer à la princesse des Ursins et à la cour 1708.

(1) *Voyez* l'Acte d'union dans Lamberty, T. IV, p. 363.

1708. d'Espagne (1). En Angleterre, on n'en avoit eu long-temps aucun soupçon, mais le prétendant au trône, sur lequel tout reposoit, jeune homme âgé de vingt ans, étoit d'une constitution foible, maladive et mélancolique. Sa dévotion étoit excessive; à l'armée, on rendit bon témoignage de sa bravoure, mais son courage d'esprit n'y répondoit pas. Au moment de partir, il fut saisi par un accès de fièvre suivi de la rougeole; l'embarquement fut retardé de huit jours; pendant ce temps, le secret avoit percé, douze bataillons anglais ou hollandais avoient immédiatement été envoyés en Écosse, de l'armée de Flandre, et l'amiral Byng étoit arrivé devant Dunkerque avec une grosse flotte. Le prétendant ne s'en embarqua pas moins le 17 mars, et Forbin, profitant d'un temps très orageux, passa devant la flotte anglaise sans qu'elle pût l'arrêter, et cingla vers l'Écosse; mais Byng l'y suivit, et il fut impossible, sous les yeux d'un ennemi supérieur en forces, d'effectuer un débarquement. Forbin donna la preuve d'une grande habileté en ramenant sa flotte ainsi que le prétendant dans le port de Dunkerque, sans avoir perdu autre chose qu'un seul vaisseau; mais l'expédition n'en étoit pas moins manquée : la

(1) Lettre de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, 4 mars 1708, T. I, p. 226.

petite cour de Saint-Germain retomba dans la plus profonde tristesse, et les dépenses de cette entreprise ajoutèrent de cruels embarras à la situation déjà accablante des finances du roi. (1) 1708.

Chamillart avoit déclaré qu'il ne pouvoit en supporter plus long-temps le fardeau. Il étoit malade de l'excès du travail, des inquiétudes, des impossibilités qu'il avoit à surmonter. Il avoit avancé dans les finances Desmarets, neveu de Colbert; malgré la répugnance que le roi avoit pour lui et les soupçons qu'on lui avoit donnés sur son intégrité, il l'avoit fait directeur des finances; le 20 février 1708, Chamillart le présenta au roi pour le remplacer dans la place de contrôleur général. « Le roi lui expliqua « lui-même l'état déplorable de ses finances, « tant pour lui faire voir qu'il savoit tout, que « pour lui épargner peut-être l'embarras de lui « en rendre un compte exact, comme cela ne « se pouvoit éviter à l'entrée d'une administra- « tion : le roi ajouta que, les choses étant en « cet état, il seroit obligé à Desmarets s'il y « pouvoit trouver quelque remède, et point du « tout surpris si tout continuoit d'aller de mal

(1) Lettres de mad. de Maintenon, du 11 mars au 15 avril, T. I, p. 230-240. — La Hode, L. LVIII, p. 27. — Saint-Simon, T. VI, p. 122. — Suite de Rapin Thoyras, T. XII, L. XXVI, p. 298. — Mém. du comte de Forbin, T. LXXV, p. 250 *et suiv.*

1708. « en pis, ce qu'il assaisonna de toutes les grâces « dont il avoit coutume de flatter ses nouveaux « ministres en les installant. » (1)

La situation des finances étoit en effet déplorable, car en même temps que les dépenses augmentoient sans cesse, que la guerre appeloit à des efforts redoublés, que la misère des contribuables arrivoit au point qu'il étoit impossible d'ajouter rien à leur fardeau, Chamillart avoit ruiné le crédit en ne tenant plus aucun de ses engagemens, et les affaires de la guerre le préoccupoient tellement, qu'il ne donnoit plus d'attention aux finances. L'appel au ministère de Desmarets, qui passoit pour avoir hérité de la haute intelligence de son oncle Colbert, qui étoit cousin des deux duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, filles de ce grand ministre, et qui arrivoit au contrôle général avec l'appui de ces deux ducs, les plus honnêtes gens du royaume et les meilleurs garans de son intégrité, renouvela le crédit comme par enchantement et fit trouver au nouveau contrôleur 8 ou 10 millions (2). Au milieu de la misère universelle, on avoit vu en effet, comme il arrive peut-être toujours, grandir la fortune des capitalistes.

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 102. — Forbonnais, Recherches sur les finances, T. II, p. 177.

(2) Lettre de Mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, 4 mars 1708, T. I, p. 227.

Plus la détresse du trésor étoit grande, et plus 1708.
les bénéfices offerts aux traitans étoient considérables; aussi disposoient-ils de millions, tandis que les familles jusqu'alors aisées avoient peine à trouver 100 francs. Les grands seigneurs de la cour unissoient aux revenus de leurs terres les énormes appointemens que leur payoit le roi; la plupart mangeoient leur revenu avant de l'avoir reçu, mais quelques uns avoient amassé des capitaux, et ceux-là s'engageoient dans les affaires, concurremment avec les financiers, qui les associoient dans leurs entreprises. Desmarets, dit Saint-Simon, se lâcha avec moi « sur les prostitutions en ce genre de gens du « plus haut parage, sur les trésors que MM. de « Marsan et de Matignon, unis ensemble, avoient « amassés, sans nombre et sans mesure, et sur « tout ce que la maréchale de Noailles et sa « fille, la duchesse de Guiche, ne cessoient de « tirer, qui tous les quatre entre autres avoient « fait grand tort à Chamillart. » Celui-ci avoit un ordre du roi pour donner part aux deux dernières dans toutes les affaires qui se faisoient (1). C'étoit auprès de ces usuriers de haut parage que le trésor royal trouvoit des ressources, tant que l'ordre étoit maintenu dans les

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 104-105.

1708. paiemens, quelle que fût la ruine vers laquelle le royaume marchoit rapidement. (1)

Louis, pressé par cette détresse des finances qu'il connoissoit si bien, vouloit terminer la guerre en frappant de grands coups; depuis long-temps c'étoit lui qui pressoit toujours pour les partis hasardeux, c'étoient les généraux au contraire qui l'arrêtoient en lui remontrant les mauvaises chances. Le crédit de Villeroi et de Vendôme auprès de lui provenoit surtout de ce qu'avantageux et confians comme ils étoient, ils sembloient moins frappés que tous les autres des difficultés ou du manque de moyens, et secondoient mieux l'audace du roi. Mais Villeroi étoit trop décrié par ses fautes ou ses malheurs pour qu'il y eût encore moyen de l'employer; Vendôme, dont on s'étoit beaucoup promis dans la campagne précédente et que Saint-Simon s'efforce de faire passer pour un charlatan et un imposteur, n'avoit rien pu faire. Louis sentoit avec étonnement et avec douleur combien il avoit peu de généraux, combien son choix étoit limité; il rappela le duc de Berwick d'Es-

(1) Le plus riche de ces banquiers, et le plus riche particulier de l'Europe étoit Samuel-Bernard; et ce fut aussi de lui que Louis XIV, en flattant sa vanité, tira le plus de secours. Saint-Simon, T. VI, p. 173. — On lui devoit onze millions, et aux frères Hogguer, cinq. Forbonnais, T. II, p. 179.

pagne, non sans causer beaucoup de chagrin au roi Philippe V qui avoit confiance en lui (1); il chargea pour cette campagne le duc d'Orléans de commander seul et sans guide en Espagne, ayant soin cependant de choisir scrupuleusement ceux qui l'accompagneroient (2). Mais tandis qu'il mettoit son neveu à la tête d'une armée si importante, il crut que son petit-fils, l'héritier du trône, devoit aussi guider les troupes auxquelles étoit confiée l'existence même de la monarchie; il avoit rassemblé pour la Flandre une armée de cent trente-neuf bataillons et deux cent quatre escadrons, faisant ensemble au moins cent mille hommes; il destina le duc de Bourgogne à en prendre le comman- 1708.

(1) Mém. de Berwick, p. 109.

(2) « Le roi, dit Saint-Simon, voulut savoir les gens qui de« voient suivre M. d'Orléans en Espagne, et ne voulut pas « permettre que Nancré en fût..... Parmi ceux qui devoient « être de la suite du voyage, M. le duc d'Orléans nomma Font« pertuis. A ce nom, voilà le roi qui prend un air austère. — « Comment, mon neveu, lui dit le roi, Fontpertuis, le fils de cette « janséniste, de cette folle qui a couru M. Arnaud partout! Je ne « veux point de cet homme-là avec vous. — Ma foi, sire, lui « répondit M. le duc d'Orléans, je ne sais pas ce qu'a fait la « mère, mais pour le fils, il n'a garde d'être janséniste, et je « vous en réponds, car il ne croit pas en Dieu. — Est-il pos« sible, mon neveu, répliqua le roi en se radoucissant? — « Rien de plus certain, sire, reprit M. d'Orléans, je puis « vous en assurer. — Puisque cela est, dit le roi, il n'y a point « de mal, vous pouvez le mener. » Saint-Simon, T. VI, p. 113.

1708. dement et le duc de Berry à l'accompagner. Les Pays-Bas espagnols occupés par les armées anglaise et hollandaise gémissoient sous la plus violente oppression. Le baron de Bergheyck que le roi avoit mis à la tête des affaires des Pays-Bas pour l'Espagne, et qui s'y étoit fait universellement aimer et respecter, avoit suivi les Français lors de leur retraite hors de ce pays, mais il y avoit entretenu des correspondances et il y avoit tout préparé pour une révolte qui devoit éclater au moment de la descente de Jacques III en Écosse et compliquer ainsi les embarras des alliés. Il sembloit d'après ce projet que le duc de Bourgogne avoit des chances pour de brillans succès, à la tête de l'armée qui lui étoit destinée. (1)

Le duc de Bourgogne, l'élève de prédilection de Fénelon, avoit de grandes vertus: il désiroit ardemment remplir tous ses devoirs, il avoit dompté les défauts de son caractère, il travailloit sans relâche à s'instruire et il dirigeoit déjà ses études sur l'administration intérieure du royaume; très religieux, très scrupuleux, il étoit incapable de se distraire un moment de sa femme dont il étoit passionnément amoureux. Celle-ci, la charmante duchesse de Bourgogne, l'enfant gâté du roi et de Mme de Main-

(1) Saint-Simon, T. V, p. 185, et T. VI, p. 119.

tenon, n'étoit pas si sévère : passionnément avide de tous les plaisirs, elle aimoit la parure, le bal, la gourmandise, la chasse, surtout le jeu le plus ruineux auquel elle passoit les nuits; son imprudente coquetterie avoit donné des espérances à Nangis, à Maulévrier (1); cependant elle n'avoit pas cessé d'aimer le duc de Bourgogne, et quand elle le vit nommer au commandement de la plus grande armée de France, elle fut vivement émue et de désir pour sa gloire et de crainte pour ses dangers. 1708.

Mais quelque tendresse qu'eût Louis XIV pour son petit-fils, il ne le croyoit pas en état de commander une si grande armée, sans un général expérimenté qui l'assistât de ses conseils. Il avoit d'abord destiné Berwick à cet office : toutefois il falloit encore pourvoir à une autre difficulté; l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas espagnols, étoit en Flandre et portoit le titre de généralissime; le roi ne vouloit pas le laisser commander au duc de Bourgogne et l'Électeur ne vouloit pas lui obéir. D'ailleurs c'étoit trop pour un maréchal d'avoir à conduire deux princes orgueilleux de leur rang en même temps qu'une armée. Chamillart pressa l'Électeur de passer à l'armée du Rhin,

(1) Saint-Simon, T. IV, p. 262-264, T. V, p. 57-354.

1708. ce qui lui étoit fort pénible, car c'étoit quitter son gouvernement et se compromettre directement avec l'empereur, et il ne put l'y déterminer que par une gratification de 800,000 francs que ce prince joueur et dissipateur ne sut pas refuser. Mais Villars ne pouvoit pas servir avec l'Électeur, ils étoient brouillés depuis la campagne de Bavière : il fallut donc ôter Villars aux soldats dont il étoit aimé, au théâtre de la guerre qu'il avoit bien étudié et où il étoit heureux,pour l'envoyer à l'armée des Alpes où il n'y avoit rien à faire. Ce fut Berwick qui le remplaça sur le Rhin, comme conseil de l'Électeur, et Vendôme demeura chargé de diriger le duc de Bourgogne; le déplacement de tous ces généraux eut de funestes conséquences.(1)

Saint-Simon assure qu'il avoit prévu ces conséquences et qu'il les avoit prédites au duc de Beauvilliers, qui entroit au conseil d'État, quoiqu'il ne portât pas le titre de ministre. Il lui avoit dit : « que le feu et l'eau n'étoient pas plus « différens ni plus incompatibles que l'étoient « monseigneur le duc de Bourgogne et M. de « Vendôme, l'un dévot timide, mesuré à l'ex- « cès, renfermé, raisonnant, pesant et compas- « sant toute chose, vif néanmoins et absolu, « mais avec tout son esprit, simple, retenu,

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 151.

« considéré, craignant le mal et de former des 1708.
« soupçons, se reposant sur le vrai et le bon,
« connoissant peu ceux à qui il avoit à faire,
« quelquefois incertain, ordinairement distrait
« et trop porté aux minuties; l'autre, au con-
« traire, hardi, audacieux, avantageux, impu-
« dent, méprisant tout, abondant en son sens
« avec une confiance dont nulle expérience ne
« l'avoit pu déprendre; incapable de contrainte,
« de retenue, de respect, surtout de joug, or-
« gueilleux au comble en toutes les sortes de
« genres, âcre et intraitable à la dispute...... »
Ce portrait, dont nous ne copions que les premières lignes, est sans doute chargé, car Saint-Simon détestoit Vendôme, mais le contraste des deux caractères amena en effet la brouillerie que Saint-Simon avoit prévue, et l'on vit, comme il l'avoit annoncé, « Vendôme vouloir
« toujours le contraire de ce que veut le prince,
« pour se plaindre, pour jeter toute faute sur
« lui, pour faire crier, et surtout vouloir se
« battre contre toute raison et en manquer l'oc-
« casion quand elle se présente, pour affubler le
« prince de poltronnerie et le déshonorer. » (1)

Vendôme partit pour l'armée de Flandre le 7 mai et le duc de Bourgogne le 14. Cette armée s'étoit formée entre Marchienne, Saint-

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 155-161.

1708. Guilain, Mons et Namur. Vendôme la conduisit d'abord à Soignies, à trois lieues de distance du camp de Marlborough, puis trompant ce général par une marche hardie, il s'approcha de Gand, qui lui ouvrit ses portes le 4 juillet. Bruges imita cet exemple; les habitans étoient au comble de la joie d'avoir secoué le joug des Anglais et des Hollandais. On trouva d'immenses approvisionnemens dans ces deux villes, et la cour regarda leur soumission comme un brillant succès; mais, pendant ce temps, le prince Eugène qui, cette année, commandoit l'armée d'Allemagne, avoit passé la Moselle le dernier juin; il embarqua son infanterie à Coblentz et marcha sur Maestricht, avec l'intention de joindre son armée à celle de Marlborough. L'électeur de Bavière suivit quelque temps le prince Eugène, qui avoit gagné sur lui deux ou trois marches, puis il retourna à Strasbourg avec quarante-deux bataillons et soixante-treize escadrons, détachant de son armée Berwick avec trente-quatre bataillons et soixante-cinq escadrons pour joindre l'armée de Flandre. Feuquières assure que par la disposition des lieux, Vendôme pouvoit faire sa jonction avec Berwick long-temps avant que Marlborough fît la sienne avec Eugène, et accabler le premier; il regarde donc comme une faute la marche de l'armée vers Gand, au lieu de la conduire à

Genappe (1). Mais dès lors la discorde s'étoit 1708.
mise entre les deux généraux français. Saint-Simon prétend que Vendôme, toujours paresseux, toujours occupé de ses plaisirs et méprisant tous les avis qui lui étoient donnés, s'obstinoit à rester à la même place et ne donnoit aucun ordre à temps; les amis de Vendôme, au contraire, accusoient le duc de Bourgogne de ne vouloir écouter que les marquis d'O et de Gamaches, que le roi lui avoit donnés pour l'accompagner. Tous les mouvemens se faisoient avec lenteur et incertitude. Le prince Eugène étoit arrivé auprès de Marlborough depuis deux ou trois jours, et son armée approchoit. Berwick venoit d'arriver le 11 juillet à Givet, sur la Meuse. Ce même jour l'armée française se mit en mouvement pour arrêter Marlborough, qui vouloit rétablir sa communication avec Oudenarde; il paraît qu'elle hésita, tantôt voulant garnir les bords de la Dendre, tantôt passer l'Escaut, et que durant son irrésolution les alliés arrivèrent devant Oudenarde, par une marche que Vendôme avoit cru impossible. Il ne nous appartient point de juger les rapports contradictoires de l'armée, que Louis XIV ne réussit pas à concilier. La seule chose certaine, c'est que les Fran-

(1) Mém. de Feuquières, T. II, p. 166. — La Hode, L. LVIII, p. 31. — Saint-Simon, T. VI, p. 249.

1708. çais, le 11 juillet, à deux heures après midi, rencontrèrent dans leur marche, sans s'y être attendus, l'armée des alliés qui venoient de passer l'Escaut à Oudenarde, que le combat s'engagea par les têtes de colonnes, à mesure qu'elles arrivoient, avant qu'on eût le temps de les mettre en bataille. « Elles se trouvoient, dit Saint-Si« mon, vivement chargées en arrivant, et dou« blant et s'étendant à côté des autres, qu'elles « renversoient souvent, elles les réduisoient, « par le désordre de l'arrivée, à se rallier der« rière elles, c'est-à-dire derrière d'autres haies, « parce que la diligence avec laquelle nos trou« pes s'avançoient, jointe aux coupures du ter« rain, causoit une confusion dont elles ne se « pouvoient débarrasser.... Le désordre aug« mentoit de moment en moment, personne ne « reconnoissoit sa troupe; toutes étoient pêle« mêle, cavalerie, infanterie, dragons; pas un « bataillon, pas un escadron ensemble, et tous « en confusion les uns sur les autres. La nuit « tomboit, on avoit perdu un terrain infini; la « moitié de l'armée n'avoit pas achevé d'arri« ver. Vendôme insistoit sur ce qu'il falloit « tourner toutes ses pensées à recommencer le « lendemain matin, et pour cela profiter de la « nuit, rester dans les mêmes postes où on étoit « et s'y avantager au mieux qu'on pouvoit. » Mais pendant ce temps, des officiers arrivoient

de toutes parts, annonçant que le désordre étoit extrême. Vendôme, poussé à bout, et qui s'étoit déjà une fois emporté grossièrement contre le duc de Bourgogne, s'écria : « Eh bien ! « messieurs, je vois bien que vous le voulez « tous, il faut donc se retirer. Aussi bien, « ajouta-t-il en regardant le duc de Bourgogne, « il y a long-temps, monseigneur, que vous en « avez envie. » (1) 1708.

Cette cruelle insinuation, à laquelle le duc de Bourgogne s'abstint de répondre, fut ensuite répétée et commentée par tous les amis de Vendôme, elle fut même accueillie par le dauphin qui, dans son indolence et son incapacité, à sa cour voluptueuse de Meudon, avoit la petitesse d'être jaloux de son fils. On voit par les lettres de Mme de Maintenon qu'elle avoit fait la plus douloureuse impression sur Louis XIV, sur la duchesse de Bourgogne elle-même ; cependant il ne semble pas qu'elle fût méritée (2). Mais le profond ressentiment qui divisoit désormais les

(1) Saint-Simon, T. IV, p. 249-256. — Feuquières, T. IV, p. 35. — Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 306. — La Hode, L. LVIII, p. 32. — Limiers, L. XVI, p. 242. — Larrey, T. IX, p. 141. — Les relations diverses des alliés dans Lamberty, T. V, p. 106. — La relation que Vendôme fit faire par l'abbé Albéroni, Saint-Simon, T. VI, p. 267. — Lettres du duc de Bourgogne à Fénelon, Vie de Fénelon, T. III, p. 154.

(2) Lettre de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, T. I, p. 281 *et suiv.* — Saint-Simon, T. VI, p. 264.

1708. généraux français ne laissoit plus espérer aucun succès de cette campagne. La perte des Français dans l'action n'avoit pas été bien considérable; on assuroit qu'elle n'étoit pas plus forte que celle des alliés, et que chaque armée avoit eu environ deux mille hommes de tués; mais la retraite fut plus fâcheuse : l'armée dans la nuit se replia sur Gand. Le duc de Bourgogne s'établit à Lawendeghem, derrière le canal de Bruges. Vendôme, à ce que prétend Saint-Simon, se mit au lit à Gand et n'en bougea de trente heures, pour se reposer de ses fatigues. Pendant ce temps, les corps dispersés et oubliés par les deux généraux faisoient leur retraite avec bravoure, mais pas toujours avec succès; plusieurs furent faits prisonniers, d'autres se replièrent sur Tournai, Lille et Ypres, où Berwick, qui s'étoit avancé avec diligence, les recueillit. Il estime à neuf mille les prisonniers que perdit l'armée française, tandis que d'autres rapports ne parlent que de quatre mille. Les lignes d'Ypres, les passages de la Lys à Comines et à Warneton tombèrent au pouvoir des alliés, et des partis anglais et hollandais s'avancèrent jusqu'aux portes d'Arras pour lever des contributions dans l'Artois. Ils arrachèrent à ce malheureux pays 3,500,000 livres. (1)

(1) Mém. de Berwick, p. 116.—Saint-Simon, T. VI, p. 259 et 321.

Marlborough n'avoit encore poussé ses conquêtes que dans les Pays-Bas espagnols. Il étoit impatient d'enlever à Louis une ville française, et il projetoit le siége de Lille; mais il falloit beaucoup de hardiesse pour attaquer une aussi grande place. Les dépôts d'artillerie et de munitions du général anglais s'étoient avancés d'Anvers à Bruxelles; pour les conduire de là jusqu'à Lille, il falloit affronter l'armée française qui s'étoit réunie, et qui étoit plus nombreuse que celle des alliés. Sur la première nouvelle des projets des ennemis, le maréchal de Boufflers avoit demandé au roi la permission de se jeter dans Lille pour défendre cette place. Il y trouva une garnison d'environ quinze mille hommes; la bourgeoisie étoit nombreuse et dévouée à la France, et les approvisionnemens, pour soutenir un siége, se trouvèrent suffisans. Les Français étoient maîtres des places environnantes, Douai, Tournai, Ypres, Béthune et Aïre: les armées des ducs de Bourgogne et de Berwick étoient désormais en communication l'une avec l'autre. Marlborough partit le 6 août de Bruxelles et arriva devant Lille le 11, et le lendemain la ville fut investie; cependant il étoit à vingt-trois lieues de Bruxelles, d'où il devoit faire venir toutes ses munitions de guerre et de bouche; il n'étoit maître que de la seule chaussée de Menin, et il devoit craindre à tout instant 1708.

1708. de voir ses communications coupées par cent mille Français devant lesquels il étoit contraint de faire passer ses convois. (1)

Ce siége de Lille, continué en présence d'une puissante armée, ces convois anglais qui passèrent l'un après l'autre devant les deux petits-fils de France, devant les deux maréchaux de Vendôme et Berwick, qu'on s'étoit accoutumé à regarder comme des maîtres dans l'art de la guerre, aggravèrent encore la douleur et l'humiliation de cette campagne si désastreuse. Louis avoit donné parole au maréchal de Boufflers qu'il seroit secouru. Chamillart pressoit les généraux de livrer bataille; mais les malheurs précédens avoient jeté dans les chefs et les soldats tant de découragement que chacun redoutoit la responsabilité d'une action. Dès que l'un des généraux proposoit une entreprise vigoureuse, les deux autres s'y opposoient; le blâme tomboit tour à tour sur le duc de Bourgogne, sur Vendôme, sur Berwick, mais en somme tous trois perdoient en même temps leur réputation; les convois des alliés qu'il sembloit si hasardeux de faire avancer, passoient l'un après l'autre sans être attaqués. Enfin le plus important de tous, qui arrivoit d'Ostende, et sans l'arrivée duquel

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 321. — Berwick, p. 117. — La Hode, L. LVIII, p. 34.

Marlborough auroit été obligé de lever le siége, fut attaqué le 28 septembre à Winindall, par le comte de la Mothe, qui avoit sous lui vingt mille hommes; et, chose surprenante, qui ne s'étoit encore jamais vue dans aucune guerre, ce fut le convoi, ou du moins l'escorte qui le protégeoit qui battit le corps d'armée destiné à l'intercepter (1). Après une inaction désespérante, après tant d'événemens humilians, après que le duc de Bourgogne, qui s'étoit avancé le 10 septembre jusqu'en vue du duc de Marlborough, se fut retiré le 15 et eut repassé l'Escaut, montrant ainsi clairement qu'il ne vouloit point de bataille, le maréchal de Boufflers capitula dans Lille le 22 octobre avec tous les honneurs de la guerre; la citadelle tint encore jusqu'au 7 décembre. Eugène et Marlborough, tout en la laissant bloquée, passèrent l'Escaut le 27 novembre, à la faveur d'un brouillard, sans être aperçus des Français qui ne leur opposèrent aucune résistance; alors tous les corps épars de ceux-ci, qui se trouvoient le long de l'Escaut, se sentirent compromis et firent leur retraite avec précipitation et non sans perte. L'électeur de Bavière, qui avoit voulu revenir dans les Pays-Bas où il croyoit avoir beaucoup de par- 1708.

(1) Mém. de Feuquières, T. II, p. 377, et T. III, p. 70. — Lamberty, T. V, p. 124. — La Hode, L. LVIII, p. 41.

1708. tisans, et qui, comptant sur leur assistance, avoit entrepris le siége de Bruxelles, fut obligé de le lever avec tant de hâte qu'il y laissa une partie de son canon; Bruges, Plassendal, et toutes les places que les Français avoient occupées aux Pays-Bas, furent abandonnées, à la réserve de Gand, où la Mothe s'étoit enfermé avec quinze mille hommes et où il capitula le 30 décembre. L'humiliation, la douleur des revers de cette campagne avoient causé dans toute la France une fermentation si grande, que les généraux n'osèrent l'affronter à leur retour. Les ducs de Bourgogne et de Berry ne voulurent point être vus à Paris en revenant à Versailles, et le duc de Vendôme alla s'enfermer dans son château d'Anet. (1)

La campagne sur le Rhin fut sans importance: une fois que le prince Eugène d'une part, et le duc de Berwick de l'autre s'étoient dirigés vers la Flandre, les deux armées affoiblies qui demeuroient séparées par le fleuve, évitèrent l'une comme l'autre de prendre l'offensive. A l'armée des Alpes, le maréchal de Villars avoit à garder une frontière de cent lieues d'étendue avec moitié moins de monde que le duc de Sa-

(1) Lettres de Mad de Maintenon, 27 novembre, 2 et 9 décembre, T. I, p. 356. — Saint-Simon, T. VI, p. 343, 358, 401.

voie ne pouvoit lui en opposer (1). Il repoussa 1708.
cependant ses attaques sur la Savoie et le Dauphiné, et il se flattoit de l'avoir mis dans une position dangereuse; mais la lâcheté du commandant du fort d'Exiles, qui rendit cette place à la première approche du danger, ouvrit une issue au duc de Savoie pour retourner en Piémont. La Pérouse et Fenestrelle capitulèrent également; les mauvais succès des Français avoient accoutumé les commandans à ne plus rougir de rendre leurs places avant qu'il y eût de brèche aux murailles. (2)

On avoit cependant cru en France un moment à la possibilité d'une diversion en Italie, à la formation d'une ligue entre les souverains de cette contrée, qui feroit tout au moins respecter leur neutralité, et le maréchal de Tessé avoit été envoyé à Rome pour y travailler. L'empereur Joseph continuoit à laisser son frère en Espagne, entièrement à la charge des puissances maritimes; mais il profitoit de la guerre pour opprimer et piller l'Italie. Il prétendoit faire revivre tous les droits que les empereurs avoient réclamés sur cette contrée dans le moyen âge, quoiqu'ils n'en eussent jamais été réellement possesseurs. Les souverains qui recon-

(1) Mém. de Villars, p. 239.
(2) Mém. de Villars, p. 248. — La Hode, L. LVIII, p. 52.

1708. noissoient relever de l'empire, il les traitoit en sujets dont l'indépendance n'étoit qu'usurpation, et déjà il avoit confisqué les duchés de Mantoue et de Montferrat, d'autres duchés des branches cadettes de la maison de Gonzaga, et la principauté de la Mirandole, sous prétexte de forfaiture; il avoit révoqué la concession que son père Léopold avoit faite à Victor-Amédée, des fiefs des *Langhe,* dans les montagnes de Ligurie; il avoit prétendu que les duchés de Parme et de Plaisance, qui depuis deux siècles étoient reconnus pour fiefs de l'Église, appartenoient toujours à l'empire, et il avoit intimé l'ordre au duc de Parme de prendre l'investiture de ses États du sénat de Milan au nom de l'empereur. Il avoit prétendu aussi que les vallées de Comacchio, que depuis cent dix ans le Saint-Siége avoit réunies à la chambre apostolique, étoient un fief impérial, et il venoit de les faire occuper militairement. Il déclaroit abusif l'hommage du royaume de Naples au Saint-Siége, et il refusoit au pape le droit d'y conférer des évêchés et des bénéfices. Clément XI, dans un mouvement d'indignation, voulut recourir non seulement aux censures ecclésiastiques, mais aux armes. L'empereur ne demandoit pas mieux : six mille soldats détachés de l'armée de Piémont entrèrent aussitôt dans les États de l'Église et s'avancèrent jusqu'à Ancône : les troupes de

l'Église s'enfuyoient à leur approche, et, pour leur causer plus de terreur, les Autrichiens multiplioient les sacriléges : ils tuèrent, devant tous ses paroissiens, un prêtre comme il disoit la messe, pour voir, disoient-ils, si l'hostie consacrée le ressusciteroit. Un autre corps de troupes entroit en même temps par le royaume de Naples. D'autre part on négocioit : la république de Venise annonçoit le désir de sauver l'indépendance et la neutralité de l'Italie; le duc de Savoie étoit ébranlé, il refusoit de combattre davantage pour un empereur qui le payoit de tant d'ingratitude : un présent de cent mille livres sterling que lui fit la reine d'Angleterre le remit en bonne humeur (1). Le maréchal de Tessé, au contraire, qui pressoit, au nom de Louis XIV et de Philippe V, la formation de la ligue d'Italie, n'offroit ni argent ni secours; la situation de la France étoit alors trop déplorable pour que le prudent sénat de Venise osât s'appuyer sur elle. Cette négociation seule cependant avoit alarmé Joseph et l'avoit engagé à se relâcher de ses prétentions. Il envoya le marquis de Prie à Rome pour traiter avec le pape, et, après des conférences prolongées, un traité entre lui et le cardinal Paolucci fut signé le 15 jan- 1708.

(1) Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 304. — Lamberty, T. V, p. 156.

1708. vier 1709, par lequel l'empereur rétablissoit le Saint-Siége dans ses droits, tandis que Clément XI s'engageoit à envoyer à Barcelonne un nonce auprès de Charles III, roi d'Espagne, tout en déclarant qu'en lui donnant ce titre il ne prétendoit point décider lequel étoit légitime entre les deux compétiteurs. (1)

Philippe V se tint pour fort offensé de l'arrangement que venoit de faire le pape; il rappela de Rome son ambassadeur et donna ordre au nonce de sortir d'Espagne. La cour de Madrid ne faisoit rien pour se défendre elle-même, mais elle exigeoit que tous les autres États se sacrifiassent pour maintenir ce qu'elle nommoit ses droits. Elle s'étoit laissé enlever le royaume de Naples sans résistance; elle ne garantissoit la Sicile que par l'horreur des supplices qu'y ordonnoit le vice-roi; cette année elle laissa conquérir la Sardaigne et Minorque par les flottes anglaises. Port-Mahon se rendit par capitulation au général Stanhope, le 25 septembre, et les Anglais s'en firent céder la possession par Charles III (2). Tandis que l'Espagne ne faisoit au-

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 315-320. — Mém. de Tessé, T. II, ch. 12, p. 276-308. — *Botta, Storia d'Italia*, L. XXXVI, p. 422-432. — La Hode, L. LVIII, p. 51. — Lamberty, T. V, p. 82 *et suiv.*, 245 *et suiv.*

(2) *Lord Mahon*, ch. 6, p. 256. — *San Phelipe, Comentarios*, T. I, p. 271-279.

cun effort pour conserver ses possessions lointaines, c'étoit trop exiger du vieux pontife que de vouloir qu'il bravât pour elle le courroux de l'empereur, déjà maître chez lui. Dans le même esprit, la cour de Madrid montroit beaucoup d'aigreur de ce que la France ne faisoit pas plus d'efforts pour la défendre; ses reproches étoient si vifs qu'ils fournirent à Louis XIV l'occasion de se convaincre que les intérêts de son petit-fils n'étoient pas identiques avec les siens. 1708.

La campagne de 1708 avoit été favorable à Philippe V. Les alliés n'avoient pas plus de dix mille hommes en Catalogne sous les ordres de Stanhope et de Stahremberg; ils en avoient quatre mille sur les frontières de Roussillon pour tenir tête au duc de Noailles, et quelques garnisons dans un petit nombre de places; tandis que le duc d'Orléans avoit environ vingt mille hommes sous ses ordres immédiats; Asfeldt, cinq mille à Valence, et Noailles à peu près autant à Perpignan. De plus, le marquis de Bay avoit une petite armée espagnole sur les confins du Portugal, où il soumit quelques châteaux. Après des combats de peu d'importance, le duc d'Orléans vint, au milieu de juin, mettre le siége devant Tortosa, qui étoit défendue par une garnison de quatre ou cinq mille hommes, tandis que dix mille paysans armés ou Miquelets occupoient les montagnes du voisinage. Le duc d'Or-

1708. léans, dans la conduite de ce siége, montra beaucoup d'habileté et de constance; mais tout étoit difficile en Espagne, où l'on ne trouvoit jamais ni argent, ni vivres, ni munitions d'aucun genre; où c'étoit l'ancienne habitude du gouvernement de faire de magnifiques promesses sans en tenir jamais aucune, et où le directeur des finances Orry, créature de la princesse des Ursins, sembloit encore avoir enchéri sur cette ancienne forfanterie espagnole. Jamais le duc d'Orléans en entrant en campagne n'eut de vivres assurés pour plus de quinze jours. Il accusoit Orry, il accusoit sa protectrice; il étoit impatienté de ce que, bien plus souveraine en Espagne que Philippe V, elle prétendît se faire rendre compte de toutes les opérations de la guerre, et dans des repas militaires il tournoit en ridicule, par des sarcasmes grossiers, les deux femmes qui lui paroissoient gouverner les deux royaumes. Il força cependant Tortosa à capituler le 11 juillet. Il contraignit ensuite Stahremberg à s'enfermer dans un camp inaccessible, il soumit un bon nombre de petites places de Catalogne, et il fit vivre ses troupes aux dépens du pays. (1)

Mais les railleries du duc d'Orléans étoient

(1) Saint-Simon, T. VI, p. 240. — *San Phelipe, Comentarios*, T. I, p. 245. — *Lord Mahon*, ch. 6, p. 249.

parvenues à la princesse des Ursins, elle l'avoit pris en haine, et elle demandoit avec instance à Louis XIV de le rappeler. De son côté le duc d'Orléans avoit donné à Philippe V de justes raisons de se défier de lui. Il avoit fait parvenir au général Stanhope un agent confidentiel pour entamer une négociation avec l'Angleterre et la Hollande, dont le résultat devoit être de l'appeler, de préférence à son cousin, à la couronne d'Espagne. Il ne sembloit point impossible que les alliés, assez mécontens des Autrichiens, et résolus à ne pas laisser la domination de l'Espagne au petit-fils de Louis XIV, se contentassent de la transmettre au duc d'Orléans, qui lui tenoit de moins près. C'étoit une transaction entre des prétentions opposées, c'étoit un arrangement qui ne donneroit la victoire ni aux Castillans ni aux Catalans, et qui ne laisseroit point de prise aux vengeances et aux représailles des guerres civiles. Déjà Louis XIV désespéroit de maintenir Philippe V sur le trône d'Espagne, et il se montroit disposé à entrer en négociations pour un nouveau traité de partage. Un aide-de-camp du duc d'Orléans nommé Flotte, et un autre agent nommé Renaud, eurent plusieurs entrevues avec le général Stanhope. Celui-ci répondit au duc d'Orléans par une contre-proposition, celle d'accepter la souveraineté de la Navarre et du Languedoc jusqu'aux rives du Rhône, sous la 1708.

1708. garantie des alliés, et cette offre révoltante ne fit point rompre la négociation; cependant il est assez probable que les premières ouvertures avoient été faites par le duc d'Orléans à la suggestion de Louis XIV lui-même qui désiroit sortir à tout prix d'une situation épineuse; c'étoit l'opinion du duc de Marlborough, à qui la négociation fut communiquée. Mais les secrètes intrigues des agens du duc d'Orléans n'avoient point échappé à la princesse des Ursins; pendant l'hiver, tandis que le duc étoit retourné à la cour de Versailles, elle fit arrêter Flotte et Renaud; dans leurs papiers, quoiqu'en partie chiffrés, elle trouva des indices suffisans d'une intelligence qu'elle qualifioit de trahison, et elle adressa à Louis XIV les plaintes les plus violentes contre son neveu, en insistant pour qu'il ne fût point renvoyé en Espagne. (1)

(1) *Lord Mahon*, ch. 7, p. 261-266.—Saint-Simon, T. VII, p. 290-316, et T. XII, p. 119. — *San Phelipe, Comentarios*, T. I, p. 342.— Mém. de Noailles, T. LXXII, p. 429. — W. Coxe, ch. 15, p. 527. — Dangeau, T. III, p. 105.

La correspondance de mad. de Maintenon avec mad. des Ursins contient à peine quelques allusions à cette intrigue. Mad. des Ursins, au printemps de 1709, continue à se plaindre de ce qu'on veut la faire passer pour brouillée avec ce duc, elle sollicite à plusieurs reprises mad. de Maintenon d'obtenir quelques grâces en faveur de sa maîtresse. Ces lettres démentent complétement l'assertion de Saint-Simon sur l'acharnement de ces deux dames contre le duc d'Orléans. Il ne faut en gé-

Louis XIV n'avoua pas les négociations secrètes du duc d'Orléans, si du moins elles étoient concertées avec lui ; il n'en témoigna pas non plus le ressentiment qu'attendoit de lui la princesse des Ursins. Mais il ne laissa pas ignorer à Philippe que l'Angleterre et la Hollande refusoient d'entendre aucune proposition de paix, à moins que pour préliminaires on ne cédât l'Espagne et les Indes à l'archiduc; et son ambassadeur, Amelot, l'avertit à plusieurs reprises que les événemens de la guerre, devenus toujours plus funestes, pourroient contraindre le roi à s'y résigner. Philippe, dans une lettre du 12 novembre, répondit à son grand-père : « J'étois « pénétré de ce que vous écriviez à M. Amelot, « des prétentions chimériques et insolentes des « Anglais et des Hollandais pour les prélimi- 1708.

néral pas croire Saint-Simon sur les haines et sur les intrigues, mais les faits subsistent. La princesse des Ursins semble avoir voulu faire prendre le change à mad. de Maintenon sur les torts du duc d'Orléans, et lui faire croire qu'on l'accusoit d'avoir fait les yeux doux à la reine d'Espagne (25 mars 1709, T. IV, p. 245). Dès lors l'aigreur va croissant entre ces deux dames, et loin de conspirer ensemble, elles semblent, pendant toute cette année, sur le point de se brouiller tout-à-fait. Quant à Flotte et à Renaud, elle les nomme une seule fois dans sa lettre du 11 août 1709, p. 308, sans entrer sur eux dans aucune explication. Mad. des Ursins fut en effet l'ennemie du duc d'Orléans, mais il me paroît certain qu'elle n'agit point contre lui de concert avec mad. de Maintenon.

1708. « naires de la paix : jamais on n'en avoit vu de « pareilles, et je ne veux pas seulement croire « que vous puissiez les écouter, vous qui par « vos actions vous êtes rendu le plus glorieux « roi du monde. Mais je suis outré qu'on puisse « seulement imaginer qu'on m'obligera à sortir « d'Espagne tant que j'aurai une goutte de sang « dans les veines. Cela n'arrivera certainement « pas; le sang qui y coule n'est pas capable de « soutenir une pareille honte. Je ferai tous mes « efforts pour me maintenir sur un trône où « Dieu m'a placé, et où vous m'avez mis après « lui, et rien ne pourra m'en arracher ni me le « faire céder que la mort (1). » Il n'est point invraisemblable que la princesse des Ursins ait écrit cette lettre pour Philippe qu'elle dirigeoit uniquement; personne mieux qu'elle ne savoit le langage qu'il convenoit de tenir à Louis XIV, aussi ce roi louoit-il son petit-fils dans sa réponse du 26 novembre, de l'élévation de ses sentimens : « Elle augmentoit, dit-il, le désir que « j'ai toujours eu de vous maintenir dans le rang « où il a plu à Dieu de vous placer. Vous voyez « que jusqu'à présent j'ai fait les derniers efforts « pour vous y conserver, et je n'examine pas si « le bien de mon royaume le demandoit... Pour « cet objet je souhaite dans la fin de cette cam-

(1) Mém. de Noailles, T. LXXII, p. 427.

« pagne des événemens assez heureux pour « donner de nouveaux moyens de continuer la « guerre. » (1). 1708.

Mais loin que ce vœu se réalisât, jamais la France n'avoit éprouvé tant de calamités; elle avoit perdu toutes ses conquêtes, ses places fortes tomboient les unes après les autres, ses frontières étoient ouvertes de tous les côtés, ses soldats, même en nombre supérieur, n'osoient plus se mesurer avec les ennemis, ses généraux perdoient leur réputation, les petits-fils du roi étoient accusés d'incapacité et de manque de résolution; le déchaînement de la cour, de l'armée, de tout le public, menaçoit le ministre de la guerre, Chamillart, d'une chute qui ne se fit pas long-temps attendre. Le prince Eugène et Marlborough osoient déjà parler de marcher par Paris à la délivrance de l'Espagne. A tant de malheurs l'intempérie des saisons vint en ajouter un plus cruel encore. Le 5 janvier 1709, veille des Rois, un froid subit, rigoureux, extrême, surprit les arbres et toute la végétation 1709. en pleine sève, tant la température avoit été douce jusqu'alors, et se prolongea tout un mois. Presque tous les produits de la campagne, dans

(1) Mém. de Noailles, T. LXXII, p. 428. — Il paroît qu'à cette époque Philippe V prêtoit l'oreille à quelques propositions des alliés, pour faire la paix en se détachant de son aïeul. Lettres du comte de Bergheyck à mad. des Ursins, T. IV, p. 387 *et suiv.*

1709 toute la France, furent détruits : les oliviers, les vignes, les arbres fruitiers gelèrent sur pied; les blés d'automne gelèrent également, et ceux qui restoient dans le commerce s'élevèrent aussitôt à un prix excessif, dans la prévision d'une prochaine famine, et par la nécessité d'en réserver une grande part à ensemencer de nouveau les champs dévastés par la gelée (1). Presque tous les habitans des campagnes, perdant à la fois leurs ressources dans le présent, leurs espérances dans l'avenir, tombèrent dans un état effroyable de misère; la faim se faisoit sentir de toutes parts. Loin d'augmenter les contributions avec les besoins croissans, loin de pouvoir même les percevoir sur leur pied ordinaire, il falloit accorder des dégrèvemens aux provinces qui souffroient le moins, des secours aux plus ruinées. On n'eut pas de peine, il est vrai, à recruter les armées, car une foule de malheureux couroit s'enrôler volontairement pour y trouver du pain; mais ce qu'on ne peut concevoir, c'est comment le trésor public put faire face à des dépenses toujours croissantes : le contrôleur-général Desmarets, dans son Mémoire sur son administration, dit lui-même que ce fut un miracle, et les détails qu'il donne, ainsi que Forbonnais, n'aident point à le comprendre. Par un

(1) Saint-Simon, T. VII, p. 10. — Mém. de Torcy, p. 190. — Mad. de Maintenon, T. I, p. 379. — Villars, p. 257. — Capefigue, T. VI, ch. 69, p. 1.

bonheur inespéré des vaisseaux richement chargés arrivèrent du Pérou, dans les ports de France, avec 30 millions en espèces, et apparemment que cet événement, influant sur l'opinion, fit trouver de l'argent au denier 18 et au denier 16. Le commerce fit venir sur son crédit particulier beaucoup de blé de Barbarie, des îles de l'Archipel et de Dantzick; il s'en trouva dans le royaume plus qu'on ne croyoit, parce qu'on en avoit beaucoup caché, pour soustraire les capitaux agricoles aux variations continuelles des espèces; on engagea aux traitans les revenus des années suivantes, et les anticipations furent poussées jusqu'à l'année 1714. Enfin Desmarets eut recours lui-même à la ressource désastreuse d'une refonte générale des monnoies, le 14 mai 1709. Les nouveaux louis durent passer pour 20 francs, le marc d'or à 600 livres, les nouveaux écus pour 5 francs, le marc d'argent à 40 livres. Cette opération servoit à masquer une banqueroute de 72 millions de billets de monnoie qui étoient reçus pour un sixième en échange des nouvelles monnoies, tandis qu'au fait on perdoit un quart sur les espèces vieilles changées contre les nouvelles (1). Il y avoit tant d'ignorance en même 1709.

(1) La Monnoie donnoit dix-huit louis nouveaux contre quinze vieux et trois en papier; mais les dix-huit nouveaux ne pesoient pas plus que treize et demi des vieux.

1709. temps et tant de fraude dans ces opérations, qu'on ne comprend pas comment personne en étoit la dupe. Mais la police veilloit soigneusement à ce qu'aucun écrit ne pût éclairer le public, et tandis qu'en cherchant à nous rendre compte de ces reviremens nous n'y voyons qu'une perte certaine et considérable, il paroît que pendant leur durée ils donnèrent au numéraire un mouvement qui fit illusion au public. (1)

Le cœur de Louis XIV étoit profondément touché de la misère de son peuple, de l'humiliation de ses armées et de celle de ses enfans, des pertes sanglantes qu'avoit faites sa noblesse, de cette condition de la France tout entière, semblable, disoit Bolingbroke, à un homme frappé du coup mortel, qui marche encore, mais en chancelant. Le roi ne se roidit point contre les coups de la fortune, il les regarda comme un jugement de la Providence, comme une punition de ses fautes; il vouloit sincèrement la paix, aussi ne craignit-il pas de la demander, d'annoncer qu'il l'achèteroit par d'immenses sacrifices. Un député du commerce de Rouen, nommé Ménager, avoit fait à la Haye de premières ouvertures. D'après elles Philippe V devoit conserver l'Espagne et les Indes, tandis que le commerce

(1) Forbonnais, Recherches sur les finances, avec le Mém. de Desmarets, T. II, p. 192-212.

des dernières devoit être ouvert à toutes les nations de l'Europe; mais le grand pensionnaire Heinsius ne voulut pas admettre que la couronne d'Espagne pût demeurer au petit-fils du roi. Un résident du duc de Holstein nommé Pettekum, fut employé ensuite. Les Hollandais lui répondirent qu'à moins qu'il n'offrît les Espagnes, les Indes, le Milanais et les Pays-Bas avec une barrière, comme aussi un traité favorable de commerce, on ne pouvoit parler confidemment sur les autres articles préliminaires. Ces conditions étoient dures, et cependant le ministre des affaires étrangères eut ordre de les accepter, et de demander des passe-ports tant pour un négociateur français que pour le comte de Bergheyck, intendant des Pays-Bas et ministre de Philippe V. Les passe-ports furent accordés pour le plénipotentiaire français, mais refusés pour Bergheyck. Le roi, résolu à ne se choquer de rien, fit choix de Rouillé, président au grand conseil, qui avoit déjà eu quelque part à des négociations antérieures; il l'envoya donc à la Haye, en lui donnant pour commission d'écarter toutes les difficultés qui arrêtent souvent les négociations à leur ouverture, de ne point chicaner sur les pouvoirs des députés hollandais (ils se trouvèrent n'en avoir aucun), de répéter l'offre de l'abandon de l'Espagne, des Indes, du Milanais, des Pays-Bas, d'une barrière en 1709.

1709. Flandre, et d'un traité de commerce favorable aux Hollandais; d'accepter pour Philippe V, comme dédommagement, les royaumes de Naples et de Sicile que les alliés paroissoient eux-mêmes lui avoir destinés, puisqu'ils n'en avoient pas demandé la cession; de chercher seulement à y faire joindre la Sardaigne et les Presidii, de faire mettre les Hollandais en possession de cet équivalent jusqu'à ce que l'échange fût accompli, et d'insister sur une suspension d'armes, afin qu'une nouvelle campagne n'infligeât pas à l'Europe de nouvelles calamités, tandis que les puissances belligérantes étoient presque d'accord. Lorsque les conditions du traité seroient réglées, le roi feroit son affaire de persuader au roi son petit-fils d'y souscrire, et, en cas de refus, Sa Majesté rappelleroit les troupes françaises qui servoient alors en Espagne. (1)

Les conférences de Rouillé, à Bodegrave, avec deux commissaires hollandais, se prolongèrent pendant les mois de mars et d'avril; elles abreuvèrent la France d'humiliations. Quoiqu'on se fût efforcé de les envelopper du plus profond mystère, leur secret avoit été pénétré. Marlborough et Eugène, tous deux en Hollande, traversoient de tout leur pouvoir tout acheminement à la paix; ils étoient instruits de la détresse

(1) Mém. de Torcy, T. LXVII, p. 111-123.

de la France, ils croyoient impossible qu'elle leur opposât encore aucune résistance; dans la campagne prochaine ils se flattoient d'arriver à Paris, de lever des contributions sur toutes les provinces, de démembrer la France, de la rendre à jamais impuissante. La guerre étoit pour eux une source de pouvoir et de richesses; la haine, la vengeance, toutes les passions les plus aveugles s'étoient emparées des peuples qui avoient le plus souffert; les Anglais étoient enivrés d'orgueil par leurs victoires; l'empereur, qui seul gagnoit à la guerre et qui n'exposoit rien pour la faire, déclaroit qu'il n'abandonneroit pas la moindre parcelle de l'héritage d'Espagne; tous les alliés s'élevoient en même temps contre les négociations; le grand pensionnaire de Hollande, qui entre eux étoit le plus prudent et le plus pacifique, voyoit dans sa république même le parti belliqueux l'emporter sur ses conseils. Dans chacune des conférences, les ministres hollandais annonçoient à Rouillé de nouvelles prétentions, et retiroient quelqu'une des espérances qu'ils lui avoient données. A la fin d'avril ces préliminaires, que Louis avoient acceptés, ne faisoient plus que la moindre partie des dures conditions qu'on lui imposoit, tandis que toutes les compensations qu'on lui avoit fait espérer lui étoient retirées. (1) 1709.

(1) Mém. de Torcy, Part. 2, p. 135-192.

1709. Malgré la tournure défavorable qu'avoit prise la négociation, quand les dernières dépêches de Rouillé furent lues, le 28 avril, au conseil des ministres, où se trouvoient seulement avec le roi le dauphin et le duc de Bourgogne, le chancelier Pontchartrain, Beauvilliers, Torcy, Chamillart et Desmarets, Beauvilliers parla avec force pour accepter la paix, quelque dure qu'elle fût; il paroît que le duc de Bourgogne l'appuya, et Torcy offrit alors de se rendre lui-même en Hollande, muni du seul passe-port que les Hollandais avoient donné pour un courrier, afin de profiter d'une circonstance favorable s'il s'en présentoit une, de faire jusqu'aux dernières concessions et de signer immédiatement (1). Torcy partit le 1er mai, et le 6 il alla descendre à la Haye chez le grand pensionnaire lui-même, qui étoit loin de s'attendre à cette visite. Le prince Eugène étoit alors à l'armée, et Marlborough en Angleterre. Heinsius parut à Torcy un homme loyal, froid et ferme, mais résolu à ne rien céder, et, pendant les conférences qui continuèrent presque tout le mois de mai, Torcy accepta l'une après l'autre les conditions les plus dures sans pouvoir obtenir aucun retour. Les frais pour la campagne prochaine étoient faits, les alliés en attendoient les succès les plus éclatans, et le parti de la guerre se fortifioit chaque jour dans les

(1) Mém. de Torcy, p. 193.

conseils de la république. Torcy avoit renoncé 1709.
successivement aux Presidii, à la Sardaigne, au royaume de Naples, à la Sicile même, comme dédommagement pour Philippe V, et comme retraite avec un semblant de royauté; il avoit de même successivement cédé les places les plus importantes de la frontière du nord de la France comme barrière aux Hollandais, Strasbourg et toute l'Alsace comme barrière à l'empire, Exiles et Fénestrelles au duc de Savoie, mais avec plus de répugnance que tout le reste, car il croyoit y voir le coup de pied de l'âne; toutefois les négociateurs hollandais faisoient naître toujours de nouvelles difficultés. Eugène et Marlborough étoient revenus à la Haye ; leurs manières étoient polies et conciliantes, même respectueuses lorsqu'ils parloient du roi, mais chaque jour ils élevoient de nouvelles prétentions; des envoyés de tous les États de l'Europe arrivoient à la file, chacun formoit quelque demande contre la France, chacun étoit appuyé par les triumvirs; le mois de mai s'écouloit, le moment d'entrer en campagne étoit arrivé, et Torcy ne voyoit point encore quel seroit le terme des concessions qu'on exigeroit, quel seroit le prix auquel il achèteroit la suspension d'armes. Tant que Louis avoit espéré qu'un démembrement de la monarchie espagnole, avec le titre de roi, seroit assigné à son petit-fils, il

1709. avoit pu répondre de sa soumission. Mais depuis qu'on étoit résolu à lui tout enlever, il étoit évident que Philippe résisteroit; Torcy en convenoit avec les alliés, mais il montroit que d'après l'extrême foiblesse de l'Espagne, lorsque la publication de la paix avec la France feroit éclater de toutes parts des défections, cette résistance ne pouvoit être efficace. Jusque là, c'étoit lui qui avoit formulé tous les projets divers; il sentoit qu'il se lioit toujours plus, tandis que les alliés n'étoient obligés à rien; il demanda qu'à leur tour ceux-ci présentassent l'ensemble de leurs demandes pour les préliminaires. Heinsius se chargea de le faire, et un projet en quarante articles fut remis le 28 mai à Torcy. Le lendemain il repartit pour le porter à Versailles, sans rompre encore décidément, et en laissant Rouillé à la Haye. (1)

Ces conditions étoient cependant aussi injustes qu'humiliantes. Louis XIV devoit reconnoître la reine Anne, la succession protestante d'Angleterre, et renvoyer hors de France le prétendant; il devoit reconnoître le nouveau roi de Prusse, le nouvel électeur de Hanovre, il devoit reconnoître Charles III, l'archiduc, comme unique souverain de la monarchie espagnole, dans l'Espagne, l'Italie, les Indes, les Pays-Bas, sauf

(1) Torcy, p. 197-303. — Lamberty, T. V, p. 262-288. — Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 339.

les seules parties que les alliés en avoient détachées pour se les approprier à eux-mêmes. Dans le terme de deux mois, le duc d'Anjou devoit évacuer tout ce qu'il possédoit de cet héritage, et se retirer en France avec ceux qui voudroient le suivre. La France devoit céder Terre-Neuve à l'Angleterre, raser Dunkerque et en combler le port; elle devoit céder dix forteresses de sa frontière du nord aux Hollandais, pour leur servir de barrière; elle devoit rendre à l'empire tout ce qu'elle avoit acquis en Alsace depuis le traité de Westphalie, raser toutes les places nouvelles qu'elle y avoit bâties, rendre Strasbourg, Brisach, Luxembourg, avec toutes les fortifications et toute l'artillerie qu'elle avoit ajoutées à ces places, évacuer toutes les forteresses qu'elle occupoit encore dans les Pays-Bas, et par ces immenses sacrifices la France obtenoit seulement un armistice pour traiter de la paix: si elle ne pouvoit pas la conclure, au bout de deux mois la guerre devoit recommencer contre la France désarmée et qui auroit déjà livré ses meilleurs moyens de défense. (1) 1709.

(1) Mém. de Torcy, p. 304.

Les articles remis à Torcy ont été imprimés dans le recueil de Lamberty, T. V, p. 288; dans l'histoire d'Angleterre de Rapin Thoyras, Contin., T. XII, L. XXVI, p. 339; dans les Mém. de Torcy, T. LXVII, p. 304, avec les remarques de celui-ci article par article, et ils ont été connus de tous les autres his-

1709. Les articles, rédigés par Heinsius et rapportés par Torcy, furent lus au conseil le 2 juin. Le roi y avoit appelé le dauphin, le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, et tous les ministres d'État. Malgré le désir ardent de la paix, qui avoit été croissant pendant la durée des négociations, tous reconnurent que ces conditions n'étoient pas recevables. Le même jour le roi écrivit à Rouillé pour le rappeler, et pour le charger de déclarer que toutes les concessions qu'il avoit faites étoient annulées. En même temps il adressa une circulaire aux gouverneurs des provinces de son royaume, pour la communiquer à ses peuples. Il déclaroit qu'il avoit voulu obtenir la paix en faisant d'im-

toriens, qui les ont donnés au moins par extrait. M. Capefigue les reproduit exactement tels qu'ils ont été imprimés avant lui (T. VI, p. 75), en les annonçant ainsi : « J'ai trouvé le document le plus important en original et manuscrit : c'est l'ultimatum des alliés, tel qu'il fut adressé aux plénipotentiaires « de France au congrès..... Je le publie comme un des plus « curieux témoignages de l'histoire. » M. Capefigue a publié de même un grand nombre de pièces d'après les manuscrits, sans indiquer en quoi elles différoient des mêmes pièces imprimées avant lui. C'est certainement un objet de curiosité que les originaux des actes publics qu'il a pris soin de compulser, mais en les cherchant dans les archives on perd trop souvent de vue tout ce qui les a précédés et suivis. M. Capefigue se seroit fait une idée beaucoup plus nette de la négociation en la suivant dans Lamberty ou dans Torcy, qu'en s'attachant à un seul acte dont il n'a vu ni les antécédents ni les conséquences.

menses sacrifices, en renonçant même à la sûreté 1709.
de ses provinces frontières, mais que la suspension qu'on lui avoit proposée étoit plus dangereuse que la guerre, qu'elle éloigneroit la paix plutôt que d'en avancer la conclusion. Il demandoit donc à ses peuples qui, depuis tant d'années, lui avoient donné des preuves si constantes de leur zèle, de seconder encore ses efforts par de nouveaux sacrifices pour sauver la patrie. Il s'adressa en même temps aux évêques, pour qu'ils fissent partout appeler par leurs prières le ciel à l'aide de la France, et il donna le premier l'exemple des dons patriotiques en faisant porter toute sa vaisselle à la monnoie; les courtisans se crurent obligés de faire de même; la ressource cependant se trouva bien insuffisante, car la plupart, au lieu de livrer leur argenterie, se contentèrent de la cacher. (1)

Dès que les négociations furent rompues, les armées se mirent en mouvement; mais auparavant celui qui devoit leur donner l'impulsion, le ministre de la guerre, Chamillart, fut destitué. Tous les généraux l'avoient rendu responsable de leurs mauvais succès; tous se plaignoient de n'avoir jamais trouvé leurs armées, leurs approvisionnemens, leurs munitions, leurs équipages

(1) Torcy, p. 349.—La Hode, L. LIX, p. 71.—Saint-Simon, T. VII, p. 207.—Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 345.—Dangeau, T. III, p. 95-99.

1709. conformes aux promesses qui leur étoient faites, comme si, au milieu de tant de revers, il avoit dépendu du ministre de faire naître l'abondance. Chamillart étoit honnête homme, il avoit le travail facile, mais il semble aussi que ce n'étoit pas sans raison qu'on l'accusoit d'ignorance dans le ministère dont il étoit chargé, de désordre et d'imprévoyance. Il fut remplacé par Voisin, d'abord intendant à Maubeuge, puis conseiller d'État, qui, ainsi que sa femme, avoit depuis quinze ans obtenu l'amitié de Mme de Maintenon. Mme Voisin étoit une femme d'infiniment de mérite et d'adresse, Voisin étoit grand et facile travailleur; il n'étoit ni injuste ni mauvais par nature; mais il avoit tout l'orgueil, la hauteur et l'insolence d'un intendant; il étoit sec, dur, sans politesse ni savoir-vivre : il ne connoissoit d'autre règle que l'autorité et la volonté du roi; d'ailleurs il étoit aussi ignorant dans tout ce qui tenoit à l'art de la guerre que l'avoit été son prédécesseur. La disgrâce de Chamillart, qui quitta aussitôt la cour et se retira à sa terre de l'Étang, fut annoncée le 9 juin, et la nomination de Voisin le lendemain. (1)

L'armée des alliés s'assembla entre Menin et Courtrai le 21 juin; elle étoit forte de cent dix

(1) Mém. de Torcy, p. 117.—Saint-Simon, T. VII, p. 231-240.— Lettre de mad. de Maintenon à mad. des Ursins, T. I, p. 424.

mille hommes. Le maréchal de Villars comman- 1709.
doit les Français sur cette frontière, c'étoit le seul général qui eût été constamment heureux jusqu'alors, le seul en qui les soldats prissent une grande confiance; la cour, les officiers lui reprochoient son ton avantageux et ses fanfaronnades, mais peut-être ces manières étoient-elles nécessaires pour soutenir les esprits défaillans des Français. Tandis qu'il ne parloit que des ressources qu'il avoit trouvées, de la bataille qu'il alloit livrer, sa correspondance avec le ministre indiquoit des inquiétudes bien vives. Il ne trouvoit pas à son armée plus de soixante mille hommes, et ces troupes étoient dans un état déplorable : point d'habits, point d'armes, point de pain; il lui arrivoit à peine chaque jour le blé qui devoit être mangé le lendemain. « Un orage, « dit-il, une sécheresse me faisoient trembler, « parce que j'étois obligé de faire moudre la nuit « pour le lendemain matin, le matin pour l'après- « midi, et cuire tout de suite; or, trop d'eau « noyoit les moulins, trop peu les ralentissoit. « Imaginez-vous l'horreur de voir une armée « manquer de pain; il n'a été délivré aujour- « d'hui que le soir et encore fort tard; hier, pour « donner du pain aux brigades que je faisois « marcher, j'ai fait jeûner celles qui restoient. « Dans ces occasions je passe dans les rangs, je « caresse le soldat, je lui parle de manière à lui

1709. « faire prendre patience, et j'ai eu la consolation d'en entendre plusieurs dire : M. le maréchal a raison, il faut souffrir quelquefois. » (1)

Villars s'étoit placé dans la plaine qui est entre Lens et les marais de Hulluch, avec un simple fossé devant lui; Eugène et Marlborough ayant reconnu sa position le 24 juin, la jugèrent trop forte pour l'attaquer; ils se dirigèrent alors vers Tournai, dont ils entreprirent le siége le 6 juillet. Cette place, approvisionnée pour six mois, et dont la citadelle étoit une des plus fortes de France, auroit dû occuper les ennemis jusqu'à la fin de la campagne. Malheureusement le roi en avoit confié la défense à M. de Surville, dont on avoit loué la conduite au siége de Lille, mais qui se laissa abattre par le découragement universel; il défendit mal la place, et la rendit après vingt et un jours de tranchée ouverte; du moins il auroit pu tenir long-temps encore dans la citadelle; il en avoit reçu l'ordre le plus précis : il la rendit également le 5 septembre. (2)

Villars avoit tenté vainement de jeter des secours dans la place assiégée; il avoit pris Warneton et remporté quelques autres petits avantages; mais après la reddition de la citadelle de Tournai, il jugea bien que les ennemis cher-

(1) Mém. de Villars, p. 257-259.

(2) Villars, p. 279-288. — Feuquières, T. IV, p. 166. — La Hode, L. LIX, p. 76. — Saint-Simon, T. VII, p. 352.

choient une bataille. Quoique toujours inférieur en force, il étoit mieux en état de la recevoir qu'au commencement de la campagne. Le roi, inquiet de songer que le sort de la France reposoit sur sa seule tête, accepta l'offre généreuse du maréchal de Boufflers, d'aller servir sous lui comme volontaire, quoiqu'il fût son ancien et son aîné. Les deux généraux agirent dès lors de concert, et la présence de Boufflers sauva en effet l'armée. Villars s'avança dans la nuit du 8 au 9 septembre pour gagner la chaussée de Bavay et occuper la trouée d'Aulnoy et de Malplaquet, ou l'espace libre entre les bois de Sars et de Blangies. Feuquières lui reproche, ou de n'avoir pas passé cette trouée pour chercher la bataille avant que les alliés fussent rejoints par trente bataillons qu'ils avoient laissés devant Tournai, ou, au contraire, de n'avoir pas choisi sa position en arrière de ces bois s'il vouloit attendre la bataille au lieu de la provoquer. Saint-Simon ne le critique pas avec moins d'amertume. Quoi qu'il en soit, la position qu'occupoit Villars, avec les abattis d'arbres et les retranchemens qu'il y avoit faits, étoit très forte. Elle couvroit Mons, que les alliés avoient dessein d'attaquer, et qui n'avoit qu'une foible garnison. Les généraux hollandais croyoient imprudent de livrer bataille, Marlborough hésitoit; ce fut le prince Eugène qui la décida. 1709.

1709. Pendant la journée du 10 septembre, les deux armées se canonnèrent jusqu'à la nuit, à demi portée de canon. Cependant les alliés faisoient revenir en hâte les trente bataillons qu'ils avoient devant Tournai ; ils arrivèrent le matin du 11, comme l'action étoit déjà engagée. Les deux ailes françaises, attaquées avec une grande vigueur, maintinrent ou recouvrèrent l'avantage jusqu'à la fin de la journée; le centre, au contraire, plia, lorsque Sterkemberg, qui commandoit quatre bataillons d'Alsace, fut tué. Malheureusement, dans ce moment, Villars fut blessé d'un coup de fusil qui lui cassa le genou, et l'excès de la douleur lui causa une défaillance qui dura jusqu'à ce qu'il eût été transporté sans connoissance au Quesnoy. Albergotti fut en même temps blessé et mis hors de combat, Chemerault et Palavicini furent tués, et il ne se trouva personne pour commander à l'aile droite un mouvement qui auroit encore dégagé le centre; Boufflers, qui commandoit ce centre se décida à la retraite ; elle se fit sur Valenciennes et le Quesnoy, mais avec un ordre parfait, sans perdre de prisonniers, sans perdre de drapeaux, sans que les alliés sussent jusqu'au lendemain qu'ils avoient gagné la bataille. En effet elle avoit été pour eux horriblement meurtrière; les troupes mercenaires à la solde de l'Angleterre et de la Hollande avoient été sacrifiées à

l'attaque des retranchemens français; on assuroit en France que leur perte montoit à vingt-deux mille hommes, celle des Français à huit mille seulement. (1) 1709.

Toutefois la bataille de Malplaquet fut célébrée par les alliés comme une victoire importante, et la prise de Mons qui la suivit, après vingt-six jours de siége, la releva encore. De leur côté les Français s'applaudirent d'avoir fait preuve de tant de discipline et de bravoure, dans une campagne où l'on avoit prétendu qu'ils ne pourroient pas même se montrer. En même temps ils n'avoient pas lieu de s'affliger de ce qui se passoit sur les autres théâtres de la guerre : le maréchal d'Harcourt avoit été chargé de tenir tête sur le Rhin à l'électeur de Hanovre, et un de ses lieutenans, le comte du Bourg, défit, le 26 août, le comte de Mercy, près du bois de la Hart; après quoi l'armée française s'avançant dans le margraviat de Bade, vécut jusqu'à la fin de la campagne aux dépens de l'empire. En Savoie il ne se fit rien d'important, et en Espagne Galloway qui commandoit

(1) Mar. de Villars, p. 293. — Feuquières, avec le plan de la bataille, T. IV, p. 36-65.—Suite de Rapin Thoyras, T. XXVI, p. 253. — La Hode, L. LIX, p. 82. — Lettre du mar. de Boufflers au roi, dans Lamberty, T. V, p. 361. — Lettres de mad. de Maintenon, T. I, p. 461. — Saint-Simon, T. VII, p. 370.

1709. l'armée anglaise du côté du Portugal fut battu le 7 mai à la Gudiña par le marquis de Bay; les Miquelets furent maltraités en Catalogne par le duc de Noailles, et l'armée principale, commandée par le maréchal de Besons, et destinée à agir contre Stahremberg sur les bords de la Segre, si elle ne se signala par aucune action importante, n'éprouva non plus aucun revers. (1)

Cette campagne si redoutable, et pour laquelle la France sembloit si mal préparée, s'étoit donc terminée sans que le royaume fût en plus mauvais état à sa fin qu'à son commencement; mais la détresse des finances augmentoit sans cesse. Les conséquences du froid terrible de l'hiver précédent se faisoient surtout sentir après la récolte, qui avoit été presque nulle; on ne trouvoit plus chez les boulangers que du pain d'orge ou d'avoine, et celui-là même manquoit souvent : des séditions causées par la faim avoient éclaté à plusieurs reprises à Paris, même à Versailles, et l'on avoit entendu des imprécations contre le roi se mêler aux clameurs pour demander du pain (2). En même temps, la fatale intolérance de Louis XIV et sa haine contre

(1) La Hode, L. LIX, p. 90-97-99. — *Lord Mahon*, ch. 7, p. 274. — Saint-Simon, T. VII, p. 350.

(2) Saint-Simon, T. VII, p. 345. — Lettre de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, T. I, p. 450, 454, 458. — Journal de Dangeau, T. III, p, 93, et 110.

les jansénistes avoient donné une couleur religieuse à l'opposition qui commençoit à se former. Le Père Lachaise étoit mort le 20 janvier 1709, après avoir été confesseur du roi pendant trente-deux ans; il fut remplacé par un homme qui ne le valoit pas à beaucoup près, le Père Tellier, alors provincial des jésuites à Paris (1). « C'étoit un esprit dur, dit Saint-Simon, en- « têté, appliqué sans relâche, dépourvu de tout « autre goût que du triomphe de sa compa- « gnie et du renversement de toute autre école; « ennemi de toute dissipation, de toute société, « de tout amusement, incapable d'en prendre « avec ses propres confrères; il ne faisoit cas « d'aucun que selon la mesure de la conformité « de leur passion avec celle qui l'occupoit tout « entier. Sa tête et sa santé étoient de fer, sa « conduite en étoit aussi, son naturel cruel et « farouche..... son extérieur ne promettoit rien « moins; il eût fait peur au coin d'un bois; sa « physionomie étoit ténébreuse, fausse, terri- « ble; ses yeux ardens, méchans, extrêmement « de travers; on étoit frappé en le voyant (2). » 1709

(1) La plupart des écrivains le nomment Le Tellier; mais lorsque le roi lui demanda s'il étoit parent de la maison de ce nom, il répondit : « Je suis bien loin de cela, je suis un pauvre paysan de Basse-Normandie. » Saint-Simon, T. VII, p. 27. Cependant par habitude, on continue à lui donner le même nom qu'au chancelier.

(2) Saint-Simon, T. VII, p. 18-26.

1709. L'influence de Tellier fut fatale sur Louis XIV, qui vieillissoit et qui n'avoit déjà que trop de penchant à être dur, comme le Père Lachaise le lui avoit reproché. Tellier détestoit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et n'en étoit pas aimé. Sa première affaire fut de le commettre en même temps avec le roi et avec les jansénistes, pour qu'il ne trouvât d'appui d'aucun côté. La cour de France avoit obtenu une nouvelle bulle de Rome, *Vineam domini,* contre les cinq propositions attribuées à Jansénius. Tellier persuada au roi de charger Noailles de la faire signer aux religieuses de Port-Royal. Ces saintes filles, toujours alarmées sur chacune des démarches qu'on demandoit d'elles, toujours pleines de scrupules, s'y refusèrent. C'étoit ce qu'avoit espéré Tellier. Noailles piqué, pressé par le roi, finit par leur interdire les sacremens, et bientôt Louis XIV, toujours sollicité par son confesseur, prit le parti de détruire entièrement le monastère de Port-Royal-des-Champs, regardé comme le sanctuaire du jansénisme. Le lieutenant de police Argenson fut chargé de cette expédition. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1709, il investit l'abbaye avec des détachemens de gardes françaises et suisses et des escouades du guet et d'archers. Il avoit amené force carrosses attelés, il y fit entrer toutes ces religieuses, sans leur donner plus d'un quart-

d'heure pour les préparer à l'exil. On les distribua dans des monastères situés à de grandes distances; bientôt après, la maison, l'église et tous les bâtimens furent rasés : les pieux solitaires qui avoient été enterrés dans le cimetière furent exhumés et leurs cendres jetées au vent (1). Une exécution si brutale contre des religieuses dont la moitié de la France admiroit la piété et les vertus, étonna et consterna le public. Les jansénistes, plus qu'aucune autre partie de l'Église croyoient à une intervention continuelle de la Providence, qui se substituoit aux lois de la matière comme aux volontés de l'homme pour diriger tous les événemens; et l'opinion commençoit à se répandre que les calamités inouïes dont la France étoit frappée coup sur coup, étoient le châtiment dont Dieu punissoit la persécution de ses saints. 1709.

Ainsi, et l'épuisement du trésor, et la misère du peuple, et le mécontentement qui se manifestoit, et la tristesse du roi, et l'annonce des châtimens du ciel, se réunissoient pour rendre la paix désirable. Dès le commencement de l'hiver, la France essaya de renouveler les négociations, quelque humiliantes que fussent les conditions exigées par Heinsius; Pettekum an-

(1) Saint-Simon, T. VII, p. 410-424. — Hist. de Port-Royal, T. III, Part. I, L. XIV, p. 144 *et suiv.*

1709. nonça qu'à la réserve du 4e et du 37e articles Louis XIV accepteroit tous les autres. Le 4e portoit que le roi feroit en sorte que Philippe remît à Charles III la Sicile, l'Espagne et tout ce qu'il occupoit encore de l'héritage de Charles II ; le 37e, que faute par lui d'avoir exécuté cette convention dans deux mois, la guerre se renouvelleroit et Louis perdroit toutes les forteresses que, sur la seule signature des préliminaires, il devoit céder aux alliés. (1)

Marlborough, Eugène et le pensionnaire Heinsius n'osèrent pas refuser d'entrer en négociations sur de telles offres; ils sentoient la nécessité de ménager l'opinion publique en Angleterre et en Hollande, où la pesanteur des taxes ramenoit le peuple au désir de la paix. La province d'Utrecht avoit déclaré aux états-généraux qu'elle étoit hors d'état de supporter plus long-temps les charges de la guerre. La reine Anne sembloit se fatiguer de la duchesse de Marlborough, son orgueilleuse favorite, et elle prêtoit l'oreille à quelques tories. Ceux-ci, qui depuis plus de vingt ans se rangeoient dans l'opposition, avoient recouvré la faveur populaire depuis qu'ils attaquoient les abus au lieu d'en profiter eux-mêmes. Le clergé anglican se déclaroit enfin presque entier contre le minis-

(1) Torcy, p. 352.

tère, non par amour de la paix, non pour inspirer à la nation des sentimens de modération dans la prospérité, mais par haine des maximes de tolérance que Guillaume III avoit fait prévaloir. Le docteur Sachewerell, dans des sermons courus par tout le public, avoit désigné par le nom de faux frères dans l'Église et dans l'État ceux qui avoient accordé aux dissidens la tolérance ou la liberté de conscience, ceux qui avoient contribué à faire supporter en Angleterre l'introduction de la discipline ou de la doctrine de Genève. Sachewerell fut accusé par les communes à la barre des lords, mais ce procès divisa la nation et y causa une fermentation effrayante (1). Marlborough et ses partisans abandonnés par une faction si puissante n'osoient plus dire à la nation qu'ils ne vouloient de paix à aucune condition. 1709

Il fut donc convenu que de nouvelles conférences seroient ouvertes au château de Gertruydemberg, près de Bréda. Le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac, nommés plénipotentiaires par Louis XIV, partirent de Versailles le 5 mars 1710 pour s'y rendre. Marlborough et Eugène, en même temps plénipotentiaires et généraux en chef de la reine Anne et de l'empereur, 1710.

(1) Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 380-398. — La Hode, L. LX, p. 115.

1710. étoient déjà arrivés à la Haye; mais ils se contentèrent d'envoyer deux députés hollandais, Buys et Van der Dussen, déjà employés aux conférences de l'année précédente, pour porter des paroles aux envoyés français et rapporter leurs réponses. Aucune autre personne ne pouvoit approcher d'eux, et on leur refusa obstinément la permission de venir à Delft ou à Leyde. (1)

Les plénipotentiaires français exposoient que, pour décider Philippe V, encore maître de plus de la moitié de l'héritage de son prédécesseur, à l'évacuer, contre son intérêt en même temps et contre l'engagement solennel qu'il avoit pris, il falloit lui offrir quelque compensation, quelques débris des États qui l'avoient reconnu comme leur souverain, pour qu'il pût s'y retirer et y conserver le titre indélébile de roi. Ils devoient insister sur les Deux-Siciles, ou sur la Sicile et la Sardaigne, ou, à la dernière extrémité, sur la Navarre. Ils devoient représenter que Louis ne pouvoit traiter au nom de son petit-fils qu'autant qu'il lui assureroit un avantage; qu'il étoit cependant résigné à séparer sa cause de celle de Philippe V, à conclure la paix pour la France seule, à retirer ses généraux et toutes ses troupes d'Espagne, à punir des peines les plus sévères

(1) Torcy, p. 364.

tous les Français qui iroient le servir, à lui refuser également toutes munitions de guerre et tout subside : les négociateurs devoient même s'avancer jusqu'à mettre en gage entre les mains des Hollandais trois ou quatre places fortes françaises, qui ne seroient rendues qu'après que Philippe se seroit soumis : mais ils devoient repousser comme honteuse et odieuse la proposition d'obliger un aïeul à faire la guerre à son petit-fils, d'obliger la nation française à faire la guerre à la nation espagnole, en ressentiment de la marque d'affection et de confiance qu'elle en avoit reçue. (1) 1710.

Les conférences de Gertruydemberg traînèrent quatre mois sans faire aucun progrès. Les deux négociateurs hollandais ne revenoient que de loin en loin, lorsqu'ils étoient avertis que les plénipotentiaires français avoient de nouveaux ordres de leur cour. Ils ne s'en tinrent point aux conditions déjà si dures des préliminaires de Bodegrave; ils déclarèrent qu'ils auroient encore des conditions ultérieures à présenter, de nouveaux sacrifices à imposer, tout comme à exiger des dédommagemens pour la dernière campagne; ils laissèrent entendre, sans le promettre, qu'ils consentiroient à céder la Sicile et la Sardaigne au roi Philippe; mais, d'autre part, ils

(1) Torcy, p. 360. — Villars, p. 307.

1710. menacèrent la France de nouveaux démembremens; Louis XIV, blessé, humilié jusqu'au fond du cœur, étoit résolu à ne point accepter, aux yeux de son peuple ou de l'Europe, le reproche d'avoir rompu les conférences; il exhorta ses plénipotentiaires à s'armer de patience, il fit de nouvelles propositions, de nouvelles concessions; il alla jusqu'à promettre de contribuer par un subside d'un million par mois à la guerre que les alliés feroient à son petit-fils. Cette offre même fut rejetée. « La volonté des alliés », dit Buys, orateur pesant, obstiné, emphatique, qui portoit la parole, « est que le roi se charge « ou de persuader au duc d'Anjou, ou de le « contraindre lui seul et par ses seules forces de « renoncer à toute sa monarchie. L'argent, ni la « jonction des troupes françaises ne leur con- « viennent pas; l'exécution du traité est la seule « sûreté qu'ils exigent, et qu'il soit satisfait à « tous les articles préliminaires dans l'espace de « deux mois. Ce terme expiré la trève est rom- « pue, la guerre recommencera, quand même « de la part du roi les autres conditions prélimi- « naires auroient été pleinement accomplies(1). » Ce fut alors que Louis XIV répondit que s'il devoit avoir la guerre, il aimoit mieux l'avoir

(1) Torcy, p. 418.—Lettre de l'abbé de Polignac et de Torcy, dans Villars, p. 318.

contre ses ennemis que contre son petit-fils; les plénipotentiaires français repartirent de Gertruydemberg le 25 juillet, et les conférences furent rompues. (1) 1710.

Pendant les conférences la guerre avoit recommencé. C'étoit aux Pays-Bas que se trouvoient les deux grands généraux des alliés, Marlborough et le prince Eugène; c'étoit aussi pour sa défense du côté des Pays-Bas que la France avoit rassemblé toutes ses forces. Trois maréchaux s'y trouvoient réunis : Villars, qui, à cause de sa blessure, avoit bien de la peine à se tenir à cheval; Berwick, et Artagnan, qui, en recevant le bâton, avoit, l'année précédente, pris le nom de Montesquiou. Mais les ressources matérielles manquoient presque absolument. La France n'avoit pu rassembler sur sa frontière des magasins suffisans pour faire subsister sa cavalerie, et, tandis qu'Eugène et Marlborough, approvisionnés par les rivières et les canaux, étoient dans l'abondance, quoique leur armée passât cent vingt mille hommes, Villars, qui en avoit moins de cent mille, étoit gêné dans tous ses mouvemens par le manque de vivres. Il étoit réduit à souhaiter que ses ennemis fatiguassent leur armée par des siéges, et, quoiqu'il n'attendît le salut de la France que de la longue résistance

(1) La Hode, L. LX, p. 110.

1710. des places de guerre, il lui avoit été impossible de les pourvoir suffisamment. (1)

Les ennemis avoient commencé le siége de Douai dès le 23 avril; Berwick assure qu'avec plus de vigilance le maréchal de Montesquiou auroit pu couvrir cette place. Les trois maréchaux n'avoient été réunis que pour se suppléer l'un à l'autre dans une bataille. Lorsqu'ils eurent reconnu qu'ils ne pouvoient, avec aucune chance de succès, attaquer les ennemis, fort supérieurs en force, et cependant bien retranchés, Berwick retourna à l'armée des Alpes, dont le commandement lui étoit confié, et pour laquelle il n'étoit pas sans inquiétude; car le duc de Savoie, avec une bonne armée, menaçoit en même temps Lyon, Grenoble et la Provence (2). Villars, qui, avec ses béquilles, pouvoit à peine marcher dans sa chambre, mais qu'on portoit dans l'escalier et qu'on posoit sur son cheval, faisoit cependant de cette manière quatorze et quinze lieues chaque jour pour étudier le pays. Toujours fanfaron dans ses discours et ses écrits, il assure qu'il désiroit la bataille et qu'il en cherchoit toutes les occasions. Les alliés au contraire, avec leur puissante armée, qui fut portée jusqu'à cent trente-huit mille hommes, s'atta-

(1) Villars, p. 304. — La Hode, L. LX, p. 121.
(2) Mém. de Berwick, p. 160.

choient à prendre des places les unes après les autres. Le marquis d'Albergotti commandoit dans Douai; il y avoit dix-sept bataillons. Il fit pour s'y défendre tout ce qu'on pouvoit attendre d'un excellent officier; mais, après cinquante-trois jours de tranchée ouverte, il fut, le 25 juin, réduit à capituler (1). Béthune fut assiégée ensuite, et cette petite place, défendue par un neveu de Vauban, retint les alliés pendant trente-sept jours de tranchée ouverte. Lorsqu'elle eut capitulé, le 29 août, Aïre et Saint-Venant furent attaqués en même temps. La résistance de Saint-Venant ne fut pas longue; mais M. de Guébriant, qui commandoit à Aïre, et dont la place avoit été mieux pourvue que celles qui avoient été attaquées au commencement de la campagne, fit une fort belle défense. La tranchée avoit été ouverte la nuit du 19 au 20 septembre, et ce fut seulement le 8 novembre qu'Aïre ouvrit ses portes par une capitulation honorable, après avoir coûté aux assiégeans bien plus de monde que n'en contenoit la place. Les alliés, accablés par des pluies continuelles, avoient été souvent et long-temps dans l'eau jusqu'à la ceinture (2). 1710.

(1) Villars, T. LXIX, p. 317. — La Hode, L. LX, p. 122. — Lettres de mad. de Maintenon, T. II, p. 80. — Saint-Simon, T. VIII, p. 376.

(2) Villars, p. 328. — La Hode, L. LX, p. 126. — Lamberty, T. VI, p. 96-113. — Limiers, L, XVII, p. 336.

1710. La blessure de Villars ne lui avoit pas permis de commander l'armée jusqu'à la fin de cette campagne. Il avoit été remplacé par le maréchal d'Harcourt.

Dans cette campagne la France avoit ainsi perdu quatre places importantes; mais entre leurs divers siéges les alliés avoient supporté cent cinquante jours de tranchées, leur infanterie s'y étoit ruinée par des maladies, et, tout vainqueurs qu'ils étoient, ils se demandoient combien il leur faudroit d'années, à ce train-là, pour prendre seulement les places que Louis XIV leur offroit sans combats. Sur le Rhin, où le maréchal d'Harcourt, remplacé ensuite par le maréchal de Besons, commandoit les Français, il ne s'étoit rien passé de considérable. L'empereur Joseph abandonnoit à ses alliés protestans le soin d'établir son frère sur le trône d'Espagne; pour lui, il ne voyoit dans la guerre qu'une occasion de piller les peuples et d'humilier les princes qui relevoient de l'empire. Il exerçoit sur ceux de l'Allemagne le plus scandaleux despotisme; il refusoit toute concession, toute garantie aux Hongrois et aux Transylvains, qui défendoient, les armes à la main, leurs droits et leur religion. Cette guerre intestine, qui duroit déjà depuis si long-temps et qui dévoroit la substance de ses peuples, n'étoit marquée que par des ravages, des incendies et des supplices.

Toutes les fois que les Allemands pouvoient atteindre les Hongrois, ils leur étoient tellement supérieurs pour les armes et la discipline, qu'ils étoient assurés de les battre; mais les insurgés ne perdoient jamais courage, et par des incursions rapides ils se dédommageoient sur l'Autriche des cruautés exercées chez eux. (1) 1710.

Le pays qui étoit le plus pressuré par la rapacité et la dureté inexorable des Autrichiens, c'étoit l'Italie, parce que c'étoit encore le plus riche, malgré tous ses malheurs. Le commissaire impérial ayant fait voir qu'il avoit levé pour plus de trois millions de contributions sur les seuls États de l'Église, s'en fit un titre pour demander aux autres souverains indépendans une subvention proportionnée (2). Le duc de Savoie n'étoit pas plus que les autres épargné par l'empereur; comme c'étoit sur lui cependant que comptoient les puissances maritimes pour faire une diversion puissante dans le Midi, comme elles vouloient qu'il appuyât une descente qu'elles méditoient à Cette, elles adressèrent en sa faveur des remontrances à Joseph I[er]. Mais ce prince ne se laissoit pas détourner facilement de ses projets : aussi, le duc de Savoie, toujours plus mécontent, ne mit-il que peu de vigueur

(1) La Hode, L. LX, p. 128. — Lamberty, T. VI, p. 211.
(2) La Hode, L. LX, p. 127.

1710. dans la poursuite de la guerre. Le comte de Thaun rappelé du royaume de Naples entra bien dans la vallée de Barcelonnette, mais il ne put passer plus avant, grâce aux habiles manœuvres de Berwick. Un corps de deux mille hommes débarqué à Cette par les Anglais, le 25 juillet, et qui s'empara aussi d'Agde, ne réussit point, comme il l'avoit espéré, à soulever les religionnaires du Languedoc et du Dauphiné, et il se rembarqua, lorsque le duc de Noailles y accourut avec les meilleures troupes de sa petite armée du Roussillon; seulement cette diversion fut avantageuse aux alliés dans la Catalogne. (1)

Louis XIV, qui dès l'année précédente offroit de renoncer à la succession d'Espagne, qui désiroit la paix et qui l'auroit probablement conclue sans l'opposition de son petit-fils, avoit rappelé toutes ses troupes d'Espagne, non pas seulement pour donner une satisfaction apparente aux alliés pendant qu'il traitoit à Gertruydemberg, mais pour affoiblir et décourager Philippe et le décider enfin à un sacrifice qu'il regardoit comme nécessaire. Philippe et la reine sa femme, incapables de gouverner, d'humeur sauvage, dépourvus de toute espèce de talent et de mérite, et partageant toutes les

(1) Berwick, p. 164. — Noailles, T. LXXIII, p. 12. — Limiers, L. XVII, p. 344. — Lamberty, T. VI, p. 192.

journées entre la dévotion et l'amour conjugal, 1710.
avoient cependant un défaut qui leur tenoit lieu de vertus, c'étoit un immense orgueil royal, et la résolution de ne point renoncer à la couronne, quoi qu'il en pût coûter à la nation espagnole et à l'humanité entière. La princesse des Ursins, leur seule confidente et leur seul guide, la seule personne qui pût changer en résolution et en action leur volonté taciturne et inerte, étoit de même bien déterminée à ne point les laisser descendre du trône ni elle avec eux. Dans ses lettres elle paroît infiniment inférieure à M[me] de Maintenon, en talens, en jugement, en grâces, en esprit, mais elle avoit une ambition beaucoup plus active, beaucoup plus persistante. Jusqu'alors elle s'étoit attachée à inspirer au roi et à la reine d'Espagne de l'aversion et de la défiance à l'égard des Espagnols; au moment où elle vit que les Français alloient lui manquer, elle se retourna vers les Castillans, elle les appela à l'aide du souverain de leur choix; elle réveilla leur point d'honneur, elle les rétablit dans les emplois de confiance; elle se tint à l'écart, promit de ne plus se mêler du gouvernement, et elle obtint d'eux en effet des efforts dont on les avoit à peine crus capables. Au commencement de l'année, Philippe V eut ou crut avoir une armée nationale de cent vingt-deux bataillons et de cent cinquante-cinq esca-

1710. drons ; il est vrai qu'à la réserve de quelques régimens wallons et d'un grand nombre de déserteurs français, tout le reste n'étoit que de nouvelles levées sur lesquelles il devoit faire peu de fond ; indépendamment des garnisons ces troupes devoient former deux armées actives; l'une, sous les ordres du marquis de Bay, devoit tenir tête aux Portugais; l'autre, qu'il prétendoit commander lui-même, mais que dirigeoit réellement le brave vétéran Villadarias, devoit marcher vers la Catalogne. (1)

Les Anglais de leur côté avoient résolu de faire un grand effort dans cette campagne pour faire triompher l'archiduc; jamais le général Stanhope n'avoit vu leur armée en meilleur état qu'il la trouva au milieu de mai, et cependant il attendoit bientôt encore des renforts considérables. Il détermina l'archiduc à se rendre de son côté à l'armée, en sorte que les deux prétendans se trouvoient pour la première fois opposés l'un à l'autre, à la tête des troupes qui combattoient pour leur cause. Tous deux étoient personnellement braves, mais tous deux également incapables et dans l'armée et dans le conseil. Au mois de juin Villadarias conduisit Philippe V en Catalogne, tandis que Stanhope et Stahrem-

(1) *Lord Mahon*, ch. 7, p. 287. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 16. — W. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 17, p. 24, ch. 18, p. 28.

berg menèrent Charles III en Aragon; chacun des deux rois se flattant d'exciter une insurrection dans les provinces de son adversaire. Tous deux échouèrent. Pendant ce temps Stanhope avoit reçu le renfort d'environ six mille Anglais qui lui avoit été annoncé; il pressoit ses alliés de livrer bataille, et il avoit beaucoup de peine à y décider les flegmatiques Allemands. Il les entraîna enfin au combat, le 27 juillet, sur les bords de la Noguera, près du village d'Almenara, lorsqu'il ne restoit plus que deux heures de jour : la cavalerie espagnole combattit avec vaillance, mais la victoire demeura aux Anglais. La nuit qui survint les empêcha d'en tirer parti, et Philippe V put se retirer à Lerida sans une grande perte (1). Le 20 août, une bataille plus importante fut livrée sous les murs mêmes de Saragosse, où Philippe V s'étoit retiré. Villadarias n'étoit plus à la tête de son armée, c'étoit le marquis de Bay qu'il y avoit appelé de l'Estramadure. Les alliés pouvoient avoir vingt-trois mille hommes, les Espagnols vingt-cinq mille. C'étoit en cavalerie qu'ils avoient la supériorité du nombre, mais leur infanterie, sans expérience et sans confiance en elle-même, ne pouvoit se comparer à celle des 1710.

(1) *Lord Mahon*, ch. 8, p. 302. — Lamberty, T. VI, p. 162. — *San Phelipe*, T. II, p. 19. — W. Coxe, ch. 18, p. 31.

1710 alliés. Les deux prétendans se montrèrent si peu dans le combat, qu'on a mis en doute s'ils y étoient présens. La bataille commença à midi, elle fut obstinée; la cavalerie espagnole se battit avec une grande bravoure, elle mit en fuite la cavalerie portugaise, et la poursuivit jusqu'à un couvent de Chartreux où s'étoit retiré Charles III; mais ce fut l'ardeur même de cette poursuite qui l'exposa à être prise de flanc et renversée; au centre, l'infanterie espagnole, en grande partie composée de nouvelles levées, avoit fait peu de résistance; la plupart avoient jeté leurs armes pour prendre la fuite. Après trois heures de combat le désordre fut universel; cinq mille morts restèrent sur le champ de bataille; quatre mille prisonniers, beaucoup de drapeaux et seize pièces de canon tombèrent aux mains des Anglais; Saragosse leur ouvrit ses portes, tandis que Philippe V, sans s'arrêter avec le marquis de Bay à Soria, se rendit en poste à Madrid, où il arriva le 24 août, et y disposa toute chose pour quitter une seconde fois sa capitale. (1)

L'Espagne sembloit perdue encore une fois. Stanhope avoit triomphé des hésitations et des

(1) *Lord Mahon*, ch. 8, p. 308. — *San Phelipe*, T. II p. 22. W. Coxe, ch. 18, p. 33. — Lamberty, T. VI, p. 166-167. — Limiers, L. XVII, p. 351.

craintes de Stahremberg et de l'archiduc, et il les avoit décidés à marcher avec lui à Madrid pour y faire reconnoître Charles III; tandis qu'il s'avançoit par l'Aragon, il y donnoit rendez-vous à Galloway, qui avec l'autre armée alliée devoit partir des frontières du Portugal. Philippe V avoit ordonné à tous les tribunaux, à tous les offices du gouvernement de se retirer à Valladolid; il avoit permis aux grands de rester s'ils le vouloient dans la capitale. Lui-même en partit le 9 septembre, avec la reine, le jeune prince des Asturies et toute la cour, et l'enthousiasme des Castillans pour leur roi malheureux se réveillant plus vivement encore qu'à sa première retraite, on avoit vu presque toute la noblesse, et près de trente mille des habitans de la capitale, le suivre dans son émigration. Stanhope avec mille chevaux, avant-garde de l'armée des alliés, vint prendre possession de Madrid le 21 septembre; Charles l'y suivit au bout de peu de jours avec toute la pompe militaire d'un conquérant; mais la ville sembloit vide, les boutiques, les fenêtres étoient fermées, le petit nombre d'habitans qu'on rencontroit ne répondoit que par le silence et un froid dédain aux efforts des soldats qui vouloient leur faire crier vive Charles III. L'Espagne protestoit jusque dans sa défaite que le roi qu'elle avoit choisi étoit le seul qu'elle voulût garder, et

1710.

1710. qu'elle ne s'en laisseroit pas imposer un par ses ennemis. (1)

Mais long-temps avant ses deux défaites, Philippe avoit sollicité son grand-père de lui renvoyer un général français; il lui demandoit le duc de Vendôme avec lequel il avoit fait sa première campagne d'Italie, qui l'avoit égayé, qui avoit brillé à ses yeux comme un héros, et qui, par son indolence même, excitoit moins qu'un autre la jalousie de ses entours. Vendôme, qui avoit pris à tâche de perdre de réputation le duc de Bourgogne auprès de l'armée et de la cour, devenu odieux à Louis XIV, vivoit alors dans la retraite à Anet. Tant que le roi eut quelque espérance des négociations entamées, il refusa de le laisser partir pour l'Espagne. Quand il vit qu'on ne lui laissoit espérer d'autre paix que le déshonneur, non seulement il permit à Vendôme d'aller commander les armées de Philippe, il voulut aussi que le duc de Noailles, secondé par toutes les troupes que Berwick pourroit lui envoyer après que les neiges auroient fermé les Alpes, partît de Perpignan pour le seconder. (2)

C'étoit justement à l'époque où Charles III faisoit son entrée à Madrid, que Vendôme, le

(1) *Lord Mahon*, ch. 8, p. 316. — Saint-Simon, T. IX, p. 20. — *San Phelipe*, T. II, p. 30.

(2) Saint-Simon, T. IX, p. 25.

20 septembre, arrivoit à Valladolid, auprès de son compétiteur, et il y avoit été précédé par le duc de Noailles, qui, de son côté, s'y étoit rendu de l'armée de Catalogne. Tous deux reconnurent que la situation étoit moins désespérée qu'ils ne l'avoient cru. L'armée espagnole étoit dispersée, mais non pas détruite. Outre quatre mille hommes de garde, il restoit cinq mille chevaux et huit mille fantassins de l'armée d'Aragon. Il y avoit huit bataillons et douze escadrons sur les frontières de la Vieille Castille, autant en Andalousie, et plus du double en Estramadure. Tous les grands d'Espagne s'étoient réunis pour supplier Louis XIV de leur envoyer des secours; en même temps les peuples paroissoient résolus à se défendre eux-mêmes; ils offroient des secours à la couronne, de nombreux volontaires venoient rejoindre l'étendard de Philippe; d'habiles partisans organisoient des corps de *guerillas* qui coupoient aux alliés toute communication; la reine avoit envoyé tous ses diamans à Paris pour gages d'un emprunt; le roi avoit repoussé toutes les propositions que lui avoit faites Rouillé d'accepter un échange en Italie, et de faciliter ainsi la paix. Il l'avoit chargé de répondre à son grand-père qu'après s'être défendu jusqu'à l'extrémité en Espagne, il passeroit avec toute sa famille en Amérique pour s'y défendre encore. Noailles alla rendre 1710.

1710. compte au roi, à Marly, de tout ce qu'il avoit vu, puis il revint au mois de novembre prendre le commandement de l'armée de Roussillon, qui étoit portée jusqu'à cinquante escadrons et quarante bataillons. (1)

Stanhope commençoit à se repentir d'avoir amené l'archiduc à Madrid, et d'y avoir attendu trop long-temps l'arrivée des Portugais; Galloway avoit été rappelé; lord Portmore, qui devoit le remplacer, n'étoit point arrivé, et les généraux portugais ne songeoient pas même à faire en Castille une pointe aussi hasardeuse. L'archiduc ne possédoit dans ce royaume que le terrain que couvroient les pieds de ses chevaux. Bientôt Vendôme, à la tête de vingt-quatre mille hommes, s'empara du pont d'Amaraz sur le Tage, et rendit impossible la réunion de l'armée portugaise si elle avoit eu le courage de la tenter; en même temps Noailles entroit en Catalogne du côté du Roussillon. Les alliés s'étoient proposé de passer l'hiver à Tolède, ville très forte, entourée de trois côtés par le Tage, d'où ils auroient fatigué leurs adversaires. Mais lorsque Charles III connut l'entrée des Français en Catalogne, il voulut à tout prix aller rejoindre sa femme, princesse de Volfenbuttel, qui avoit

(1) W. Coxe, T. II, ch. 18, p. 42. — Saint-Simon, T. IX, p. 25. — *San Phelipe*, T. II, p. 32. — Noailles, T. LXXIII, p. 18. — *Lord Mahon*, ch. 8, p. 324.

renoncé à la religion luthérienne pour l'épouser. 1710
Il quitta son armée le 9 novembre, emmenant deux mille chevaux pour lui servir d'escorte, qui faisoient grand'faute à ceux qu'il laissoit derrière lui. Les alliés, à leur tour, évacuèrent Madrid le 18 novembre, et ils purent entendre, dans leur retraite, toutes les cloches de la capitale mises en branle pour célébrer sa délivrance. Ils s'arrêtèrent quelque temps encore en Castille; quand leurs troupes évacuèrent Tolède, elles mirent le feu au magasin de poudre qu'elles avoient établi dans l'Alcazar, et ruinèrent ainsi ce magnifique édifice. Enfin le 3 décembre elles se mirent en marche pour l'Aragon, chargées à leur départ des malédictions de toute la Castille. (1)

Les alliés avoient à traverser, dans leur retraite, un pays pauvre et dépourvu de vivres; ils étoient donc obligés de marcher en colonnes fort éloignées les unes des autres pour recueillir tout ce que le pays pouvoit leur fournir de nourriture; d'ailleurs ils croyoient n'avoir à craindre les attaques que de quelques corps de partisans. Mais à la nouvelle de leur retraite, Vendôme s'étoit mis à leur poursuite; ses Espagnols avançant, malgré toutes les privations,

(1) *Lord Mahon*, ch. 8, p. 330. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 35-44. — W. Coxe, T. II, ch. 18, p. 54. — Noailles, T. LXXIII, p. 32. — Saint-Simon, T. IX, p. 26.

1710. avec une extrême rapidité. Il passa à la nage la rivière de Henares avec sa cavalerie, tandis que son infanterie traversoit le pont de Guadalajara. Il atteignit d'abord le général Stanhope qui, avec cinq mille Anglais, s'étoit retranché comme il avoit pu dans la petite ville de Brihuega. Toute communication lui étoit déjà coupée avec Stahremberg, qui, avec la division allemande, étoit à Villaviciosa, à cinq lieues au delà. Les Anglais se défendirent bravement dans Brihuega, pendant toute la jounée du 9 décembre; mais le soir, ayant épuisé leurs munitions, ils furent obligés de se rendre prisonniers de guerre. Le 10, Vendôme marcha au-devant de Stahremberg, qui, de son côté, s'avançoit de Villaviciosa, pour venir au secours de Stanhope. Quoique le général allemand n'eût plus guère que treize mille hommes à opposer à vingt mille, sa résistance fut obstinée; Vendôme lui-même crut quelque temps la bataille perdue; le nombre des morts, dans chaque armée, montait à quatre mille, quand la nuit sépara les combattans. Mais quelque honneur qu'on puisse rendre à la valeur et à l'habileté de Stahremberg, la bataille de Villaviciosa eut pour lui toutes les conséquences d'une défaite. Dans la nuit qui suivit il encloua ses canons, qu'il étoit obligé de laisser en arrière, et commença sa retraite à marche forcée; il passa par Saragosse, mais il reconnut l'impossi-

bilité de s'y maintenir; il en repartit en février, 1711.
toujours harcelé par la cavalerie des guerillas, et il arriva à Barcelonne avec à peine sept mille hommes. Dans le même temps le duc de Noailles avoit attaqué, avec l'armée française, l'importante place de Gironne, qui se rendit à lui le 25 janvier. Balaguer se rendit aux troupes de Philippe, et en peu de semaines il ne resta plus à Charles III, de toute la Catalogne, que les deux forteresses maritimes de Tarragone et de Barcelonne. (1)

Lorsque les nouvelles des victoires de Philippe V et de Vendôme arrivèrent à Versailles, on crut s'y sentir soulagé de cette longue oppression, de cet enchaînement de revers et d'humiliations, qui pesoient depuis si long-temps sur la France. « Voici, ce me semble, écrivoit M[me] de « Maintenon à la princesse des Ursins, une cam« pagne bien importante, les ennemis fort près « de nous, et qui, selon les apparences, feront « leurs derniers efforts pour nous réduire à une « mauvaise paix. D'un autre côté, nos arrange« mens sont meilleurs que les autres années, et « nous espérons nous mettre les premiers en « campagne. Si Dieu veut nous secourir, nos « affaires peuvent en peu de temps prendre un

(1) *Lord Mahon*, ch. 8, p. 332-346. — *San Phelipe*, T. II, p. 49-60. — W. Coxe, ch. 18, p. 56. — Noailles, p. 41. — Saint-Simon, T. IX, p. 28.

1711. « aussi bon tour que les vôtres. Mais, Madame, « il faut que vous conveniez que c'est un mi- « racle que votre rétablissement. » (1)

Les bruits sourds de ce qui se passoit en Angleterre commençoient à rendre un semblable miracle probable. Une révolution de cour avoit changé le ministère anglais : la reine Anne, en renvoyant la duchesse de Marlborough, sa favorite, avoit aussi écarté les whigs du pouvoir pour les remplacer par les tories ; ils étoient assurés de la majorité dans le parlement qu'elle avoit ouvert le 7 décembre. Marlborough, arrivé à Londres le 8 janvier, n'avoit point été complimenté par les deux chambres ; son lieutenant, son bras droit, Cadogan, avoit cessé d'être le ministre plénipotentiaire de l'Angleterre à Bruxelles. Bientôt on reçut une nouvelle non moins importante et également inattendue ; l'empereur Joseph étoit mort à Vienne, de la petite-vérole, le 17 avril 1711, dans sa trente-troisième année, appelant, par son testament, son frère, ce même Charles III qui se disoit roi d'Espagne, à l'héritage de tous les États de la maison d'Autriche (2). Il sembloit impossible que la grande alliance voulût continuer à combattre, non plus pour rétablir

(1) Lettre du 22 février 1711, T. II, p. 15.

(2) La Hode, L. LXI, p. 144. — Lamberty, T. VI, p. 623. — Saint-Simon, T. IX, p. 231.

l'équilibre de l'Europe, mais pour le renverser. 1711.
Toutefois Louis XIV n'étoit plus destiné à voir des jours heureux, et au moment où l'horizon politique sembloit s'éclaircir pour la France, les plus cruelles calamités domestiques commencèrent à fondre sur lui.

CHAPITRE XLI.

Louis XIV dans sa famille. — Mort du Dauphin. — La reine d'Angleterre veut rendre la paix à l'Europe. — Mort de la duchesse et du duc de Bourgogne. — Congrès d'Utrecht. — Victoire de Villars à Denain. — Traités d'Utrecht et de Rastadt. — Dernières querelles religieuses. — Mort de Louis XIV. — 1711-1715.

1711. Le roi qui avoit long-temps excité tant de terreur, et que l'Europe continuoit à poursuivre avec tant de haine, n'étoit plus en position d'inspirer de si vives alarmes à ses voisins. Loin de se livrer encore aux rêves de l'ambition, il ne désiroit plus que le repos et la paix : il sentoit à quel épuisement il avoit réduit la France ; il connoissoit la ruine du commerce, des manufactures et de l'agriculture, la misère excessive du contribuable, la diminution rapide de la population, décimée par les pertes qu'elle faisoit aux armées, et plus encore par les maladies produites dans les provinces par les privations de tout genre, la misère et la faim. Aussi étoit-il résolu à acheter la paix par les plus grands

sacrifices; il avoit exigé de ses ministres qu'ils ne se rebutassent point des humiliations auxquelles ils avoient été exposés à Bodegrave et à Gertruydemberg; il avoit persisté à offrir concessions sur concessions, encore qu'il sût bien que ceux mêmes de ses sujets qui demandoient la paix avec les clameurs les plus menaçantes, s'indignoient des avances qu'on faisoit aux ennemis, et de l'avilissement auquel, disoient-ils, on soumettoit la France (1). La cour d'Espagne et Mme des Ursins en faisoient les reproches les plus aigres, et le dauphin sortoit de sa nullité habituelle pour défendre les droits et les espérances de Philippe V, son fils de prédilection. Il falloit une grande fermeté de caractère et un grand empire sur soi-même dans Louis XIV, pour résister à tous ceux qui l'encourageoient ainsi dans la poursuite des projets de toute sa vie. 1711.

Louis XIV, né le 5 septembre 1638, étoit déjà parvenu au milieu de sa soixante-treizième année. L'âge cependant avoit opéré jusqu'alors peu de changemens en lui; sa figure brilloit toujours par une imposante beauté; sa force de corps étoit surprenante; il couroit le cerf à cheval, plusieurs fois la semaine, pendant six ou sept heures, et à son retour il s'enfermoit

(1) Saint-Simon, T. VIII, p. 115, et *passim*.

1711. au conseil avec ses ministres, et sa tête étoit aussi fraîche et aussi lucide pour le travail que dans sa jeunesse. Aucun de ses sens, aucun de ses organes n'étoit affoibli, et à la chasse il étoit toujours le meilleur tireur de sa cour. Rien ne le fatiguoit, rien ne l'éprouvoit; il mangeoit toujours de manière à alarmer ses amis; il ne songeoit dans ses palais qu'à la grandeur et à la magnificence : aussi il ouvroit toutes les portes, toutes les fenêtres, et sembloit de préférence s'exposer à tous les courans d'air. Mme de Maintenon, de trois ans plus âgée que lui (étant née le 27 novembre 1635), se sentoit aussi vieille que lui l'étoit peu; elle étoit devenue très sourde. Sa vue étoit mauvaise; elle étoit tourmentée par une petite fièvre qui revenoit sans cesse; elle craignoit l'air, le bruit, le mouvement; elle étoit désolée des voyages continuels auxquels la cour étoit assujettie, désolée de n'être pas maîtresse un moment dans sa chambre, où le roi travailloit avec ses ministres, donnoit des audiences, introduisoit tour à tour la musique et le jeu. Elle succomboit à la fatigue, elle soupiroit après la solitude et le repos, et c'étoit le motif de ses continuelles retraites à Saint-Cyr. Il étoit difficile de trouver deux personnages qui, par leurs habitudes et leurs goûts, fussent moins faits pour une liaison si étroite; et la correspondance de Mme de Main-

tenon, si elle inspire beaucoup de pitié pour elle, inspire aussi beaucoup de respect pour le roi que tant de gêne et tant de contrastes ne rebutoient point dans son amitié. 1711.

La duchesse de Bourgogne faisoit toute la joie de cet intérieur; enfant gâtée de M[me] de Maintenon qui l'avoit élevée, sa gaîté, sa gentillesse, sa hardiesse et sa familiarité, auxquelles le roi n'avoit point été accoutumé, le réjouissoient et le captivoient; il lui passoit tout, et il se plaisoit à la voir devenir le foyer vers lequel toute la cour se réunissoit. Quoique le duc de Bourgogne eût plus de vertus et plus de mérite réel que sa femme, il s'en falloit que le roi eût autant de goût pour lui. Louis XIV, qui inspiroit tant de crainte et de respect à tous ceux qui l'approchoient, n'étoit point lui-même exempt de timidité, et comme il auroit été fort blessé si l'on s'en étoit aperçu, sa réserve causoit aux autres d'autant plus de gêne que la crainte étoit réciproque : la vertu, la rigidité de principes de son petit-fils imposoit à Louis XIV; il n'avoit point des motifs semblables pour redouter son fils, le dauphin : cependant il se trouvoit aussi mal à l'aise avec lui.

Le dauphin, ou Monseigneur, comme on l'appeloit emphatiquement, étoit, dit Saint-Simon, « sans vice ni vertu, sans lumières « ni connoissances quelconques, radicalement

1711. « incapable d'en acquérir, très paresseux, sans « imagination ni production, sans goût, sans « choix, sans discernement, né pour l'ennui « qu'il communiquoit aux autres, et pour être « une boule roulant au hasard, par l'impulsion « d'autrui; opiniâtre et petit en tout à l'excès, « avec une incroyable facilité à se prévenir et « à tout croire, absorbé dans sa graisse et dans « ses ténèbres, et qui, sans aucune volonté de « mal faire, eût été un roi pernicieux.... Chas- « seur sans plaisir, presque voluptueux, mais « sans goût; gros joueur autrefois pour gagner; « mais depuis qu'il bâtissoit, sifflant dans un « coin du salon de Marly et frappant des doigts « sur sa tabatière, ouvrant de grands yeux sur « les uns et sur les autres sans presque regar- « der, sans conversation, sans amusement, je di- « rai volontiers sans sentiment et sans pensée (1). » Par un singulier rapport avec son père, Monseigneur, qui avoit alors près de cinquante ans, avoit aussi fait, à ce qu'on supposoit, un mariage de conscience. Mlle Choin, d'abord fille d'honneur de la princesse de Conti, qui n'étoit point d'une figure agréable, mais qui avoit de l'esprit et des sentimens élevés, avoit formé avec lui l'union la plus intime; elle alloit le voir d'abord en cachette à Meudon, châ-

(1) Saint-Simon, T. IX, p. 200.

teau qu'il affectionnoit; elle finit par s'y établir ainsi que lui, mais en continuant à s'y cacher soigneusement presque à tout le monde. Les égards que lui montroient les ducs de Bourgogne et de Berry, la duchesse de Bourgogne et la cour intime de Meudon, ont donné lieu de croire qu'elle étoit mariée. Son désintéressement fut toujours remarquable; son influence sur Monseigneur si grande, qu'on n'obtenoit rien de lui que par elle. Au reste le dauphin, quoique appelé régulièrement au conseil, n'avoit aucune espèce de crédit, et il ne se fit presque remarquer que par sa jalousie contre son fils aîné le duc de Bourgogne, au point d'aider Vendôme à le dénigrer, par son zèle pour son second fils Philippe V, et par la violence de son ressentiment contre le duc d'Orléans. (1) 1711.

Le duc d'Orléans avoit été bien près d'être victime de ce ressentiment, et de ce qu'on nommoit la cabale de Meudon. Propre neveu du roi dont il avoit épousé une fille naturelle, il étoit de tous les princes le plus doué de talens, mais il étoit aussi plus qu'un autre fait pour inspirer au roi de la défiance et du mécontentement. « Son oisiveté, dit Saint-Simon, continuelle-« ment trompée par des voyages de Paris,

(1) Saint-Simon, T. V, p. 316.

1711. « amusée par des curiosités de chimie fort dé-
« placées, et des recherches de l'avenir qui l'é-
« toient bien davantage, livrée à Mme d'Ar-
« genton sa maîtresse (1), à la débauche et à la
« mauvaise compagnie, avec un air de licence,
« de peu de compte de la cour, et de beaucoup
« moins de Madame sa femme, lui avoit fait
« grand tort dans l'esprit du monde, et surtout
« dans celui du roi, lorsque la nécessité des af-
« faires le força de l'envoyer relever le duc de
« Vendôme en Italie, et après le malheur de
« Turin, porta le roi à l'en consoler par le com-
« mandement des armées en Espagne. (2) » S'il y montra des talens militaires, il s'y laissa aller à des négociations avec le général Stanhope, autrefois son compagnon de débauche, qui compromirent son honneur. Il est assez probable que c'étoit Louis XIV lui-même qui, lorsqu'il avoit cru impossible de maintenir Philippe V sur le trône d'Espagne, avoit suggéré l'idée de le remplacer par le duc d'Orléans; mais il est plus probable encore que le duc, séduit par cette première espérance, se laissa aller ensuite à des négociations, à des intrigues bien rapprochées de la trahison envers celui dont il commandoit les ar-

(1) C'étoit une demoiselle de Séri, de qui il avoit un fils, nommé le chevalier d'Orléans. Il acheta pour elle le comté d'Argenton, en février 1709, Dangeau, T. III, p. 97.

(2) Saint-Simon, T. VII, p. 290.

mées. La princesse des Ursins qui suivoit ses démarches avec jalousie, et qui surprit sa correspondance entre les mains de Flotte et de Renaud ses agens, n'admettoit pas qu'il pût y avoir d'excuses pour un prince du sang qui avoit songé à remplacer Philippe V sur le trône. La cour d'Espagne et la petite cour de Meudon s'enflammèrent de sa colère. La maison de Condé, qui avoit déjà manifesté de l'inimitié contre le duc d'Orléans, et qui ne pardonnoit pas à celui-ci d'avoir, comme petit-fils de France, un rang fort au-dessus de celui des princes du sang, joignit sa haine à celle de Monseigneur, et le duc d'Orléans se vit bientôt exposé à un déchaînement qui paroissoit universel. (1) 1711.

Le roi, ébranlé par ce concert d'accusations, songea à soumettre son neveu à un jugement solennel, et il chargea le chancelier d'examiner les formes requises pour procéder à un tel jugement. Saint-Simon, consulté, à ce qu'il nous raconte, par le chancelier, lui fit observer « qu'il « s'agissoit d'une conspiration, véritable ou sup- « posée, pour détrôner le roi d'Espagne, que ce « fait est un cas le plus grief de crime de lèse- « majesté, mais qu'il regarde uniquement le roi « et la couronne d'Espagne, en rien celle de « France, et que la cour de Parlement suffisam-

(1) Saint-Simon, T. VII, p. 301.

1711. « ment garnie de pairs, n'étoit point compétente « pour en connoître. » Le chancelier sans doute rapporta cette conversation au roi, qui se décida à ne point faire de procès, et à faire tomber ce bruit; il eut soin de dire, vingt-quatre heures après, « qu'il avoit vu clair dans cette affaire, « qu'il étoit surpris qu'on en eût fait autant de « bruit, et qu'il trouvoit fort étrange qu'on en « tînt de si mauvais propos (1). »

Il n'étoit plus question d'un procès criminel, mais la situation du duc d'Orléans n'étoit guère meilleure. Il étoit abandonné de tout le monde; depuis un mois le maréchal de Besons étoit le seul homme qui fût entré chez lui. A Marly on le fuyoit dans le salon sans détour; s'il abordoit une compagnie, chacun s'écartoit à l'instant, en sorte qu'il demeuroit seul un moment après, et il avoit encore le dégoût de voir les mêmes gens se rassembler aussitôt dans un autre coin du salon. A Meudon c'étoit encore pis : à peine Monseigneur y pouvoit souffrir sa présence, et, contre son caractère, il ne s'en cachoit pas. Chacun craignoit d'être vu avec M. le duc d'Orléans, et se faisoit un mérite et un devoir de lui répondre à peine. (2)

Saint-Simon qui avoit été quatre mois absent

(1) Saint-Simon, T. VII, p. 314-315.
(2) Saint-Simon, T. VII, p. 440.

de la cour, en y revenant fut frappé de la réprobation sous laquelle succomboit un prince qu'il aimoit. Il résolut, avec le maréchal de Besons, aussi ami du duc, de le réveiller sur ses dangers et de l'engager à donner à Louis, comme roi, comme oncle, comme père, une satisfaction qui mît un terme à cette disgrâce. Avec le culte qu'on rendoit aux princes, avec le danger de blesser le duc et sa maîtresse, ou la cabale de Meudon et le roi, il falloit beaucoup de courage pour se charger du rôle que Saint-Simon prit sur lui; et le récit de sa conduite à cette occasion (c'étoient les premiers jours de l'année 1710) est un des épisodes les plus dramatiques de ses Mémoires. Il falloit oser faire avouer au duc d'Orléans toute la réprobation dont il étoit frappé et lui faire connoître tous ses dangers. Le goût très réel du duc pour les sciences naturelles, pour la chimie entre autres, passoit pour une recherche des poisons; son irréligion unie à la superstition qui lui avoit fait consulter des sorciers, faisoit croire qu'aucune loi morale ne pouvoit le retenir. On disoit que ces sorciers lui avoient promis une couronne, que cet espoir le soutenoit dans ses coupables intrigues en Espagne, qu'il avoit compté d'y épouser la reine douairière d'Espagne, pour profiter de ses partisans et de ses trésors, qu'il se seroit défait dans ce but de la duchesse d'Orléans, qu'il se déferoit

1711. de même de la reine Marie-Anne, pour donner enfin la couronne à sa maîtresse Mme d'Argenton, à qui les mêmes arts magiques l'avoient promise. Tous ces bruits, connus du roi, passoient chez le dauphin pour des vérités incontestables; que deviendroit donc le duc d'Orléans, quand le dauphin seroit sur le trône! Pour rompre tout ce tissu de calomnies, Saint-Simon et Besons ne voyoient qu'un seul moyen: recourir au roi pour lui demander son aide afin de briser des liens honteux, et de rentrer dans la ligne du devoir, dans le bonheur des affections domestiques, avec la duchesse d'Orléans, fille chérie de Louis XIV. Pour cela il falloit que le duc d'Orléans, sans revoir Mme d'Argenton, obtînt une lettre de cachet du roi qui l'exilât de Paris, en même temps que l'amant qui la renvoyoit pourvoiroit généreusement à sa fortune. Les deux amis trouvèrent le duc bien plus passionnément amoureux qu'ils ne s'y étoient attendus, bien plus difficile à ébranler; ils ne lui épargnèrent aucune des dures vérités qu'ils devoient lui faire entendre; enfin ils l'emportèrent, Mme d'Argenton fut exilée, mais aussi gratifiée de plus de deux millions de biens; le duc d'Orléans fut réconcilié avec la duchesse, et le roi content de son gendre lui pardonna pleinement. (1)

(1) Saint-Simon, T. VIII, p. 1 à 60. — Dangeau, T. III,

Saint-Simon mit tous ses soins à faire vivre le duc d'Orléans en bonne intelligence avec la duchesse, et celle-ci qui tenoit de sa mère tout l'esprit et toute la grâce des Mortemart, fut dès lors pour son mari un excellent conseil et un appui. Ce fut à leur adroite conduite qu'ils durent le mariage de leur fille aînée Mademoiselle, avec le duc de Berry, troisième fils du dauphin. Cette union destinée à les réconcilier avec l'héritier présomptif de la couronne, et à effacer le souvenir des affaires d'Espagne, étoit infiniment désirable pour la maison d'Orléans; mais pour y parvenir il falloit triompher de la répugnance du dauphin et des intrigues de la maison de Condé qui avoit compté faire épouser Mademoiselle de Bourbon à ce jeune prince. Le roi, amené à vouloir ce mariage, n'eut pas de peine à y faire résoudre son fils : il fut célébré le 6 juillet 1710; le mari avoit vingt-quatre ans, la femme quinze; cette princesse ne tarda pas à laisser paroître l'orgueil, le mauvais cœur, le libertinage qui ont laissé tant de taches sur sa réputation. (1) 1711.

Il ne restoit de princes du sang que dans les

p. 115. — Lettre de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, T. III, p. 25. Sa retenue en parlant du duc est bien contraire à ce que Saint-Simon affirme de l'hostilité de ces deux dames contre le duc d'Orléans.

(1) Saint-Simon, T. VIII, p, 308, et 364; et T. IX, p. 195. — Dangeau, T. III, p. 142.

1711. branches de Condé et de Conti, issues de Louis Ier de Condé, le chef des protestans tué à la bataille de Jarnac. Henri-Jules étoit le dernier qui eût porté le titre de Prince de Condé, ou plutôt il n'avoit été connu à la cour que sous le nom de Monsieur le Prince. « C'étoit, dit Saint-Simon, « un petit homme très mince et très maigre, « dont le visage d'assez petite mine ne laissoit pas « d'imposer par le feu et l'audace de ses yeux. « Personne n'a eu plus d'esprit, et de toute « sorte d'esprit, ni rarement tant de savoir en « presque tous les genres, et pour la plupart à « fond. Jamais encore une valeur plus franche « et plus naturelle, ni une plus grande envie de « faire, et quand il vouloit plaire, jamais tant « de discernement, de grâces, de gentillesse, « de politesse, de noblesse, tant d'art caché, « coulant comme de source.... Jamais aussi tant « de talens inutiles, tant de génie sans usage, « tant et une si continuelle et si vive imagina- « tion, uniquement propre à le rendre son bour- « reau et le fléau des autres.... Fils dénaturé, « cruel père, mari terrible, maître détestable, « pernicieux voisin, il fit le malheur de tous « ceux qui eurent avec lui quelques rapports »(1). Tous ses enfants étoient presque nains, excepté l'aînée, mariée au prince de Conti, candidat à

(1) Saint-Simon, T. VII, p. 117.

la couronne de Pologne, qui étoit mort au commencement de 1709. La troisième de ses filles avoit été préférée pour épouser le duc du Maine, parce que, toute petite qu'elle étoit, elle avoit encore deux doigts de plus que la seconde, Mademoiselle de Condé, qui mourut victime des chagrins et des caprices continuels que lui faisoit éprouver son père (1). Une quatrième, cruellement laide, Mlle d'Enghien, épousa le duc de Vendôme, malgré la disproportion de leur âge et les dangers attachés à sa vie licencieuse. Son fils le duc de Bourbon, qu'on nommoit toujours Monsieur le Duc, avoit épousé une fille naturelle du roi, qui le tenoit en respect, car Monsieur le Prince, si colère, si emporté, qui faisoit tout trembler chez lui, étoit en même temps très bas courtisan. Il mourut le 31 mars 1709. 1711.

Le roi voulut que son fils continuât à se faire appeler Monsieur le Duc. « C'étoit un homme « très considérablement plus petit que les plus « petits hommes, qui sans être gras étoit gros « de partout, la tête grosse à surprendre, et un « visage qui faisoit peur.... Il étoit d'un jaune « livide, l'air presque toujours furieux, mais en « tout temps si fier, si audacieux, qu'on avoit « peine à s'accoutumer à lui. Il avoit de l'esprit,

(1) Saint-Simon, T. III, p. 2 et 3.

1711. « de la lecture, des restes d'une excellente édu-
« cation, de la politesse et des grâces même
« quand il le vouloit, mais il vouloit très rare-
« ment. Il n'avoit ni l'injustice, ni l'avarice, ni
« la bassesse de ses pères, mais il en avoit toute
« la valeur, et avoit montré de l'application et
« de l'intelligence à la guerre.... Ses mœurs
« perverses lui parurent une vertu, et d'étranges
« vengeances qu'il exerça plus d'une fois et dont
« un particulier se seroit bien mal trouvé, un
« apanage de sa grandeur.... Les embarras do-
« mestiques, les élans continuels de la plus fu-
« rieuse jalousie (le prince de Conti son beau-
« frère aimoit sa femme et en étoit aimé), un
« contraste sans relâche d'amour et de rage con-
« jugale, le déchirement de l'impuissance dans
« un homme si fougueux et si démesuré, le
« désespoir de la crainte du roi, et de la préfé-
« rence de M. le prince de Conti sur lui, dans le
« cœur, dans l'esprit, dans les manières mêmes
« de son propre père; la fureur de l'amour et
« de l'applaudissement universel pour ce même
« prince, tandis qu'il n'éprouvoit que le plus
« grand éloignement du public, et qu'il se sen-
« toit le fléau de son plus intime domestique; la
« rage du rang de M. le duc d'Orléans et de celui
« des bâtards, quelque profit qu'il sût en usur-
« per, toutes ces furies le tourmentèrent sans
« relâche, et le rendirent terrible comme ces

« animaux qui ne semblent nés que pour dévo- 1711.
« rer et faire la guerre au genre humain. » (1)

Le prince de Condé avoit fait en mourant un testament très avantageux à Monsieur le Duc; ses sœurs crurent avoir de grandes raisons de s'en plaindre. Leur mère fit ce qu'elle put pour rétablir la paix dans la famille, mais avec peu d'esprit et peu de force. Le roi y voulut bien entrer et n'eut pas plus de succès; des complimens aux froideurs, des froideurs aux aigreurs il y eut peu d'intervalle, et chacun se disposa vigoureusement à plaider (2). La cour se divisoit déjà entre le duc de Bouillon, d'une part, et la princesse de Conti, l'aînée des sœurs, de l'autre, lorsque Monsieur le Duc, qui avoit eu auparavant quelques attaques d'épilepsie, et qui, dans la nuit du lundi gras, traversoit le Pont-Royal pour aller à un bal, se sentit si mal qu'il eut à peine le temps de donner l'ordre qu'on le reportât chez lui; il y mourut peu d'heures après, le 4 mars 1710, au milieu des parures, des habits de masque, et de tout ce grand monde convié pour une fête (3). Son fils, qu'on appela à son tour Monsieur le Duc, et qui hérita de la jalousie de sa famille contre le duc d'Orléans, n'avoit alors que dix-huit ans. Il ne restoit non

(1) Saint-Simon, T. VIII, p. 131.
(2) Saint-Simon, T. VIII, p, 94.
(3) Saint-Simon, T. VIII, p. 128.

1711. plus qu'un prince âgé de quinze ans dans la maison de Conti (1). Ainsi ce cortége de princes du sang, qui avoit relevé l'éclat du trône et servi à mesurer la distance du roi à ses sujets, disparoissoit dans les dernières années de ce règne.

Mais la mort alloit bientôt s'approcher de plus près du trône. Le 9 avril le dauphin, en s'habillant pour aller à la chasse, tomba en défaillance; il y avoit alors autour de Paris une épidémie de petite-vérole très dangereuse; plusieurs personnages de la cour en étoient déjà morts. Monseigneur la craignoit fort, et il crut en être atteint aussitôt qu'il se sentit malade. En effet, la petite-vérole ne tarda pas à se déclarer, et le roi, qui se hâta d'aller voir son fils, fit écarter ses petits-fils, qui ne l'avoient pas eue, et déclara un moment après qu'il défendoit à tous ceux qui n'avoient pas eu la petite-vérole d'aller à Meudon. On se crut un moment maître de la maladie, mais bientôt une rechute fit perdre toute espérance; le dauphin mourut le 13 avril, dans sa cinquantième année. Par une précaution bien étrange et qui pouvoit devenir fatale, Fagon, le premier médecin, ne voulut dire au roi le danger de son fils qu'après qu'il eut dîné, pour ne pas troubler son repas. Il tomba presque en

(1) Saint-Simon, T. X, p. 247, le dit né en juin 1704, ce qui ne peut être.

foiblesse sur un canapé qui se trouvoit en dehors 1711.
de la porte de la chambre de son fils; on ne voulut pas le laisser entrer pendant une heure que l'agonie dura encore. Le prince eut à peine expiré qu'on entraîna le roi dans sa voiture et qu'on le fit repartir pour Marly. Il étoit aussi affligé qu'il pouvoit l'être; mais le chagrin ne lui faisoit jamais perdre long-temps l'empire sur lui-même. « Pour le roi, dit Saint-Simon, jamais « homme si tendre aux larmes, si difficile à s'af« fliger, ni si promptement rétabli en sa situa« tion naturelle. Fatigué d'une si triste nuit, il « demeura fort tard au lit. Madame la duchesse « de Bourgogne, arrivée de Versailles, attendoit « son réveil chez Mme de Maintenon, et toutes « deux l'allèrent voir dans son lit dès qu'il fut « éveillé. Il se leva ensuite à son ordinaire. Dès « qu'il fut dans son cabinet, il prit le duc de « Beauvilliers et le chancelier dans une fenêtre, « y versa encore quelques larmes, et convint « avec eux que le nom, le rang et les honneurs « du dauphin devoient dès ce moment passer à « Monseigneur et à Madame la duchesse de Bour« gogne. » Saint-Simon s'est surpassé lui-même dans la peinture de la cour et de Versailles au moment de cet événement, de la douleur réelle de quelques uns, de la douleur affectée du plus grand nombre, et de la joie que ressentoient au fond du cœur et lui-même et ceux qui, comme

1711. lui, connoissoient et craignoient le dauphin. (1)

Les détails qui font connoître la cour sont une partie essentielle de l'histoire des monarchies; nous ne pouvions les emprunter à un spectateur plus à portée de tout voir, plus désireux de tout dire, plus curieux, plus piquant, plus spirituel que Saint-Simon, et tout en nous défiant de la causticité de son caractère et de la violence de ses préventions, aucun autre ne nous auroit fait aussi bien que lui pénétrer dans l'intérieur des palais. Les intrigues de ces palais ne devoient pas tarder long-temps à étendre leur influence sur les destinées de la France et de l'humanité, comme justement à la même époque une intrigue de palais d'une espèce plus humble encore, une intrigue qui reposoit tout entière sur les caprices d'une femme foible d'esprit et de corps, alloit décider en Angleterre de la pacification de l'Europe.

Le dépit contre une favorite orgueilleuse, la duchesse de Marlborough, l'adresse d'une complaisante plus souple, M[me] Masham, parente de la première et qui lui devoit son introduction auprès de la reine Anne, avoient déterminé cette reine à écarter les whigs de ses conseils et à y appeler les tories. Ce changement s'accomplit

(1) Saint-Simon, T. IX, p. 146-203. — Lettre de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, du 16 avril, T. II, p. 165. — Dangeau, T. III, p. 158.

successivement dans le cours de l'été de 1710; 1711.
il n'y eut plus de doute sur l'abandon de l'ancienne politique lorsque, le 19 août, la reine Anne ôta les fonctions de grand trésorier à lord Godolphin, chef de son ministère et beau-frère de Marlborough (1). L'Angleterre étoit alors au plus haut degré de sa puissance; sa marine étoit triomphante sur les mers, ses soldats étoient toujours comptés parmi les plus braves dans les armées des alliés en Flandre, en Allemagne et en Espagne. Marlborough, Peterborough, Stanhope, Cadogan, étoient mis au rang des premiers maîtres dans l'art militaire; en sorte que la reine Anne étoit réellement alors l'arbitre de l'Europe. Ce fut un rare bonheur pour le genre humain que cette femme qui avoit si peu de talent et de caractère, et que les plus misérables circonstances domestiques faisoient changer de parti, se fût attachée, dans ce moment critique, à celui qui avoit à cœur le rétablissement de la paix, de l'ordre et de l'équilibre européen. Si les ministres whigs de la reine Anne l'avoient couronnée de plus de lauriers que n'en remporta jamais la nation anglaise, les ministres tories qui les remplacèrent déployèrent, pour rendre la paix au monde, une intelligence de la politique universelle, une sagesse, une modéra-

(1) Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 427.

1711. tion, une puissance et une adresse qui triomphèrent en même temps des foiblesses de leur souveraine, des passions de leurs alliés, et de l'aveuglement du public anglais.

En général le parti de la guerre étoit encore en Angleterre celui de la grande majorité : la nation s'étoit enivrée de ses victoires ; ses armemens et ceux de ses alliés lui coûtoient des trésors, mais comme elle se les procuroit par des emprunts, elle n'en sentoit pas immédiatement le fardeau. Le commerce prospéroit et s'étendoit dans tout l'univers, aucune armée étrangère n'avoit mis le pied sur le sol anglais, et brûlé les récoltes ou enlevé le bétail des laboureurs. Les armées ne s'étoient recrutées que par des enrôlemens volontaires : les soldats de Marlborough ou de Galloway étoient pour la plupart des Allemands que le ministère achetoit de leurs petits princes, à peu près comme les planteurs achetoient des nègres pour les colonies. Le mal fait à l'humanité par les victoires britanniques étoit immense, mais la nation ne le voyoit pas, et tandis qu'elle rivoit les chaînes de l'Italie et de l'Allemagne, qu'elle vouloit imposer à l'Espagne un souverain abhorré, elle se félicitoit de combattre pour la liberté ; de même elle parloit encore de l'équilibre de l'Europe au moment où la continuation de la guerre ne pouvoit plus avoir d'autre effet que de la

courber sous le joug odieux de la maison d'Autriche. Celle-ci montroit alors même, dans l'empire, en Hongrie, en Transylvanie, qu'elle avoit autant de haine que Louis XIV pour toute liberté civile ou religieuse, mais qu'elle employoit pour les détruire des moyens plus rudes et plus sauvages. Du moins sous le monarque français, les lettres et l'esprit avoient brillé d'un vif éclat, tandis que l'empereur ne permettoit à ses sujets que l'ignorance et le silence. 1711.

Ce fut au mois de janvier 1711 qu'un abbé Gautier, qui avoit été chapelain du maréchal de Tallard pendant son ambassade à Londres, et qui y étoit toujours demeuré depuis, se présenta chez le ministre Torcy, avec lequel il avoit eu quelque correspondance, et lui dit : « Voulez-vous la paix ? je viens vous apporter « les moyens de la traiter, et de conclure indé-« pendamment des Hollandais. » — « Interroger « alors un ministre de Sa Majesté s'il souhaitoit « la paix, dit Torcy, c'étoit demander à un « malade attaqué d'une longue et dangereuse ma-« ladie s'il en veut guérir » (1). C'étoit en effet le nouveau ministère anglais qui avoit chargé Gautier de faire ces premières ouvertures, mais en recommandant le plus profond secret. Les tories respectant la gloire de Marlborough avoient

(1) Mém. de Torcy, Part. III, T. LXVIII, p. 18.

1711. été obligés de le laisser à la tête des armées, mais ils craignoient sa puissance et son ressentiment; ils ne vouloient pas manquer de foi à leurs alliés, mais ils sentoient que ceux-ci les entraînoient par leurs passions dans une fausse route. Leurs victoires dans les Pays-Bas n'avoient profité qu'à la Hollande; leurs efforts pour la maison d'Autriche, depuis la mort de Joseph, renversoient l'équilibre de l'Europe; les derniers événemens de la guerre d'Espagne les avoient convaincus qu'enlever ce royaume à Philippe V étoit une tâche au-dessus de leurs forces; enfin ils commençoient à sentir la difficulté de faire face aux dépenses toujours croissantes; d'autant plus que leur parti s'appuyoit surtout sur les gentilshommes campagnards qui ne fournissoient rien aux emprunts, tandis que les whigs disposoient des marchands et des capitalistes, seuls en état de prêter encore. L'intérêt de Harley (lord Oxford), de Saint-John (Bolingbroke), du duc de Shrewsbury, du comte de Jersey, chefs du nouveau ministère, étoit certainement de s'affermir par la paix, de se rendre populaires par les avantages qu'elle devoit procurer, et de se soustraire à la domination de la faction militaire; mais quand les hommes font des actions louables, il faut croire aussi aux motifs louables qui ont pu les diriger; il faut croire que des hommes d'État sentoient quelque horreur de

continuer les tourmens de l'humanité, que s'ils 1711.
connoissoient la désolation à laquelle tout le continent de l'Europe étoit réduit, les ravages de la faim et de la maladie, non pas seulement sur le théâtre de la guerre, mais dans tous les pays qui en portoient le fardeau, la désolation des familles auxquelles on enlevoit leurs enfans, l'incendie des villes et des villages, l'accroissement effrayant dans toutes les populations de la brutalité, de la cruauté, de l'ignorance et de la barbarie, ils sentoient le crime effroyable dont chargent leurs consciences des ministres qui commencent, qui continuent une guerre que la sûreté et l'honneur de leur pays ne rendent pas nécessaire.

Les premières ouvertures de l'abbé Gautier ayant été accueillies avec empressement par Torcy, cet abbé fit un voyage à Londres; il revint et obtint du ministère un Mémoire dans lequel Torcy exposoit les avantages que la France et l'Espagne étoient prêtes à faire à l'Angleterre (1). Plus tard, Prior le poète fut renvoyé secrètement à Fontainebleau avec l'abbé Gautier. Puis la France choisit pour cette importante négociation Ménager, député pour la ville de Rouen au conseil de commerce qui fut envoyé

(1) Torcy, Part. III, p. 22. Ce Mémoire, en date du 22 avril, est le premier de ceux que fit imprimer le comité secret de la Chambre des communes en 1714.—Lamberty, T. VI, p. 669.

1711. à Londres. De part et d'autre on apporta beaucoup de bonne foi, un vrai désir de concilier, de la cordialité même à cette négociation, et cependant elle n'avançoit que lentement. Les ministres anglais craignoient un revers de fortune, ils craignoient, et non sans raison, la mort prochaine de leur reine, la succession de l'électeur de Hanovre, qui vouloit avec fureur continuer la guerre, les vengeances des whigs et l'application contre eux de divers statuts du parlement, qui pouvoient les faire répondre sur leur tête des démarches qu'ils venoient de faire. Dans tout le cours de cette année, ils voulurent que la France fît seule des offres, qu'elle les précisât, qu'elle se liât envers l'Angleterre, tandis que celle-ci ne se lioit absolument en rien. Cependant les bases mêmes qui étoient en discussion n'avoient plus de rapport avec les propositions insultantes de Gertruydemberg. Il ne s'agissoit plus de détrôner Philippe V, bien moins encore de le faire détrôner par son aïeul.

La campagne, malgré ces négociations secrètes, commença en Flandre de bonne heure; dès la fin de mars les Français, sous les ordres du maréchal de Villars, les alliés, sous ceux de Marlborough, se mirent en mouvement, les premiers avec l'espérance de reprendre Douai, les seconds, d'assiéger Arras; les armées se trouvant presque en présence, l'une et l'autre en-

treprise devint impossible. A en croire les Mémoires et les lettres de Villars, il cherchoit sans cesse la bataille, et à plusieurs reprises il n'avoit tenu qu'à Marlborough de l'attaquer; mais le ton fanfaron qui se retrouve à chaque page dans tout ce qu'il a écrit, empêche de lui accorder beaucoup de confiance; et il est certain que Louis ne vouloit point de bataille dans cette campagne, pour ne pas troubler les négociations avec l'Angleterre ; une victoire pouvoit lui être aussi désavantageuse qu'une défaite, si le peuple anglais, par le désir de se venger d'un échec, ramenoit les whigs dans le cabinet de la reine Anne. Villars construisit des lignes qui s'étendoient de Montreuil-sur-Mer à l'Escaut, puis à la Meuse; il les nommoit le *non plus ultra* des alliés. Marlborough réussit cependant, le 6 août, à tromper sa vigilance; il fit marcher derrière Douai quinze mille hommes qui franchirent cette ligne en passant la Sausée, et prirent position derrière les marais de Marquion. De nouveau on crut la bataille imminente, mais elle n'eut point lieu. Marlborough attaqua Bouchain le 30 août; la ville se rendit le 12 septembre, et dès le commencement d'octobre les deux armées furent mises en quartiers d'hiver. (1) 1711.

(1) Mém. de Villars, T. LXIV, p. 337-361. — La Hode, L. LXI, p. 147. — Lamberty, T. VI, p. 544. — Saint-Simon, T. X, p. 87.

1711. Sur le Rhin, le maréchal d'Harcourt, avec le gros de l'armée française, occupoit les lignes de Weissembourg; le maréchal de Besons s'étoit porté en avant et vivoit, au delà du Rhin, aux dépens de l'ennemi. Il ne se fit rien sur cette frontière pendant toute cette campagne. Le prince Eugène y commandoit cependant les Allemands; mais la grande affaire, dans cette contrée, étoit moins la guerre que la succession de l'empereur Joseph. L'archevêque de Mayence avoit convoqué la diète électorale pour le 20 août à Francfort. Il y avoit appelé le nouvel électeur de Hanovre, et non ceux de Cologne et de Bavière, que Léopold avoit mis au ban de l'empire, sans égard à leurs protestations (1). Les sept électeurs présens s'accordèrent, le 12 novembre, à déférer l'empire à l'archiduc Charles, dernier mâle de la maison d'Autriche. Ce prince, qui ne possédoit plus que quelques places fortes en Catalogne, protestoit bien qu'il ne renonceroit jamais à la couronne d'Espagne; cependant il étoit impatient de s'asseoir sur un trône mieux affermi. Il s'embarqua, le 20 septembre, à Barcelonne, et ce fut en Lombardie qu'il reçut la nouvelle de son élection. Il fut couronné, le 22 décembre, à Francfort, après avoir juré les capitulations impériales que son père et son

(1) Ces protestations dans Lamberty, T. VI, p. 649.

frère avoient si scandaleusement violées, et qu'il se préparoit à ne pas mieux observer. Il se fit nommer Charles VI, et il se hâta de confirmer un traité qui avoit été conclu le 29 avril avec les insurgens de Hongrie, au nom de son frère, lorsque celui-ci étoit déjà mort. Ainsi se terminoit cette guerre qui avoit si long-temps miné la monarchie autrichienne, au moment où un même prince prétendoit réunir à l'empire, la Bohême, la Hongrie, les provinces héréditaires de l'Autriche, la domination de presque toute l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et les Indes (1). Il est vrai que les couronnes d'Espagne n'étoient déjà guère pour lui que de vains titres. La reine sa femme, qu'il avoit laissée à Barcelonne avec le comte de Stahremberg, n'avoit point de troupes en état de tenir la campagne. Le duc de Vendôme, de son côté, qui commandoit l'armée de Philippe V, étoit laissé par lui sans argent, sans vivres et sans munitions. Sa seule entreprise fut d'assiéger Cardonne, et encore fut-il bientôt contraint à en lever le siége. (2) 1711.

Du côté des Alpes enfin, Victor-Amédée avec une armée de trente-cinq mille hommes mena-

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. IV, ch. 80, p. 284. — Lamberty, T. VI, p. 664. Paix des Hongrois, *ib.*, p. 611.

(2) *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 60-78. — *Lord Mahon*, ch. 9, p. 354.

1711. çoit d'une invasion le Dauphiné et le Lyonnais; le maréchal de Berwick, avec bien moins de monde, devoit défendre les passages de fort Barrault et de Briançon, et les autres entrées de la France; cependant il ne se laissa point entamer et l'armée piémontaise ne put ravager que la Savoie qu'on étoit déjà résolu de rendre, à la paix, à son souverain. (1)

Mais tandis que la campagne s'étoit passée sans désastres et que les secrètes négociations avec l'Angleterre commençoient à donner les plus heureuses espérances, de nouvelles calamités vinrent fondre sur la royale maison de France; l'épidémie de petite-vérole n'avoit point cessé de ravager l'Ile-de-France (2). Cette maladie, alors presque aussi redoutable que la peste, avoit pris cette année un caractère plus effrayant de malignité, et elle avoit contraint la cour à prolonger le séjour de Fontainebleau pour éviter la contagion de Versailles. A peine cette épidémie commençoit à se calmer qu'il en éclata une de rougeole pourprée, tout aussi violente, tout aussi meurtrière, que les médecins traitoient assez mal et dont ils ne reconnoissoient pas toujours les symptômes. « Je ne sais, « écrivoit Mme de Maintenon à la princesse des

(1) Mém. de Berwick, T. LXVI, p. 178-188. — La Hode, t. LXI, p. 157.

(2) Saint-Simon, T. IX, p. 367.

« Ursins, le 7 février 1712, comment j'aurai la 1712.
« force de vous écrire toutes les horreurs qui
« nous environnent; la rougeole fait de grands
« ravages à Paris : un jeune homme nommé
« Vigno, dont le grand jeu est connu de toute
« la cour, est mort assez brusquement; le che-
« valier d'Hautefort le suivit de près, M. de
« Gondrin fut enterré hier au soir, madame sa
« femme a la rougeole, une fièvre continue, un
« enfant mort dans le corps; M. le duc de la Tré-
« mouille a une fluxion sur la poitrine..... il a la
« rougeole; il est logé très près de Mme la dau-
« phine, mais le roi n'a pas voulu qu'on le trans-
« portât à cause de sa fluxion sur la poitrine.
« Mme de la Vrillière a la rougeole, et nous voilà
« tous au milieu du mauvais air, après avoir
« fui tout l'été pour l'éviter.... Mme la dauphine
« a une fluxion qui lui fait une douleur fixe
« entre l'oreille et le haut de la mâchoire; l'es-
« pace de son mal est si petit qu'on le couvri-
« roit avec l'ongle : elle a des convulsions, elle
« crie comme une femme qui est en travail et
« avec les mêmes intervalles; elle a été saignée
« deux fois depuis hier, elle a pris trois fois de
« l'opium (1).... après avoir pris une quatrième
« dose d'opium, mâché et fumé du tabac, elle

(1) Cette lettre, souvent interrompue, donnoit des détails nouveaux à chaque heure de la journée. Lettres inédites, T. II, p. 264. De tout le mois mad. de Maintenon n'écrivit

1712. « se trouve un peu mieux. » Cependant, nous dit Saint-Simon, « cette sorte de rage de dou- « leur dura sans relâche jusqu'au lundi 8; lors- « que les douleurs furent un peu calmées la « fièvre se montra davantage... la nuit du lundi « au mardi l'assoupissement fut grand, et toute « cette journée, pendant laquelle le roi s'appro- « cha du lit bien des fois, la fièvre forte, les « réveils courts, avec la tête engagée, et quel- « ques marques sur la peau qui firent espérer « que ce seroit la rougeole... » « On força le dau- « phin, qui ne bougeoit de sa ruelle, de des- « cendre dans les jardins pour prendre l'air dont « il avoit grand besoin; mais son inquiétude le « ramena incontinent dans la chambre;... le « jeudi 11 février la princesse étoit si mal qu'on « résolut de lui parler de recevoir les sacremens. « Au lieu du père Larue, son confesseur ordi- « naire, elle fit appeler un récollet, le père Noël « qu'elle connoissoit à peine..... Le dauphin « avoit succombé, il avoit caché son mal tant « qu'il avoit pu, pour ne pas quitter le chevet « du lit de la dauphine. La fièvre trop forte « pour être plus long-temps dissimulée l'arrêtoit, « et les médecins qui lui vouloient épargner « d'être témoin des horreurs qu'ils prévoyoient

plus après cette lettre que des billets de quatre à cinq lignes, où l'on voit seulement son accablement.

« n'oublièrent rien, par eux-mêmes et par le roi, 1712.
« pour le retenir chez lui, et l'y soutenir de « moment en moment par les nouvelles factices « de l'état de son épouse. » Cette pauvre princesse étoit toujours plus mal, les journées se passèrent en symptômes plus fâcheux les uns que les autres; le soir du 12 février elle expira. Le roi sortit de sa chambre quelques momens auparavant. « Il monta en carrosse au pied du « grand escalier avec Mme de Maintenon et « Mme de Cailus et s'en alla à Marly; ils étoient « l'un et l'autre dans la plus amère douleur et « n'eurent pas la force d'entrer chez le dau- « phin. »(1)

Ce malheureux prince, malade et navré de la plus intime et de la plus amère douleur, fut engagé le lendemain matin à partir pour Marly; quand il y entra le roi l'appela pour l'embrasser tendrement, longuement et à reprises; mais en le regardant il fut effrayé de son aspect, du changement de son visage et des marques plus livides que rougeâtres qui s'y montroient, larges et en grand nombre; les médecins trouvèrent son pouls mauvais, le roi l'embrassa encore, lui recommanda fort tendrement de se conserver et lui ordonna de s'aller coucher; il obéit

(1) Saint-Simon, T. X, p. 178-181. — *Voyez aussi* Dangeau, T. III, p. 201.

1712. et ne se releva plus; les jours suivans il fut de plus mal en plus mal, il se sentoit dévorer par un feu consumant, le pouls étoit enfoncé et très extraordinaire. Les marques de son visage s'étendirent sur tout le corps, ces mêmes marques s'étoient montrées sur le corps de la dauphine ce qu'on ne sut hors de sa chambre qu'après sa mort. Les douleurs augmentèrent dans la journée du mercredi, comme d'un feu dévorant. Le jeudi matin 18 février il avoit attendu minuit avec impatience, pour ouïr la messe dans sa chambre et communier; après deux heures passées en prières, sa tête s'étoit embarrassée, il avoit reçu l'extrême-onction et il étoit mort à huit heures et demie. (1)

Les calamités de la maison royale n'étoient pas finies. Déjà huit jours avant la maladie de la dauphine, le duc de Berry, en tirant avec le duc de Bourbon, lui avoit crevé un œil; ce jeune prince demeuroit malade à Marly, et on le jugeoit alors en danger (2). Le 7 mars, les deux enfans qu'avoit laissés le duc de Bourgogne, malades depuis quelques jours, furent très mal, avec les marques de rougeole qui avoient paru sur leurs parens. Le 8, l'aîné, duc de Bretagne,

(1) Saint-Simon, T. X, p. 191-196. — Journal de Dangeau, T. III, p. 207.

(2) Lettres de mad. de Maintenon, T. II, p. 263. — Journal de Dangeau, 30 janvier, T. III, p. 199.

que depuis quelques jours on nommoit le petit dauphin, et qui étoit âgé de cinq ans et quelques mois, mourut un peu avant minuit. L'autre, le duc d'Anjou, tétoit encore; désormais enfant unique il succéda au rang et au titre de dauphin; mais on désespéra long-temps de sa vie (1). La mortalité augmentoit à Versailles et à Paris; le roi d'Angleterre fut malade de la petite-vérole à Saint-Germain : sa sœur la princesse d'Angleterre en mourut (2). Le fils du duc du Maine avoit la rougeole à Sceaux : Seignelai en étoit mort; sa femme, Mme de Louvois, et Mme de Mailly en étoient atteintes. 1712.

Il semble qu'on ne devoit pas méconnoître, à tant de victimes, une de ces funestes épidémies qui portent la désolation dans tout un pays, sans qu'on puisse leur assigner de cause; mais le vulgaire, quand il est frappé par des calamités, veut avoir quelqu'un sur qui exercer son ressentiment, et les chagrins, en affoiblissant l'âme, rabaissent les plus forts au niveau du vulgaire. Le cri de poison se fit entendre; un médecin de la dauphine, nommé Boudin, donna le premier l'alarme. Le dauphin dit lui-même qu'il se croyoit empoisonné. A l'ouverture du corps, l'état de décomposition

(1) Saint-Simon, T. X, p. 228. — Dangeau, T. III, p. 210.

(2) Lettre de mad. de Maintenon, du 24 avril, T. II, p. 286. — Dangeau, T. III, p. 213.

1712. des organes vitaux fut représenté par tous les médecins, excepté Maréchal, comme un signe de poison; la science n'arrivoit point alors à retrouver le poison lui-même dans le corps ou à en préciser la nature. La croyance à une suite d'empoisonnemens pour détruire la famille royale devint bientôt universelle, et Saint-Simon qui s'élève seul pour proclamer l'innocence de celui qu'accabloient les soupçons, prend au contraire à tâche d'accréditer le fait, et de rejeter seulement l'accusation sur le duc de Noailles, sur le duc du Maine, ou sur la maison d'Autriche. (1)

C'étoit contre le duc d'Orléans qu'éclatoit un déchaînement que Saint-Simon lui seul s'efforçoit de détourner. Ce prince n'avoit pas persisté long-temps dans la réforme à laquelle il s'étoit engagé pour faire oublier sa conduite en Espagne. Peu après le mariage de la duchesse de Berry, il se jeta de nouveau dans la débauche et l'impiété, quoique sans nouvelle maîtresse en titre, ni brouillerie avec Mme la duchesse d'Orléans. Sa prédilection pour la duchesse de Berry, sa fille, avoit donné lieu aux plus scandaleux soupçons que l'un et l'autre sembloient se plaire à accréditer. C'étoit entre le père et la fille à qui tourneroit le plus en ridicule les mœurs

(1) Saint-Simon, T. X, p. 161, 176, 195, 219, 237, 261.

et la religion, souvent devant le duc de Berry qui en étoit fort scandalisé (1), quelquefois devant le duc de Bourgogne; mais, sur les représentations de Saint-Simon, le duc d'Orléans s'en abstint ensuite devant ce dernier pour ne pas détruire le penchant que l'héritier du trône avoit pour lui. Le roi cependant étoit blessé, et s'éloignoit toujours plus de son neveu; la conduite de la duchesse de Berry sa fille inspiroit du dégoût et de l'horreur. Le public s'étant persuadé que la France avoit été privée par un crime d'un prince en qui elle mettoit les plus grandes espérances, n'hésita pas à accuser de ce crime un homme qui sembloit vouloir se signaler par son mépris pour toutes les lois morales, toutes les croyances religieuses. On répéta l'accusation déjà portée précédemment, que cet homme qui ne croyoit pas en Dieu, avoit voulu voir le diable, qu'il s'étoit fait prédire l'avenir sur des verres d'eau où on lui avoit fait voir une couronne en perspective (2), qu'il avoit appelé dans sa maison un habile chimiste, nommé Humbert, avec lequel il travailloit souvent au laboratoire; et l'on ne supposoit pas qu'il pût y faire autre chose que des poisons. C'étoit sur ces inductions qu'on le jugeoit cri- 1712.

(1) Saint-Simon, T. X, p. 40.
(2) Saint-Simon, T. X, p. 255.

1712. minel, beaucoup plus que sur l'intérêt qu'il pouvoit avoir à la destruction de la famille royale, car alors même, outre le dauphin qui régna, le roi d'Espagne et ses enfans et le duc de Berry avoient droit au trône avant lui. Mais la passion ni la prévention ne raisonnent pas. Le duc d'Orléans fut insulté par la populace, il fut délaissé à la cour de la manière la plus offensante, chacun s'éloignant de lui comme d'un pestiféré. Le duc désespéré alla demander justice au roi des bruits affreux universellement répandus contre lui. Il offrit de se remettre à la Bastille, de faire arrêter Humbert, son chimiste, et tous ceux de ses gens que le roi jugeroit à propos, jusqu'à ce que tout fût éclairci. « Il trouva, dit la duchesse d'Orléans à Saint-« Simon, le roi fort sérieux, fort froid, même « fort sec, et silencieux sur les plaintes qu'il lui « fit et la justice qu'il lui demanda; la proposi-« tion de la Bastille fut repoussée, mais avec un « air de dédain qui n'a pas changé » (1). C'est dans cette position que demeura le duc d'Orléans jusqu'à la fin du règne, et plus tard encore; un soupçon vague qu'il ne pouvoit saisir, qu'il ne pouvoit combattre, s'attachoit à lui. Le roi et Mme de Maintenon en étoient affectés, sans l'encourager, sans le comprimer. Saint-Simon

(1) Saint-Simon, T. X, p. 259.

prétend que Mme de Maintenon et le duc du Maine le propageoient avec une malice infernale; mais l'accusation est réfutée, du moins pour la première, par sa correspondance où il règne au contraire la plus grande circonspection, l'attention la plus constante à se tenir à l'écart et des passions et des affaires. Le maréchal de Villeroi qu'au moment de ses malheurs le roi rappela auprès de lui comme un ancien ami, comme le seul homme de la cour qui pût dissiper sa tristesse par ses souvenirs de jeunesse et par des anecdotes dont il possédoit un fonds inépuisable (1), fut l'homme qui persista le plus long-temps et le plus ouvertement à faire éclater ses soupçons, et à se présenter au public comme le gardien de l'héritier du trône contre les empoisonneurs. 1712.

La perte que faisoit la France dans le duc de Bourgogne étoit grande; aucun prince n'étoit encore arrivé sur les marches du trône avec autant de vertus et autant de talens, avec une volonté si ferme de faire son devoir, et un travail si constant pour s'en instruire. L'extrait des Mémoires sur l'état de la France, dressés à sa demande par les intendans des diverses généralités, en est à ce jour un noble monu-

(1) Saint-Simon, T. X, p. 239-257. — Mad. de Maintenon, T. II, p. 277.

1712. ment (1). Depuis la mort du premier dauphin, le roi avoit voulu qu'il travaillât avec tous les ministres, et il l'initioit avec confiance à tous les secrets de l'État. Le seul motif qu'on pût avoir de révoquer en doute la sagesse de ses vues est l'éloge sans mesure qu'en fait Saint-Simon. « Expliquer ses desseins, dit-il, seroit « un ouvrage à part, mais un ouvrage à faire « mourir de regrets. L'anéantissement de la no- « blesse lui étoit odieux, et son égalité entre « elle insupportable. Cette dernière nouveauté « qui ne cédoit qu'aux dignités, et qui con- « fondoit le noble avec le gentilhomme, et « ceux-ci avec les seigneurs, lui paroissoit de « la dernière injustice, et ce défaut de grada- « tion une cause prochaine de ruine destructive « d'un royaume tout militaire. » (2)

La mort du duc de Bourgogne ne privoit pas seulement la France de l'espoir de voir un grand roi succéder à celui qui tenoit alors le sceptre, elle rendoit l'ouvrage de la paix générale bien plus difficile, puisqu'elle montroit, dans un avenir qui sembloit très rapproché, la perspective d'une nouvelle réunion des couronnes de France et d'Espagne. Avant la fin de l'année précédente les bases de la pacification

(1) Publiés par le comte de Boulainvilliers, 3 vol. in-folio, Londres, 1727.

(2) Saint-Simon, T. X, p. 209.

avoient été presque arrêtées entre la France et l'Angleterre. La reine Anne ne repoussoit plus la succession de Philippe V en Espagne et aux Indes, pourvu qu'il renonçât à l'Italie et aux Pays-Bas, et qu'il donnât des garanties pour empêcher en aucun temps la réunion de l'Espagne à la France. Elle demandoit la démolition de Dunkerque, la cession de Gibraltar et de Port-Mahon, de grands avantages commerciaux pour les Anglais, en France, en Espagne et aux Indes; enfin, le honteux et criminel monopole de l'*Assiento*, ou le droit d'approvisionner exclusivement, pendant trente ans, les colonies espagnoles d'esclaves nègres. Quant aux autres nations, chacune de celles qui confinoient à la France devoit avoir, contre elle, une barrière de places fortes. La reine Anne avoit communiqué au grand pensionnaire Heinsius les conditions sous lesquelles elle espéroit pouvoir conclure la paix. Elle déclaroit toutefois qu'elle étoit prête à continuer la guerre, si ses alliés les rejetoient; mais que, dans ce cas, elle s'en tiendroit à ses engagemens, qui l'obligeoient à supporter seulement le tiers des dépenses, tandis qu'elle en avoit jusqu'alors porté seule presque tout le fardeau. On ne sauroit se figurer avec quelle indignation les alliés reçurent la nouvelle de ces premières négociations; ils virent dans ces efforts pour rendre la paix à l'Europe une odieuse trahison. 1712.

1712. Lamberty, qui nous a donné en quinze volumes in-4° le recueil de toutes les pièces officielles de cette époque, dit « qu'il a voulu mettre devant les yeux du public la source d'une manœuvre qui fit de l'horreur à tout le genre humain ». (1) Le langage officiel des alliés, et celui des whigs en Angleterre ne fut guère moins violent. Cependant, comme les Hollandais eux-mêmes n'avoient pas accompli leurs engagemens et qu'aucune autre des puissances alliées ne pouvoit se passer des subsides de l'Angleterre, il fallut bien consentir à l'ouverture d'un congrès à Utrecht pour le 12 janvier 1712, et accorder des passeports au maréchal d'Uxelles, à l'abbé de Polignac et au sieur le Ménager, qui devoient y représenter la France. (2)

La reine Anne profita des engagemens que venoit de prendre la France envers elle, pour annoncer à son Parlement, dont elle avoit fait l'ouverture le 18 décembre, sa détermination de travailler à rendre la paix à l'Europe, et lui faire connoître, quoique avec discrétion, les bases sur lesquelles elle pouvoit déjà compter. Le parti de la guerre l'emportoit encore dans la Chambre haute, celui de la paix prévalut dans la Chambre des communes, malgré les intrigues

(1) Lamberty, Mém., T. VI, p. 669.

(2) La Hode, L. LXI, p. 166. — Torcy, T. LXVIII, p. 91 *et suiv.*

des Hollandais, de Marlborough et du prince 1712.
Eugène, qui se rendit à Londres au commencement de 1712, pour aider son ami de toute sa gloire militaire et de tout le crédit de l'empereur. Marlborough en avoit besoin, en effet; la reine venoit de le disgracier; elle lui avoit ôté le commandement des armées et la charge de grand maître de l'artillerie; et en même temps elle avoit annoncé à la Chambre des communes que c'étoit sur des accusations de péculat, qui n'étoient que trop fondées, qu'elle venoit de prendre ce parti. Bientôt la Chambre des communes s'engagea dans les plus amères récriminations sur la manière dont les alliés s'étoient dérobés à leurs engagemens. Et à la même époque le congrès s'ouvroit à Utrecht le 29 janvier entre les seuls ministres de France et d'Angleterre, de Hollande et de Savoie. (1)

Il n'y avoit cependant aucune suspension d'armes, et le prince Eugène désiroit d'en venir à une action générale, soit pour rendre la position de la France plus mauvaise s'il obtenoit la victoire, soit pour profiter, en cas contraire, du ressentiment et de l'orgueil blessé des Anglais, pour ranimer chez eux le parti de la guerre. Le ministère anglais, par le même raisonnement,

(1) La Hode, L. LXII, p. 175-184. — Lamberty, T. VII, p. 8. — Suite de Rapin Thoyras, T. XII, L. XXVI, p. 505. — *Smollet, Hist. of England*, ch. VI, § 41, T. XV, p. 28.

1712. avoit donné au duc d'Ormond, qui avoit succédé à Marlborough dans le commandement, l'ordre secret de ne prendre part à aucun siége ou à aucune bataille. Le duc d'Ormond, exposé aux plaintes amères et aux accusations des alliés sur son inaction, se trouva dans une situation assez difficile jusqu'au 25 juin, que la reine Anne l'autorisa à annoncer qu'elle avoit signé avec la France une suspension d'armes, et qu'elle engageoit ses alliés à l'imiter. Cette suspension fut publiée à Avesnes le 17 juillet. Dunkerque fut remis aux Anglais par la France, en gage de sa fidélité à exécuter les engagemens qu'elle prenoit, et le duc d'Ormond, se séparant de ses alliés, vint prendre position entre Gand et Bruges, non point avec 50,000 hommes, comme on l'avoit promis aux Français en retour, mais seulement avec douze mille Anglais, quatre escadrons de Holstein, et un régiment de dragons liégeois à la solde de l'Angleterre. (1)

Le prince Eugène, loin de consentir à l'armistice que lui proposoit la reine Anne, avoit, le 8 juin, investi le Quesnoy, et, par son influence et celle des Hollandais, il avoit entraîné presque toutes les troupes allemandes, qui avoient servi

(1) La Hode, L. LXII, p. 196. — Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, p. 540. — Torcy, T. LXVIII, p. 167. D'après un état donné par Bolingbroke, l'armée anglaise comptoit 65 bataillons et 94 escadrons.

jusqu'alors à la solde de l'Angleterre, à demeurer sous ses drapeaux. Ces soldats mercenaires ne vouloient point d'une paix qui les auroit fait licencier; d'ailleurs, tous les princes protestans de l'Allemagne partageoient les intérêts et les passions de l'électeur de Hanovre, et celui-ci, qui avoit été appelé par l'acte du Parlement comme le plus prochain héritier à la couronne, commençoit à craindre que la reine Anne ne se réconciliât avec son frère et ne l'appelât à lui succéder. Le siége du Quesnoy cependant avoit été poussé avec vigueur, et, le 3 juillet, la place fut contrainte à capituler (1). Le prince Eugène vint ensuite assiéger Landrecies, comme pour annoncer au monde qu'il étoit en état de poursuivre ses conquêtes sans l'aide des Anglais. La place étoit peu forte, et sa prise auroit ouvert la Picardie et la Champagne aux incursions des alliés. L'alarme étoit grande à Paris; beaucoup de courtisans vouloient persuader à Louis XIV de ne point attendre les ennemis auprès d'une capitale toute ouverte, et de se retirer à Blois ou à Chambord; mais le roi, plus ferme qu'eux tous, écrivit à Villars de chercher l'ennemi et de livrer bataille; et s'il étoit vaincu, Louis, alors âgé de soixante et quatorze ans, déclaroit qu'il se porteroit à Péronne ou à Saint-Quentin pour y 1712.

(1) Limiers, L. XVIII, p. 488. — Villars, p. 369.

1712. recueillir les débris de l'armée ; qu'il appelleroit à lui toute la noblesse de son royaume, et qu'il vaincroit ou périroit dans un dernier combat. (1)

Eugène, quoique supérieur à Villars de plus de vingt mille hommes, n'avoit négligé aucune précaution pour couvrir le siége de Landrecies ; il avoit d'immenses magasins à Marchienne, sur la Scarpe; il les avoit liés avec son camp par une double ligne de fortifications de campagne. Mais dans toute cette guerre des ouvrages si étendus furent toujours funestes à ceux qui les avoient construits. Villars, ou si nous devons en croire ses ennemis, le maréchal de Montesquiou, qui lui étoit associé, avoit reconnu un endroit foible dans ces lignes, auprès de Denain. Les Français attirèrent sur l'autre extrémité l'attention d'Eugène par une fausse attaque d'un corps de dragons. Dès que le camp de Denain eut été affoibli pour repousser les dragons, Villars, à la tête de la meilleure partie de son armée, attaqua Denain, le 24 juillet, à deux heures après midi. Van Keppel, lord Albemarle, général hollandais, autrefois secrétaire de Guillaume III, qui avoit été fait pair d'Angleterre, défendoit ce poste avec dix-sept bataillons; il fut enfoncé et fait prisonnier avec deux princes de Nassau, le

(1) Mém. de Villars, T. LXIX, p. 362. — Siècle de Louis XIV, T. I, p. 364.

prince de Holstein, le prince d'Anhalt, et un grand nombre d'officiers. De tout ce corps il ne se sauva pas quatre cents hommes. Les troupes du prince Eugène arrivoient à la file pour reprendre ce poste; mais Villars, poursuivant ses avantages, les mettoit en déroute les unes après les autres. 1712.

Sur les bords de la Scarpe il fit prisonniers les corps qui défendoient les postes de Saint-Amand, Mortagne, Anchin et Hasnon. Il avoit fait, pendant l'action, masquer Marchienne par le comte de Broglie; d'abord, après la victoire, il se hâta d'assiéger ce grand dépôt de tous les magasins de l'armée des alliés. Il s'en empara le 30 juillet, il y fit quatre mille prisonniers, et il s'y rendit maître d'un superbe parc d'artillerie et d'immenses approvisionnemens. Le prince Eugène se vit forcé de lever, le 2 août, le siége de Landrecies; mais les Français avoient repris l'offensive, grâce à l'artillerie et aux munitions qu'ils venoient de lui enlever. En peu de temps ils reprirent Douai, le Quesnoy et Bouchain; avant la fin de la campagne le prince Eugène se trouvoit affoibli de cinquante bataillons, et vingt mille de ses soldats étoient prisonniers. (1)

La victoire de Denain, qui succédoit à une

(1) Mém. de Villars, p. 371 à 392, comparé à Saint-Simon qui cherche à ôter à Villars toute la gloire de cette action, T. X, p. 322-326. — La Hode, L. LXII, p. 201. — Siècle de

1712. longue période d'humiliations et de revers, et qui sembloit y mettre un terme, causa en France une joie d'autant plus vive que ce fut le seul événement vraiment important de la campagne. Sur le Rhin le duc de Wurtemberg fit une tentative pour s'emparer des lignes de Weissembourg, que défendoit le maréchal d'Harcourt; mais après une canonnade de deux jours, il fut contraint à se retirer. Le duc de Savoie, qui commençoit à s'apercevoir qu'il avoit plus d'avantages à attendre de la protection de la reine Anne que de celle de tous les autres alliés, ne put ou ne voulut pas même pénétrer en Savoie, que défendoit le duc de Berwick. En Espagne le duc de Vendôme, au lieu de harceler le comte de Stahremberg, qui, avec peu de troupes, se cachoit sous le canon de Barcelonne, s'arrêta dans la petite ville de Viñaros, renommée pour son excellent poisson de mer. Le duc en mangea avec tant d'intempérance, qu'il en mourut le 11 juin, à l'âge de cinquante-huit ans. Dans l'Estramadure enfin le marquis de Bay remporta quelques avantages sur les Portugais. (1)

Pendant ce temps Henri Saint-John, que la reine Anne venoit de créer vicomte de Boling-

Louis XIV, p. 365. — Limiers, L. XVIII, p. 495. — Lamberty, T. VII, p. 176.

(1) Saint-Simon, T. X, p. 314. — Berwick, p. 191. — La Hode, L. LXII, p. 206.

broke, avoit été envoyé à Versailles pour mettre 1712.
la dernière main au traité de paix. Philippe V, qui avoit été appelé à opter entre le trône d'Espagne et ses droits éventuels à celui de France, avoit déclaré qu'il ne se sépareroit jamais de ses fidèles Espagnols, soit qu'il fût réellement touché de leur dévouement, soit qu'il préférât une souveraineté dont il étoit déjà en possession à une expectative qui, par le fait, lui auroit échappé; mais M[me] de Maintenon exprime à plusieurs reprises ses regrets sur cette décision. Par la crainte d'une minorité on désiroit fort peu en France la conservation du petit dauphin, et quand il parut se rétablir, M[me] de Maintenon écrivoit : « Il vit malgré tout le monde. » C'étoit le roi et la reine d'Espagne qu'elle auroit voulu voir sur le trône de France (1). Mais une fois qu'ils se décidoient à demeurer à Madrid, Bolingbroke demanda et obtint que, pour exclure plus complétement toute possibilité de réunion de l'Espagne à la France, le duc de Savoie fût substitué à Philippe V et à ses descendans, à l'exclusion de tous les princes français. Si, au contraire, Philippe vouloit se réserver ses droits de prince français, la Reine Anne lui faisoit proposer de céder immédiatement l'Espagne et les

(1) Lettres de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, T. II, p. 274, 277, 309.

1712. Indes au duc de Savoie, et de recevoir en échange les États de Savoie, qui demeureroient unis à la couronne de France, lors même qu'il viendroît à en hériter. Il conserveroit jusqu'alors le titre de roi de Sicile, cette île étant toujours en son pouvoir. Depuis que cette alternative fut offerte à son petit-fils, Louis XIV le pressa de l'accepter; mais Philippe demeura ferme dans son attachement à l'Espagne. Sa réponse arriva à Paris au commencement de juin (1). Bolingbroke s'y rendit lui-même au mois d'août, et il signa à Fontainebleau, le 19 août, une suspension d'armes, non plus seulement entre les armées, mais entre les royaumes d'Angleterre, de France et d'Espagne. Elle fut reçue avec une vive joie à Paris, à Londres et à Madrid. Elle ne s'étendoit que jusqu'au 22 décembre, mais elle fut ensuite prolongée jusqu'au 12 avril de l'année suivante. (2)

Une suspension d'armes fut également signée le 7 novembre avec le roi de Portugal. L'empereur, au contraire, déclaroit toujours, par son

(1) Mém. de Torcy, Part. III, p. 148-165.

(2) Torcy, p. 166-208. — La Hode, L. LXII, p. 213. Les négociateurs avoient commencé par répondre que toute renonciation seroit nulle de fait comme contraire aux lois fondamentales de la monarchie; mais les Anglais jugèrent avec raison qu'une condition imposée par l'Europe entière seroit aisément maintenue par l'Europe.

ministre à la Haye, M. de Zinzendorf, qu'il ne se départiroit jamais d'aucun de ses justes droits sur toute la monarchie d'Espagne; et les Hollandais, quoiqu'ils missent plus de modération dans leurs expressions, ne se relâchoient point dans leurs efforts pour empêcher la paix, et se lioient toujours plus intimement avec les ennemis domestiques de la reine Anne. Celle-ci, de son côté, montra dès lors moins de zèle pour leurs intérêts, et elle consentit à ce que Condé, Maubeuge, Valenciennes et Lille ne fussent point comprises parmi les villes frontières des Pays-Bas où la France recevroit d'eux une garnison à titre de barrière. (1) 1712.

La renonciation de Philippe V se terminoit par ces mots : « Je déclare que je renonce de « mon plein gré, en mon nom et en celui de « tous mes descendans, à mes droits à la cou- « ronne de France, en faveur de mon frère le « duc de Berry et ses héritiers, et de mon « oncle le duc d'Orléans. » Cette déclaration fut acceptée le 5 novembre par une assemblée fort irrégulière des cortès du royaume, et convertie en loi de l'État; en même temps, si la postérité de Philippe venoit à manquer, la couronne seroit déclarée dévolue à la maison de Savoie, comme descendue de doña Cathalina, fille de Philippe II.

(1) La Hode, L. LXII, p. 217.

1712. Les ducs de Berry et d'Orléans renoncèrent de leur côté à toute prétention sur la succession d'Espagne, sous condition toutefois que cette succession ne passeroit jamais à la maison d'Autriche; et cette renonciation fut enregistrée par les parlemens de France. A cette occasion, Philippe V se montrant plus attaché aux usages de son pays qu'aux intérêts de sa famille, obligea les cortès à adopter la loi salique pour la succession de la couronne d'Espagne, encore qu'il courût risque de déshériter ainsi ses propres filles au profit de la maison de Savoie, qui, alors même, étoit toujours rangée au nombre de ses ennemis. (1)

La réconciliation de l'Angleterre avec la France, qui sembloit presque accomplie, et le découragement de l'armée de l'empereur après la bataille de Denain, déterminèrent enfin les Hollandais à se réunir de bonne foi à l'Angleterre dans la suite des négociations. Ils reconnurent qu'ils auroient tout à perdre si leurs intérêts étoient absolument abandonnés par elle. En effet, ce fut par égard pour la reine Anne que Louis XIV renonça, à la fin de l'année, à leur demander la restitution de Tournay, sur laquelle il avoit insisté jusqu'alors. (2)

(1) Coxe, Succession d'Espagne, T. II, ch. 20, p. 137. — Lamberty, T. VII, p. 485.

(2) Torcy, p. 218.

Au commencement de l'année 1713, les États-Généraux envoyèrent des passe-ports aux ambassadeurs d'Espagne, de Bavière et de Cologne, qu'on n'avoit point jusqu'alors voulu recevoir au congrès. Ceux de l'empereur étoient déjà à Utrecht, mais ils prétendoient ne voir dans Philippe V qu'un duc d'Anjou, et dans les deux princes bavarois que des rebelles mis au ban de l'empire. Toutefois Charles VI ne pouvoit plus se flatter de maintenir son autorité dans aucune partie de l'Espagne. Les Anglais, lors de la signature de la trève, avoient, au mois de septembre précédent, quitté la Catalogne pour se retirer à Port-Mahon, qui devoit leur rester. Stahremberg étoit renfermé dans Barcelonne. Si l'empereur Charles VI avoit alors été capable de quelque reconnoissance pour un peuple qui s'étoit si généreusement dévoué à lui, il étoit encore à temps de le sauver. Il lui falloit, il est vrai, renoncer à une couronne décidément perdue, mais il étoit maître de stipuler des conditions en faveur des Catalans, pour prix de cette renonciation; il pouvoit obtenir la confirmation des *fueros* qui leur étoient si chers, et qu'il avoit juré de maintenir. Au lieu d'agir ainsi, il mit un sot orgueil à ne point reconnoître Philippe, à ne point traiter avec lui, à évacuer enfin l'Espagne par une convention militaire, non avec son compétiteur, mais avec la reine d'Angleterre son 1713.

1713. alliée. Cette convention, par laquelle il s'engageoit à retirer ses troupes de la Catalogne et des îles de Majorque et Iviça, fut signée à Utrecht le 14 mars, en même temps qu'une autre pour maintenir jusqu'à la paix la neutralité de l'Italie. (1)

Toutes les principales difficultés sembloient avoir été écartées par les négociations directes entre Paris et Londres; cependant l'œuvre de la paix n'avançoit que lentement à Utrecht, tant il y avoit d'intérêts à concilier, et tant les intrigues et l'acrimonie de l'esprit de parti se mettoient à la traverse. Les ministres anglais et français ressentoient seuls une extrême impatience de conclure. Non seulement le maintien de deux grandes armées achevoit la ruine des finances déjà soutenues depuis long-temps par les expédiens les plus désastreux, et poussoit au désespoir les peuples chez lesquels elles vivoient à discrétion; mais encore deux événemens qui ne pouvoient être éloignés, la mort du roi de France déjà âgé de soixante-seize ans, et celle de la reine d'Angleterre qui n'avoit pas cinquante ans, mais dont la santé avoit été détruite par l'abus des liqueurs spiritueuses (2), pouvoient, l'un ou l'autre, faire perdre tout le fruit de tant de négociations. Les ministres des deux royaumes

(1) Lamberty, T. VIII, p. 49, *et seq.*
(2) Suite de Rapin Thoyras, L. XXVI, T. XII, p. 666.

convinrent enfin de fixer le 11 avril comme le jour fatal où la paix devoit être signée, et la reine Anne déclara qu'après ce terme elle ne se mêleroit plus des affaires des alliés. En effet, les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Portugal et de Savoie signèrent le traité dans la journée; ceux du roi de Prusse ne le signèrent qu'à minuit, et les Hollandais une heure plus tard. (1) 1713.

Par les traités d'Utrecht, formant le résumé de toutes les négociations qui depuis deux ans soutenoient l'espoir de l'Europe, la France s'engageoit à reconnoître la succession à la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante; à raser les fortifications et combler le port de Dunkerque, à céder à l'Angleterre la baie d'Hudson, l'Acadie, l'île de Saint-Christophe et celle de Terre-Neuve; elle confirmoit la renonciation réciproque des princes français au trône d'Espagne, de Philippe V et ses enfans au trône de France (2); enfin Louis déclaroit que « la personne qui, du vivant de Jacques II, prenoit « le titre de prince de Galles...., s'étant retirée « de son propre mouvement hors de France pour « aller demeurer ailleurs, il prendroit soin que « cette personne ne retournât plus en France. »

(1) La Hode, L. LXIII, p. 228.
(2) Lamberty, T. VIII, p. 71.

1713. La France remettoit les Pays-Bas espagnols aux Hollandais, qui les conserveroient pour l'Autriche, à laquelle ils devoient être cédés à la paix générale. Elle les avoit auparavant donnés à l'électeur de Bavière en compensation des États qu'il avoit perdus, et le domaine utile de ce qui lui en restoit devoit demeurer à ce prince jusqu'à ce que l'empereur lui eût rendu la Bavière; mais des garnisons hollandaises devoient être immédiatement admises dans les trois fortes places de Luxembourg, Namur et Charleroi qui lui étoient demeurées. La France cédoit de même aux Hollandais, Menin, Furnes, Furnesambacht, Knoque, Dixmude, Loo, Ypres et Tournay, pour que le domaine utile en revînt à la maison d'Autriche, tandis que le pouvoir militaire dans ces villes demeuroit à des garnisons hollandaises pour servir de barrière à cette république; un million de florins devoit être prélevé sur le revenu le plus net des Pays-Bas espagnols pour payer ces garnisons. Les Hollandais, de leur côté, rendoient à la France, Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant (1). Des traités de commerce tout à l'avantage des alliés furent signés en même temps avec l'Angleterre et la Hollande.

(1) Le traité avec les Provinces-Unies est dans Lamberty, T. VIII, p. 121.

Par son traité avec Victor-Amédée la France lui cédoit les forts d'Exiles et de Fénestrelles, et toutes les petites vallées qu'elle possédoit sur le versant oriental des Alpes; elle lui restituoit la Savoie et le comté de Nice; elle reconnoissoit les concessions qui lui avoient été faites, par l'empereur, du Montferrat et de diverses parties du Milanais; enfin elle le reconnoissoit comme roi de Sicile, et comme appelé à la succession d'Espagne, en cas d'extinction de la famille de Philippe V, en conséquence du traité que celui-ci devoit signer avec le nouveau roi, et de l'abandon qu'il lui faisoit de cette île. (1) 1713.

Le traité avec le Portugal rétablissoit l'amitié entre les deux couronnes; il n'y avoit entre elles ni restitution ni cessions à faire. Par le traité avec l'électeur de Brandebourg, la France le reconnoissoit comme roi de Prusse, et prince de Neufchâtel et Valengin : elle agréoit la cession qui lui avoit été faite par les alliés de la haute Gueldre, en échange de la principauté d'Orange qui auroit dû lui revenir par héritage, et qu'il abandonnoit à la France. (2)

Dès le 27 mars, les conditions fondamentales de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre avoient été signées à Madrid (3); l'une de ces

(1) Le traité dans Lamberty, T. VIII, p. 114.
(2) Lamberty, T. VIII, p. 105 et 109.
(3) Lamberty, T. VIII, p. 375.

1713. conditions portoit qu'il seroit détaché des Pays-Bas, dans le duché de Limbourg, une principauté de la valeur de trente mille écus de rente qui seroit érigée en souveraineté pour la princesse des Ursins. Leurs Majestés catholiques consentoient sans trop de regrets au démembrement de leur monarchie, pourvu que la grande femme de chambre (camarera-mayor) qu'ils écoutoient seule reçût de la grande alliance cette gratification. On est étonné de l'impudence de cette femme qui osoit le demander; on conçoit à peine l'empire qu'elle exerçoit, quand on lit ses lettres si plates de style et de sentiment, si dénuées d'esprit et d'agrémens de tout genre. Mais les Hollandais déclarèrent qu'ils ne pouvoient amener l'empereur, pour lequel ils recevoient en dépôt les Pays-Bas, à consentir à cette souveraineté. L'obstination de la princesse des Ursins retarda jusqu'au 13 juillet la signature de l'Espagne au traité d'Utrecht. Elle blessa profondément et Louis XIV et Torcy, et elle fut la cause principale de la disgrâce éclatante qui devoit, à quelques mois de là, atteindre cette princesse. (1)

(1) Lettres de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, du 12 mai 1713, *et suiv.*, T. II, p. 384. — Torcy, T. LXVIII, p. 224. — Lamberty, T. VIII, p. 560. — Sur les efforts de Villars à Rastadt pour la princesse des Ursins, et le refus absolu du prince Eugène, Villars, p. 427.

Par les traités de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et le Portugal, Philippe V cédoit aux Anglais Gibraltar, Mahon, toute l'île de Minorque, et les honteux et coupables profits de l'*assiento*, ou du commerce des nègres dans toutes ses colonies. Il cédoit au duc de Savoie la Sicile, seule possession en Italie qui lui fût demeurée jusqu'alors, avec le titre de roi, et il reconnoissoit son droit de succession à la couronne d'Espagne, si sa propre famille venoit à s'éteindre. Il reconnoissoit l'indépendance du Portugal, et renonçoit à tout droit sur cette couronne : il rendoit aux Hollandais tous les avantages commerciaux dont ils avoient joui dans les États de la domination espagnole sous le règne de Charles II, et il reconnoissoit leur droit de barrière dans les Pays-Bas. (1) 1713.

Pendant toute la durée des négociations, comme les plénipotentiaires de l'empereur y prenoient part, on s'étoit flatté qu'eux aussi signeroient la paix à Utrecht ; mais c'étoit une ancienne politique de la maison d'Autriche de ne pas répondre, de ne pas terminer, d'avancer les prétentions les plus exagérées, et de compter non sur ses efforts, mais sur sa force d'inertie pour en obtenir l'acceptation. Le comte de Zin-

(1) Les divers traités sont dans Lamberty, T. VIII, p. 360, 375, 417, 572.

1713. zendorf, son ambassadeur, ayant quitté Utrecht, et ayant publié un Mémoire dans lequel il protestoit de nouveau contre la succession de Philippe V au trône d'Espagne (1), la guerre continua en Europe sur deux théâtres différens : le long du Rhin où la maison d'Autriche avoit concentré ses armées, et en Catalogne où les habitans de Barcelonne continuoient à se défendre contre toutes les forces de l'Espagne.

Le prince Eugène commandoit l'armée de l'empereur et de l'empire, et l'on annonçoit qu'il auroit cent dix mille hommes sous ses ordres; mais les régimens autrichiens étoient loin de se trouver au complet, et les troupes des cercles n'arrivoient que lentement. Villars, qui étoit opposé à Eugène, prétend que de son côté, à la fin de mai, il n'avoit encore que quarante-cinq mille hommes, et sa foiblesse avoit persuadé aux ennemis qu'il vouloit se tenir sur la défensive, comme depuis plusieurs campagnes on le faisoit sur cette frontière; mais de toutes parts les troupes devenues inutiles dans les autres armées se dirigeoient vers lui. Après avoir attiré par une ruse toutes les forces du prince Eugène vers le Brisgau, il se jeta tout à coup dans le Palatinat, qu'il frappa de contributions, puis il entreprit le siége de Landau; la tranchée fut

(1) Lamberty, T. VIII, p. 241.

ouverte la nuit du 24 au 25 juin. La garnison étoit de douze mille hommes; quoiqu'elle se défendît bravement, elle fut enfin contrainte à se rendre le 20 août et à demeurer prisonnière de guerre (1). L'intention de Villars étoit d'assiéger ensuite Fribourg, mais il falloit pour cela tromper le prince Eugène qui étoit alors aux lignes d'Etlingen, et l'empêcher de venir couvrir cette ville : il y réussit par une fausse attaque. Tandis que, le 20 septembre, il forçoit le passage de la montagne de Rosekopft, il poussa des partis dans la forêt Noire jusqu'aux sources du Danube : il revint ensuite sur la ville qu'il força le 30 octobre à capituler; les châteaux, plus redoutables que le corps de la place, résistèrent encore quelque temps. Villars les réduisit à se rendre par de barbares et injustes menaces et non par la force. Le 20 novembre enfin cette redoutable forteresse fut en entier en son pouvoir, et les troupes furent de part et d'autre mises en quartiers d'hiver. (2) 1713.

Mais cette dernière campagne où le prince Eugène s'étoit trouvé dans une infériorité constante, et pour le nombre de troupes, et pour toutes les ressources que l'argent procure, avoit enfin ouvert les yeux de l'empereur. Il choisit

(1) Mém. de Villars, T. LXIX, p. 396-408.
(2) Villars, p. 412-424. — La Hode L. LXIII, p. 237.

1713 ce grand général pour son plénipotentiaire; dès le 1[er] septembre, Louis XIV avoit aussi envoyé à Villars des pouvoirs pour traiter. Ils convinrent de se réunir dans le château de Rastadt, où tous deux arrivèrent le 26 novembre. Les deux généraux, qui depuis long-temps étoient, malgré leur antagonisme, liés d'une véritable amitié, vécurent dès lors ensemble dans une grande cordialité, et eurent bien moins de peine à s'entendre qu'on ne l'avoit supposé (1). Ils signèrent la paix le 6 mars 1714. Charles VI accepta
1714. les conditions qui lui avoient été réservées par le traité d'Utrecht. Il auroit épargné bien des maux à l'humanité s'il les avoit acceptées plus tôt. Le Rhin fut de nouveau, comme avant la guerre, la barrière entre la France et l'empire; Louis XIV restitua Fribourg et rasa les postes fortifiés qu'il avoit au delà du Rhin; il conserva au contraire Landau avec ses fortifications. Il reconnut la souveraineté de la maison d'Autriche sur les Pays-Bas, ci-devant espagnols, sur le Milanais, le royaume de Naples, celui de Sardaigne et l'État des Presidii de Toscane, qui tous avoient fait partie de la succession de Charles II; il reconnut aussi le nouvel électeur de Hanovre, tandis que ses alliés, les électeurs de Cologne et de Bavière, furent, grâce à l'ap-

(1) Villars, p. 425.

pui qu'il ne cessa de leur donner, rétablis dans tous leurs États, droits et prérogatives. Le corps germanique accéda, par un nouveau traité signé le 7 juin à Baden en Suisse, aux engagemens pris pour l'empire par l'empereur. (1) 1714.

La guerre en Catalogne dura plus long-temps encore qu'en Allemagne; mais c'étoit désormais une expédition tout espagnole. Par le traité pour l'évacuation de cette province, que Charles VI avoit signé le 14 mars de l'année précédente, il s'étoit engagé à remettre aux troupes castillanes ou Tarragone ou Barcelonne, à son choix : ces deux places étoient les seules qui lui fussent demeurées dans la province; à cette condition l'impératrice et sa cour, qui étoient demeurées à Barcelonne, devoient s'embarquer sans être inquiétées, sur des vaisseaux anglais qui vinrent les prendre le 19 mars, et les conduisirent à Gênes. Tarragone ayant été rendu, les mêmes vaisseaux devoient revenir pour prendre le comte de Stahremberg et le reste des troupes allemandes qui livreroient alors Barcelonne; les ministres anglais avoient obtenu des deux rois une amnistie sans réserve pour tous ceux qui avoient combattu dans la guerre civile, mais ils avoient abandonné tous les pri-

(1) Lamberty, T. VIII, p. 594 et p. 620. — La Hode, L. LXIII, p. 250.

1714. viléges politiques des Catalans. Par une politique plus perfide Stahremberg encouragea ces derniers à ne pas se soumettre; il favorisa la désertion de quatre mille de ses soldats allemands, qui s'engagèrent à la solde de la Députation représentant la province; il rassembla le reste de ses troupes pour les embarquer tout à coup, lorsque ses hôtes s'y attendoient le moins. Ce fut avec un mouvement de rage et de désespoir que les habitans de Barcelonne virent partir les Autrichiens; mais ils n'en demeurèrent pas moins résolus à se défendre. Au lieu d'accepter, le 10 juin, l'amnistie qui leur étoit offerte, ils déclarèrent la guerre à la Castille et à la France; ils levèrent des troupes, ils appelèrent aux armes les Miquelets, et ils commencèrent une défense désespérée, où le courage héroïque des Catalans fut soutenu par toute l'exaltation de leur fanatisme, par toutes les violences d'un régime de terreur et de supplices. Les Castillans, conduits par le duc de Popoli, firent peu de progrès contre eux pendant toute l'année 1713. Dans la suivante, Louis XIV ne voulant pas laisser subsister plus long-temps les restes d'une guerre qui avoit désolé si long-temps l'Europe, chargea le duc de Berwick de réduire Barcelonne, en mettant sous ses ordres vingt mille Français. Le dernier et fatal assaut fut livré le 11 septembre, la défense fut désespérée, elle

continua dans les rues long-temps encore après que la place fut prise. Le massacre fut épouvantable; le duc de Berwick eut bien de la peine à arrêter le meurtre et l'incendie, en accordant une capitulation à ce qui restoit des vaillans défenseurs de Barcelonne. Mais pour sauver la province il auroit fallu fléchir Philippe V, et celui-ci n'étoit pas moins Espagnol que s'il étoit né en Espagne. Il n'écouta que la jalousie et la dureté impitoyable du conseil de Castille. Berwick avoit promis la vie à ceux qui poseroient les armes. Philippe fut donc obligé de se contenter de condamner vingt des plus notables à un emprisonnement perpétuel, de faire déporter deux cents prêtres et moines en Italie, de désarmer toute la population et d'abolir tous ses priviléges. (1) 1714.

Pendant les longues et cruelles guerres qui remplirent toute la dernière partie du règne de Louis XIV, les historiens français semblent ne plus apercevoir l'existence de la nation. Ils nous entretiennent des faits militaires dont le bruit retentissoit dans toute l'Europe; ils parlent aussi des négociations, mais, sauf les Mémoires de Torcy, ce n'est que d'après les documens étrangers, d'après ceux qui furent publiés en Hol-

(1) *Lord Mahon*, ch. 9, p. 379-391. — La Hode, L. LXIII, p. 264. — Berwick, T. LXVI, p. 203. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 108-116.

1714. lande ou qui furent soumis aux débats du parlement britannique. Saint-Simon, Dangeau, les Lettres de Mme de Maintenon sont inépuisables, sur tous les détails de la vie du roi, sur les nouvelles de la cour, sur toutes les petites disputes d'étiquette. Ils ne sont pas moins abondans sur les rivalités et les vengeances des prélats, sur les persécutions des quiétistes et des jansénistes. On seroit avide d'y trouver quelque chose de plus, on voudroit pouvoir suivre de près ces derniers efforts d'un grand peuple qui, pour sauver son indépendance, prodiguoit tout ce qui lui restoit de sang, tout ce qui lui restoit de richesses, et qui déjà réduit à un état approchant de l'agonie, se débattoit encore avec ses ennemis. Mais il semble qu'en raison même de cette souffrance et de cet épuisement la France n'avoit plus assez d'activité de pensée pour s'observer elle-même. Le royaume entier étoit comme la chambre d'un mourant, où tant de douleurs sont ensevelies dans l'obscurité et le silence, où rarement une plainte ou un mouvement marque l'intensité de la souffrance, et où les jours s'écoulent uniformes, si longs à passer, si courts dans le souvenir. Sans doute cette nullité de l'histoire tient en partie à la condition des compilateurs qui, seuls, ont essayé de faire un récit suivi du règne de Louis XIV. Voltaire les traite souvent avec dédain comme

des ouvriers aux gages de quelques libraires de Hollande, ce qui n'empêche pas qu'on ne reconnoisse qu'il leur a emprunté leurs relations et tout l'enchaînement des événemens, en animant son tableau par quelques anecdotes qu'il avoit apprises des courtisans (1). Il auroit dû plutôt être frappé de ce que cette période marquée par de si héroïques efforts, par tant de malheurs et des résultats si graves pour la génération qui devoit suivre, n'avoit pas trouvé un Français parmi les hommes en état de la voir et de la comprendre, qui essayât d'en transmettre le détail à la postérité. 1714.

La disposition triste, morose, jalouse et despotique du roi avoit sans doute une grande part à ce silence universel; les misères de la vanité, les rivalités de rang et d'étiquette, l'importance donnée aux distinctions les plus futiles, par lesquelles il avoit rapetissé l'esprit et l'âme de tous ses courtisans, y avoient plus de part encore. On n'auroit pas imprimé une libre histoire de Louis XIV pendant son règne, mais la sévérité avec laquelle Saint-Simon juge le grand roi, les flots de bile qu'il répand sur plus de la moitié des ministres, des grands, des courtisans, montrent assez que la liberté n'auroit pas manqué aux penseurs s'il y avoit eu alors auprès du

(1) Siècle de Louis XIV, *passim*.

1714. pouvoir une âme assez élevée pour comprendre la France, pour s'associer à ses douleurs, et pour les peindre.

Nous prenons ce silence universel, cette stérilité d'événemens vraiment nationaux comme le caractère même de l'époque et comme partie de l'histoire; nous ne croyons pas cependant devoir nous attacher à reproduire en détail les misérables querelles religieuses et les persécutions dans le sein même de l'Église, qui, dans l'absence de tout autre intérêt, remplissent, presque autant que les nouvelles de cour, les Mémoires du temps.

Au moment où Louis XIV avoit pris la résolution de réformer ses mœurs, sa dévotion s'étoit animée d'une certaine chaleur, s'étoit exaltée par des lectures pieuses et avoit armé son zèle d'une manière cruelle sans doute, mais enthousiaste; plus tard elle s'étoit refroidie avec le progrès de l'âge. Dès l'an 1695, Mme de Maintenon le sollicitoit vainement de faire avec elle quelque lecture religieuse. Elle lui disoit « qu'une telle lecture l'instruiroit et même le « divertiroit, que c'étoit un devoir domestique. « Quand je pensois, disoit-elle, que je l'avois « vu me solliciter de lui lire des écrits de M. de « Fénelon, en lire lui-même de Saint-François « de Sales, prier avec moi et être si touché qu'il « vouloit faire et fit en effet une confession gé-

« nérale, je m'étonnois que tout cela fût tombé 1714.
« en vingt-quatre heures et que depuis il ne
« m'eût pas dit un mot de piété. Il me répondit
« pour toute raison, *je ne suis pas un homme de*
« *suite*, voulant dire qu'il ne suivoit rien par
« goût. Ce n'est donc pas le père de Lachaise
« qui l'éloigne du commerce de piété et de priè-
« res que je voudrois avoir avec lui et pour
« lequel j'ai consenti à me donner à lui. » (1)

Vingt ans s'étoient écoulés depuis la date de cette lettre, et Louis XIV fatigué du travail du gouvernement qu'il faisoit en conscience, attristé des difficultés qu'il y rencontroit et de ses malheurs, gêné dans tous les détails de sa vie par l'étiquette à laquelle il s'étoit soumis lui-même en la faisant régner dans sa cour, succomboit à l'ennui et n'avoit pas assez de liberté d'esprit pour reprendre un train de pensées sérieuses lorsqu'il ne faisoit pas partie de sa tâche journalière. Il accabloit Mme de Maintenon de cette fatigue de son existence; il avoit besoin d'elle et le jour et la nuit; il l'interrompoit dans toutes ses occupations, et pourtant comme son esprit étoit stérile, quoique juste et fin, il attendoit la conversation sans la nourrir; il épuisoit son amie qui malgré tout son esprit sentoit que

(1) Lettre de mad. de Maintenon au cardinal de Noailles, Saint-Cyr, 27 décembre 1695, T. IV, p. 40.

1714. sa tâche étoit au-dessus de ses forces, et il lui faisoit éprouver une fatigue du monde, du bruit, de la cour, une fatigue de la vie qui est le sentiment dominant dans toutes ses lettres. D'ailleurs il avoit surtout horreur d'être conduit, comme si on pouvoit éviter de l'être quand on se charge d'une tâche si disproportionnée aux forces humaines : or comme toute la cour supposoit Mme de Maintenon toute-puissante, c'étoit contre elle surtout qu'il se tenoit en garde. Jamais elle n'osoit ouvrir un avis, lui parler la première d'une affaire; mais comme il lui disoit tout, qu'il traitoit tous ses intérêts devant elle, dès qu'il lui donnoit occasion de parler, sa forte raison, sa justesse d'esprit faisoient impression; souvent ainsi elle décidoit le roi, mais elle n'insistoit jamais, elle ne montroit jamais de curiosité pour en savoir davantage; elle évitoit de conduire Louis plus encore qu'il n'évitoit d'être conduit, et quand elle trouvoit son opinion formée, non seulement elle s'y soumettoit mais elle l'adoptoit elle-même; bientôt elle partageoit ses préventions contre ceux qui tomboient en disgrâce. Ainsi, quoique nous l'ayons vue recommander à son frère l'indulgence envers les huguenots, admirer avec enthousiasme l'esprit et le haut enseignement de Fénelon, s'humilier avec un profond respect devant le cardinal de Noailles auquel elle con-

fioit la direction de sa conscience, lorsque Louis XIV les frappa tour à tour elle se détacha d'eux, non en personne capricieuse, mais en femme soumise. (1) 1714.

Le père Lachaise, qui étoit bien plus homme du monde que religieux, et qui répétoit souvent qu'un dévot n'étoit bon à rien (2), avoit accoutumé le roi à faire de la religion comme du gouvernement, par autorité, par ordonnance, mais sans y associer le cœur ni presque l'esprit. Louis XIV vouloit bannir de France toute hé-

(1) Pour juger mad. de Maintenon, il faut se tenir en garde contre le déchaînement presque universel des écrivains qui parlent d'elle. Il y avoit dans l'ancienne monarchie une telle adoration pour Louis XIV, que toutes les fois qu'on avoit quelque reproche à lui faire, on s'efforçoit d'en faire tomber le blâme sur une autre personne. Les huguenots ont voulu voir en mad. de Maintenon leur persécutrice; les philosophes en ont fait une bigote; les quiétistes, les jansénistes lui ont reproché toutes leurs souffrances, seulement pour n'en pas accuser le grand roi. Saint-Simon, dans son orgueil de duc et pair, ne peut pas pardonner à la veuve Scarron d'avoir été la femme du roi de France. Cependant à la juger du point de vue de la noblesse, la petite-fille de l'ami et du compagnon d'armes de Henri IV étoit de meilleure naissance que le fils de l'écuyer de Louis XIII. C'est dans ses lettres que mad. de Maintenon se peint: sa modestie, son absence de prétention à toute espèce de rang, sa réserve, son aversion pour les affaires et le crédit, son impartialité, son attention soutenue à ne dire jamais de mal de personne, contrastent étrangement avec les préjugés que ses ennemis s'efforcent d'élever contre elle.

(2) Lettre de mad. de Maintenon, T. IV, p. 50.

1714. résie, comme double révolte contre l'Église et contre lui-même. Lorsqu'il attaquoit la réforme, le but qu'il se proposoit étoit facile à définir, car les réformés professoient ouvertement une doctrine opposée à celle de l'Église. La difficulté étoit bien plus grande lorsqu'il vouloit extirper des opinions qu'on nourrissoit en croyant demeurer dans l'Église, et plus encore lorsque ces opinions se rapportoient aux mystères que l'intelligence ne peut comprendre, tels que l'union de la prescience de Dieu avec le libre arbitre de l'homme, ou la nature du culte que l'homme peut rendre à Dieu dans son cœur. Dès qu'on employoit, pour exprimer ces mystères, autre chose que les paroles mêmes que l'Église avoit consacrées, dès qu'on donnoit un sens à sa pensée, des prélats s'élevoient aussitôt pour crier à l'hérésie. Ils montroient, et ce n'étoit pas difficile, qu'une explication quelconque anéantissoit la prescience et la toute-puissance de Dieu, ou bien la liberté et la responsabilité de l'homme; alors, suivant un seul côté de la question avec cette subtilité disputeuse de l'école, avec cette mauvaise foi qui prête à un adversaire des conséquences de ses principes qu'il n'a point admises, avec cette haine ecclésiastique qui redouble d'acrimonie en raison de la sainteté du sujet sur lequel elle s'exerce, ils créoient en effet une doctrine monstrueuse pour la condamner. A

ces haines de secte se joignoient les jalousies et les perfidies de cour, car les prélats songeoient aussi à s'avancer dans les dignités de l'Église ou à se supplanter dans la faveur du roi. Après avoir crié à l'absurde ou à l'impie, le confesseur pressoit Louis XIV d'agir en roi, et celui-ci intervenoit auprès de la cour de Rome pour obtenir une condamnation. Ce monarque l'encourageoit en prononçant le premier sa réprobation, il la sollicitoit par tous ses agens diplomatiques, il l'extorquoit par ses menaces, et quand il l'avoit obtenue, il se reposoit en toute conscience sur l'infaillibilité du siége de Rome auquel il l'avoit dictée, puis il la mettoit en exécution sur les personnes, sans enquête, sans jugement, par des lettres de cachet et des châtimens arbitraires. 1714.

C'est ainsi que le grand Bossuet, évêque de Meaux, Godet, évêque de Chartres, et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avoient dégradé leur caractère dans la persécution du vertueux Fénelon, archevêque de Cambrai; c'est ainsi que le cardinal de Noailles s'étoit laissé entraîner à des rigueurs révoltantes pour détruire Port-Royal-des-Champs et disperser ses religieuses, comme conservant le foyer du jansénisme, quoique lui-même, par ses opinions et ses sentimens, fût plutôt rapproché de Port-Royal et qu'il ressentît surtout beaucoup d'aversion pour les jésuites. Dans les dernières années

1714. de la vie du roi, ce fut le cardinal de Noailles qui fut à son tour victime d'une intolérance qu'il avoit trop servie. Il le dut surtout au caractère haineux et rancuneux du nouveau confesseur du roi, le père Tellier, qui, le 21 février 1709, avoit succédé dans cette fonction au père Lachaise.

Le père Tellier avoit pris beaucoup de part à une controverse élevée à la fin du siècle précédent entre la Sorbonne et les jésuites. Les ennemis de cette compagnie lui reprochoient d'avoir montré trop d'indulgence aux Chinois, que des missionnaires jésuites s'efforçoient alors de convertir à la religion chrétienne. Ils avoient admis dans leur culte à la Chine plusieurs cérémonies chinoises, qu'ils regardoient comme innocentes, et dont l'adoption avoit contribué à leur gagner un grand nombre de prosélytes. Les jésuites, dans leurs écrits, et le père Tellier en particulier (1), avoient montré de l'indulgence, non seulement pour les cérémonies, mais pour l'ancienne religion de la Chine elle-même; ils s'étoient plu à y reconnoître la constante adoration du Dieu créateur de l'univers, une morale digne de l'Évangile, et un accord dans les points fondamentaux de la croyance, qui devoit

(1) Défense des nouveaux chrétiens, et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes, 2 vol. in-12, 1687.

préparer les Chinois à recevoir la religion chrétienne. Ces honorables sentimens de tolérance, de charité, de libéralité, avoient eu un plein succès dans les missions, et l'Église chrétienne florissoit à la Chine; mais les jésuites avoient acquis trop d'influence dans le monde pour n'être pas entourés de toutes parts de rivaux et d'ennemis. Les pères des missions étrangères les dénoncèrent les premiers, la Sorbonne les attaqua à son tour, le cardinal de Noailles, qui ne les aimoit pas, mit de l'aigreur à les poursuivre, et une congrégation nommée à Rome pour juger ce débat finit par les condamner en 1704, en qualifiant diverses propositions tirées de leurs écrits, de fausses, hérétiques, impies et scandaleuses. (1) 1714.

Le père Tellier s'étoit ainsi trouvé de bonne heure en opposition avec le cardinal de Noailles; humilié par lui, il en avoit conçu un ressentiment implacable, et il ne se donna point de repos qu'il ne lui eût fait boire jusqu'à la lie le calice d'amertume. Il prit occasion, pour l'attaquer, d'une version française du Nouveau Testament, par le P. Quesnel, avec des réflexions morales sur chaque verset; ouvrage de piété, qui avoit été reçu d'abord avec un assentiment

(1) La Hode, L. LIII, p. 264 et 283. -- Hist. de Bossuet, T. IV, L. XII, p. 264.

1714. général, comme édifiant pour tous les fidèles. Le cardinal de Noailles, au moment de la première apparition de ce livre publié dans son diocèse, lui avoit donné une approbation complète avec de magnifiques éloges. Ce fut un motif pour les jésuites, qui détestoient ce prélat, d'attaquer un livre auquel il avoit mis en quelque sorte son attache. Ils réussirent à le faire condamner à Rome, le 13 juillet 1708, comme contenant d'une manière cachée tout le venin de l'hérésie janséniste. Cette condamnation ne paroissant pas assez explicite encore, le P. Tellier insista avec le zèle le plus amer, et fit agir Louis XIV auprès de la cour de Rome, pour obtenir enfin la constitution *Unigenitus*, en date du 8 septembre 1713, qui condamnoit cent et une propositions extraites du livre du P. Quesnel (1). Le cardi-

(1) Nous croyons devoir insérer ici quelques unes et les principales de ces propositions qualifiées fausses, impies, blasphématoires et hérétiques, par la bulle *Unigenitus*, pour donner au moins une idée des fondemens de cette querelle qui se prolongea long-temps après le règne de Louis XIV. Proposition 2. « La grâce de J. C., principe efficace de toute sorte de « bien, est nécessaire pour toute sorte de bonne œuvre. Sans « elle, non seulement rien ne se fait, mais ne se peut faire.

3. « C'est en vain, Seigneur, que vous commandez, si vous « ne donnez ce que vous commandez.

18. « La semence de la parole, que la main de Dieu arrose, « apporte toujours son fruit.

49. « Comme nul péché n'est sans l'amour de nous mêmes, « aussi nulle bonne œuvre n'est sans l'amour de Dieu.

nal de Noailles défendit d'accepter la bulle *Unigenitus*, car, disoit-il, plusieurs des propositions condamnées se trouvoient textuellement dans saint Paul, et il nourrit dans son diocèse une opposition marquée contre les résolutions que les cours de France et de Rome avoient prises de concert. Se regardant comme personnellement attaqué par les jésuites, il les attaqua de son côté sans ménagement; déjà, en 1711, il avoit écrit au roi, pour le solliciter de retirer 1714.

51. « La foi justifie quand elle opère ; mais elle n'opère que « par la charité.

57. « Tout manque à un pécheur quand l'espérance lui man- « que, et il n'y a point d'espérance en Dieu où il n'y a point « d'amour de Dieu.

61. « La crainte n'arrête que la main, mais le cœur demeure « attaché au péché, tant qu'il n'est point conduit par l'amour « de la justice.

79. « Il est utile et nécessaire en tout temps, en tout lieu, et « à toute sorte de personnes, d'étudier et de connoître l'esprit, « la piété et les mystères de l'Écriture sainte.

80. « La lecture de l'Écriture sainte est pour tous.

81. « L'obscurité sainte de la parole de Dieu n'est pas aux « laïques une raison pour se dispenser eux-mêmes de la lire.

82. « Les chrétiens doivent sanctifier le dimanche par des « lectures de piété, et surtout de l'Écriture sainte. Il est dange- « reux de les en vouloir sevrer. »

Dans les volumes innombrables qu'a fait écrire la bulle *Unigenitus*, il est fort rare de trouver ces propositions sur lesquelles rouloit tout le débat. En les lisant on se demande avec étonnement où donc est cette formidable hérésie contre laquelle Rome devoit lancer son tonnerre? — Limiers, L. XIX, p. 553.

1714. au père Tellier la direction de sa conscience, et il avoit ôté à presque tous les jésuites dans son diocèse les pouvoirs de prêcher et de confesser (1). « Le cardinal de Noailles, dit M. de « Bausset, avec des vertus et des qualités infi- « niment estimables, avoit ce mélange d'entête- « ment et de foiblesse, apanage trop ordinaire « des caractères plus recommandables par la « droiture des sentimens et des intentions que « par la rectitude et l'étendue des idées. Il con- « suma tout son épiscopat à des discussions où « il se voyoit sans cesse obligé de reculer, pour « s'être trop imprudemment avancé, et dans les- « quelles il finissoit par mécontenter également « tous les partis » (2). Sa vie ne fut plus ensuite qu'un combat continuel; attaqué avec une violence inexprimable par Tellier, par tous les jésuites, par tous les prélats courtisans, disgrâcié par Louis XIV, menacé d'être déposé, abandonné par Mme de Maintenon, il contribua à répandre autant de douleur et d'inquiétude que d'amertume sur les dernières années de la vie du roi. (3)

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 77. — Lettres du cardinal de Noailles à mad. de Maintenon, du 11 et du 20 août 1711, T. IV, p. 338 et 344.

(2) Hist. de Fénelon, T. III, L. VI, p. 29.

(3) La Hode, L. LXI, p. 171, L. LXII, p. 210, et L. LXIII, p. 242-272.

Cette vie étoit déjà cruellement abreuvée de tristesse. Les grandes illusions de gloire du monarque s'étoient dissipées; il se reprochoit d'avoir trop aimé la guerre, qui, après tant de victoires, n'avoit eu pour résultat que l'humiliation et la perte de toutes ses conquêtes. Il connoissoit à fond la ruine de ses finances, le déclin rapide de la population, la souffrance effroyable du peuple, et c'est pourquoi il avoit voulu la paix; il l'avoit voulue avec des humiliations, avec des sacrifices que les frondeurs du temps ne lui pardonnoient pas. Mais il avoit voulu aussi maintenir l'indépendance nationale, et lorsqu'on n'avoit consenti à lui donner la paix qu'au prix de la honte et de la ruine de la France, il avoit persisté à demander à son peuple des sacrifices et des efforts gigantesques, que les frondeurs lui reprochoient également. Louis en imposoit trop pour que ce blâme universel dont il étoit entouré prît jamais avec lui la forme de la discussion; mais il le savoit, il le sentoit, et toutes les lettres de Mme de Maintenon sont pleines de la tristesse qu'elle en ressentoit pour lui. Ses malheurs domestiques avoient égalé ses malheurs publics. La duchesse de Bourgogne avoit fait long-temps, par sa gentillesse, par des attentions constantes, par sa gaieté et sa grâce, la joie de sa vieillesse. La mort si subite de cette princesse lui avoit causé la plus profonde dou- 1714.

1714. leur qu'il eût jamais ressentie, et comme Mme de Maintenon en étoit idolâtre, et que les impressions du chagrin étoient plus durables pour elle que pour lui, avec cet objet de ses affections il perdoit encore le soutien et la consolation qu'il avoit jusqu'alors trouvés dans sa compagne.

Louis avoit supporté avec fermeté, peut-être avec peu de sensibilité les malheurs de famille qui l'avoient frappé dans tout le cours de sa vie : il avoit perdu en bas-âge deux fils et trois filles qu'il avoit eus de sa femme; il avoit perdu aussi dans une jeunesse plus avancée les trois enfans qu'il avoit eus de Mlle de la Vallière et quatre des enfans qu'il avoit eus de Mme de Montespan : la mort de la reine, de la dauphine, de Monsieur, de Monseigneur, lui firent répandre des larmes; mais elles furent bientôt essuyées. Sa douleur fut plus profonde pour la mort du duc de Bourgogne, car une véritable estime, une entière confiance s'unissoient pour lui à l'affection paternelle. En même temps des soupçons affreux contre le duc d'Orléans, son neveu et son gendre, venoient aggraver cette douleur. On avoit durement reproché à Louis XIV d'avoir trop aimé, trop comblé de biens ses enfans naturels; ceux qui vivoient encore lui causoient cependant plus de tristesse que de contentement. L'aîné, le duc du Maine, qui étoit fort boiteux, n'avoit point eu de succès à la guerre, et le roi

avoit été forcé de renoncer à le mettre à la tête 1714.
de ses armées. La duchesse du Maine sa femme, très petite fée, pleine d'esprit, de goût, d'intrigue, ne songeoit nullement à plaire à Louis XIV. Elle tenoit à Sceaux une petite cour, entourée de poètes et de beaux-esprits, donnant chaque jour des fêtes avec un luxe si extravagant que l'immense fortune du duc du Maine en étoit dérangée, et que lui-même, dans sa tremblante obéissance à sa femme, en devenoit ridicule. Le second fils, le comte de Toulouse, avoit rempli avec honneur ses fonctions d'amiral de France. Il avoit beaucoup de droiture et d'application à l'étude; en combattant la flotte anglaise de la Méditerranée il avoit montré beaucoup de valeur et de présence d'esprit : mais il y avoit perdu sa santé et il venoit d'être taillé de la pierre.

Les courtisans auroient été fort mécontens si les fêtes et le jeu de la cour avoient été longtemps suspendus à l'occasion des deuils de la famille royale; cependant ils n'approuvèrent pas davantage les efforts de Louis pour reprendre, après les pertes qu'il avoit faites, son train accoutumé. Les voyages de Marly, le lansquenet tous les soirs, la musique chez Mme de Maintenon, étoient donnés par les esprits chagrins comme des preuves du peu de sensibilité du roi : ils oublioient qu'à la fin de la vie la perte des

1714. objets les plus chers ne paroît plus qu'une privation passagère à laquelle on prévoit à peine une ou deux années de durée, et que l'hygiène d'un vieillard ne souffre pas de grands changemens d'habitudes. Mais malgré les efforts de Louis la place de la duchesse de Bourgogne n'étoit nullement remplie; il répugnoit à y admettre la duchesse de Berry, qui auroit voulu la remplacer : il ne pouvoit se résoudre à la recevoir dans sa calèche à la chasse, il étoit mécontent de sa manière de tenir la cour; quoiqu'elle n'eût pas moins d'esprit que sa belle-sœur, cet esprit moqueur, mordant, cynique, sembloit s'exercer à blesser plutôt qu'à plaire. Elle aimoit passionnément la chasse et l'exercice du cheval; elle mettoit de l'effronterie dans ses mauvaises mœurs; elle buvoit, elle fumoit, elle juroit, elle affectoit l'impiété, elle donnoit par avance à la cour, dans les dernières années de Louis XIV, ce ton de libertinage qu'on a regardé comme le caractère de la régence. La tristesse profonde que cette perversion des mœurs donnoit au roi et à Mme de Maintenon se retrouvent à chaque page dans les lettres de celle-ci. (1)

Au reste, si le roi avoit eu quelque relâche pendant l'année 1713 dans ses malheurs domes-

(1) Lettres de mad. de Maintenon à la princesse des Ursins, T. II, p. 301, 305, 311, 326, etc. — Saint-Simon, *passim*.

tiques, de nouveaux coups le frappèrent dans ses affections dès le commencement de l'année 1714. Son petit-fils le roi d'Espagne perdit, le 14 février, sa femme Marie-Louise de Savoie, malade depuis long-temps d'écrouelles. Quoiqu'elle fût bien moins gentille que sa sœur la duchesse de Bourgogne, elle étoit aussi universellement aimée : elle étoit bonne et bienfaisante, elle avoit montré du courage et de l'énergie dans les revers de son mari, et on ne pouvoit lui reprocher que son aveuglement pour la princesse des Ursins, et la dépendance où elle avoit mis le roi et l'Espagne de cette intrigante étrangère (1). Celle-ci n'avoit garde d'abandonner l'empire qu'elle exerçoit sur le roi, et pour avoir un prétexte d'être sans cesse avec lui, elle se fit nommer gouvernante de ses enfans. Aussitôt après la mort de la reine elle s'enferma avec Philippe au palais du duc de Médina-Celi, ne laissant pénétrer absolument personne jusqu'à lui. Les trois petits-fils de Louis XIV avoient été élevés dans des principes trop sévères pour se permettre aucun amour illégitime, mais ils n'en étoient pas moins dominés par les sens; ils aimoient passionnément leurs femmes tant qu'elles vivoient. Dès que Philippe V eut perdu la sienne il fut impatient d'en avoir une autre. 1714.

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 122.

1714. Malgré son âge la princesse des Ursins fit quelques efforts pour remplacer Marie-Louise, mais ne pouvant y réussir elle voulut du moins marier Philippe de sa main; elle fit choix d'une princesse de Parme, Élisabeth Farnèse, nièce du duc régnant, fort pauvre, fort ignorée, et qu'elle se flatta de dominer absolument, comme elle avoit fait de la précédente reine, parce qu'elle auroit seule fait sa grandeur (1). Elle voulut dérober complétement cette négociation à Louis XIV, elle n'y réussit pas, et ce monarque, toujours si maître dans sa famille, fut violemment indigné contre l'intrigante qui, sans son consentement, osoit disposer de la main de son petit-fils : il ne lui avoit déjà pas pardonné son impudente prétention à une souveraineté qui avoit retardé la paix de l'Europe : il prit dès lors ses mesures pour l'en faire repentir. (2)

Avant cet événement, le duc de Berry, le troisième des petits-fils du roi, mourut presque subitement, à Marly, le 4 mai 1714. Il avoit fait huit jours auparavant un effort à la chasse avec le duc de Bavière : sa poitrine avoit heurté rudement contre le pommeau de sa selle, dès lors il avoit eu des vomissemens de sang tous les

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 143.

(2) La princesse fit communiquer au roi, seulement le 26 juin, le projet de ce mariage. Saint-Simon, T. XI, p. 193.

jours. La fièvre étoit devenue violente ; les mé- 1714.
decins le traitèrent par des vomitifs ou des saignées, qui ne sembloient guère en rapport avec son mal, et ils recommencèrent à dire tout bas qu'il étoit empoisonné comme les autres. Saint-Simon, qui souffroit si cruellement pour son ami le duc d'Orléans de cette calomnie, fut le premier à croire contre toute vraisemblance que le prince étoit victime d'un empoisonnement (1). C'étoit le plus beau et le plus accueillant des trois frères ; son naturel étoit ouvert, libre et gai ; mais il se moquoit des précepteurs et des maîtres, et n'apprit jamais rien depuis qu'il fut délivré de la nécessité d'apprendre. On chercha à l'obliger à des études plus sérieuses, mais on ne fit ainsi qu'émousser son esprit, abattre son courage, et le rendre d'une timidité outrée. Lorsqu'on le maria il étoit fort amoureux de sa femme, mais celle-ci se conduisit si mal, affecta tant de mépris pour lui, prit plaisir à le blesser de tant de manières, qu'il y eut entre eux des scènes très violentes et redoublées ; et dans la dernière à Rambouillet, il lui donna un coup de pied, et la menaça de l'enfermer dans un couvent pour le reste de sa vie. La duchesse de Berry voulut venir à Marly voir son mari dans sa dernière

(1) Saint-Simon, T. XI, p 163. — Lettre de mad. de Maintenon, T. III, p. 57. — Dangeau, T. III, p. 291.

1714. maladie ; le roi lui fit conseiller de n'en rien faire. (1)

Le duc de Berry ne laissoit point d'enfans ; il sembloit qu'un sort funeste poursuivît dans tous ses rejetons la race royale. Louis XIV, frappé de tant de calamités, manda le dimanche 29 juillet le premier président et le procureur-général à Marly ; il leur dit que « forcé de prévoir le cas « où Dieu dans sa colère voudroit enlever à la « France tout ce qui lui reste de princes légi- « times de l'auguste maison de Bourbon, son « intention étoit, beaucoup plus pour l'intérêt « de l'État que pour l'utilité particulière de ses « enfans légitimés, que M. le duc du Maine et « ses enfans mâles, M. le comte de Toulouse « et ses enfans mâles, et leurs descendans à per- « pétuité, nés en légitime mariage, fussent dé- « clarés capables de succéder à la couronne ; « dans le cas seulement qu'il ne restât aucun « prince légitime de la maison royale. Qu'il re- « gardoit comme un devoir indispensable envers « ce nombre innombrable de peuples qui com- « posent ce grand royaume, de ne les pas lais- « ser exposés aux troubles et à l'ambition qui « déchireroient infailliblement les entrailles de « l'État, si la succession à la couronne ne se « trouvoit pas réglée et établie. Sa Majesté

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 169.

« ajouta que la précaution qu'elle prenoit de 1714.
« faire répéter plusieurs fois dans l'édit, *après*
« *le dernier des princes du sang*, lui avoit per-
« suadé qu'elle ne faisoit tort à personne; les
« princes du sang seuls ayant un droit légitime
« à cette grande succession. » L'édit que le chancelier Voisin avoit préparé étoit conforme à cette déclaration : il élevoit complétement les deux princes légitimés au rang des princes du sang, et leur en attribuoit tous les honneurs aussi bien que tous les droits, mais seulement après tous les autres. Il fut enregistré au parlement le 2 août, en présence du duc de Bourbon, du prince de Condé, et d'un grand nombre de ducs et pairs. (1)

Le duc de Saint-Simon ne parle de cet édit en faveur des bâtards qu'avec la plus violente indignation, comme d'un outrage fait au sang royal et à toute la noblesse de France. Il affirme que le fidéi-commis de la couronne venant à finir par l'extinction de la race légitime, le droit de disposer de la succession retourne à la nation de qui la race royale l'a reçu (2). Le principe peut être vrai, mais il est inapplicable : il condamneroit nécessairement les monarchies au démembrement et à la guerre civile, lorsque

(1) Anciennes lois françaises, T. XX, p. 619.
(2) Saint-Simon, T. X, p. 230.

1714. viendroit à s'éteindre la race régnante. Leur condition diffère en tout de celle d'une république, où les lois ont réglé d'avance les formes à suivre pour décerner le pouvoir aux magistrats élus par le peuple; même dans les monarchies électives les formes de l'élection sont reconnues par la nation entière, et quoiqu'on n'y évite pas toujours les guerres civiles, on trouve du moins dans les lois des marques certaines auxquelles on peut reconnoître si le pouvoir a été transmis légitimement. Mais dans une monarchie héréditaire, lorsque le peuple a été privé pendant des siècles de tout droit d'élection, il est impossible de décider à qui le droit d'élire un roi devroit appartenir, et le sort de l'État seroit remis tout entier aux chances du triomphe de la force brutale. Louis, qui pendant son long règne avoit pris à tâche de détruire tout souvenir d'un pouvoir national quelconque, lorsqu'il auroit eu le courage de le rendre ou aux états-généraux ou aux parlemens, et de les consulter sur la race qu'il convenoit d'appeler à la succession ou sur la constitution nouvelle à donner à l'État, n'auroit probablement trouvé en eux ni le courage ni la puissance d'avoir des volontés propres : l'assentiment qu'il leur auroit demandé n'auroit été qu'une vaine formalité, comme venoit d'être celui des cortès de Castille aux renonciations,

ou si l'assemblée avoit montré quelque vie et avoit entamé une délibération sur la souveraineté, elle auroit fait éclater des factions que Louis, à la fin de sa carrière, n'auroit plus eu la force de contenir. Dans la condition où étoit alors la France, ce que fit Louis étoit peut-être ce qu'il y avoit de plus prudent à faire pour le bien futur des Français. (1) 1714.

De même que les calamités qui avoient frappé la maison de France avertissoient Louis de la possibilité de la voir s'éteindre, le fardeau de la vieillesse et l'approche des infirmités l'avertissoient de sa mort prochaine. Louis accomplissoit sa soixante-seizième année. Son arrière-petit-fils, héritier de sa couronne, n'avoit pas cinq ans; il étoit né le 15 février 1710. Aucune loi de la monarchie, aucun usage constant ne régloit la régence du royaume; le duc d'Orléans, neveu et gendre du roi, comme chef de la famille royale, étoit bien la personne vers laquelle tous les yeux se tournoient. Mais les soupçons effroyables qui pesoient sur lui, qui l'exposoient aux insultes de la populace et qui le faisoient abandonner au milieu de la cour comme un pestiféré, ne pouvoient guère permettre de lui déférer le pouvoir souverain. Il paroît que Louis XIV jugeoit plus sainement

(1) La Hode, L. LXIII, p. 255.

1714. son neveu que ne faisoit la cour ; en parlant à son chirurgien Maréchal, il l'avoit appelé *un fanfaron de crimes,* et Saint-Simon, l'ami du duc d'Orléans, ne peut s'empêcher d'applaudir à la parfaite justesse de cette définition (1). Mais si ses mains n'étoient point criminelles, la perversion du jugement et du cœur qui lui faisoit mériter une telle épithète suffisoit pour faire frémir. Fénelon, toujours exilé, fut consulté par ses amis les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, sur la situation critique où se trouvoit la monarchie ; en proie à de tels soupçons, il ne sut conseiller d'autre expédient que la formation d'un conseil de régence, avec lequel le roi, tant qu'il aurait vécu, auroit volontairement partagé le pouvoir ; mais un tel partage ne pouvoit plaire à Louis XIV, et le Mémoire de Fénelon ne fit point de sensation (2). Il paroît que les entours du roi, Mme de Maintenon, le duc du Maine, le maréchal de Villeroi, qui étoit de nouveau admis à toute sa confiance, le chancelier Voisin, pressèrent Louis de pourvoir par son testament au sort de la monarchie, et que le roi, outre la répugnance des vieillards à tracer leurs dernières volontés, étoit blessé de l'idée que son testament seroit traité comme l'avoit été celui de son père. Saint-Simon

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 346.
(2) Hist. de Fénelon, T. III, L. VII, p. 314.

assure qu'il montra beaucoup d'humeur dans son intérieur au temps où on lui fit prendre sa résolution (1). Il céda cependant, et le dimanche 29 août, il appela dans son cabinet à Versailles le premier président et le procureur-général. Il leur remit un grand paquet cacheté de sept cachets, en leur disant : « Messieurs, c'est mon « testament, il n'y a qui que ce soit que moi qui « sache ce qu'il contient. Je vous le remets pour « le garder au parlement, à qui je ne puis donner « un plus grand témoignage de mon estime et de « ma confiance que de l'en rendre dépositaire. » Le testament fut déposé dans une niche pratiquée dans la muraille d'une tour du palais, et fermée d'une porte de fer. Le duc d'Orléans, qui pensoit bien que sa condition future étoit réglée et sans doute limitée par ce testament, se renferma dans un silence respectueux. (2) 1714.

Les doutes qui pouvoient s'élever dans une succession contestée, les dangers attachés à l'interruption de l'ordre héréditaire, sembloient de toutes parts se représenter en Europe et occupoient tous les esprits. Il y avoit à peine un peuple qui n'eût éprouvé pendant les douze dernières années les plus dures calamités à l'oc-

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 245.

(2) Saint-Simon, T. XI, p. 260. — *Voyez* le testament en date de Marly, 2 août 1714, dans les Anciennes lois françaises, T. XX, p. 623.

1714. casion de la succession d'Espagne. Déjà on pouvoit prévoir des troubles de même nature pour la succession d'Autriche, car l'empereur Charles VI n'avoit que des filles, et il s'occupoit de les faire reconnoître pour aptes à succéder à la couronne de Hongrie (1). Les deux maisons de Farnèse et de Médicis avoient déjà perdu toute espérance de se perpétuer, et les politiques commençoient à faire des projets sur ce que deviendroient à leur extinction les duchés de Parme et de Toscane; enfin la transmission de la couronne britannique à une nouvelle race contre l'ordre de succession, par la volonté des représentans de la nation, venoit de s'effectuer. La reine Anne d'Angleterre étoit morte le 12 août 1714, regrettant, à ce que l'on croyoit, de n'avoir pu laisser sa couronne à son frère le prétendant, et s'affligeant d'avoir contribué à lui faire préférer des étrangers (2). Cet exemple du pouvoir parlementaire qui occupoit beaucoup la cour de France n'étoit pas propre à encourager Louis XIV à consulter l'autorité nationale sur sa propre succession. Le nouveau roi, George Ier, électeur de Hanovre, arriva au trône d'Angleterre avec tous les préjugés des Allemands, tout le dévouement à l'empe-

(1) Saint-Simon, T. XI, p. 339.

(2) Mém. de Berwick, p. 219. Sur les négociations des ministres torys avec les amis du prétendant.

reur, toute la haine contre la France qui lui 1714.
avoient fait traverser de tout son pouvoir la négociation de la paix à Utrecht. Quoiqu'il n'eût pas plus de goût pour la liberté qu'aucun des Stuarts, il se jeta sans réserve entre les bras du parti whig qui lui avoit procuré la couronne, et il fit commencer des poursuites contre le ministère de la dernière reine qu'il accusoit d'avoir trahi l'Angleterre en sauvant la France. Quelques mois plus tôt, son arrivée au pouvoir auroit rendu la paix impossible. Tout son parti ne vouloit point de paix jusqu'à ce que la France eût perdu ses places fortes et ses provinces les plus belliqueuses, jusqu'à ce que Charles VI eût affermi sa domination sur l'Allemagne et les Pays-Bas, sur l'Italie, l'Espagne et les Indes. Heureusement pour l'Angleterre les factions violentes qui éclatèrent à l'avénement de George I[er], ne lui permirent point de renouveler la guerre, et d'éprouver quelle reconnoissance elle pourroit attendre de la maison d'Autriche, quand le contre-poids de la France lui seroit ôté. (1)

Il y avoit cependant alors même une discussion assez aigre entre la France et l'Angleterre, et lord Stairs, le nouvel ambassadeur de

(1) La Hode, L. LXIII, p. 257. — Saint-Simon, T. XI, p. 244-316.

1714. George Ier à Versailles, l'envenimoit de tout son pouvoir. Conformément au traité d'Utrecht, la France avoit comblé le port et rasé les fortifications de Dunkerque; mais en ruinant cette malheureuse ville, elle ne pouvoit se résoudre à ruiner aussi la province, à la priver de tout débouché pour son commerce, et à exposer les campagnes à la stérilité et aux maladies pestilentielles qu'y causeroient les inondations des canaux qui aboutissoient à l'ancien port. Louis XIV fit travailler au canal de Mardyck dans le double but de donner un écoulement aux eaux et d'ouvrir un abri au commerce. Stairs prétendit qu'il vouloit s'y donner un nouveau port, plus redoutable pour l'Angleterre que n'avoit été celui de Dunkerque. Des notes très vives furent échangées entre les deux gouvernemens, et la conduite de Stairs fut si arrogante que Torcy ne voulut plus traiter avec lui. « Cet ambassadeur étoit même si peu me-« suré, dit Saint-Simon, dans les audiences qu'il « demandoit fréquemment, et avec la plus « grande hauteur, que le roi prit le parti de ne « le plus entendre. » Les ouvrages de Mardyck furent tour à tour suspendus et repris, mais la négociation ne fut point terminée pendant la vie du roi. (1)

(1) La Hode, L. LXIII, p. 268. — Lamberty, T. IX, p. 143 *et suiv.* — Saint-Simon, T. XII, p. 128.

L'année 1715, qui devoit être la dernière de ce monarque, fut signalée à son commencement par la chute de l'orgueilleuse favorite que Louis XIV avoit donnée à son petit-fils. Il avoit choisi la princesse des Ursins pour entretenir une correspondance intime avec la cour de Madrid; mais elle avoit régné en Espagne avec un pouvoir absolu, par l'aveuglement du roi et de la reine en sa faveur. Sans autre titre que celui de *camarera-mayor,* première femme de chambre, et avec l'esprit de cet état, et rien au delà, elle traitoit avec les ambassadeurs, faisoit et défaisoit les ministres et les généraux, offensoit toute la nation espagnole et tenoit ses maîtres dans une sorte de captivité. Le 14 janvier 1715, on la vit arriver, déportée jusqu'à la frontière française, à Saint-Jean-de-Luz, dans la grande toilette de cour avec laquelle elle s'étoit présentée la surveille de Noël à la princesse Élisabeth Farnèse qu'elle avoit faite reine d'Espagne; malgré ses prétentions à une souveraineté, et le titre d'altesse qu'elle s'étoit fait donner en Espagne, elle avoit aussi voulu être *camarera-mayor* de cette nouvelle reine. En se présentant à elle pour la première fois à Xadraque, à sept lieues de Guadalajara, où elle avoit laissé le roi, elle se croyoit sûre d'être reçue avec tendresse et reconnoissance; elle fut frappée comme d'un coup de foudre, quand 1715.

1715. cette reine, l'accusant tout à coup de lui manquer de respect, se mit à crier qu'on fît sortir cette folle de sa présence et de son logis; et l'en fit mettre dehors par les épaules. En même temps, elle ordonna à un lieutenant des gardes d'arrêter Mme des Ursins, de la faire monter dans un carrosse à six chevaux avec deux ou trois valets de pied, et de ne point s'arrêter qu'il ne l'eût rendue à Bayonne. L'officier voulut faire quelque représentation; mais la reine lui demanda fièrement s'il n'avoit pas un ordre du roi d'Espagne de lui obéir en tout sans réserve et sans représentation. Il l'avoit en effet; tout avoit été préparé d'avance pour ce coup d'État, probablement de concert entre les deux rois : l'un fatigué de sa dépendance, l'autre offensé du manque de déférence envers lui d'une personne qu'il avoit investie de sa confiance. Mais le secret profond de leur concert n'a jamais été révélé depuis, et la déportation de la princesse des Ursins est une preuve en même temps de la foiblesse de Philippe V qui lui avoit si long-temps obéi, de son ingratitude et de sa dureté : car la princesse mise à l'instant dans un carrosse qui se trouvoit tout prêt, avec une seule femme de chambre, sans avoir eu le temps de changer d'habit ni de coiffure, de prendre aucune précaution contre le froid qui étoit extrême, d'emporter ni argent, ni linge, ni nourriture,

réduite pendant plus de quinze jours de route 1715.
à ne se soutenir presque qu'avec quelques œufs qu'elle trouvoit dans les mauvaises hôtelleries d'Espagne, se procura seulement à Saint-Jean-de-Luz une meilleure nourriture, un lit pour se coucher et des hardes d'emprunt pour changer ses vêtemens. (1)

La princesse des Ursins demanda, mais n'obtint pas tout de suite la permission de revenir à Paris, puis de se présenter à Versailles où elle fut accueillie avec froideur. Le roi d'Espagne avoit fait mettre en liberté Flotte et Régnault, les deux agens que le duc d'Orléans avoit employés dans sa tentative de négociation avec les Anglais; il avoit déclaré qu'il reconnoissoit que la princesse des Ursins avoit voulu noircir et

(1) Saint-Simon, T. XII, p. 80. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 22, p. 219. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 130. — Peut-être faut-il chercher toute l'explication de la disgrâce de la princesse des Ursins dans ces phrases que Duclos rapporte de la lettre par laquelle le roi d'Espagne mandoit à la reine de la chasser : « Au moins prenez garde à « ne pas manquer votre coup tout d'abord; car si elle vous « voit seulement deux heures, elle vous enchaînera et nous « empêchera de coucher ensemble, comme avec la feue reine. » Philippe, qui ne croyoit pas qu'il pût y avoir d'excès dans un amour légitime, perdit sa santé et même sa raison en s'abandonnant à son tempérament. Madame des Ursins, qui le voyoit de près, avoit engagé la première reine à lui résister quelquefois. Duclos, Mémoires secrets, T. LXXVI de la collection, p. 104.

1715. perdre ce prince, auquel il avoit fait des avances pour se réconcilier avec lui. Le duc d'Orléans les avoit acceptées avec empressement, mais en même temps il avoit obtenu que Louis XIV défendît à la princesse des Ursins de se présenter dans tout lieu où elle auroit la chance de rencontrer ou lui, ou sa mère, ou sa femme, ou sa fille (1). La princesse étoit donc avertie de ce qu'elle auroit à craindre lorsque le duc d'Orléans seroit à la tête du gouvernement, et dès les premiers symptômes de la maladie du roi, elle partit précipitamment pour Gênes d'abord, où elle passa quelques années, puis pour Rome où elle vécut, dans une grande opulence, toute-puissante à la petite cour de Jacques III, et où elle mourut âgée de quatre-vingts ans, le 5 décembre 1722. (2)

L'événement dont la crainte avoit fait fuir la princesse des Ursins, ne pouvoit plus guère tarder. Depuis deux mois la cour n'ignoroit plus que la santé du roi, si merveilleuse jusqu'alors, commençoit à s'affoiblir; mais comme il agissoit à son ordinaire, qu'à ses repas on le voyoit toujours fort sobre pour toute espèce de boisson, mais très gros mangeur, qu'il faisoit ses promenades accoutumées, ses longues chasses en ca-

(1) Saint-Simon, T. XII, p. 123.
(2) Saint-Simon, T. XII, p. 175.

lèche, ses revues de troupes, sans presque se soucier ou du froid ou du chaud, qu'il ne se relâchoit point dans son travail avec ses ministres, loin de le dire malade, on le croyoit plus exempt qu'un autre des infirmités de l'âge. On ne data le commencement de sa maladie, qu'on nomma d'abord une sciatique, que du 11 août 1715. La veille encore il s'étoit tenu debout pendant toute l'audience de congé qu'il avoit donnée à un ambassadeur de Perse. Le 25 août il se réveilla sur les sept heures du soir, avec un pouls fort mauvais, et une absence d'esprit qui effraya les médecins. Elle ne dura qu'un quart d'heure; mais lui-même y reconnut aussitôt les symptômes de la mort qui s'approchoit; il agit dès lors et donna ordre à tout comme un homme qui n'a plus que peu d'heures à vivre, conservant une fermeté et une présence d'esprit inaltérables. Avant huit heures il reçut le viatique des mains du cardinal de Rohan, grand aumônier de France; puis il ajouta de sa main un codicille à son testament. Il appela tour à tour auprès de lui et hors de portée d'être entendus par les assistans, le maréchal de Villeroi, le duc d'Orléans, le duc du Maine et le comte de Toulouse; chacun à son tour se retira de cet entretien les larmes aux yeux. 1715.

Après leur départ, les chirurgiens qui le pansèrent remarquèrent des taches de gangrène à

1715. ses jambes. Lorsqu'ils le pansèrent de nouveau, le 26 au matin, ils reconnurent que cette gangrène avoit fait des progrès et qu'elle arrivoit jusqu'à l'os. A midi Louis se fit amener le dauphin dans sa chambre, par la duchesse de Ventadour, sa gouvernante. « Mon enfant, lui dit-il, « vous allez être un grand roi, mais tout votre « bonheur dépendra d'être soumis à Dieu, et du « soin que vous aurez de soulager vos peuples, « ce que je suis assez malheureux pour n'avoir « pu faire; ne m'imitez pas dans le goût que j'ai « eu pour les bâtimens, ni dans celui que j'ai eu « pour la guerre : c'est la ruine des peuples; « j'ai souvent entrepris la guerre trop légère- « ment, et l'ai soutenue par vanité. » Il l'embrassa et lui donna sa bénédiction. Après la messe il fit approcher de son lit tous ses officiers, et leur parlant à haute voix, il les remercia de leurs services, leur recommanda de servir le dauphin avec la même affection, et d'obéir à son neveu qui alloit gouverner le royaume. « J'espère, dit-il en finissant, que vous ferez « tous votre devoir, et que vous vous souvien- « drez quelquefois de moi. » Le reste de ses heures fut employé à des exercices de religion avec Mme de Maintenon ou avec le P. Tellier. Il s'affoiblissoit cependant, la gangrène gagnoit; un élixir, qu'un empirique lui avoit apporté, ne lui donna qu'un soulagement momentané.

Le 30 au soir, quand on leva l'appareil, on trouva que la gangrène s'étoit étendue sur toute la cuisse, les chairs s'étoient absolument décomposées; il tomba dans un assoupissement continuel, et n'eut presque plus de connoissance. Mme de Maintenon qui, le 28 août, avoit déjà été à Saint-Cyr, prendre quelques heures de repos dans la prière, y retourna le 30 à cinq heures du soir. Ses amis l'éloignèrent de cette dernière lutte qui se prolonge pour le corps tandis que l'intelligence est absente. Cette lutte dura bien plus pour Louis XIV qu'on ne s'y étoit attendu; pendant la journée du 31, on l'entendit encore, à dix heures du soir, joindre sa voix à celle des prêtres qui disoient sur lui les prières des agonisans; la nuit suivante il fut insensible, et le dimanche, 1er septembre, à huit heures et un quart du matin, il rendit l'âme sans aucun effort, comme une bougie qui s'éteint. Il s'en falloit de quatre jours seulement qu'il eût accompli soixante-dix-sept ans. Il en en avoit régné soixante-douze. (1) 1715.

(1) Saint-Simon, T. XII, p. 471-493. — Archives curieuses, T. XII, p. 433-450. — Dangeau, T. III, p. 355-367. — La Hode, L. LXIII, p. 276. — Mém. secrets de Duclos T. LXXVI, L. I, p. 153. — Mém. de Villars, T. LXIX, p. 457.

CHAPITRE XLII.

Le duc d'Orléans s'empare de la régence du royaume; organisation du nouveau gouvernement; crédit de l'abbé Dubois; rapprochement entre le Régent et George Ier, roi d'Angleterre. Albéroni en Espagne; triple alliance; conquête de la Sardaigne par Philippe V.—1715-1717.

1715. Il y a quelque chose d'imposant dans la lutte d'un grand caractère avec l'adversité. Nous avons été saisis de respect en observant le calme, la résignation et l'énergie en même temps de ce vieillard, qui demeuré soixante-douze ans sur le trône, couronné de gloire dès son enfance, redouté de tous dans sa jeunesse et son âge mûr, vit, avec le progrès des années, se dissiper tous les rêves de son ambition, tout l'espoir de sa famille, tout l'enthousiasme de ses sujets, et qui cependant soutint par sa seule énergie la monarchie défaillante. Aussi il nous auroit semblé nous rendre coupable d'une sorte d'impiété, en sondant de trop près les ulcères de son gouvernement, en faisant remarquer le contraste entre la pompe dont il s'entouroit encore,

les fêtes qu'il ordonnoit toujours à Versailles ou à Marly, et la détresse de ses finances, la misère de son peuple, la tristesse que tous ses vieux courtisans ainsi que lui-même conservoient dans le cœur. Cependant, il faut le dire, cet effort pour continuer à voiler, par de brillantes apparences, une effroyable réalité, ne pouvoit pas se soutenir plus long-temps. Toutes les ressources des financiers étoient épuisées; il ne restoit au trésor royal que sept à huit cent mille livres; il n'y avoit plus à recouvrer que trois millions sur les contributions; la dépense courante étoit estimée à cent quarante-six millions. Il était dû, pour achever de solder les dépenses des années précédentes, trois cent soixante-neuf millions; les billets de l'extraordinaire, ceux de la marine et les autres effets immédiatement exigibles, passoient trois cent soixante-dix millions. On avoit consommé par anticipation plus de la moitié des revenus des années 1715, 1716 et 1717; on n'avoit que les notions les plus vagues sur l'ensemble des dettes, mais l'on ne couroit point risque d'exagérer en les portant à trois milliards. (1) 1715.

La misère du peuple étoit plus grande encore

(1) Forbonnais, Recherches et Considérations sur les finances, T. II, p. 338 et suiv. — Lacretelle, Hist. du XVIIIe siècle, T. I, L. II, p. 136. — Lémontey, Hist. de la Régence, T. I, ch. 3, p. 54.

1715. que celle du fisc; les manufactures étoient exilées, une grande partie des champs demeuroit en friche, le commerce étoit détruit. Il restoit bien de la fortune entre les mains des financiers, de la vie et de l'activité à Paris, un désir forcené de plaisir dans une certaine partie de la cour; mais les provinces étoient comme anéanties; non seulement toute opulence, toute aisance en avoient disparu, mais on n'y rencontroit presque plus de familles qui pussent prétendre à une éducation libérale, qui étendissent leurs pensées au delà du foyer domestique. Pour la grande masse des Français, vivre, satisfaire sa faim, étoit le but presque unique de l'existence. Dans cette lutte dégradante contre la misère, tout orgueil national, tout amour de l'indépendance, tout souvenir des grandes actions, tout sentiment élevé s'éteignent. Il ne restoit plus chez ces hommes qui avoient tant souffert, qu'une impatience haineuse de l'ordre actuel, un ardent désir d'en voir la fin, et l'annonce de la mort du grand roi, le 1er septembre 1715, ne produisit chez le peuple français qu'une explosion de joie.

« Paris, dit Saint-Simon, las d'une dépen« dance qui avoit tout assujetti, respira dans « l'espoir de quelque liberté, et dans la joie de « voir finir l'autorité de tant de gens qui en abu« soient. Les provinces, au désespoir de leur

« ruine et de leur anéantissement, respirèrent et 1715.
« tressaillirent de joie; et les parlemens, et toute
« espèce de judicature anéantie par les édits et
« par les évocations, se flattèrent, les premiers,
« de figurer, les autres de se trouver affranchis.
« Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rendit
« grâces à Dieu avec un éclat scandaleux, d'une
« délivrance dont ses plus ardens désirs ne dou-
« toient plus. » (1)

Un enfant, né le 15 février 1710, qui par conséquent étoit âgé seulement de cinq ans, six mois et trois jours, au moment où, sous le nom de Louis XV, il succédoit à son bisaïeul, étoit désormais le seul héritier de cette puissance absolue que pendant tout son long règne Louis XIV s'étoit efforcé de concentrer en sa seule personne. Le grand roi avoit constitué le despotisme, mais après lui il ne restoit plus de despote. Il avoit pris à tâche de ne laisser manifester à la nation ni vigueur, ni sentiment, ni volonté; le roi seul devoit agir et penser pour elle, mais ce roi n'étoit désormais qu'un foible enfant incapable de penser et de vouloir. Bientôt on reconnut que les personnages dont il étoit entouré, élevés dans la crainte et l'obéissance, intimidés, énervés, étoient incapables de remplir la grande place que la mort venoit de laisser

(1) Saint-Simon, T. XIII, ch. 12, p. 202.

1715. vacante. Ainsi la nation s'étoit anéantie devant le grand roi, puis, quand la nation fut sans vie, la volonté royale s'anéantit au milieu d'elle à son tour; c'étoit le vrai commencement de la révolution qui devoit s'accomplir au bout du siècle : le gouvernement s'étoit isolé, il avoit tout rapporté à lui, il s'étoit montré jaloux de tout; sa puissance étoit encore grande, pourvu que le génie, ou tout au moins le talent se présentât pour l'exercer; mais jusqu'à la chute de la monarchie il n'y eut plus de personnage capable de remplir un trône que décoroit une foible image, en attendant un homme.

Nous avons eu occasion de le remarquer plusieurs fois, depuis le commencement de la monarchie il n'existoit aucune loi, aucun usage constant, qui réglât pour le cas de minorité l'établissement d'une régence. Philippe Ier avoit été mis sous la tutelle de Baudoin comte de Flandre son beau-frère, Philippe II sous celle d'un autre comte de Flandre, le premier baron de son royaume. Louis IX commença son règne sous la régence de sa mère, mais son oncle Philippe Hurepel lui disputoit l'autorité. Pendant le déplorable règne de Charles VI, trois oncles paternels et un oncle maternel avoient tour à tour exercé la régence en commun, ou se l'étoient disputée par les armes : Charles VIII avoit été gouverné par sa sœur; les derniers

Valois aussi bien que Louis XIII et Louis XIV par leur mère; mais les princes du sang avoient toujours disputé l'autorité des régentes, et à proprement parler, la brigue, la ruse ou la violence, à défaut de loi ou d'usage, avoient chaque fois déféré l'autorité. (1) 1715.

Si la duchesse de Bourgogne, mère du jeune roi, n'avoit pas été enlevée à Louis XIV dont elle réjouissoit les vieux jours, il l'auroit sans doute nommée pour régente, et ce choix conforme si ce n'est aux lois, du moins aux derniers exemples, n'auroit probablement été disputé par personne. A son défaut il falloit choisir parmi les membres de la famille royale, et Louis XIV qui savoit comment le testament de son père avoit été cassé, se défioit de l'autorité qu'il exerceroit après sa mort, et répugnoit à l'exposer à un affront. D'ailleurs le choix présentoit de graves difficultés. Ce roi qui ne vouloit tenir le sceptre que de Dieu et du droit de sa naissance, par le même principe auroit volontiers déféré la régence par un droit héréditaire. Mais le prince le plus rapproché du trône étoit le roi d'Espagne, oncle du jeune roi, qui prétendoit en effet à la régence et qui vouloit la faire exercer par un substitut (2);

(1) Marmontel, Hist. de la Régence, T. I, ch. 2, p. 61, récapitule lui-même ces exemples, et pourtant il conclut que le droit du duc d'Orléans étoit incontestable.

(2) Lémontey, Hist. de la Régence, ch. 1, p. 18. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 138.

1715. or, quoique Louis ne se fît pas une juste idée du misérable caractère et de l'absolue incapacité de son petit-fils, il ne paroît point qu'il ait songé un moment à mettre la France sous la dépendance de l'Espagne, à compromettre ainsi les intérêts des deux pays, et à offenser les puissances étrangères qui avoient exigé des renonciations si formelles de Philippe V.

Après ce monarque devenu étranger, deux hommes restoient en évidence, comme pouvant prétendre à la régence, le duc d'Orléans, neveu et gendre de Louis XIV, et le duc du Maine son fils légitimé. Philippe duc d'Orléans, né le 2 août 1674, avoit alors plus de quarante ans; il avoit montré de la valeur à la guerre, quoique sa carrière militaire fût marquée par plus de revers que de succès. Il avoit de la grâce et de la noblesse dans les manières, de l'esprit, des connoissances étendues, surtout dans les sciences naturelles, pour lesquelles il avoit beaucoup de goût; mais on ne pouvoit se figurer un caractère plus foible que le sien; on ne voyoit en lui ni ressentiment ni haine; on comptoit sur sa bonté, lorsqu'on ne devoit savoir gré de son manque de rancune qu'à son indifférence et son oubli; aussi ne trouvoit-on en lui ni franchise, ni fidélité à ses promesses. Il sembloit ne vivre que pour la recherche des plaisirs des sens; bientôt il s'étoit accoutumé à la

débauche la plus crapuleuse, et il s'y livroit sans retenue. A l'heure de son souper, il s'enfermoit avec ses compagnons de libertinage qu'il nommoit ses roués, parce qu'il les déclaroit capables de tous les crimes alors punis par la roue; avec eux se trouvoient ses maîtresses et les leurs, et le plus souvent la duchesse de Berry sa fille. Aucune personne honnête ne pouvoit dès lors plus le voir, il ne sortoit jamais de table sans être ivre, et cette vie dissolue affoiblit successivement toutes ses facultés intellectuelles, comme elle ruina sa santé (1). Louis XIV l'avoit avec justesse appelé un fanfaron de crimes; en effet, il se plaisoit à déconcerter ceux avec qui il parloit par l'impiété et l'obscénité de son langage, et par le mépris qu'il professoit pour tout principe de morale et de vertu. D'accord avec ce langage, et avant la mort de Louis XIV, et depuis, il n'eut jamais pour principe de conduite que son intérêt personnel. On a dit que du moins le sentiment de l'honneur lui restoit; il est difficile d'en trouver des traces : sa correspondance avec les alliés dans l'espoir de succéder à Philippe V, dont il commandoit les armées, étoit un crime d'une nature lâche et basse; il marchandoit pour trahir son roi, sa famille, son pays et les soldats sous 1715.

(1) Duclos, Mémoires secrets, T. I, p. 221. — Soulavie, Mémoires de Richelieu, T. II, ch. 3, p. 61.

1715. ses ordres. La voix publique l'accusoit d'inceste avec sa fille ; il le savoit aussi bien que la duchesse de Berry ; et tous deux ne faisoient qu'en rire et mettre contre eux toutes les apparences. Nous l'avons dit ; nous sommes convaincu que la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, et de leur fils, fut l'effet d'une maladie, que le crime n'y eut aucune part ; nous avons attribué aussi à un accident la mort du duc de Berry ; mais ceux mêmes qui n'accusoient pas le duc d'Orléans de ce dernier malheur laissoient peser des soupçons sur sa fille. Comment, avec de tels souvenirs, choisir le duc d'Orléans pour seul dépositaire de toute l'autorité royale ? Louis XIV n'avoit point voulu le poursuivre, il avoit craint un effroyable procès qui eût rempli d'amertume ses derniers jours ; il avoit craint de déshonorer la race royale ; il avoit jugé que son gendre n'avoit ni l'ivresse de l'ambition, ni l'énergie du crime ; mais attribuant sa douteuse innocence à sa foiblesse plus qu'à sa vertu, il n'avoit rien fait pour le soustraire à cette réprobation que lui témoignoient et le peuple et la cour. Il n'étoit pas possible qu'il confiât sans garantie, entre ses mains, l'unique et frêle héritier qui le séparoit du trône.

Les hommes les plus vertueux de la cour, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, dont l'amitié honore la mémoire du duc de Bourgogne, avoient été troublés de cette idée ; ils

avoient consulté Fénelon, et celui-ci ne pouvant sans horreur croire le crime probable, ne se tenant point non plus pour assuré de l'innocence, et repoussant l'idée de s'en éclaircir juridiquement, insistoit, dans un mémoire qu'il leur envoya, et qui nous est parvenu, sur la nécessité de balancer par un conseil de régence l'autorité du duc d'Orléans; et pour qu'un tel conseil eût le pouvoir de résister à ce prince, il vouloit qu'il fût institué, qu'il fût revêtu de prérogatives, du vivant même du roi. C'étoit plus qu'on ne pouvoit en attendre de Louis XIV. (1) 1715.

Un autre mémoire plus développé encore, et à la composition duquel Lémontey soupçonne que Torcy ne fut pas étranger, contenoit une proposition plus hardie. Il établissoit que la régence n'étoit réglée ni par les droits du sang ni par la volonté des lois; il montroit par des exemples qu'on ne pouvoit prendre aucune confiance dans la garantie du parlement; « on « sait par expérience, disoit-il, combien le par-« chemin de ces messieurs est souple, quand on « ne touche pas à leurs gages. » Il concluoit qu'il falloit dès à présent faire nommer un régent par les états-généraux. « Il est hors de « doute, disoit l'auteur de ce mémoire, qu'une

(1) Bausset, Vie de Fénelon, T. III, L. VII. Pièces justificatives, p. 469.

1715. « telle assemblée, convoquée pour ce seul ob« jet, opérera sans trouble, se séparera sans « résistance, et fixera sur la tête la plus agréable « au roi une qualité au-dessus de toute at« teinte. » Le duc du Maine étoit évidemment le choix promis par ce mémoire à la tendresse de Louis XIV. Si au contraire on réservoit au duc d'Orléans les honneurs de la régence, on proposoit d'ériger le conseil de régence en une sorte de cour nationale, où seroient admis un député de chaque parlement, et un autre des états de chaque province. Le chevalier de Liliers que le chancelier envoya sonder sur ces différens points l'opinion des cours étrangères, a laissé dans ses lettres des traces de ce projet extraordinaire. On crut même qu'il étoit dépositaire d'un testament rédigé dans cet esprit, qui appeloit le roi d'Espagne comme tuteur honoraire pour retenir le duc d'Orléans sous le frein. (1)

Louis XIV, jusqu'à la fin de sa vie, étoit trop jaloux de son autorité pour élever en face du trône un pouvoir populaire, qui fît ce qu'il reconnoissoit ne pouvoir faire lui-même, et, en effet, dans l'état de fermentation où se trouvoient les esprits, avec les souffrances du peuple, il étoit impossible de prévoir où s'arrêteroient

(1) Lémontey, Hist. de la Régence, T. I, ch. 1, p. 15. Le manuscrit est au dépôt des affaires étrangères.

les états-généraux une fois assemblés. Louis s'en tint à régler la régence par son testament; malgré sa répugnance pour son gendre, sa prédilection pour son fils naturel, il conserva au duc d'Orléans le titre de régent, par respect pour les droits de sa naissance; mais il se flatta de le contenir dans le devoir, soit par un conseil de régence, soit par l'autorité qu'il conféroit au duc du Maine, sur le caractère et les talens duquel il se faisait illusion. 1715.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, né le 31 mars 1670, étoit de quatre ans plus âgé que le duc d'Orléans. C'étoit le fils chéri du roi, qu'il réjouissoit par son esprit piquant, qu'il caressoit par une aimable flatterie et par une conformité constante de goûts et de pensées. Il étoit l'élève favori de Mme de Maintenon, qui retrouvoit en lui son talent de conversation, sa flexibilité, sa raison et sa piété. L'exemple du premier don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, et du second prince du même nom, fils naturel de Philippe IV, pouvoit préparer à voir dans un bâtard le soutien du prince légitime, et à lui accorder d'autant plus de confiance qu'il avoit moins de chances de succession. Mais le duc du Maine, atteint d'un vice scrofuleux, qui l'avoit laissé fort boiteux, étoit d'une santé délicate et d'un caractère dépourvu de toute vigueur. Il s'étoit conduit si molle-

1715. ment à la guerre, il s'étoit souvenu si mal à propos de faire ses dévotions lorsqu'il devoit combattre, qu'on avoit répandu les soupçons les plus injurieux sur son courage, et que son père n'avoit plus osé l'envoyer aux armées; il s'étoit marié à une princesse de Condé, très-petite femme, très-vaniteuse, très-intrigante, et il s'étoit laissé tellement subjuguer par elle qu'il en étoit devenu ridicule. Son frère, le comte de Toulouse, avoit montré du courage, mais son goût pour la vie commune et presque matérielle étoit invincible. Bon et sincère, sans vices et sans talens, il n'aspiroit qu'à un bonheur obscur sur la route duquel on ne rencontre pas d'émules. (1)

Au moment de sa mort, le roi assura le duc d'Orléans qu'il ne trouveroit rien dans son testament dont il ne dût être content; puis il lui recommanda l'État et la personne du roi futur. Saint-Simon dénonce ces paroles comme étant presque un sacrilége, au moment où le mourant venoit de recevoir la communion et lorsqu'il savoit à quel point il avoit limité l'autorité du régent futur : beaucoup d'autres après lui ont répété cette accusation (2). Cependant Louis XIV pouvoit croire qu'il avoit beaucoup fait pour un neveu et un gendre qui avoit tant démérité

(1) Lémontey, Hist. de la Régence, ch. 1, p. 30.
(2) Saint-Simon, T. XII, ch. 29, p. 477.

de sa part et qui étoit toujours chargé de soupçons si effroyables, lorsque sans faire aucune allusion à ses torts il le nommoit chef du conseil de régence. Il lui adjoignoit, il est vrai, dans ce conseil quatorze personnes, qui devoient décider de tout avec lui à la majorité des suffrages, et l'avis du duc d'Orléans ne devoit l'emporter sur les autres qu'en cas de partage. Les autres membres du conseil devoient être le duc de Bourbon, mais seulement lorsqu'il auroit vingt-quatre ans accomplis; le duc du Maine et le comte de Toulouse; le chancelier; les cinq maréchaux de France, de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt; les quatre secrétaires d'État et le contrôleur-général. La tutelle et la garde du roi étoient aussi confiées au conseil de régence; mais sous son autorité, le duc du Maine étoit particulièrement chargé de veiller *à la sûreté, conservation et éducation* du roi. En conséquence, tous les officiers de la maison du roi étoient tenus de reconnoître le duc du Maine et de lui obéir pour tout ce qui auroit rapport à la garde de la personne du roi et à sa sûreté. Le maréchal de Villeroi étoit en même temps nommé gouverneur du roi, et par un codicille du 13 août, il étoit chargé, au moment de la mort du roi, de prendre le commandement de sa maison, de conduire le jeune roi au parlement, pour y faire l'ouverture du testament;

1715. puis à Vincennes, où il devoit résider tant que le conseil de régence le trouveroit à propos. L'abbé de Fleury, ancien évêque de Fréjus, étoit nommé par un autre codicille pour précepteur du roi, et le père Tellier pour son confesseur. (1)

Ainsi le monarque absolu par excellence ne prenoit plus confiance dans la volonté et la sagesse d'une seule tête, dès que ce n'étoit pas la sienne : pour suppléer à sa propre prudence, il fondoit, sous le nom de Régence, un gouvernement républicain, qui devoit se décider à la majorité des suffrages, qui ne pouvoit délibérer sans qu'il y eût cinq membres présens, qui devoit tenir quatre ou cinq séances par semaine, qui devoit remplacer au scrutin les membres qui viendroient à mourir. Mais le pouvoir absolu n'est point propre à fonder une république, il ne peut point lui donner force de vie. Au moment où Louis XIV choisit son neveu pour président du conseil de régence, il avertit les ambitieux que tout le pouvoir du gouvernement ne tarderoit pas à lui être dévolu, que c'étoit à lui qu'il falloit plaire, lui qu'il falloit servir, suivant leur pratique constante d'accourir au secours du plus fort. Ainsi Catherine de Médicis, Marie de

(1) *Voyez* le testament et les deux codicilles. Œuvres de Louis XIV, T. II, p. 477, seq.

Médicis et Anne d'Autriche, dont aucune 1715.
n'avoit inspiré de confiance à leurs époux, avoient été assistées, pour devenir absolues, par ceux mêmes qui avoient été destinés à balancer leur pouvoir. Déjà du vivant de Louis XIV sa confiance avoit été trahie par ceux qui lui devoient le plus de reconnoissance. Le maréchal de Villeroi et le chancelier Voisin, les premiers, dévoilèrent au duc d'Orléans le secret du testament, et stipulèrent leurs intérêts. Le duc de Noailles, qui tenoit de si près à Mme de Maintenon, embrassa contre elle et contre son fils d'adoption le parti du duc d'Orléans, moyennant la promesse du ministère des finances; le duc de Guiche, son beau-frère, lui vendit pour cinq cent mille francs sa foi, et son régiment des gardes françaises; Reynolds y joignit les gardes suisses; Villars se livra pour la présidence du conseil de guerre. D'autre part, l'intolérance de Louis XIV avoit rallié à son neveu, qu'on supposoit ne pouvoir tomber sous le joug des prêtres, quelques jansénistes persécutés parmi les chefs du parlement, et quelques débris du quiétisme; à ces titres, ou par un principe de dévouement à l'autorité royale qui lui faisoit craindre de la voir limitée même dans une régence, d'Aguesseau, alors procureur-général, étoit entré dans les conseils les plus secrets du duc d'Orléans, avec Joly

1715. de Fleury, avocat-général. Leur éloquence, leur vertu, leur capacité pour la législation donnoient du relief à une faction qui ne se distinguoit pas par une haute probité; d'Aguesseau dans tout le cours de sa vie devoit faire voir que la force du caractère n'égaloit point en lui la science ou la raison. (1)

Dès le lendemain de la mort du roi, le 2 septembre, le duc d'Orléans, les princes légitimes et les princes légitimés, les grands officiers de la couronne et les pairs se présentèrent au parlement, sans le jeune roi, pour retirer de la cachette où il étoit déposé le testament de Louis XIV et en faire la lecture publique. Un conseiller nommé Dreux fit cette lecture d'une voix basse et rapide, et personne ne daigna l'écouter. Aussitôt les jeunes gens des enquêtes, sans permettre qu'on recueillît les voix dans la forme accoutumée, nommèrent, par une impétueuse acclamation, le duc d'Orléans régent en vertu de sa naissance et des lois du royaume. Le duc s'étoit préparé pour ce qu'il auroit à faire; d'ailleurs il étoit naturellement éloquent: il se sentoit appuyé par le corps auquel il s'adressoit, à la réserve du seul premier président de Mesmes son ennemi; il l'étoit par le régiment des gardes qui occupoit secrètement toutes les

(1) Lémontey, Hist. de la Régence, ch. 1, p. 27. — Saint-Simon, T. XII, p. 488.

avenues, par des officiers et des soldats dispersés dans l'intérieur du palais; de plus, il se tenoit pour assuré au besoin du secours de l'Angleterre. Le duc de Noailles, Canillac et l'abbé Dubois avoient représenté à lord Stairs, l'ambassadeur de George Ier, qu'il y avoit la plus grande analogie dans la position des maisons de Hanovre et d'Orléans, vis-à-vis des rois légitimes dont elles occupoient le trône, qu'elles devoient se soutenir l'une l'autre, et ils avoient invité Stairs à se placer dans une des lanternes. (1) 1715.

Le duc, disons-nous, « prit la parole, et « passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit, et dit un mot de louange « et de regret du feu roi. Élevant après la voix « davantage, il déclara qu'il n'avoit qu'à approuver tout ce qui regardoit l'éducation du « roi quant aux personnes, et ce qui se trouvoit « sur un établissement aussi beau et aussi « utile que celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venoit d'entendre : qu'à l'égard de « celles qui regardoient le gouvernement de « l'État, il avoit peine à les concilier avec ce « que le roi lui avoit dit dans les derniers jours « de sa vie, et avec les assurances qu'il lui « avoit données publiquement : qu'il ne trouveroit rien dans ces dispositions dont il pût

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 216. — Mémoires secrets de Duclos, T. I, p. 217.

1715. « n'être pas content.....; qu'il falloit qu'il n'eût « pas compris la force de ce qu'on lui avoit fait « faire (regardant du côté du duc de Maine), « puisque le conseil de régence se trouvoit « choisi, et son autorité tellement établie par le « testament qu'il ne lui en demeuroit plus au- « cune à lui : que ce préjudice fait au droit « de sa naissance, à son attachement pour la « personne du roi, à son amour et à sa fidélité « pour l'État, étoit de nature à ne pouvoir être « souffert avec la conservation de son honneur, « et qu'il espéroit assez de l'estime de tout « ce qui étoit là présent pour se persuader que « sa régence seroit déclarée telle qu'elle devoit « l'être, c'est-à-dire entière, indépendante, et « le choix du conseil de régence à sa disposi- « tion, parce qu'il ne pouvoit discuter les af- « faires qu'avec des personnes qui étant approu- « vées du public pussent aussi avoir sa con- « fiance (1) ».

Le duc du Maine voulut à son tour prendre la parole, mais comme il se découvroit, le duc d'Orléans lui dit d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. « Cette autorité qu'il s'arrogeoit, et la soumission du duc du Maine décidèrent en un instant tous ces magistrats à se ranger du côté du pouvoir. Un nouveau

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 218.

maître s'étoit montré. Le plus habile étoit celui qui se hâteroit le plus à lui faire la cour. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix d'un nouveau conseil de régence fut attribué au duc d'Orléans, déclaré régent du royaume; toutes les grâces et les punitions demeurèrent en sa main seule; l'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Après un moment de silence, le duc d'Orléans encouragé par sa victoire attaqua les dispositions du codicille; « Par elles, disoit-il, ceux qui les avoient suggérées demeuroient les maîtres de la personne du roi, de la sienne à lui, de la cour et de Paris : la régence, dit-il, étoit impossible à exercer à de telles conditions. » Un morne silence dans l'assemblée, tandis qu'il parloit, indiquoit qu'elle n'avoit point oublié les motifs du grand roi pour prendre de telles précautions. Le duc du Maine put alors parler à son tour; il rappela la confiance si entière que le feu roi avoit en lui, et d'après laquelle, puisqu'il mettoit entre ses mains l'éducation du jeune roi et sa personne, il avoit bien fallu qu'il lui donnât aussi l'entière autorité civile et militaire sur sa maison. Le duc d'Orléans l'interrompit, et dit qu'il seroit étrange que la première et la plus entière confiance fût pour un autre que lui; la dispute s'échauffoit, se morceloit par phrases entrecoupées de l'un à l'autre. Le duc du Maine

1715. s'affermissoit, le duc d'Orléans mollissoit ; pas un mot n'avoit été dit encore du grand soupçon qui étoit au fond de toutes les âmes, mais il pouvoit jaillir d'un moment à l'autre, et l'on frémissoit de l'effet qu'il pourroit produire. Les amis du duc d'Orléans, les ducs de la Force, de Saint-Simon, pour rompre cette altercation, engagèrent les deux princes, d'abord à passer dans une autre chambre, la quatrième des enquêtes, puis à renvoyer la séance à l'après-dînée. En congédiant l'assemblée, le duc d'Orléans annonça qu'il croyoit convenable que M. le Duc entrât au conseil de régence, comme chef de ce conseil, sans attendre qu'il eût l'âge, et que pour profiter des lumières et de la sagesse de la compagnie, il lui rendoit, dès maintenant, l'ancienne liberté des remontrances. (1)

L'applaudissement éclatant et général qui suivit cette déclaration montra combien le parlement étoit peu propre à décerner l'autorité; avec quelle impudeur il se laissoit acheter par l'un des deux princes qui plaidoient devant lui, au moyen d'une grâce que celui qui la faisoit n'étoit point encore en droit d'accorder. L'intervalle de midi à quatre heures entre les deux séances fut employé de concert avec d'Aguesseau et Joly de Fleury, à faire parler aux

(1) Saint-Simon, T. XIII, ch. 14, p. 218-224.

pairs dont on pourroit douter, et à ceux qu'on 1716.
nommoit les chefs de meute parmi les magistrats. Lorsqu'on rentra en séance à quatre heures, le duc d'Orléans demanda l'abrogation du codicille comme il avoit demandé et obtenu celle du testament, et elle fut prononcée par acclamation d'une manière tout aussi tumultueuse. Si le duc du Maine avoit fait une allusion directe aux bruits si universellement répandus contre celui à la garde duquel on alloit confier le jeune roi, peut-être ces magistrats auroient frémi de la responsabilité qu'ils prenoient sur eux-mêmes, mais peut-être aussi, par un mouvement d'indignation vraie ou simulée, les amis du Régent qui l'entouroient, tous armés sous leurs habits, auroient tué l'accusateur sur la place. Avec plus de mesure, mais avec fermeté cependant, il dit seulement, « que s'il étoit « dépouillé de l'autorité qui lui étoit donnée par « le codicille, il demandoit à être déchargé de « la garde du roi, ou à ne plus répondre de sa « personne, et conserver seulement la surintendance de son éducation. M. le duc d'Orléans ré« pondit : — Très-volontiers, Monsieur, il n'en « faut pas davantage. » Et en effet, la révolution étoit accomplie; la volonté du plus puissant des rois de France étoit déclarée de nulle valeur, par une assemblée qui n'avoit aucune autorité sur cette matière : toutes les précau-

1715. tions qu'il avoit prises pour balancer le pouvoir absolu étoient anéanties, et ce pouvoir étoit dévolu à un homme, à une faction, à une opinion, à un système politique que ce grand roi avoit constamment réprouvés (1). Le parlement, qui prétendoit être en même temps le dépositaire des libertés nationales et le protecteur de l'héritier du trône, en remettoit la garde à l'homme même qui devoit hériter du roi s'il venoit à mourir, et jetoit le pouvoir absolu à la tête d'un prince qui n'avoit inspiré d'estime à personne.

Mais la nation entière avoit souffert sous le précédent gouvernement; elle étoit fatiguée de la sévère majesté du vieux monarque, de son intolérance religieuse, du respect qu'il exigeoit pour toutes les formes, plus encore que pour les mœurs; de l'autorité toute livrée aux vieillards; après un règne si long, et qui sembloit ne pouvoir jamais finir, elle attendoit avec impatience un changement, et elle étoit disposée à se jeter entre les bras du duc d'Orléans avec autant d'étourderie que venoit d'en montrer le parlement. Pour justifier un enthousiasme si nouveau en faveur d'un prince que tout récem-

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 226. — Lacretelle, T. I, L. I, p. 109. — Lémontey, Hist. de la Régence, ch. 1, p. 36. — Mémoires secrets de Duclos, T. I, p. 204. — Marmontel, Hist. de la Régence, ch. 2, p. 88.

ment encore on avoit eu peine à dérober à ses outrages, elle croyoit découvrir en lui les qualités les plus brillantes, elle croyoit sincères toutes ses promesses, et jamais homme n'en fut plus prodigue; elle prenoit sa foiblesse et son insouciance pour des preuves de bonté, et elle applaudissoit à toutes ses actions. Au reste, non seulement le duc d'Orléans vouloit plaire, mais il arrivoit au pouvoir avec de bonnes intentions, et tous ses premiers actes furent louables. La pénurie du trésor lui imposoit la plus stricte économie. Aussi dès le 5 septembre ordonna-t-il de grandes réformes dans la maison du roi; les bâtimens et les équipages de chasse furent réduits sur le pied où ils étoient sous Louis XIII. Le lendemain, les entrailles du feu roi furent portées sans cérémonie à Notre-Dame, et son cœur aux Grands-Jésuites. On remarqua qu'il ne s'y trouva pas six personnes de la cour (1). Le même jour, le duc d'Orléans fit visite à Mme de Maintenon à Saint-Cyr. Il lui promit toute sa protection pour cette maison, et l'assura que sa pension seroit régulièrement payée. Le 9 il conduisit le jeune roi à Vincennes, où il devoit d'après les ordres de son aïeul fixer sa résidence, et où il demeura en effet jusqu'au commencement de l'année suivante, tandis que dans le 1715.

(1) Saint-Simon, T. XIII, ch. 15, p. 230. — Mémoires du duc de Noailles, T. III, p. 121.

1715. même temps le corps de Louis XIV étoit porté à Saint-Denis. Le Régent se sentoit gêné à Versailles, et ce déplacement de la cour lui permettoit d'habiter le Palais-Royal, où il se trouvoit au centre de Paris, et à portée de tous ses plaisirs.

Le Régent se fit ensuite apporter, par les quatre secrétaires d'État, la liste de toutes les lettres de cachet de leurs bureaux; on fut effrayé de leur nombre, et l'on reconnut alors quelle avoit été la rigueur d'un gouvernement qui, interdisant la plainte et frappant en silence, n'avoit point encore été accusé par la voix publique de tout le mal qu'il faisoit. La plupart des prisonniers avoient été arrêtés comme jansénistes, et comme repoussant la bulle *Unigenitus,* mais il y avoit aussi un grand nombre et d'exilés et de prisonniers qui avoient été frappés pour des raisons connues du roi seul; plusieurs autres avoient été oubliés dans les changemens de ministère, et l'on ne savoit comment s'expliquer leur captivité. A l'exception d'un très petit nombre qui avoient été arrêtés pour crimes d'État, tous les prisonniers furent remis en liberté, et la société fut surtout épouvantée du récit de ce que les jansénistes avoient souffert dans leurs cachots. (1)

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 235. Lémontey, T. I, p. 44. — Mémoires secrets de Duclos, T. I, p. 207.

On applaudit encore au Régent lorsqu'il annonça qu'il vouloit remplacer les ministères par des conseils institués pour chaque département. C'étoit, disoit-il, un projet déjà adopté par le duc de Bourgogne, et comme il se rapprochoit des formes républicaines, il étoit très-possible qu'il lui eût été suggéré par Fénelon; à cette époque même, un homme d'un excellent cœur et toujours occupé de bien public, l'abbé de Saint-Pierre, le prônoit sous le nom de polysynodie, comme le meilleur système de gouvernement (1). Les hommes d'État n'avoient point encore assez d'expérience pour avoir appris qu'en multipliant les hommes appelés à s'accorder pour prendre une résolution, on diminue pour chacun la responsabilité, et souvent l'attention, l'étude et la force de volonté; que plus de têtes ne donnent pas plus de lumières, mais plutôt une moyenne entre leurs diverses intelligences, et que surtout lorsqu'il s'agit d'exécuter, les conseils substitués aux personnes ralentissent et entravent l'action. Le Régent étoit moins occupé de ces considérations que du désir d'avoir un plus grand nombre de places à distribuer, pour attacher plus de monde à son gouvernement. Il flattoit Saint-Simon de l'espoir d'exclure ainsi la roture et la robe des places de 1715.

(1) Biographie universelle, article *Saint-Pierre*, T. XL, p. 44.

1715. l'administration et il les réservoit aux gens de qualité; il tenoit à d'autres un langage opposé; en même temps il se donna un mois pour faire ses choix, afin de pouvoir gagner plus de partisans par des promesses qu'il ne comptoit point remplir. (1)

Le Régent n'auroit pu sans scandale exclure du conseil de régence, duquel tout devoit dépendre et où tout devoit se rapporter, plusieurs des personnages importans que Louis XIV y avoit appelés, encore que le Régent les regardât comme ses ennemis. Il devoit y conserver d'abord le duc du Maine, son cousin, son beau-frère, mais le chef du parti opposé au sien; il l'humilia du moins en plaçant au-dessus de lui le duc de Bourbon, qu'il déclara président du conseil, comme premier prince du sang. Le comte de Toulouse, qu'il craignoit peu, y trouva aussi place, ainsi que les maréchaux de Villeroi et d'Harcourt et le chancelier Voisin. Villeroi et Voisin, quoiqu'ils eussent trahi au Régent le secret de Louis XIV, avoient bientôt senti qu'ils n'acquerroient point sa confiance, en sorte qu'ils avoient repris toute leur hostilité contre lui. Pour neutraliser leur influence, le Régent fit entrer dans ce conseil le duc de Saint-Simon,

(1) Lémontey, ch. 2, p. 45. — Saint-Simon, T. XIII, p. 242. — Duclos, T. I, p. 208. — Marmontel, ch. 3, p. 95. — Noailles, T. III, p. 123. — Villars, T. II, p. 460.

le maréchal de Besons, l'ancien évêque de Troyes et Torcy; la Vrillière et Pontchartrain en étoient les secrétaires. 1715.

La composition des divers conseils qui devoient remplacer les ministères donna, en effet, au Régent l'occasion de distribuer un grand nombre de places; leur présidence excitoit surtout l'ambition; il donna au duc de Noailles celle du conseil des finances; au cardinal de Noailles celle du conseil de conscience, annonçant ainsi que la persécution des jansénistes étoit finie. Déjà il avoit renvoyé le père Tellier à La Flèche, avec une pension de six mille livres, quoique le codicille de Louis XIV appelât ce moine odieux à être confesseur du jeune roi. Le maréchal d'Huxelles présida le conseil des affaires étrangères, Villars le conseil de la guerre, le comte de Toulouse et d'Estrées le conseil de la marine, le duc d'Antin le conseil des dépêches ou de l'intérieur.

Le caractère facile et voluptueux du Régent le réduisoit à chercher un maître. Il falloit une tête au-dessus des soixante et dix ministres que la constitution des conseils lui avoit donnés. L'abbé Dubois, son ancien précepteur, étoit le plus habile de ceux qui l'entouroient, mais le duc avoit promis à sa mère de ne point l'employer, car elle le nommoit le plus grand coquin qu'il y eût au monde. Il est vrai que les paroles

1715. que donnoient le Régent ne le gênoient jamais long-temps. Parmi les roués qui l'entouroient, les plus ambitieux s'étoient distribués dans les conseils, les insoucians restoient attachés à sa personne; les courtisanes avoient réellement peu de crédit, car il n'étoit jamais arrivé à ce prince, si léger dans ses sentimens et si intempérant dans ses paroles, de compromettre ses secrets par la moindre indiscrétion, même au milieu des fumées du vin et de l'ivresse des amours. « La cour, dit Lémontey, lui offroit donc des « complaisans, des compagnons, peut-être des « amis, mais pas un guide. Le duc de Saint- « Simon l'eût été, s'il avoit pu être quelque « chose. Le courage, la probité, l'amour du tra- « vail, des mœurs pures et une vieille amitié « pour le duc d'Orléans et pour sa maison, se « réunissoient sans fruit dans l'âme de l'honnête « homme le plus propre à perdre un royaume. « La banqueroute et les états-généraux étoient « des jeux pour son esprit entreprenant. A « l'exemple des maniaques qu'une seule idée « possède, il ne voyoit dans l'univers que les « prérogatives de la pairie, véritable fantôme, « qui, ne ressemblant à rien de ce que son nom « rappelle, devenoit un perpétuel sujet de dis- « corde. C'étoit d'ailleurs un caractère inso- « ciable, l'orgueil, la haine, la jalousie univer- « selle, l'indignation vivante. Le duc de Saint-Si-

« mon, outrant toujours ses vertus et ses défauts, « représentoit parfaitement, au milieu des orgies « de la régence, ces philosophes de l'antiquité, « hargneux et inutiles, qui rôdoient, sans être « invités, autour des tables de la débauche, « prenoient une sobre part du banquet et insul- « toient les convives. » (1) 1715.

Le duc d'Orléans gardoit ses secrets, mais c'étoit le seul respect pour l'ordre dont il fût capable (2) : malgré la détresse des finances il commença bientôt à prodiguer de toutes mains soit de l'argent, soit les survivances des grandes charges, que Louis XIV s'étoit fait la règle de refuser, pour ne pas engager l'avenir. Déjà la mort seule du roi donnoit lieu à des profusions scandaleuses; chacun des grands officiers de la couronne prétendoit à une part de ses dépouilles comme étant un des bénéfices de sa charge. Le duc de La Rochefoucauld réclama les dépouilles de la garde-robe, c'étoient les habits et étoffes du feu roi; le Régent y ajouta toutes les pierreries qui n'étoient pas de la couronne. Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre se fit livrer tout l'ameublement de l'appartement dans lequel le roi étoit mort; M. le Grand vou-

(1) Lémontey, ch. 2, p. 50.

(2) Il ne disoit point ses secrets, mais il laissoit traîner dans ses poches, et finissoit par perdre ses papiers les plus importans. Lémontey, ch. 4, p. 109.

1715. lut avoir toute la dépouille de la grande écurie; M. de Beringhen, premier écuyer, toute celle de la petite écurie, et à ce titre tous les carrosses et attelages du roi. Venoient ensuite les gratifications : quatre cent mille livres au chancelier, cinq cent mille au duc de Guiche. Torcy, pour prix de sa démission du ministère des affaires étrangères, eut huit cent mille livres, en y comprenant son brevet de retenue; Desmarets, trois cent cinquante mille pour celle du ministère des finances; Mme de Ventadour, gouvernante du jeune roi, eut cinquante-cinq mille écus; le duc d'Aumont, le grand-écuyer, Saint-Simon lui-même obtinrent la survivance pour leurs fils de leurs charges et de leurs gouvernemens; en sorte qu'il ne restoit au nouveau roi qu'un trésor vide, un palais dépouillé et des charges aliénées pour deux générations. (1)

Mais le Régent n'avoit pas seulement le laisser-aller de la foiblesse, il en avoit aussi les petites ruses : il vouloit diviser pour régner. Les ducs et pairs étoient déjà mal avec le parlement pour la futile et ridicule querelle du *bonnet*, ou du salut qu'ils exigeoient du premier président avant de donner leur suffrage. Le duc envenima davantage encore cette querelle en promettant d'avance son appui à tous deux, et en

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 251 à 296.

se refusant ensuite à décider. Une autre querelle éclata en même temps entre les ducs et pairs et la noblesse; celle-ci contestant aux premiers les prérogatives qu'ils vouloient s'attribuer. Saint-Simon fit éclater son amertume et ses haines passionnées dans l'une et l'autre querelle, et le duc d'Orléans se plaisant à brouiller, permit à la noblesse de faire des assemblées, d'entretenir des correspondances avec la province, de mettre enfin le royaume en fermentation pour une dispute qu'il dépendoit de lui de terminer. (1) 1715.

Dans sa politique vis-à-vis de l'étranger, le duc d'Orléans ne tarda pas à montrer la même foiblesse et la même fausseté. Sans se soucier des intérêts non plus que de la dignité de la France, il ne vouloit voir que ce qui se rapportoit à lui seul, à sa défiance du roi d'Espagne, et à la querelle qui ne pourroit manquer d'éclater entre eux, au moment où Louis XV mourroit; car c'étoit une idée enracinée dans tous les esprits, que ce foible enfant n'avoit pas pour long-temps à vivre. Lord Stairs, ambassadeur de George Ier, lui avoit dit ouvertement « que « deux usurpateurs (c'étoient ses propres ter-« mes), et aussi voisins, se devoient soutenir « mutuellement envers et contre tous, puisque

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 344 et 351.

1715. « tous deux étoient dans le même cas, George « à l'égard du prétendant, M. le duc d'Orléans, « au foible titre des renonciations à l'égard du « roi d'Espagne, si un enfant tout tendre, et « aussi jeune qu'étoit le successeur de Louis XIV, « venoit à manquer » (1). L'abbé Dubois, qui de sous-précepteur du duc d'Orléans s'étoit fait le confident et le ministre de ses débauches, et qui se sentoit d'autant plus propre à l'intrigue qu'il avoit moins de principes ou de morale ou d'honneur, avoit le premier travaillé à ce rapprochement, de concert avec Canillac, un des plus habiles entre les roués, avec Nocé, et un subalterne nommé Rémond. Ils s'étoient liés avec lord Stairs dans des parties de débauche. Il n'y avoit de la part de celui-ci rien que de légitime à cette alliance; mais de la part du Régent c'étoit presque trahir la France, que de préparer déjà une ligue avec ses ennemis, contre cette branche des Bourbons qu'au prix de tant de sang et d'argent elle venoit à peine d'établir sur le trône d'Espagne.

Louis XIV, dans les dernières années de sa vie, vouloit conserver une paix qu'il avoit eu tant de peine à obtenir; mais au fond de son cœur tous ses vœux étoient pour les Stuart, toute sa répugnance pour la maison de Ha-

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 394.

novre, qui de son côté venoit de lui témoigner 1715.
sa haine en accusant de haute trahison Bolingbroke, Oxford, Ormond, pour avoir signé la paix avec la France, et qui les avoit forcés à émigrer (1). Ceux-ci s'étoient mis aussitôt en rapport avec le prétendant, alors résidant en Lorraine. Déjà celui-ci, sur la nouvelle de la mort de sa sœur, étoit accouru à Paris; mais M. de Torcy avoit exigé, quoiqu'avec courtoisie, qu'il sortît de nouveau du territoire français; d'autre part Louis XIV, tant qu'il vécut, et le roi d'Espagne, avoient continué à lui faire passer secrètement de l'argent; un petit armement, sous un nom supposé, avoit été préparé au Havre; à cette époque le comte de Mar avoit levé en Écosse l'étendard de la révolte. Sir George Byng s'étoit présenté devant le Havre avec une escadre, demandant que ces vaisseaux lui fussent livrés; on s'étoit contenté de les décharger, et de transporter aux arsenaux de la marine les armes et les munitions qu'ils portoient. Louis venoit de mourir. Tout à coup, le 28 octobre, le prétendant disparut de Commercy où il résidoit, et entreprit de traverser la France incognito. Lord Stairs, qui en fut aussitôt averti, obtint du Régent un ordre de l'arrêter en route; mais Contades, chargé de cet

(1) *Lord Mahon, History of England from the peace of Utrecht*, T. I, ch. 4, p. 178.

1715. ordre, étoit bien résolu à ne pas trouver celui qu'il cherchoit; aussi Stairs, qui ne s'y fioit guère, avoit chargé en même temps un Écossais nommé Douglas d'enlever, ou, comme on le prétendit, d'assassiner Jacques III au passage. Le coup ne fut manqué que par l'adresse et la générosité de la maîtresse de poste de Nonancourt, qui devina les projets des émissaires écossais et la qualité de son hôte. Elle enivra l'un des satellites de Douglas, elle enferma l'autre dans sa chambre, et elle tira le prétendant de leurs mains. Il parvint à Saint-Malo, mais ce port étoit déjà bloqué par les Anglais; de là il courut à Dunkerque, et au milieu de décembre il s'y embarqua pour l'Écosse, avec six officiers seulement. (1)

La rébellion des Jacobites avoit eu pendant quelque temps l'aspect le plus effrayant, elle avoit éclaté en même temps en Écosse et dans le nord de l'Angleterre; mais le comte de Mar qui devoit la diriger, étoit dépourvu de tout talent militaire, et cet homme qui avoit hardiment risqué sa tête dans une entreprise si hasardeuse, manquoit de résolution comme d'activité au moment du danger. Tandis que personne ne peut refuser aux Anglais le mérite

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 401. — Lémontey, ch. 4, p. 94. — *Lord Mahon*, ch. 5, p. 206 et 270. — Duclos, T. I, p. 217. — Villars, T. II, p. 475.

de devenir d'excellens soldats par la discipline, 1715.
l'histoire de la rébellion de 1715 et celle de toutes les invasions dans cette île prouvent qu'en aucun pays la population n'est moins préparée aux habitudes militaires; le désordre, l'insubordination, l'inhabileté et les terreurs paniques, qui compromirent les deux partis dans cette campagne, en donnent une si misérable idée, qu'il faut en laisser le détail aux historiens nationaux; un étranger seroit accusé de prévention injuste s'il les répétoit (1). Dans le Cumberland, les Jacobites commandés par Forster furent défaits à Preston le 12 novembre, et se rendirent prisonniers, sans presque avoir combattu. Le lendemain 13 novembre une autre bataille fut livrée en Écosse à Sheriffmuir, entre le comte de Mar à la tête des braves highlanders, qui, eux du moins, avoient l'habitude des armes s'ils ne connoissoient par la discipline, et le duc d'Argyle, qui avoit sous ses ordres des troupes de ligne. La bataille fut soutenue avec l'acharnement qu'on n'avoit point montré à Preston; chaque armée étoit victorieuse à son aile droite, vaincue à son aile gauche, et le comte de Mar quitta le champ de bataille quand un peu plus d'audace et

(1) *Lord Mahon, History of Engl.*, ch. 5, p. 200-260.

1715. d'obstination auroient rendu sa victoire complète. (1)

Pour un moment, l'arrivée de Jacques III, ou du chevalier de Saint-Georges, comme il se faisoit appeler, à Peterhead, le 22 décembre, avoit ranimé l'enthousiasme des Écossais; ils accoururent auprès de lui, et quoiqu'il arrivât seul, sans armes, sans argent, sans secours, cette explosion de loyauté ne s'arrêtoit point encore. Il n'y avoit que l'étude même de son caractère qui pût l'abattre de nouveau. Foible, lent, taciturne, loin d'inspirer des espérances à ses partisans, il sembloit incapable de s'associer avec les leurs. Bientôt on ressentit dans sa petite armée un découragement univer-
1716. sel. Le 30 janvier 1716, il abandonna Perth pour se retirer vers le nord, du côté de Dundée, tandis que lord Cadogan, l'habile compagnon d'armes de Marlborough, étoit venu prendre le commandement de l'armée du duc d'Argyle, renforcée de six mille Hollandais, et malgré la rigueur du climat et de la saison et la profondeur des neiges, il se portoit en avant. Le prétendant n'osa point l'attendre; parvenu jusqu'à Montrose, il déserta de son armée, et s'embarqua secrètement le 4 février:

(1) *Lord Mahon*, ch. 3, p. 261.

huit jours après, il étoit arrivé en sûreté à Gravelines. Les malheureux insurgens écossais, de même que les Jacobites anglais faits prisonniers à Preston, périrent sur les échafauds. (1) 1716.

Pendant la tentative de Jacques III sur l'Écosse, et pendant toute la durée de l'insurrection des Jacobites qui, dans ses commencemens, parut assez formidable pour menacer le trône de George Ier, on ne sauroit dire quelle fut la politique du Régent, ou de quel côté se portoient ses désirs. Il est impossible de le reconnoître dans le récit embrouillé que donne Saint-Simon de ses défiances, de ses négociations et de ses petites malices à l'égard des Espagnols, des Anglais et des Hollandais (2). Sans doute il croyoit convenable d'attendre les événemens, et de ne pas contracter d'alliance étroite avec un pouvoir qui pouvoit d'un jour à l'autre être anéanti. D'ailleurs les affaires de l'intérieur réclamoient de sa part bien plus d'attention qu'il n'étoit disposé à leur en donner.

En prenant les rênes du gouvernement, le Régent avoit trouvé les finances dans un état si désastreux, que les plus grands retranchemens avoient été jugés nécessaires; les lettres de

(1) *Lord Mahon*, ch. 6, p. 267-286. — Lémontey, ch. 4, p. 91-98.

(2) Saint-Simon, T. XIII, ch. 27, p. 409.

1716. Mme de Maintenon, durant sa retraite à Saint-Cyr, sont remplies de détails sur la détresse qu'occasionnoit à tous ses amis la suppression d'un nombre infini de pensions et de traitemens; les services les plus pressans étoient en souffrance, et plusieurs agens diplomatiques étoient demeurés si long-temps sans recevoir aucune remise, que l'argent leur manquoit pour retirer leurs lettres à la poste. Ce désordre étoit augmenté par la négligence et la prodigalité du Régent qui sacrifioit pour ses plaisirs et ceux de sa fille, pour se gagner des partisans parmi ses ennemis, ou pour ne pas renvoyer des favoris avec un visage mécontent, les sommes dont le service public avoit le plus pressant besoin. Saint-Simon, qui avoit un profond mépris pour tous les nouveaux enrichis, et qui comprenoit dans cette classe les financiers avec tous les créanciers de l'État, avoit proposé la banqueroute. Le mot fit peur; on repoussa unanimement cette proposition par honneur, mais on y revint d'une manière détournée, et toute l'occupation du conseil des finances fut de faire trouver au roi le moyen de ne pas payer ses dettes. (1)

Trois expédiens se présentoient, une falsifi-

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 310, 432 et suiv. — Noailles, T. III, p. 129. — Lémontey, ch. 3, p. 57. — Duclos, T. I, p. 239.

cation des monnoies, une poursuite contre les financiers qu'on accuseroit de s'être enrichis aux dépens du trésor; enfin une révision des titres de tous les créanciers de l'État pour en supprimer une partie, et réduire les autres, sous prétexte de profits usuraires. On eut recours à tous les trois; deux édits du mois de décembre obligèrent, l'un, tous les porteurs de billets sur l'État, à les rapporter pour en faire la vérification; l'autre, tous les détenteurs d'espèces monnoyées à les échanger contre de nouvelles espèces, auxquelles on donnoit une valeur plus élevée (1). Un troisième édit, du mois de mars 1716, porta établissement d'une chambre de justice, pour la poursuite des officiers comptables et des munitionnaires qu'on accusoit de péculat. 1716.

Les louis d'or anciens, qui passoient pour quatorze livres, furent reçus à la Monnoie pour seize, puis après avoir été refrappés au même poids et au même titre, furent rendus pour vingt livres; c'étoit une banqueroute de vingt pour cent sur toutes les dettes du trésor royal, mais en même temps c'étoit autoriser tous les

(1) Anciennes lois françaises, T. XXI, p. 67, 73 et 80. — Saint-Simon, T. XIII, p. 432, et T. XIV, p. 30. — Noailles, T. III, p. 131. L'ordonnance du visa se trouve aux Mémoires de la Régence, 3 vol. in-12, 1742; compilation sans mérite, mais où sont recueillies les publications officielles. *Voyez*, pour le visa, T. I, p. 61; pour la chambre de justice, T. I, p. 88.

1716. débiteurs à faire perdre à leurs créanciers une partie de leurs dettes dans la même proportion. La vérification des billets fut confiée sous le nom d'opération du *visa* aux quatre frères Pâris. C'étoient des intrigans, nés dans un cabaret des Alpes dauphinoises, doués d'une grande sagacité, dont les talens avoient été reconnus par le contrôleur-général Desmarest, qui les avoit favorisés comme munitionnaires. Les Pâris, en effet, apportèrent dans ce travail des vues ingénieuses et une rare célérité. Six cents millions furent présentés au visa; une loi ordonna qu'ils seroient réduits le plus équitablement qu'il se pourroit à 250 millions de billets d'État, portant un intérêt de quatre pour cent. Toutefois, par une infidélité qui demeura longtemps cachée, on ne délivra aux propriétaires des effets visés que 195 millions, et les 55 millions restans furent détournés à d'autres usages. Il semble qu'une aussi prodigieuse spoliation devoit causer des clameurs universelles. Mais les créanciers de l'État ne jouissoient point de la faveur publique; la noblesse les méprisoit, et les contribuables voyoient en eux des sangsues avides de leur sang. Ceux qui avoient perdu les deux tiers de leurs créances osèrent à peine se plaindre, de peur qu'on ne leur enlevât encore le tiers restant. (1)

(1) Lémontey, ch. 3, p. 62.

Les traitans, qui furent traduits devant la chambre ardente instituée pour les juger, devoient attendre encore moins de sympathie de la part du public, moins d'équité de la part de leurs juges. Le Régent annonça qu'il évaluoit à 160 millions ce qu'il nommoit le montant de leurs voleries, qu'il vouloit recouvrer de leurs mains; il parloit d'envoyer à l'échafaud ceux qui seroient convaincus d'avoir commis le plus de malversations. Les financiers savoient bien qu'ils n'avoient rien à espérer de juges nommés avec la mission expresse de les condamner et de confisquer leurs biens; ils se résignoient déjà à payer les contributions énormes qu'on exigeoit d'eux, lorsqu'ils s'aperçurent que le Régent étoit disposé à écouter les sollicitations que lui adresseroient en leur faveur, ou des roués, ou des maîtresses; aussitôt ils commencèrent à acheter la protection des uns ou des autres. Le duc d'Orléans trouvoit plaisant d'enrichir ses favoris aux dépens des traitans, sans bourse délier; tout passa entre leurs mains, à la réserve de quinze millions tout au plus, qui entrèrent au trésor par ces taxes arbitraires. (1) 1716.

Les mois s'écouloient cependant, et l'on voyoit se renouveler ce phénomène toujours surprenant de la prospérité publique qui renaît

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 30 et 375. — Lémontey, ch. 3, p. 64. — Lacretelle, T. I, p. 143.

1716. au milieu de tant de désastres particuliers. Les gens ruinés avoient peur, ils se taisoient, ils se cachoient, ils quittoient Paris pour s'enterrer dans quelque province; les manufactures se ranimoient pour subvenir aux besoins du luxe, le commerce reprenoit une activité nouvelle; l'armée et la marine avoient été réduites sur le pied de paix; la cour elle-même, malgré la prodigalité du Régent et de sa fille, étoit moins coûteuse que celle de Louis XIV, en sorte que les finances publiques commençoient lentement à se remettre. A cette époque, un Écossais nommé Law, qui étoit arrivé en France sur la fin du règne de Louis XIV, et qui s'étoit lié avec Desmarest, commençoit à faire percer ses idées sur la puissance du crédit (1). Les notions sur les capitaux, et sur le rôle qu'ils jouent dans l'industrie, non seulement étoient alors fort confuses, mais elles le sont encore aujourd'hui. La circulation des billets d'État avoit accoutumé à croire qu'un papier sans valeur intrinsèque peut remplacer presque absolument le numéraire. De nouveau on voyoit beaucoup de familles opulentes n'avoir pour tout patrimoine que des rentes constituées sur l'hôtel-de-ville. On en concluoit que l'hôtel-de-ville, en créant des rentes, produisoit une

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 118.

richesse immatérielle, un capital qui s'ajoutoit 1716.
aux autres capitaux de la nation, et qui pouvoit comme eux animer l'industrie. On commençoit donc à parler du pouvoir créateur du crédit. Il paroît que ce fut là l'erreur de Law. Il crut qu'il dépendoit de la seule opinion publique, dirigée et secondée par le gouvernement, de créer par la seule confiance de nouvelles richesses, avec un pouvoir sans limites. Il proposoit en conséquence que le gouvernement et la nation fissent usage de leur crédit pour soulager les finances publiques, et pour donner de l'activité au commerce et à toutes les industries utiles. Il ne savoit pas, mais il semble qu'aujourd'hui même la plupart des hommes ne savent pas non plus, que le crédit ne crée rien, qu'il déplace seulement des richesses préexistantes; qu'il met en jeu les valeurs qu'il emprunte. Ainsi la nation qui se donne un papier-monnoie, emprunte seulement la valeur d'une certaine portion du numéraire déjà circulant, qu'elle remplace par des promesses de le restituer en nature à la première réquisition. Ainsi encore la nation qui constitue des rentes perpétuelles, s'engage seulement à les payer avec une partie du revenu des contribuables. Le crédit paroît, il est vrai, créer un capital immatériel, correspondant à cette rente au taux

1716. courant de l'intérêt, mais il ne fait ainsi autre chose que grever tous les biens et l'industrie future des contribuables d'un capital égal à celui qui représente cette rente, et qu'en général l'État a emprunté. Aussi le crédit donne des facilités pour les opérations de finances, mais il n'enrichit point une nation, car la quantité positive de richesses qu'il met à sa disposition est toujours compensée par la quantité négative qu'il met à sa charge.

Il en résulte que le crédit peut être utile, mais qu'il y a des limites certaines qu'il faut se garder de dépasser. Law ne connoissoit point ces limites; il croyoit avoir donné naissance au crédit s'il éblouissoit l'imagination, s'il donnoit au peuple de la confiance dans cette création magique de richesses dont il croyoit disposer; et quand il offroit à un gouvernement prodigue, désordonné, indifférent sur l'avenir et se jouant de ses promesses, le moyen de le faire nager dans l'abondance, il étoit sûr d'être écouté. Law eut cependant la sagesse de vouloir marcher par degrés; la banque qu'il avoit proposée fut établie au mois de mai 1716, avec un capital nominal de six millions, et aussi long-temps qu'elle se borna à substituer ses billets à une portion si limitée du numéraire de la capitale, et à les payer à présentation,

elle prospéra, et rendit de vrais services à l'État. (1) 1718.

La diminution de la gêne dans les finances publiques pouvoit permettre à la France de mieux maintenir sa dignité dans les affaires étrangères. En même temps la destruction du parti du Prétendant avoit renouvelé le désir du Régent de s'unir à l'Angleterre, lorsque du moins, dans l'intervalle entre ses plaisirs, il donnoit quelque attention aux affaires publiques. Il ne complotoit point contre la vie du jeune roi; Saint-Simon proteste même solennellement qu'il ne désiroit point sa mort; mais sans projets, sans action, il se complaisoit toutefois à rêver au temps où il seroit appelé au trône : il savoit qu'alors Philippe V lui disputeroit ses droits, et il regardoit en conséquence le roi d'Espagne avec jalousie, comme le plus dangereux de ses ennemis. Ce fut dans cette disposition d'esprit qu'il prêta de nouveau l'oreille à Dubois, malgré les promesses qu'il avoit faites à sa mère, et qu'il lui donna une mission secrète à laquelle il attachoit la plus haute importance, celle de renouer d'une manière plus intime les relations qu'il avoit com-

(1) Lettres-patentes du 20 mai 1716. Anciennes lois françaises, T. XXI, p. 106. — Saint-Simon, T. XIV, p. 122. — Lémontey, ch. 3, p. 70. — Lacretelle, T. I, p. 285. — Noailles, T. III, p. 139.

1716. mencé à former avec l'Angleterre. Déjà il venoit de donner à Dubois une place de conseiller d'État, au grand scandale de la noblesse, à cause de son origine, plutôt que de ses mœurs. (1)

« Dubois, dit Lémontey, né d'un père apo-
« thicaire, dans une petite ville du Limousin
« (Brives-la-Gaillarde), ne se montroit que sous
« un extérieur grêle, une chevelure blonde, et
« la figure fine et effrontée d'un renard. Il étoit
« arrivé à soixante ans, avec une santé ruinée,
« une fortune médiocre, et une réputation
« telle que l'envie n'auroit pu y rien ajouter.
« Le duc d'Orléans qui l'avoit toujours vu à
« ses côtés, dans ses études, dans ses débau-
« ches, et jusque sur les champs de bataille,
« aimoit dans ce rare précepteur un esprit dis-
« posé aux sciences, et plein de saillies ori-
« ginales, une vaste littérature, et peut-être
« aussi, disoit-on, de honteuses complaisances.
« Quoiqu'il en soit, Dubois, inférieur aux grands
« par son origine, et leur égal par ses mœurs,
« déploya une constance de vues et une force
« de jugement qu'aucun d'eux ne possédoit.
« Par une marche opposée aux fortunes ordi-
« naires, les vices le soutinrent dans les rangs
« moyens, et les talens le portèrent aux plus
« élevés » (2). Dubois qui avoit accompagné

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 7.
(2) Lémontey, ch. 4, p. 100. — *Lord Mahon*, ch. 7, p. 328.

le maréchal Tallard à Londres, dans son ambassade, y avoit formé des relations assez intimes avec Stanhope, alors secrétaire d'État; averti que ce ministre devoit accompagner le roi George dans son voyage sur le continent, il vint l'attendre à La Haye, prétextant comme but de son voyage quelques achats de livres et de tableaux. (1) 1716.

La cour d'Espagne, contre laquelle le Régent vouloit se précautionner par une alliance avec les puissances maritimes, étoit, il est vrai, aussi hostile pour lui qu'elle pouvoit l'être. Philippe V, qui avoit été élevé dans la crainte et dans la nullité, étoit paresseux, indécis, taciturne, insensible aux services, perdu d'ennuis, de vapeurs et de bigoterie. Son courage à la guerre et ses goûts en galanterie ne passèrent pas les bornes de l'instinct; complétement subjugué par ses deux femmes, il avoit cédé par force à la supériorité de la première, qui le sauva en le méprisant, et il restoit attaché au joug de la seconde par le moins noble des liens (2); incapable d'attention ou d'étude, il ne s'instruisoit ni par la lecture ni par la conversation; il ne voyoit presque personne, il se livroit avec une sorte de fureur à la chasse, il y passoit presque toutes

(1) Flassan, De la Diplomatie française, T. IV, p. 418. — *Lord Mahon*, ch. 7, p. 331.

(2) Lémontey, ch. 5, p. 121.

1716. ses journées pendant neuf mois de l'année. Il s'abandonnoit à l'amour conjugal avec un entraînement plus immodéré encore. Dans l'épuisement qui suivoit ses excès, il tomboit dans une mélancolie qui n'étoit pas bien éloignée de la folie. Saint-Simon qui le vit cinq ans plus tard, en 1721, ne retrouvoit en lui nul vestige du duc d'Anjou qu'il avoit connu. « Il m'en fallut « chercher les souvenirs, dit-il, dans son visage « fort allongé, changé, et qui disoit encore « beaucoup moins que lorsqu'il étoit parti de « France; il étoit fort courbé, rapetissé, le « menton en avant, fort éloigné de sa poitrine; « les pieds tout droits, qui se touchoient, et qui « se coupoient en marchant, quoiqu'il marchât « vite, et les genoux à plus d'un pied l'un de « l'autre. » (Lorsque Saint-Simon en faisoit ce portrait, ce roi n'avoit que trente-neuf ans.) « Ce qu'il me fit l'honneur de me dire étoit bien « dit, mais si l'un après l'autre, les paroles si traî- « nées, l'air si niais que j'en fus confondu. Un « justaucorps sans aucune sorte de dorure, d'une « manière de bure brune, à cause de la chasse « où il devoit aller, ne relevoit pas sa mine ni « son maintien » (1). Au moment où il avoit appris la mort de son aïeul, il avoit été sur le point de partir pour Paris, afin de réclamer la ré-

(1) Saint-Simon, T. XIX, p. 42.

gence, comme petit-fils de France, et de s'assurer la succession de l'enfant roi, au moment où il viendroit à mourir, car personne ne croyoit qu'il dût vivre. Ce fut à grand'peine que ses ministres l'arrêtèrent par la crainte de soulever l'Europe en révélant trop tôt ses prétentions. Pour lui, il ne mesuroit jamais ses projets avec ses moyens; il croyoit montrer de la grandeur d'âme en ne redoutant jamais la guerre; c'étoit à ses yeux la seule route ouverte aux rois pour arriver à la gloire, et il ne songeoit pas même qu'il pût avoir envers les peuples aucun devoir de leur en épargner les calamités. (1) 1716.

Elisabeth Farnèse, sa seconde femme, étoit née le 25 octobre 1692, en sorte qu'elle n'avoit alors que vingt-quatre ans; elle avoit beaucoup plus de connoissances, de talent et d'esprit qu'on ne lui en avoit supposé au moment de son mariage. Son visage étoit marqué, couturé, défiguré à l'excès par la petite vérole; d'ailleurs elle étoit faite au tour, la taille dégagée, bien prise, un peu plus élevée que la médiocre; avec un léger accent italien, elle parloit très bien français, en bons termes, choisis, et sans hésiter; la voix et la prononciation fort agréables; elle joignoit un air de bonté, même de politesse, avec justesse et mesure, souvent d'une aimable

(1) W. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 23, p. 234.

1716. familiarité, à un air de grandeur et à une majesté qui ne la quittoient point (1) : fière et impérieuse par caractère, elle savoit se maîtriser, et en fait de réserve et de dissimulation on pouvoit la citer pour modèle. Elle mettoit en œuvre toutes ces qualités pour gouverner en despote le plus débonnaire des époux. Sa première règle de conduite avoit été de ne pas le quitter d'un instant, ni jour ni nuit; au travail, aux audiences, aux amusemens, aux dévotions, elle ne le perdoit pas de vue; il lui avoit fallu s'accoutumer à la chasse, bientôt elle avoit paru aussi passionnée que lui pour cet exercice; elle flattoit son amour-propre, en vantant les agrémens de sa personne; elle ne le contredisoit jamais, elle évitoit de paroître le conduire, elle s'intéressoit à sa gloire, mais en même temps elle ne perdoit jamais de vue son ambition personnelle. Depuis qu'elle avoit eu un fils, don Carlos, né le 20 janvier 1716, elle vouloit lui assurer un trône, et elle se flattoit de le placer sur celui de France si Louis XV venoit à mourir, tandis que celui d'Espagne demeureroit aux enfans de la première femme. En même temps, elle vouloit faire valoir ses prétentions sur deux souverainetés d'Italie, dont les dynasties étoient près de s'éteindre, celle des Farnèse à Parme, dont elle

(1) Saint-Simon, T. XIX, p. 43.

étoit issue, et celle des Médicis en Toscane, d'où étoit sortie son arrière-grand'mère. Son droit sur l'une et sur l'autre étoit tout-à-fait illusoire, car tous les duchés d'Italie étoient des fiefs masculins qui ne pouvoient passer aux femmes. Cependant elle les convoitoit, soit comme une retraite pour elle-même, si elle venoit à survivre à son mari, soit comme un établissement pour ses enfans nés ou à naître. Cette ambition qu'elle poursuivit avec une constance inébranlable, fut pendant trente ans la cause principale des convulsions qu'éprouva l'Europe. Elle s'unissoit à une haine innée contre la maison d'Autriche, qui n'avoit cessé d'opprimer tous les ducs italiens, et qui travailloit à réduire la Péninsule à une entière dépendance; elle nourrissoit dans son mari cette même haine qui avoit empêché Charles VI et Philippe V de se réconcilier par les traités d'Utrecht. Ils ne pouvoient plus s'atteindre, mais ils étoient toujours ennemis. La cour de Vienne ne donnoit à Philippe V que le titre de duc d'Anjou, celle de Madrid ne désignoit Charles VI que comme l'archiduc. (1) 1716.

Élisabeth Farnèse séparée, dès son arrivée en Espagne, de tous les Italiens qui l'avoient accompagnée jusqu'à la frontière, s'étoit empres-

(1) W. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 3, p. 241-245.

1716. sée d'accorder son affection et sa confiance à son compatriote, l'abbé Jules Albéroni, résident du duc de Parme à Madrid, qu'elle regardoit comme ayant fait son mariage, et qui d'ailleurs donnoit des preuves de sa haute habileté par le chemin qu'il avoit déjà fait. Cet homme, fils d'un jardinier, étoit né près de Plaisance le 21 mai 1664. Ce n'étoit qu'à l'âge de douze ans qu'il avoit pris le petit collet, et qu'il avoit appris à lire; entré ensuite à l'école des jésuites, il y avoit déployé beaucoup d'ardeur à s'instruire et de capacité. Ses connoissances étoient étendues; à un esprit vif, ardent, entreprenant, il joignoit beaucoup de souplesse, des manières insinuantes, et un talent remarquable pour tirer parti de ses connoissances. Protégé par le vice-légat de Ravenne, il accompagna son fils à Rome, et c'est là qu'il apprit le français. La connoissance de cette langue contribua bientôt à son avancement, parce que pendant la guerre de la succession il servit d'interprète au gouvernement de Parme, et entra ainsi en rapports avec le maréchal de Vendôme qui commandoit les Français dans ce duché. Il gagna ses bonnes grâces par des traits plaisans et des saillies heureuses qui ne tarissoient pas, mais qu'il entremêloit des plus basses flagorneries et des propos les plus licencieux. Sa personne n'étoit pas moins burlesque que sa conversation. Une stature courte

et ronde, une tête énorme et un visage d'une largeur démesurée, lui donnoient au premier aspect quelque chose de grotesque; mais, dès que cette masse grossière venoit à s'animer, on n'étoit plus frappé que de la noblesse de son regard, de l'éclat de son élocution, et du son enchanteur de sa voix. Le même contraste se retrouvoit entre ses inclinations naturelles et le rôle étrange auquel l'ambition l'avoit conduit. Né pour les voluptés et l'indolence, il s'étoit accoutumé à travailler dix-huit heures par jour, à en dormir trois, et à ne faire qu'un seul repas d'une frugalité de cénobite. Albéroni avoit suivi Vendôme en France, il avoit été présenté par lui à Louis XIV, et lorsque ce général mourut entre ses bras à Viñaros, Albéroni revint de nouveau à Versailles, pour rendre compte au roi de l'état de l'armée et des plans de son général. Ce fut aussi Louis XIV qui le renvoya à Madrid, où il se lia avec la princesse des Ursins, et contribua à décider son choix en faveur d'Elisabeth Farnèse. (1) 1716.

Albéroni étoit trop adroit, trop prévoyant, pour chercher à s'élever plus rapidement encore; assuré de son crédit sur la reine, il gou-

(1) Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 23, p. 246. — Lémontey, ch. 5, p. 127. — Saint-Simon, T. V, p. 40; T. VI, p. 327; T. XI, p. 146. — *Botta, Storia d'Italia*, T. VIII, Lib. XXXVII, p. 42.

1716. verna par elle les Espagnes sans rechercher d'autre caractère public que celui de résident du duc de Parme. D'ailleurs, avant d'entrer dans le ministère, il vouloit parvenir au sacré collége, pour couvrir l'obscurité de sa naissance, comme aussi pour amortir sa chute s'il venoit à être disgracié, car il pouvoit déjà observer combien étoit violente la jalousie des Espagnols contre un ministère italien. Le cardinal del Giudice, Napolitain, que la princesse des Ursins avoit poursuivi de sa haine, étoit alors premier ministre, et son neveu le prince de Cellamare étoit ambassadeur d'Espagne à Paris. Giudice croyoit le salut de l'Espagne attaché à une étroite alliance avec la France. Il est vrai qu'il comptoit retrouver en France les traditions de Louis XIV; il cherchoit des amis parmi les restes de la vieille cour, et il ne songeoit pas que la France du Régent étoit l'alliée des ennemis de Louis XIV. (1)

Albéroni étoit disposé à entrer bien davantage dans les ressentimens de Philippe V, et à servir l'ambition d'Isabelle; mais quoiqu'il partageât l'illusion que se faisoient les Italiens sur les ressources de l'Espagne, qu'il crût qu'une bonne administration pouvoit lui rendre ces trésors, ces armées dont Charles-Quint s'étoit servi pour

(1) Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 24, p. 262.

subjuguer l'Europe, il reconnoissoit du moins qu'il lui falloit du temps pour s'y préparer. « Si « Votre Majesté consent, disoit-il au roi, à main- « tenir son royaume en paix pendant cinq ans, « je prends sur moi d'en faire la monarchie la « plus puissante de l'Europe »(1). La tâche étoit plus difficile encore qu'il ne le croyoit. Philippe V n'aimoit pas les Espagnols, et n'en avoit admis aucun à sa confidence, et pour cette raison même il trouvoit de leur part une résistance invincible à toutes les réformes qu'il auroit désiré introduire, pour se donner une flotte, une armée, des finances, une administration rapprochée de la française. Aucun progrès ne pouvoit s'effectuer en Espagne qu'en déracinant des abus, et chaque abus étoit défendu par l'intérêt personnel de quelque grand, de quelque corporation ou de quelque ville. 1716.

Albéroni n'avoit pas encore commencé à lutter avec ces difficultés, et quoiqu'il ne s'en rendît pas bien compte, il mettoit plutôt son espoir dans les négociations. Il connoissoit bien l'Europe, il se formoit un jugement assez juste des intérêts de chaque puissance, mais il ne tenoit pas assez compte de leurs passions, de leurs préjugés, et il croyoit qu'elles se décideroient toujours par un calcul raisonné de leurs avan-

(1) Apologie d'Albéroni ap. Coxe, ch. 23, p. 253.

1716. tages. Obligé de se mettre en garde également contre la France et contre l'Autriche, il croyoit que son seul recours devoit être dans les puissances maritimes, et il se figuroit qu'en ouvrant l'Amérique espagnole aux Anglais et aux Hollandais, il pouvoit se tenir pour assuré de leur alliance. L'empereur s'étoit plaint d'avoir été abandonné pendant les négociations d'Utrecht, par les puissances maritimes; il en étoit résulté une grande froideur entre elles et lui, et malgré la rentrée des whigs dans le gouvernement anglais, cette froideur n'étoit point entièrement dissipée. D'ailleurs l'empereur étoit alors engagé dans une guerre avec les Turcs qui sembloit mettre en danger sa monarchie.

L'envoyé anglais Dodington, qui fut depuis lord Melcombe, et le ministre hollandais, baron de Riperda, accueillirent avec empressement les ouvertures que leur fit Albéroni. Dès le 14 décembre 1715, celui-ci leur avoit offert un traité de commerce qui rendoit aux Anglais tous les avantages dont ils avoient joui pendant le règne de Charles II (1). Ce projet fut signé entre eux et approuvé par le roi; les promesses d'assistance que Philippe V avoit données au Prétendant furent retirées, et Philippe V déclara au cardinal del Giudice qu'il

(1) Papiers de Melcombe possédés par H. P. Wyndham. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 24, p. 262.

regardoit le roi d'Angleterre comme son frère, 1716.
et qu'il ne vouloit plus entendre parler de rien qui pût lui être contraire. (1)

Ainsi, au moment même où le Régent faisoit des avances à George I[er] pour se lier plus intimement avec lui, le roi d'Espagne cherchoit de son côté à contracter avec l'Angleterre l'alliance la plus étroite; il lui offroit des avantages commerciaux dont les Anglais n'avoient jamais osé se flatter; en même temps il lui faisoit insinuer qu'il étoit prêt à unir tous ses intérêts à ceux de la maison de Hanovre, à entrer dans la garantie de la succession protestante, et dans celle du traité de barrière avec les Hollandais: en retour il demandoit, il est vrai, que l'Angleterre soutînt par quelques vaisseaux de guerre la garantie qu'elle avoit donnée à la neutralité de l'Italie, neutralité que l'empereur venoit de violer par une attaque contre la république de Gênes, à Novi (2), et qu'elle favorisât plus tard les prétentions de la reine de Naples aux duchés italiens auxquels elle disoit avoir des droits. « Par cette marche, écrivoit « Dodington, nous pouvons brouiller la France « et l'Espagne, plus qu'une guerre de quinze « ans n'auroit pu faire, et substituer une alliance

(1) Dépêche de Dodington, du 27 avril 1716, dans Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 24, p. 266.

(2) *San Phelipe*, T. II, p. 141 et 147.

1716. « durable entre l'Espagne et l'Angleterre, au « moment où les revenus de Philippe V excè« dent d'un tiers ceux de ses prédécesseurs ; et « les dépenses ne vont pas jusqu'à la moitié : « aussi avec un peu d'ordre il deviendra un allié « utile. » (1)

Mais le roi auquel les deux plus puissantes monarchies de l'Occident faisoient la cour, et dont elles sollicitoient l'amitié, étoit beaucoup moins occupé des intérêts du trône sur lequel il venoit de monter que de ceux de sa petite principauté d'Allemagne. George Ier qui ne savoit point l'anglais, qui ne comprenoit rien à la constitution du pays où il régnoit, qui par ses mœurs grossières ne pouvoit plaire au peuple qui l'avoit appelé, étoit encore troublé de la rébellion qui avoit été sur le point de lui enlever la couronne, et du manque de zèle, du manque de confiance, et surtout d'obéissance de ceux mêmes parmi les Anglais qui se déclaroient de son parti. Il étoit persuadé qu'il seroit bientôt renvoyé dans son duché de Hanovre, où il cherchoit seulement à s'affermir et à s'étendre. Pendant que le roi de Suède Charles XII étoit demeuré à Bender, avec une obstination insensée, de 1709 à 1714, George Ier s'étoit emparé des duchés de Brême et de

(1) Coxe, L'Espagne, etc., ch. 24, p. 271.

Verden qui appartenoient à ce roi, et depuis 1716.
qu'il étoit revenu dans ses États, le roi d'Angleterre avoit tout à craindre de sa colère : d'autre part George s'étoit brouillé avec le czar de Russie, Pierre Ier. Menacé en même temps par les deux rivaux qui avoient si long-temps ensanglanté le Nord, il tenoit beaucoup plus à former des alliances qui pussent le protéger dans la Baltique, qu'à se tourner vers la Méditerranée, et il refusa le traité de commerce que Dodington étoit si fier d'avoir obtenu. (1)

Dubois qui avoit pris un autre nom, vint loger à La Haye dans la maison même de Stanhope, avec lequel il eut plusieurs conférences ; il persuada bientôt lord Townshend et Stanhope de l'avantage d'une union intime entre la France et l'Angleterre ; le roi George montra plus d'ardeur encore pour ce traité. Dubois revint à Paris prendre des instructions plus précises ; il étoit de retour à La Haye le 19 août, et c'est alors qu'il entama sérieusement les négociations qui devoient produire la triple alliance ; car dès le commencement les deux négociateurs étoient convenus de faire entrer la Hollande en tiers dans leurs arrangemens. Le but principal du duc d'Orléans, pour conclure, étoit de faire confirmer

(1) *Lord Mahon*, ch. 7, p. 320. — Voltaire, Histoire de Charles XII, Liv. VII, p. 359. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 24, p. 272.

1716. les renonciations du roi d'Espagne, pour s'assurer que dans le cas de la mort de Louis XV, Philippe V seroit écarté du trône de France; mais le Régent répugnoit à exprimer formellement cette condition dans le traité, et à paroître si occupé de l'héritage de son souverain; il demandoit donc au gouvernement anglais de garantir formellement le traité d'Utrecht. Les ministres whigs qui avoient protesté avec tant de véhémence contre ce traité, se refusoient à donner cette garantie. Enfin Dubois proposa de garantir seulement quatre articles de ce traité, dont deux se rapportoient à la succession d'Angleterre, et deux autres à celle de France (1). Le point important étant ainsi réglé en sauvant tout ce qui pouvoit déplaire dans les termes, le reste ne fut pas difficile à conclure; Dubois ne se refusoit à aucune concession.

Jusqu'alors, les Français avoient maintenu leur droit de creuser le canal de Mardyke pour remplacer le port de Dunkerque, mais le Régent consentit à abaisser la digue, et à laisser écouler les eaux de telle sorte que ni vaisseaux de guerre, ni corsaires, ni aucun navire tirant plus de dix pieds d'eau ne pût entrer dans ce port. Le Prétendant, alors à Avignon, dut être renvoyé au delà des Alpes, et la France s'engagea

(1) Les articles 4, 5 et 6 du traité de la France avec l'Angleterre, et l'article 31 du traité avec la Hollande.

à ne donner ni aide ni asile à aucun des rebelles d'Angleterre : la Hollande fut affranchie de l'impôt de quatre sous pour livre prélevé jusqu'alors à l'importation de ses marchandises ; le titre de Hautes-Puissances que la diplomatie française avoit jusqu'alors refusé aux états-généraux leur fut accordé ; Dubois essaya en retour d'engager le monarque anglais à renoncer au titre de roi de France ; non seulement il n'y réussit pas, mais les Anglais ne voulurent pas consentir à le donner à Louis XV, qui ne reçut d'autre titre que celui de roi très chrétien. Au prix de ces humiliations, les préliminaires du traité de la triple alliance furent signés à Hanovre le 6 octobre, le traité lui-même le 28 novembre, et les Hollandais y donnèrent leur adhésion seulement le 4 janvier 1717, en raison des lenteurs de leurs formes fédératives. (1) 1716.

Albéroni fut piqué et humilié du peu de cas que l'Angleterre faisoit de ses avances. Il ne soupçonnoit point encore l'intention de George Ier de contracter une alliance intime avec la France ; mais il avoit appris avec douleur que le 25 mai 1716, un nouveau traité d'alliance avoit été conclu entre le roi d'Angleterre et

(1) *Lord Mahon*, ch. 7, p. 331, 335, 344, 384. — Flassan, Diplomatie franç., T. IV, p. 431. — Lémontey, ch. 4, p. 104-108. — Lamberty, T. IX, p. 560, et T. X, p. 1. — Saint-Simon, T. XIV, p. 295.

1716. l'empereur, et que les parties contractantes y avoient inséré la clause bien insolite de se garantir non seulement leurs territoires respectifs, mais encore les acquisitions que l'un ou l'autre pourroit faire d'un commun accord. Albéroni fit sentir au ministre anglais qu'aucune acquisition ne pouvoit être faite par l'Autriche sans que ce fût au préjudice de l'Espagne. « Jamais, dit-il, je n'ai vu le roi si vivement affecté, jamais il ne m'a traité si mal; il me regarde comme la cause de cet affront inattendu, inouï, parce que je lui ai conseillé de rompre avec le Régent et de se lier avec l'Angleterre.—Désormais, dit-il, je ne puis compter sur un seul ami. » Cependant le cardinal del Giudice avoit été éloigné le 17 juillet 1716 de toute fonction ministérielle, et peu après il étoit parti pour Rome, abandonnant aussi ses fonctions de grand-inquisiteur. Albéroni ne voulant point encore paroître à la tête du gouvernement, ce fut le marquis Grimaldo qui fut chargé de son portefeuille. (1)

Albéroni dirigeoit cependant la monarchie espagnole, comme s'il eût été premier ministre. Pour diminuer les dépenses, et ne croyant pas avoir à craindre d'attaque sur les frontières de terre, il avoit fait réduire l'armée à cinquante mille hommes; mais il travailloit

(1) *Lord Mahon*, p. 323. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 25, p. 275-295.

avec ardeur à donner à l'Espagne une puissante marine, et il se flattoit d'avoir, avant trois ans, une flotte de quarante vaisseaux de ligne. Il vouloit préparer d'avance les Italiens à la voir paroître dans la Méditerranée. A cette époque la république de Venise étoit accablée par les Musulmans qui faisoient le siége de Corfou avec une armée formidable, et le pape trembloit pour l'existence des États de l'Église qui étoient sans défense. Albéroni promit à Clément XI qu'il enverroit huit mille Espagnols dans le golfe Adriatique, pour la défense de la chrétienté contre les Turcs; il les fit partir en effet, mais il en profita pour le presser de lui accorder le chapeau qu'il désiroit si ardemment; en même temps, il s'attachoit à faire regretter aux Anglais le traité si avantageux qu'il leur avoit offert, en faisant éprouver à leur commerce toute sorte de vexations. Sur ces entrefaites le marquis de Louville fut envoyé par le Régent à Madrid, chargé, à ce qu'assure Saint-Simon, d'offrir au nom de l'Angleterre la restitution de Gibraltar à l'Espagne, sous condition que les entraves mises à son commerce fussent écartées. Louville avoit été admis autrefois à l'intimité de Philippe V, et le Régent s'étoit flatté qu'en revenant auprès de lui il retrouveroit son ancienne influence. Mais Albéroni ne pouvoit voir sans jalousie un ancien favori, envoyé 1716.

1716. tout exprès en Espagne pour le supplanter. La manière dont le Régent prétendoit protéger auprès de lui les intérêts de l'Angleterre lui inspiroit plus de défiance encore; enfin les négociations de la triple alliance parvinrent aussi à sa connoissance, et il s'y joignit une circonstance plus offensante encore, savoir, que par un article secret, la France s'étoit engagée de s'unir à l'Angleterre, pour contraindre la cour de Turin à céder à l'empereur la Sicile en échange de la Sardaigne. George Ier, toujours plein de respect pour le chef de l'Empire, ne savoit rien refuser à ses désirs, et le Régent voulant à tout prix contenter le roi anglais, avoit consenti à ce nouveau sacrifice. Il étoit cependant bien contraire aux intérêts de la France d'affermir la domination de la maison d'Autriche sur l'Italie, en réunissant pour elle les Deux-Siciles : c'étoit une infraction manifeste au traité d'Utrecht, mais c'étoit surtout une offense pour la cour d'Espagne, soit parce que tous les projets de la reine tendoient à rendre à l'Italie son indépendance, en y ménageant des principautés à ses enfans, soit parce que la Sicile devoit, selon les traités, retourner à la couronne d'Espagne, dans le cas où la descendance de Victor-Amédée viendroit à s'éteindre. Albéroni, pour déjouer ces intrigues autant qu'il dépendoit de lui, se hâta de faire repartir assez

brusquement Louville, sans lui permettre de voir le roi d'Espagne (1). Les négociations se croisoient en tout sens; le Régent, d'accord avec le roi d'Angleterre, pressoit le roi d'Espagne d'accorder au commerce anglais les avantages que le traité de l'année précédente lui avoit fait espérer; les deux cours se montroient disposées à garantir à la reine d'Espagne la réversion des deux duchés italiens auxquels elle prétendoit, mais c'étoit sous la condition qu'elle consentiroit à l'échange de la Sicile contre la Sardaigne, et qu'elle riveroit ainsi les fers de l'Italie. Sans refuser absolument, Albéroni demandoit à George l'autorisation de lever trois mille hommes de troupes irlandaises, pour maintenir l'autorité royale dans Madrid. « Le « mécontentement est à son comble parmi le « peuple, écrivoit Dodington au ministère an- « glais, ils ont besoin de troupes étrangères « pour le contenir; ils ont tellement abreuvé « de dégoûts les gardes wallonnes, qu'ils ne « peuvent plus compter sur elles. » Peut-être cette levée d'étrangers se lioit-elle déjà à un projet de recourir aux armes. Cependant Albéroni s'efforçoit de persuader à Philippe qu'il devoit différer une rupture ouverte, jusqu'à ce qu'il 1716.

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 222. — Lémontey, ch. 5, p. 125. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 25, p. 299-313. — Duclos, T. I, p. 244. — Noailles, T. III, p. 176.

1717. eût une escadre et une armée pour appuyer ses prétentions. Un outrage inattendu de l'empereur précipita ses résolutions. (1)

Don Joseph Molinès, ambassadeur d'Espagne à Rome, avoit été nommé grand-inquisiteur, à la place du cardinal del Giudice; comme il étoit infirme et d'un âge très avancé, il n'avoit pas voulu faire le trajet par mer; il traversoit donc l'Italie muni d'un sauf-conduit du pape, et rassuré par la promesse verbale que lui avoit donnée le ministre impérial à Rome que ce sauf-conduit seroit respecté. Dans la campagne précédente, huit mille Espagnols étoient arrivés devant Corfou pour seconder les Vénitiens dans leur résistance contre les Turcs. Ils avoient fait ainsi une puissante diversion en faveur des Autrichiens, et contribué, quoique indirectement, à la grande victoire que le prince Eugène remporta sur les Turcs à Peter-Waradin, le 5 août 1716. Cette victoire, suivie de la prise de Temeswar, devoit amener en 1717 la prise de Belgrade, et en 1718 la paix de Passarowitz. (2)

L'Espagne croyoit donc avoir droit à des égards de la part de l'Autriche, indépendam-

(1) Lettre du 7 juin au secrétaire d'État Methuen. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 26, p. 325.

(2) Coxe, Histoire de la maison d'Autriche, T. IV, ch. 83, p. 318.

ment des traités qui garantissoient la neutralité de l'Italie. Cependant vers la fin de mai, Molinès fut arrêté sur les confins du Milanès; ses papiers furent saisis et envoyés à Vienne, et sa personne enfermée dans la citadelle de Milan, où il mourut deux ans après. L'historien marquis de San Phelipe, alors résident d'Espagne à Gênes, écrivit à sa cour avec une vive indignation pour qu'elle demandât réparation de cette offense. Philippe étoit alors dans un de ces momens de noire mélancolie où il se mêloit fort peu des affaires; mais il lui restoit toujours, ce qu'il nommoit le soin de sa gloire, une irritabilité extrême sur ce qui touchoit au point d'honneur, et un empressement à chercher vengeance et à vouloir la guerre vers laquelle il se précipitoit sans calculer quelles en seroient les suites. Il montra clairement son intention au duc de Popoli, le premier des ministres à opiner sur cet outrage de l'Autriche; et Popoli, qui n'avoit d'autre conscience que celle d'un courtisan, vota immédiatement pour la guerre. Albéroni repoussa de toutes ses forces cette imprudence; il donna même un mémoire au Roi pour prouver combien, dans les circonstances actuelles, elle étoit téméraire et impolitique. Néanmoins les nobles Castillans, avec le même orgueil qu'ils avoient montré sous Charles II dans une circonstance semblable, 1717.

1717. opinèrent tous au conseil d'État pour la guerre, ce qui ne les empêcha point, quand les revers commencèrent, d'affirmer qu'Albéroni avoit été seul à la vouloir. (1)

Quelque opposé qu'Albéroni fût à la guerre, dès qu'il la vit décidée, il se prépara à la faire avec vigueur; tous les autres avantages étant contre lui, il voulut du moins se réserver le seul qui fût à sa portée, c'étoit celui de la surprise et du secret; il avoit même, pour cacher avec le plus grand soin ses vues hostiles, un motif qui lui étoit personnel; il sollicitoit alors auprès du pape Clément XI le chapeau de cardinal, et ce pape qui avoit été excessivement effrayé l'année précédente de l'attaque des Turcs, sans aimer l'empereur, auroit regardé comme une trahison envers la chrétienté et l'Italie toute diversion qui auroit pu embarrasser l'armée impériale. Albéroni eut l'art de persuader au pape que l'armement qu'on lui voyoit faire à Barcelone étoit destiné à seconder les Vénitiens contre les Turcs, et pour cette expédition, il avoit obtenu du saint-siége la levée d'un subside de quinze cent mille piastres sur le clergé des Indes, et de cinq cent mille sur celui de la Péninsule. Mais le moment de jeter le masque étoit venu: il

(1) *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 151. — Lémontey, ch. 5, p. 135. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 26, p. 326-335.

fit suspendre la marche du nouveau nonce Aldrovandi, comme il étoit déjà arrivé à Perpignan, et il fit déclarer au pape que sa flotte ne partiroit pas, si cette promotion si long-temps attendue n'étoit pas résolue. Clément XI n'hésita plus en effet, et, le 10 juillet 1717, il fit partir de Rome un messager pour lui porter la nouvelle de sa nomination. (1) 1717.

Le chapeau si impatiemment attendu étoit à peine arrivé, que don Joseph Patiño, l'ami et le confident d'Albéroni, se rendit à Barcelone pour faire partir l'expédition. Elle se composoit de douze vaisseaux de guerre portant neuf mille hommes de troupes commandées par le marquis de Leyde. Elle marchoit en deux divisions, dont la première, retardée par des accidens de mer, n'arriva que plusieurs jours après la seconde, le 20 août, dans la baie de Cagliari. Ce délai donna le temps au marquis de Rubbi, qui commandoit pour l'Autriche en Sardaigne, d'obtenir quelques renforts de Milan, et de faire une plus longue résistance. Toutefois, la plupart des habitans s'étant déclarés pour l'Espagne dont ils préféroient la mollesse et le laisser-aller à la dureté et à la cupidité autrichienne, les forteresses de l'île tombèrent les unes après les autres; Cagliari le 30 septembre, Alaguer le

(1) *San Phelipe,* T. II, p. 153. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 27, p. 339.

1717. 28 octobre, et Castel-Aragonès au commencement de novembre. L'île entière étoit conquise, mais l'armée espagnole étoit ruinée par les maladies que multiplie pendant l'automne l'air pestilentiel de la Sardaigne. Le marquis de Leyde, après y avoir laissé cinq mille hommes dans les diverses garnisons, ramena sa flotte en fort mauvais état à Barcelone. (1)

Le pape, qui se regardoit comme joué par Philippe V et par Albéroni, publia dès le 25 août un bref dans lequel il exprimoit la plus vive indignation: mais le reste de l'Europe ne parut guère moins surpris ou irrité, et le marquis Grimaldo, ministre des affaires étrangères à Madrid, augmenta encore cet étonnement par la circulaire qu'il adressa aux diverses cours. Il y affirmoit qu'il n'avoit point lui-même connu d'avance la résolution qu'avoit prise le roi son maître de tirer raison par les armes des insultes de l'archiduc (l'empereur Charles VI). La France en apprenant cette agression se sentit violemment arrachée au sommeil auquel elle se livroit. Il n'y avoit que deux ans que Louis XIV étoit mort; l'imagination des peuples étoit encore frappée des guerres effroyables qui avoient rempli toutes les dernières années de son règne; on étoit toujours accablé sous le

(1) *San Phelipe,* T. II, p. 162. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 27, p. 345. — *Lord Mahon,* ch. 8, p. 429.

fardeau des dettes qu'il avoit contractées; la France n'avoit pu rétablir ni ses flottes, ni ses armées; la misère des provinces étoit toujours excessive; et déjà son petit-fils, que les Français avoient maintenu sur le trône d'Espagne par de si douloureux sacrifices, recommençoit, sans qu'on en vît de cause suffisante, une guerre qui menaçoit de devenir générale, et dans laquelle on prévoyoit déjà que ces mêmes soldats français, qui avoient tant versé de sang pour le défendre, alloient être employés contre lui. (1) 1717.

(1) Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 27, p. 348, 355. — Lémontey, ch. 6, p. 135.

CHAPITRE XLIII.

Le Régent se montre irréligieux sans être tolérant. Dubois prend à tâche de renverser Albéroni. Quadruple alliance. Albéroni, pour se défendre, veut exciter partout des révolutions. Coup d'État du Régent; conspiration de Cellamare; guerre avec l'Espagne; chute d'Albéroni, suivie de la paix. — 1717-1720.

1717. Lorsque Louis XIV mourut, la crainte qu'il avoit inspirée, l'impatience qu'avoit excitée un si long règne, l'ennui et la tristesse qui s'attachoient à la dévotion et à l'hypocrisie de la vieille cour, firent accueillir par la France, avec une sorte de transport, les prémices d'un nouveau règne, qui s'annonçoit par le relâchement simultané de tous les antiques liens. Dès lors la cour et le peuple de la capitale continuèrent à se livrer, sous la Régence, à la folle joie et à l'ivresse d'un carnaval. L'exemple de tous les vices étoit donné avec effronterie par les plus hautes classes, il étoit imité avec affectation par les hommes qui vouloient parvenir et qui auroient craint d'être mal vus à la cour s'ils ne

se jetoient pas dans quelque désordre. Le duc de Noailles, qui avoit fait le dévot jusqu'à la mort du roi, crut devoir cet égard au Régent d'entretenir publiquement une fille de l'Opéra (1). L'obscénité dans le langage et l'impiété étoient devenus des symboles auxquels se reconnoissoient ceux qui prétendoient former la bonne compagnie. La duchesse de Berry, qui s'étoit établie au Luxembourg, qui s'y étoit fait donner un train de reine, mais qui se montroit aussi basse et tremblante avec ses amans qu'orgueilleuse envers les autres hommes, renchérissoit encore sur le dévergondage de son père, et ces bacchanales de la cour sembloient étouffer à la fois et la vertu et le talent, parmi ceux qui étoient appelés à servir l'État. 1717.

La direction que suivoit alors l'esprit français sembloit bien éloignée de celle que s'étoit efforcé de lui donner Louis XIV; cependant on auroit pu avec justice reprocher à celui-ci d'être la cause immédiate de ce débordement d'immoralité et d'impiété. C'étoit déjà un tort, sans doute, d'avoir trop voulu forcer la nature et d'avoir causé ainsi une réaction contre l'hypocrisie; mais il avoit eu un tort bien plus grave, c'étoit d'avoir interdit de tout son pouvoir tout exercice de l'esprit ayant pour objet les opinions

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 289.

1717. religieuses, par les efforts mêmes qu'il avoit faits pour établir et pour maintenir pendant son long règne l'unité de la foi et la soumission à l'Église. Par son extrême rigueur, il avoit fait, aux hommes capables de penser avec indépendance, peur de toute spéculation sur des matières de dogme, car l'expérience leur apprenoit qu'elles les auroit immanquablement fait tomber dans quelque hérésie. Il y avoit bien moins de danger, vis-à-vis de son active inquisition, à nier l'existence de Dieu ou l'immortalité de l'âme qu'à chercher à expliquer ou l'amour que le fidèle doit ressentir pour son créateur ou la liberté dont il jouit sous sa providence. Les prisons étoient remplies de ceux qui étoient censés s'être égarés sur l'un ou l'autre de ces sujets, tandis qu'il n'y avoit pas d'exemple d'une lettre de cachet expédiée contre un esprit fort. Au fait, l'exercice de l'intelligence étoit interdit à quiconque auroit voulu le consacrer à la religion.

L'école des mystiques paroissoit interrompue; la soumission de Fénelon avoit fermé la bouche à tous ses disciples, à tous ceux qui cherchoient leur conviction dans les mouvemens seuls de leurs cœurs. Les jansénistes étoient toujours debout, mais la persécution exercée contre eux sans relâche n'avoit pas seulement fermé leurs écoles et fait taire leurs docteurs, elle avoit encore circonscrit pour eux la controverse dans

des limites toujours plus étroites; car comme ils ne vouloient point se séparer de l'Église, ils admettoient toutes les bulles qui décidoient contre eux l'une après l'autre des questions de doctrine, et ce n'étoit que par des subtilités et des disputes de mots qu'ils échappoient encore à leur condamnation; aussi la controverse sur la bulle *Unigenitus,* quoique soutenue avec une honorable constance, au risque de l'exil et de la prison, ne développoit plus de talens. Le succès de la persécution, pour déraciner de chez les huguenots tout haut enseignement, toute éloquence, toute littérature, avoit été plus complet encore. Toutes les écoles, toutes les académies leur avoient été fermées, tout enseignement oral leur avoit été interdit, presque tous leurs livres avoient été saisis et brûlés, et la vigilance la plus soupçonneuse sur le commerce de la librairie arrêtoit à la frontière tous ceux qu'on imprimoit à l'étranger pour leur service. Ainsi, les trois grandes écoles des quiétistes, des jansénistes, des huguenots, étoient devenues muettes, et par un contre-coup inévitable, celle des orthodoxes elle-même étoit réduite au silence, car la controverse ne présentoit plus d'attrait aux docteurs catholiques, dès qu'on ne leur répondoit plus, dès qu'il n'y avoit plus de lutte. 1717.

Cependant cette tyrannie civile et religieuse

1717. qui apparoissoit de toutes parts, prête pour emmaillotter la pensée dès sa naissance, avoit fini par éveiller une profonde indignation dans tous les cœurs généreux; l'horreur des condamnations contrastoit d'une manière révoltante avec la futilité presque insaisissable des dernières questions agitées contre les jansénistes. On avoit vu les ministres de la religion seconder, servir, exciter le pouvoir persécuteur, avec haine, avec perfidie, avec une dureté impitoyable, et leurs torts avoient réagi contre la religion elle-même. C'étoit elle qu'on accusoit d'avoir rempli les prisons et les galères, d'avoir multiplié les supplices, d'avoir porté la désolation dans toutes les familles; c'étoit elle qu'on signaloit comme le fléau dont la France souffroit le plus. Un homme qui, pendant tout le siècle, devoit diriger et encourager cette réaction, Voltaire, né en 1694, commençoit à vingt ans à faire parler de lui. Il fut mis à la Bastille en 1716 pour des vers qui n'étoient pas de lui, mais qui lui furent attribués parce qu'ils exprimoient l'indignation contre les persécutions religieuses (1). Présenté dès sa première jeunesse par l'abbé de Châteauneuf, son parrain, à Ninon de l'Enclos, puis introduit dans la société du prince de Condé,

(1) Les *J'ai vu*, T. I, p. 513, de l'édition de Beaudoin, 1828. Ces vers sont évidemment écrits par un janséniste.

du maréchal et du grand prieur de Vendôme, du duc de Sully, de Chaulieu, de La Fare, il en adopta le ton établi de dérision pour la religion, de mépris pour les mœurs, de flatterie pour les vices qu'affichoient les princes autour desquels se groupoit cette société; mais il y joignit un sentiment plus généreux, par lequel il se laissoit pourtant aveugler, l'indignation contre cette Église persécutrice, dont il voyoit sans cesse les rigueurs, et dont il chercha toute sa vie à briser le joug. (1) 1717.

Le Régent, qui faisoit profession d'impiété, plus ouvertement encore qu'aucun des membres de cette société, n'avoit aucun motif pour continuer la persécution qu'il trouvoit établie dans tout le royaume, et ses premiers mouvemens le portèrent à laisser chacun libre de suivre sa croyance, tandis que lui-même n'en admettoit aucune. Mais il étoit trop léger, trop insouciant, trop indifférent au bonheur ou à la liberté de ceux qu'atteignoit la persécution, pour persister long-temps dans la volonté de les y dérober. Il y avoit eu quelque liaison entre lui et Fénelon, et il avoit paru sentir du respect pour le caractère de cet homme éminent; mais lorsqu'il parvint au pouvoir, tout le petit troupeau des mystiques avoit été ravagé par la

(1) Condorcet, Vie de Voltaire, T. I, p. 5.

1717. mort. L'abbé de Langeron avoit succombé le premier, le 10 novembre 1710; le duc de Chevreuse l'avoit suivi; le 5 novembre 1712, puis le duc de Beauvilliers, le 31 août 1714, et Fénelon enfin étoit mort le dernier, le 7 janvier 1715. Il n'y avoit plus lieu à s'occuper de ses opinions, toute controverse étoit terminée à leur égard. Du moins, le Régent rendit un hommage à sa mémoire, en permettant qu'il se fît en France une première édition du *Télémaque;* c'étoit le livre qui avoit si vivement irrité Louis XIV contre son auteur. (1)

Les jansénistes, qui jusqu'au jour de la mort du grand roi s'étoient vus en butte aux rigueurs les plus excessives, avoient applaudi avec enthousiasme à l'avénement du Régent; leurs chefs parmi la magistrature, D'Aguesseau, Fleury, avoient contribué avec zèle à le délivrer du contrôle d'un conseil de régence tout dévoué au maintien de la bulle, et déjà ils en avoient été récompensés. D'Aguesseau avoit été nommé chancelier le 2 février 1717, à la place de Voisin, mort, la veille, d'apoplexie, et Fleury lui avoit succédé comme procureur général (2). Le cardinal de Noailles, qui avoit couru le danger d'être déposé comme protecteur des jansénistes, avoit été nommé chef du conseil de conscience;

(1) Bausset, Hist. de Fénelon, T. III, L. VIII, p. 425.
(2) Saint-Simon, T. XIV, p. 332.

les pères Tellier et Doucin avoient été exilés, 1717.
les jésuites avoient été interdits dans les diocèses de Metz et de Verdun (1). Mais cette réaction ne dura pas long-temps; tous les membres ambitieux du clergé vouloient plaire à Rome qui insistoit sur le maintien de la bulle, et le Régent ne savoit point leur refuser cette occasion de faire leur cour à leur supérieur ecclésiastique.

Ce n'est pas que le pape Clément XI, toujours prêt à promettre, à nier ses promesses, et à vouloir les effacer par des larmes (2), eût donné par conviction la bulle *Unigenitus*. Il se plaignoit amèrement d'avoir été trompé par le père Tellier, qui l'avoit assuré que le roi étoit tellement absolu en France, que sa bulle seroit reçue de tous unanimement et sans difficulté, et qui, pour se justifier de la condamnation bizarre de cent et une propositions, disoit à M. Ancelot : « Que vouliez-vous que je fisse; le père « Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans ce « livre plus de cent propositions censurables, « il n'a pas voulu passer pour menteur, et l'on « m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 420.

(2) *Promittis, promissa negas, deflesque negata.*
Te, tribus his junctis, quis neget esse Petrum?
distique contre lui affiché à Rome par les Impériaux. Lémontey, ch. 5, p. 137.

1717. « plus de cent; je n'en ai mis qu'une de plus »(1). Mais la bulle une fois publiée, l'existence même du pouvoir pontifical et la croyance à son infaillibilité tenoient au maintien de cette décision. Autant il avoit fallu faire violence au pape pour l'obtenir, autant le pape étoit résolu à faire violence à la France pour la faire respecter.

Le Régent avoit envoyé à Rome le duc de La Feuillade, pour obtenir du pape des explications conciliatrices; de longues et fréquentes conférences s'ouvrirent aussi au Palais-Royal entre les chefs des deux partis : le duc d'Orléans, tout indifférent qu'il fût sur le fond des questions, trouvoit dans ces disputes une nourriture pour son esprit subtil et indécis, et ne manquoit jamais d'y assister; des circulaires furent adressées aux évêques pour leur recommander la paix et le silence; ils y répondirent par des mandemens, par des écrits turbulens que le parlement faisoit brûler par le bourreau. Les jansénistes, rentrés en force dans la Sorbonne, firent révoquer par cette faculté l'acceptation de la bulle; et une procession de deux cents docteurs, en soutane et en long manteau, traversa Paris pour rassurer dans son palais l'archevêque incertain. En effet, le cardinal de Noailles, d'un esprit borné et d'un caractère

(1) Saint-Simon, T. XIII, p. 294. *Voyez* aussi *ibid.*, T. XI, p. 77.

foible, n'avoit pour la secte qu'une opiniâtreté d'emprunt. Le 5 mars 1717, quatre évêques, accompagnés d'un notaire, vinrent déposer en Sorbonne l'acte par lequel ils appeloient de la bulle au futur concile. Malgré le mécontentement du Régent, le cardinal de Noailles, à son tour, publia son appel, puis d'autres évêques, la plupart des universités, et un grand nombre de curés et de monastères en firent autant. 1717.

Le pape étoit alors représenté à Paris par le nonce Cornelio Bentivoglio, ancien soldat autrichien, d'une pétulance offensante et de mœurs scandaleuses, qui encourageoit le parti moliniste. Le pape, pour forcer l'Église de France à la soumission, fit suspendre les expéditions de la daterie. Douze siéges étoient vacans à la fois; parmi les sujets nommés pour les remplir, on distinguoit les neveux de Bossuet et de Fénelon, et l'éloquent Massillon. Ces choix honoroient le Régent et l'Église de France, et le refus que faisoit le pape de les instituer tournoit contre lui l'indignation générale; le conseil de régence nomma une commission pour déterminer la forme selon laquelle on se passeroit de l'institution canonique. Bientôt on apprit que quelques uns des plus savans parmi les docteurs de Sorbonne étoient entrés en correspondance avec l'archevêque de Cantorbéry. Le pape, tremblant de voir l'Église de France suivre

1717. l'exemple de l'Église anglicane, expédia en toute hâte un courrier qui portoit non seulement les douze bulles épiscopales, mais toutes les autres grâces en instance qui avoient été oubliées dans la poudre des greffes. Il est vrai que, d'autre part, l'inquisition condamna les appelans comme hérétiques et schismatiques, et que le pape fulmina l'excommunication contre les rebelles. (1)

Jusque-là le Régent avoit paru fidèle à ses idées de tolérance, et désireux de maintenir la liberté de l'Église gallicane; mais tout en se moquant des molinistes et des jansénistes, il ne résista pas plus long-temps à l'obsession de ceux qui l'entouroient : tout ce qui tenoit à la vieille cour, Villeroi, d'Effiat, Besons, tous les amis du duc du Maine, se piquoient d'être fidèles à la constitution, comme à une création du feu roi; les cardinaux de Rohan et de Bissy, intrigans ambitieux, triomphoient d'être reconnus pour les chefs du parti de Rome et de l'orthodoxie. « Force prélats, ajoute Saint-Simon, qui « se faisoient une douce chimère d'arriver au « chapeau, et une réalité, en attendant, de « briller, et se faire compter et craindre, et se « mêler d'obtenir des grâces, et le malheureux

(1) Par la bulle *Pastoralis officii* du 28 août 1718. Lémontey, ch. 6, p. 158-166. — Duclos, Mémoires secrets, T. LXXVI de la Collection, p. 260 et 305.

« évêque de Troyes, que le retour au monde 1717.
« avoit gangrené jusque dans ses entrailles, sans « objet, sans raison, et contre toutes les lumières « qu'il avoit eues et soutenues toute sa vie jus- « qu'à son entrée dans le conseil de régence », se joignoient au parti qui vouloit renouveler la persécution des jansénistes (1). Enfin ce parti devint tout-à-fait prépondérant lorsque l'abbé Dubois, après avoir réussi dans ses premières intrigues diplomatiques, commença à aspirer au chapeau de cardinal. La servilité envers Rome étoit le plus sûr moyen de l'obtenir, et ce prêtre, sans foi et sans pudeur, trouva moyen de faire de nouveau tourmenter pour leur croyance, par un prince sans religion, des hommes qui n'auroient voulu à aucun prix se séparer de l'Église.

Le Régent eut aussi une courte velléité de tolérance en faveur des huguenots. Déjà peu de jours avant la mort de Louis XIV, ceux-ci, avec une généreuse constance, avoient commencé leurs efforts pour réorganiser leurs églises, pour leur rendre des pasteurs, pour remplacer par un culte régulier, non point dans des cités et des temples, mais dans des lieux écartés qu'ils nommoient emphatiquement *le désert*, les prédications souvent fanatiques des

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 425.

1717. laïcs, des femmes, des petits prophètes, qui avoient donné un caractère si sauvage au soulèvement des Camisards. Le pasteur Antoine Court, père du célèbre Court de Gébelin, fut dans le midi le réorganisateur des églises protestantes. Dès l'âge de dix-sept ans, s'étant consacré au service de l'église de Nîmes, il entreprit d'instruire le peuple dans des assemblées religieuses, de le retirer du fanatisme, de rétablir la discipline, par le renouvellement des consistoires, des anciens, des colloques et des synodes, enfin, de former des jeunes prédicateurs, et d'en appeler des pays étrangers, quoique la seule récompense qu'il pût leur offrir fût la probabilité de la couronne du martyre. (1)

Au moment où l'institution de la régence rendit aux huguenots l'espoir de trouver plus d'équité dans le gouvernement, ils adressèrent, des provinces du midi au duc d'Orléans, des pétitions où ils lui représentoient que pour obéir aux préceptes de l'Évangile, qui ordonne aux chrétiens de prier ensemble, ils se rendoient de jour, avec leurs femmes, leurs vieillards, leurs enfans, dans les grottes et les déserts qui servoient à ces réunions. Le Régent, foible, irrésolu, craignant les dévots, craignant le conseil de conscience, et surtout le concert

(1) Coquerel, Hist. des Églises du désert, ch. 1, p. 25.

presque unanime du clergé de France, écrivit 1717.
aux commandans de province de faire entendre aux calvinistes « qu'il maintiendroit les édits « contre les religionnaires, mais qu'il espéroit « trouver dans leur bonne conduite l'occasion « d'user des ménagemens conformes à sa clé« mence. » (1)

Il fallut donc que les huguenots continuassent à se cacher, à lutter contre l'inquisition de leurs vigilans ennemis; comme le clergé mettoit son dogme sous la protection des édits les plus dénaturés, beaucoup de réformés pensèrent qu'il étoit légitime d'opposer la dissimulation à la tyrannie. « Une adhésion simulée au rite des « persécuteurs, quoique sévèrement condam« née par la discipline, ne déshonoroit point les « fidèles, dit M. Coquerel, parce qu'elle étoit « toujours suivie d'un repentir public et véri« table. On vit souvent dans les montagnes du « Vivarais, des groupes de religionnaires qui « s'étoient laissé intimider un instant, s'adres« ser les plus véhémens reproches, avant de « fléchir le genou tous ensemble, en poussant « des gémissemens vers le ciel. Ces rétracta« tions ajoutoient même à la ferveur de la foi « populaire. La vie extérieure et hardie de ce « peuple des montagnes lui faisoit goûter quel-

(1) Lémontey, T. II, ch. 16, p. 144. — Mém. de la Régence (anonymes), T. I, p. 126.

1717. « ques charmes dans les hasards mêmes de ces « réunions proscrites. La foi se présentoit à lui « sous la forme d'un danger mystérieux ; la « simplicité de la croyance, qui dispense le « culte réformé de toute pompe et de tout « symbole, s'accordoit bien avec ces réunions « nocturnes qui, une fois dispersées, ne lais« soient aucune trace de leur culte. Leurs chants « et leurs prières s'accordoient sans peine avec « les lieux sauvages où ils cherchoient un asile. « C'étoit sous la voûte du ciel, et au travers « des rangs d'une assemblée, que la présence « de ses dangers rendoit plus fervente, que l'on « portoit avec peine, après les chances d'une « longue course, le jeune enfant, pour l'initier « par l'eau du baptême aux rites d'une église « où peut-être de cruelles épreuves l'atten« doient ; c'étoit là que se réhabilitoient, après « une confession de repentir, ces mariages ca« tholiques que le fanatisme des prêtres impo« soit aux époux ; tandis que d'autres familles « demandoient à leur foi le noble et triste cou« rage de ravir les restes de leurs proches aux « insultes du fanatisme, en les déposant, au « milieu des ténèbres, dans les caves de leurs « propres maisons. Les ministres étoient rares « et en général peu lettrés, mais leur parole « grave et fervente venoit suppléer au poli de « la forme, dont les paysans des Cévennes

« ignoroient le raffinement. Leurs livres reli- 1717.
« gieux avoient été saisis ou détruits, mais tous « savoient les psaumes par cœur; la lecture « assidue de la Bible en avoit gravé les passages « et les traits dans leur mémoire. Il faut ajouter « à tous ces avantages le souvenir et la pré- « sence des martyrs, et surtout l'exaltation pro- « fonde que le fanatisme des Camisards avoit « allumée dans les âmes. » (1)

Le duc d'Orléans avoit promis d'user de clémence, mais il avoit laissé dans les provinces les commandans choisis par Louis XIV; leur pouvoir étoit sans bornes contre l'hérésie, et la différence de leur caractère modifioit seule la sévérité de leurs mesures. En Dauphiné le comte de Médavy, renouvelant le système des dragonades, et jetant des soldats dans les lieux suspects, réussit à prévenir les assemblées; en Languedoc, le duc de Roquelaure poussa ses troupes avec vivacité sur les rives du Rhône, et réussit, en peu de semaines, à supprimer ces réunions. Berwick contint la Guyenne par un régime encore plus dur; il proposoit au Régent de faire massacrer par ses troupes les tranquilles assemblées du désert. Le Régent lui ordonna de renvoyer les prisonniers au parlement de Bordeaux; mais cette compagnie, non moins cruelle

(1) Coquerel, Hist. des Églises du désert, ch. 3, p. 110.

1717. que les soldats, les condamna tous aux galères; le duc d'Orléans se hâta pourtant de les arracher à la chaîne. Dans la Saintonge et l'Angoumois, le comte de Chamilly, bien ou mal informé du nom des habitans qui fréquentoient le prêche, alloit à la tête de ses troupes brûler leurs maisons. Le Régent prit le parti d'abandonner à Chamilly le sort des ministres, et de lui interdire toute poursuite contre les autres dissidens. Depuis lors Chamilly n'annonça aucune capture sans gémir sur celles que lui faisoit manquer une restriction trop humaine (1). Dans les provinces du nord, les religionnaires trop peu nombreux et trop effrayés n'osèrent pas se montrer.

Les assemblées du désert n'étoient pas les seules difficultés résultantes de l'état de proscription des protestans; la fiction de la loi qui considéroit tous les huguenots comme de nouveaux convertis, faisoit naître chaque jour des difficultés devant les tribunaux pour leurs mariages, leurs testamens, tous les actes de leur état civil. Les curés s'étoient arrogé une police redoutable; on les voyoit porter la désolation dans les familles et chasser comme des concubinaires ceux qui s'étoient mariés devant les ministres : Mignot, curé du diocèse de Mendes, fit de sa seule autorité battre de verges par des soldats

(1) Lémontey, ch. 16, T. II, p. 144.

une fille qui lui parut trop zélée calviniste; elle mourut de ce supplice au bout de quinze jours. Dans plusieurs lieux, à la mort d'un protestant, la populace demandoit en hurlant le cadavre de l'hérétique, les juges le livroient au bourreau, et quelques magistrats eurent l'indignité de solliciter pour eux-mêmes la confiscation de ses biens. Sous les moindres prétextes le conseil du dedans, qui cherchoit à réprimer ces horreurs, faisoit lui-même enlever les enfans des nouveaux convertis. Quelques hommes d'État, qui déploroient les suites de la révocation de l'édit de Nantes, et qui savoient que l'amour de la patrie vivoit encore dans l'âme des réfugiés, proposèrent au duc d'Orléans des projets qui, sans heurter de front les ordonnances du feu roi, devoient rendre à l'État une foule de manufacturiers et de sujets précieux. Il s'agissoit de fonder dans la ville de Douai, une colonie qui auroit joui de la liberté de conscience. Le duc de Saint-Simon s'attribue le funeste succès d'avoir fait renoncer le Régent à ce sage projet, en lui faisant le tableau de toutes les guerres religieuses du XVIe siècle. Cette demi-tolérance fut rejetée à deux reprises par le conseil de conscience; les bons mouvemens du duc d'Orléans n'étoient jamais durables, et il n'en reparla plus. (1)

1717.

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 153. — Coquerel, ch. 4, p. 122. — Lémontey, ch. 16, p. 148.

1717. Tandis que le Régent passoit des orgies du Palais-Royal et du Luxembourg, aux conférences religieuses sur la querelle du jansénisme, ou au conseil de conscience, où il discutoit le sort des huguenots, il fut contrarié de voir arriver un souverain plus qu'à demi barbare, et qui cependant avoit eu la puissance de civiliser un grand empire, qu'il avoit violemment fait passer des mœurs asiatiques aux mœurs européennes. Le czar Pierre Ier, alors âgé de quarante-cinq ans, et déjà illustré par de grands succès, de grandes actions et de grands crimes, voulut voir la France, qui n'apprécioit point encore ce génie brut mais colossal, et qui fut beaucoup plus frappée de sa bizarrerie que de sa grandeur. Il entra en France le 30 avril 1717 par Calais, il en ressortit le 21 juin, entouré d'égards et de politesses, défrayé avec magnificence, mais ne réussissant point à conclure avec la France le traité de subsides qu'il avoit proposé, et laissant deviner qu'il regardoit la nation qu'il visitoit comme énervée par le luxe, tandis que celle-ci le contemploit avec un étonnement qui ne la faisoit point sortir de l'indifférence. (1)

A l'époque même où le czar étoit en France, des négociations compliquées, des intrigues ténébreuses, une agitation sourde qui embrassoit toute l'Europe, faisoient craindre un embrase-

(1) Lémontey, ch. 4, p. 110. — Saint-Simon, T. XV, p. 80. — Duclos, Mém. secrets, p. 267.

ment nouveau, et redouter aux intrigans la pré- 1717.
sence d'un habile observateur. Il n'y avoit proprement alors qu'une seule guerre allumée en Europe, celle des Turcs. Le sultan Achmet III avoit, en 1715, rompu la trève de Carlowitz avec les Vénitiens, et conquis sur eux en un mois toute la Morée; l'année suivante il avoit attaqué Corfou avec une redoutable armée, et les Musulmans annonçoient hautement que cette île devoit être leur place d'armes pour la conquête de l'Italie à laquelle ils se préparoient. Aussi l'empereur Charles VI, maître alors du royaume de Naples, avoit senti qu'il étoit le premier exposé, et il avoit conclu, le 25 mai 1716, une ligue offensive et défensive avec les Vénitiens. Il avoit déclaré la guerre aux Turcs, et le prince Eugène, son général, avoit remporté sur le grand-visir, le 5 août 1716, une victoire éclatante à Peter-Waradin. La nouvelle de cette victoire avoit déterminé les Turcs à lever le siége de Corfou. Le prince Eugène remporta encore, le 16 août 1717, devant Belgrade, une victoire non moins éclatante sur les Musulmans. Toutefois il s'étoit vu quelque temps dans un grand danger. Les Turcs avoient sur les Impériaux la supériorité du nombre, et cette lutte étoit assez formidable pour que l'empereur commençât à désirer sérieusement de ne pas la compliquer avec une guerre contre l'Espagne, surtout si,

1717. comme il pouvoit le craindre, celle-ci étoit assistée par la France. (1)

Albéroni avoit en effet donné à entendre que son expédition contre la Sardaigne étoit concertée avec la France, et que les deux puissantes branches de la maison de Bourbon agiroient toujours de concert. Il n'étoit ni dans l'intérêt de la France, ni dans celui du Régent de précipiter de nouveau l'Europe dans la guerre; mais il étoit bien vrai que l'intérêt de la France étoit de maintenir cette alliance étroite et perpétuelle avec l'Espagne, que Louis XIV avoit acquise au prix de tant de sang, de mettre pour jamais cette frontière du midi à couvert de toute attaque, et de maintenir, de concert avec Philippe V, l'indépendance de l'Italie et de l'Allemagne contre l'empereur, de manière à trouver, dans le cas d'une guerre, des alliés dans l'une et l'autre contrée. Tout ce qui fortifioit la domination de l'Autriche en Italie, étoit contraire en même temps à la justice, aux droits de l'humanité et aux intérêts de la France. La Sicile et la Sardaigne ne pouvoient être, entre les mains de l'Autriche, que des postes avancés pour enchaîner l'Italie, pour menacer l'Espagne et pour enle-

(1) *Muratori, Annali ad. ann.*, T. XVI, p. 146-152. — *Botta, Storia d'Italia*, T. VIII, L. XXXVII, p. 4. — Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. IV, ch. 83, p. 316.

ver à la France sa juste influence sur la Méditerranée. (1) 1717.

Mais ce n'étoit pas ainsi que raisonnoit le duc d'Orléans; au lieu de s'identifier avec la France, il ne considéroit jamais que son intérêt personnel, ses amitiés, ses antipathies, et puis, plus que tout, son goût pour l'intrigue qui plaisoit à son esprit, et donnoit de l'exercice à son habileté : toutefois il étoit trop nonchalant, trop dominé par ses plaisirs pour mettre de la suite à aucun de ses projets; il s'abandonnoit donc sans contrôle à l'abbé Dubois, qui, plus déhonté encore que lui, étoit prêt à sacrifier son maître à son intérêt propre, tout comme son maître sacrifioit la France à ce qui ne touchoit que lui. Le Régent regardoit comme son ennemi personnel le roi d'Espagne, qui montroit beaucoup d'affection au duc du Maine, à tous les restes de la vieille cour, à tous les bigots, et à tous ceux qui croyoient se faire un parti en ranimant le fanatisme. Toutefois son premier intérêt étoit de conserver la paix, et sur la nouvelle de l'expédition de Sardaigne, il dépêcha Dubois à Londres, pour conférer avec Stanhope, concilier les intérêts de l'Espagne et

(1) Le maréchal de Villars présenta dans cet esprit un fort bon Mémoire au conseil de régence. Villars, T. LXX de la Collection, p. 2-9.

1717. de l'empereur, et sauver Philippe V des suites de sa propre imprudence. (1)

Ce monarque continuoit à étonner et à ébranler l'Europe par les mouvemens désordonnés de ses passions. Il avoit hérité de tout l'orgueil de Louis XIV, de toute l'impétuosité de sa volonté, sans avoir rien de son intelligence des affaires, de sa capacité pour le travail, de sa juste appréciation de ses propres forces. Il haïssoit l'empereur, ou plutôt l'archiduc comme il l'appeloit; il voyoit en lui le rival qui depuis dix-sept ans lui disputoit le trône d'Espagne, et qui continuoit à lui refuser un titre reconnu désormais par le reste de l'Europe. Il croyoit avoir reçu de lui un affront, et sans calculer ni les forces respectives ni les circonstances, il vouloit lui faire la guerre. Il ne haïssoit guère moins le Régent qu'il regardoit comme l'ayant supplanté dans le gouvernement de la France. Il détestoit ses mœurs et ses principes, et il avoit toujours au fond du cœur une disposition à le croire capable de tous les crimes qui lui avoient été imputés. Au lieu donc de prendre aucune confiance dans ses offres de médiation et dans ses services, il l'auroit volontiers attaqué pour le renverser en même temps que l'empereur. Quelque déraisonnable que fût

(1) Saint-Simon, T. XV, p. 187. — Lémontey, chap. 6, p. 129.

cette politique, elle étoit assez conforme à celle de la nation espagnole. Celle-ci n'étoit ni moins orgueilleuse, ni moins confiante dans ses forces, ni moins résolue à mettre le point d'honneur et la haine de tous les étrangers à la place de tous les calculs de la politique. Au reste Philippe V étoit absolu et ne consultoit personne. Il avoit peu de volontés, parce qu'il ne connoissoit pas les détails et ne s'en mêloit pas, mais quand il en avoit une, elle étoit inébranlable; ni sa femme, ni son ministre ne se seroient hasardés à la contrarier. 1717.

Élisabeth Farnèse avoit plus de raison que son mari, et plus d'intelligence de la situation de la monarchie. Il ne falloit pourtant pas demander à une femme de vingt-cinq ans de hautes conceptions politiques, mais elle suivoit avec persévérance une idée et un sentiment qui avoient quelque chose de légitime. Elle croyoit avoir des droits à l'héritage de sa famille en Italie, et elle vouloit les assurer à ses enfans; elle étoit d'ailleurs nourrie dans la haine des Autrichiens qui avoient exercé des vexations si cruelles sur son pays, et dans le respect pour la grandeur et la puissance de l'Espagne, que les Italiens se représentoient toujours telle qu'elle étoit au temps de Charles-Quint et de Philippe II.

Dans cette cour le seul cardinal Albéroni

1717. avoit une grande idée, c'étoit celle de l'indépendance de l'Italie. De siècle en siècle il étoit reçu parmi ses compatriotes que la Péninsule ne pouvoit être libre tant que les Allemands posséderoient la Lombardie et les Deux-Siciles; aussi vouloit-il rendre la première au duc de Savoie, souverain italien et faire passer les secondes à une branche cadette de la maison qui régnoit en Espagne. Mais pour faire de si grandes choses il étoit contraint d'adopter les passions d'autrui et de les faire servir à ses fins, lui qui se sentoit un obscur parvenu, sans ami, sans appui, étranger, et, à ce titre, en butte à la haine de tous les Espagnols, qui ne lui pardonnoient pas de les vouloir arracher à leur paresse. La reine seule, qui conduisoit le roi, pouvoit le protéger, pourvu qu'il adoptât les volontés de l'un et de l'autre, leurs passions, et qu'il se jetât après eux tête baissée dans des entreprises qu'il n'approuvoit pas. Réduit ainsi à déployer ses prodigieux talens, sa connoissance de tous les intérêts de l'univers, son activité, ses ruses pour faire réussir des projets qu'il n'avoit point médités, il se trouvoit précipité sur une mer orageuse, et il ne voyoit de salut que dans la chance d'étendre la tempête sur tous les autres pays à la fois. (1)

(1) Albéroni, accusé pour toutes les fautes qu'on l'avoit contraint de faire, a été calomnié également par les Espagnols,

Dans cette situation déjà si périlleuse Albéroni vit tout à coup lui échapper le seul lien par lequel il tenoit au pouvoir. Philippe qui ne croyoit pas qu'il y eût jamais d'excès dans un amour légitime, fut réduit tout à coup, au mois d'octobre 1717, à un tel excès d'affaissement, de foiblesse de corps et d'incapacité d'esprit, qu'on crut qu'il n'en réchapperoit pas, et que pendant plusieurs semaines il ne put prendre aucune part à la décision des plus importantes affaires. (1) 1717.

Jusqu'à ce moment l'énergie du ministre avoit donné une impulsion nouvelle à tous les ressorts de la machine de l'État. Il continuoit à percevoir les contributions ecclésiastiques, au mépris des prohibitions du pape; il punissoit par la prison ou l'exil les prêtres réfractaires qui défendoient les priviléges de leur état; il avoit eu recours à des emprunts, à des augmentations de droits et de taxes sur les riches, et à la vente

par les Français et par les Italiens. Il paroît peint avec plus de justice dans la correspondance ministérielle de Dodington. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 27 et 28.—Lord John Russel paroît adopter un jugement également favorable d'Albéroni, dans son *History of the principal States of Europe from the peace of Utrecht*, T. II, p. 112.

(1) Lettre de MM. Stanhope et Dodington à lord Stanhope, du 1[er] novembre 1717, dans Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 27, p. 375. — Duclos, Mémoires secrets, T. LXXVI de la Collection, p. 251.

1717. des emplois lucratifs. L'enthousiasme des Espagnols avoit été excité par la conquête de la Sardaigne, et il étoit venu au secours du gouvernement par des dons volontaires. Albéroni faisoit acheter des vaisseaux et des munitions navales partout où il pouvoit se les procurer; il faisoit saisir les navires neutres pour les employer comme transports; il s'étoit procuré du métal en Hollande pour alimenter les fonderies d'artillerie qu'il avoit établies à Pampelune; il faisoit travailler avec une activité jusqu'alors inconnue dans les fabriques d'armes de la Biscaye, et la fabrication des divers articles d'équipement militaire et maritime qu'on avoit jusqu'alors importés de l'étranger, étoit poussée, sur différens points de l'Espagne, dans des établissemens tout nationaux. Il avoit levé seize régimens d'infanterie et huit de cavalerie; il avoit réussi à tirer parti de ces hommes mêmes que Philippe V avoit jusqu'alors regardés avec le plus de défiance; il avoit formé six régimens des Miquelets de l'Aragon, levés parmi les partisans les plus zélés de Charles III, et deux régimens des contrebandiers de la Sierra Morena. (1)

Mais dès que la maladie de Philippe V fut

(1) Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 27, p. 362. — *Lord Mahon, Hist. of England*, T. I, ch. 8, p. 437. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 167.

connue, ce mouvement patriotique se calma 1717.
tout à coup. A sa place on vit éclater la haine et la jalousie des Espagnols contre tout ce qui est étranger. Ils s'adressèrent au duc de Saint-Aignan, ambassadeur français à Madrid, pour qu'il sollicitât le Régent de les aider à se délivrer de la tyrannie des étrangers; c'est ainsi qu'ils désignoient l'autorité de la reine et d'Albéroni. Le duc d'Orléans se prêta sans hésiter à ces intrigues; il chargea, le 8 octobre, son ambassadeur, « d'assurer les Espagnols bien intentionnés (c'est-à-dire les conspirateurs), qu'en cas « de malheur ils peuvent attendre de lui la protection la plus forte, pour leur rendre le gouvernement de leur monarchie... Il ajoute, « qu'il procurera volontiers à la reine d'Espagne, « autant que la chose dépendra de lui, les « avantages qu'elle peut raisonnablement espérer, sommes d'argent, établissemens convenables en Italie, pour elle et pour ses enfans; « mais que les Espagnols doivent être les maîtres « du gouvernement, et que la régence ne conviendroit nullement à cette princesse, la couronne devant appartenir à des princes dont « elle n'étoit que la belle-mère. En un mot, il « veut qu'on l'exclue de la régence à quelque « prix que ce soit. Dans sa lettre du 15 novembre, il ordonne à l'ambassadeur de faire en « sorte qu'on réclame hautement sa protection

1717. « si le cas arrive. Il désigne les seigneurs qu'il « importe surtout de gagner, Aguilar, Vera« guas et las Torres ; il souhaite qu'on s'assure « du corrégidor, et de La Roche, secrétaire du « cabinet, et dépositaire de l'estampille » (1). Les menées secrètes continuèrent tout l'hiver. On répandit le bruit que la reine et Albéroni vouloient empoisonner le prince des Asturies, pour faire monter sur le trône le fils de l'Italienne. Lorsque Philippe V commença à se rétablir, au commencement de l'année 1718, le duc de Veraguas, qui paroît avoir été le plus actif dans la conspiration, fit passer au Régent un mémoire, dans lequel il disoit. « De deux cho« ses l'une : ou notre roi n'est plus capable de « s'occuper à l'avenir des soins de l'administra« tion, ou il est sous la direction du cardinal « Albéroni et des Italiens. Dans ce dernier cas, « il faut l'affranchir de son esclavage ; dans le « premier, il faut mettre les affaires de la mo« narchie entre les mains de ceux qui ont le « droit de tenir le gouvernail de l'État, quand « le roi ne peut gouverner. » Ainsi, il ne s'agissoit de rien moins que d'enlever de vive force au roi, sa femme et son ministre. Le Régent,

(1) Mém. du duc de Noailles, T. III, p. 163. Le duc de Saint-Aignan étoit Beauvilliers ; Flassan le dit frère du gouverneur du duc de Bourgogne. T. IV, p. 468. Je suppose qu'il étoit son neveu.

qui avoit déjà fait marcher du côté de la frontière trente bataillons et cinquante escadrons, à portée d'entrer en Espagne à la moindre réquisition des Espagnols, en tel nombre qu'ils jugeroient à propos (1), s'alarma cependant d'une rébellion si caractérisée. Il écrivit le 14 mars à l'ambassadeur, « que la tête du roi d'Espagne « pourroit fort bien n'être pas assez libre pour « s'appliquer au gouvernement, mais non pas « pour l'empêcher de punir, et de ranger à leur « devoir ceux de ses sujets qui voudroient en« treprendre quelque chose contre son auto« rité..... qu'ils ne sauroient mêler trop de « flegme et de sagesse à leur vivacité, pour ne « pas faire échouer leur dessein en se précipi« tant hors de saison. » Il finissoit cependant par les laisser faire, en leur disant. « J'avoue, « néanmoins, qu'ils en peuvent mieux juger « que je ne le puis faire de si loin » (2). Le comte d'Aguilar avoit formé le projet de s'assurer de la personne du prince des Asturies et de gouverner en son nom, après avoir fait déclarer Philippe incapable du gouvernement. « Prenez « garde, disoit le Régent à l'ambassadeur, de « vous embarrasser dans cette intrigue, de peur 1718.

(1) Lettre du Régent au duc de Saint-Aignan, du 29 novembre 1717. Noailles, T. III, p. 164.

(2) Noailles, T. III, p. 148. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 27, p. 377.

1718. « d'être découvert vous-même. » D'après les lettres de cet ambassadeur, du 19 avril et du 10 mai, ces projets n'étoient point abandonnés quoique Philippe fût alors aussi bien rétabli de santé qu'il pouvoit l'être.

Dubois poursuivoit pendant le même temps à Londres une négociation plus honorable, puisqu'elle avoit pour but le maintien de la paix en Europe; mais il n'y apportoit pas beaucoup plus de loyauté. Il avoit réussi à plaire à George Ier qu'il amusoit par des contes fort libres, et il vouloit profiter de l'influence de ce roi sur l'empereur, pour obtenir par lui sa nomination au cardinalat. Il ne négligeoit pas aussi ses avantages pécuniaires, et il obtint de l'Angleterre une pension secrète de 40,000 mille livres sterling. Déterminé par ces motifs, il sacrifia les intérêts de la France et de l'Espagne, afin de plaire à l'Angleterre et à l'empereur (1). Quatre articles formant les préliminaires d'une alliance dans laquelle l'empereur devoit entrer, furent arrêtés dans une convention particulière. L'empereur devoit renoncer à ses prétentions sur l'Espagne et les Indes, et abandonner la Sardaigne au duc de Savoie, en échange de la Sicile qui lui étoit rendue pour être réunie au royaume de Naples.

(1) Saint-Simon, T. XVI, p. 390. — *Lord Mahon*, ch. 8, p. 432. — Flassan, Diplomatie, T. IV, p. 462. — Lémontey, ch. 5, p. 139. — Noailles, T. III, p. 167.

Le duché de Parme et le grand-duché de Toscane étoient déclarés fiefs impériaux, et seulement sous cette condition dépendante, devoient passer, après la mort de leurs possesseurs, aux enfans de la reine d'Espagne; des garnisons suisses devoient les occuper jusqu'alors. On laissoit à la Hollande et à la Savoie la liberté d'accéder à ce traité, et si l'Espagne refusoit de l'accepter les alliés s'engageoient, dans un délai déterminé, à l'y contraindre par les armes. 1718.

Dans cet arrangement, tous les sacrifices étoient pour le roi d'Espagne, tous les profits pour l'empereur. Le premier devoit évacuer la Sardaigne qu'il avoit conquise, et renoncer à la réversion de la Sicile; l'indépendance de l'Italie étoit absolument sacrifiée; la suzeraineté du duché de Parme étoit ravie à l'Église; la Toscane étoit déchue de l'état de souveraineté à celui de fief; le duc de Savoie changeoit un royaume riche et populeux contre une île pauvre, malsaine et à moitié déserte; tandis que l'Autriche tenoit dans ses chaînes toute la Péninsule par la possession du Milanais, du Mantouan, des Deux-Siciles et l'allégeance de Parme et de Florence. Les Anglais n'avoient aucun intérêt à cet asservissement de l'Italie; mais ils ne s'étoient pas donné la peine de comprendre qu'il s'agissoit de son existence; l'intérêt et l'honneur de la France l'appeloient à s'y oppo-

1718. ser, à ne pas permettre qu'un roi Bourbon qu'elle avoit mis sur le trône d'Espagne, au prix de si grands sacrifices, fût affoibli et humilié; que le duc de Savoie, auquel elle ne devoit aucune reconnoissance, il est vrai, mais qu'il lui importoit de rendre puissant pour balancer l'Autriche, fût privé du royaume qu'elle lui avoit reconnu, et ne reçût qu'une compensation dérisoire. Ces motifs furent appréciés par plusieurs membres du conseil de régence; le duc du Maine soutint que le traité seroit aussi funeste à l'État qu'au Régent, le duc de Bourbon refusa de s'expliquer, d'Effiat s'absenta sous un vain prétexte, le Pelletier et Villeroy demandèrent un ajournement, le maréchal d'Uxelles déclara d'abord qu'il ne signeroit point; mais quelques caresses du Régent désarmèrent les plus difficiles; d'Uxelles, le garde des sceaux d'Argenson, et surtout le marquis de Torcy parlèrent en faveur des quatre articles, et le 18 juillet 1718, d'Uxelles, Stanhope, Cheverny et Stairs, signèrent à Paris la convention préparatoire. Puis Dubois signa, le 2 août suivant, à Londres, le traité définitif qui renversoit l'ancien système fédératif de la France. (1)

Mais Dubois, avec sa pétulance ordinaire,

(1) Lémontey, ch. 5, p. 140. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 175. — Saint-Simon, T. XIV, p. 345. — Villars, T. LXX, p. 10. — Duclos, L. III, p. 256.

avoit signé le traité avant que l'empereur eût donné sa renonciation au trône d'Espagne. Pendant ce temps, le roi George, qui se regardoit toujours comme le premier vassal de l'empereur, avoit travaillé avec zèle à délivrer celui-ci de l'inquiétude que lui causoit la guerre des Turcs. Par sa médiation et l'habileté de l'ambassadeur d'Angleterre, un traité, signé le 27 juin 1718 à Passarowitz, mit fin à la guerre de Turquie : c'étoit une trève de vingt-quatre ans entre la Turquie, l'Empire et la république de Venise; par cette trève l'Autriche acquéroit le Bannat-Temeswar, avec une partie de la Valachie, de la Servie et de la Bosnie. La république de Venise, au contraire, perdoit la Morée, et ce nouvel échec éprouvé par l'État jusqu'alors le plus belliqueux de l'Italie, rivoit davantage encore les chaînes de la Péninsule. Le cabinet de Vienne n'eut pas plutôt obtenu la paix, en sacrifiant son alliée, qu'avec sa mauvaise foi ordinaire il revint en arrière des concessions qu'il avoit faites pour la quadruple alliance; il se refusa à garantir la Toscane aux enfans d'Élisabeth Farnèse, et il apporta de telles modifications aux renonciations qu'elles étoient inacceptables, non seulement par l'Espagne, mais même par la France. (1) 1718.

(1) Lémontey, ch. 5, p. 144. — Coxe, Maison d'Autriche,

1718. Tandis que Dubois s'agitoit à Londres pour ramener l'empereur aux conditions qu'il avoit précédemment acceptées, et qu'il signoit même avec lord Stanhope, le 20 novembre 1718, une convention secrète destinée à retenir l'empereur dans les bornes de ce traité, le marquis de Nancré avoit été envoyé à Madrid avec le colonel Stanhope, cousin du ministre, pour communiquer les articles préliminaires convenus à la cour d'Espagne. Albéroni, qui n'avoit épargné aucun effort pour gagner l'amitié de l'Angleterre, qui lui avoit offert tous les avantages commerciaux qu'elle pouvoit désirer, qui tout au moins s'étoit flatté de sa neutralité, fut vivement irrité quand il lui vit faire à l'empereur des conditions si avantageuses, contre son propre intérêt et contre celui de l'équilibre de l'Europe. Il écrivoit à Dodington le 16 avril: « Je ne peux pas croire qu'un peuple si sage « remette le royaume de Sicile entre les mains « de l'archiduc pour le rendre formidable à l'Eu« rope. Je vous demande pardon, Monsieur, « mais je ne puis m'empêcher de dire que les « cabinets de l'Europe ont perdu la raison; « qu'on a mis à la place de la politique le caprice « de quelques individus, qui, sans rime ni rai-

T. IV, ch. 83, p. 324. — *Ibid.*, Maison de Bourbon, T. II, ch. 28, p. 419. — *Muratori, Annali ad Ann.*, T. XVI, p. 161.

« son, peut-être par des motifs particuliers, 1718.
« coupent et rognent des États et des royaumes,
« comme s'ils étoient des fromages de Hol-
« lande. » (1)

Mais Albéroni ne s'en tint pas à des paroles seulement; attaqué de toutes parts, il attaqua tout le monde à son tour. Le rétablissement de la santé de Philippe V lui avoit rendu tout son pouvoir. Il avoit fait preuve jusqu'alors d'un grand désintéressement, et il ne paroît pas qu'il ait jamais eu de traitement comme ministre d'Espagne; mais un des derniers actes de Philippe, avant sa maladie, avoit été de lui accorder le rang de grand d'Espagne, avec une pension de vingt mille ducats, et la nomination à l'évêché de Malaga. L'archevêché de Séville étant ensuite venu à vaquer, la reine l'y promut, mais, à la sollicitation du ministre autrichien, le pape accepta la démission que pour cette promotion Albéroni offroit de l'évêché de Malaga, et refusa de le préconiser archevêque de Séville(2). Aussi le ressentiment d'Albéroni contre l'empereur prenoit presque le caractère d'une querelle personnelle. Il avoit eu quelque soupçon des intrigues du duc de Saint-Aignan, am-

(1) Coxe, Maison de Bourbon, T. II, ch. 28, p. 411.

(2) *Ibid.*, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 27, p. 378 e 401; ch. 28, p. 412. Albéroni resta en effet toujours privé de ces deux siéges épiscopaux.

1718. bassadeur ordinaire de France, avec tous les mécontens espagnols; il savoit qu'ils avoient surtout laissé percer le désir de chasser d'Espagne tous les Italiens; à son tour il donna commission au prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, de resserrer les liaisons qu'il avoit déjà formées avec le duc du Maine et tout le parti de la vieille cour, pour entraver, ou, s'il étoit possible, faire destituer le Régent. Il sut que le roi d'Angleterre avoit demandé à son parlement des subsides pour équiper une escadre qui croiseroit dans la Méditerranée et protégeroit les côtes d'Italie; il chargea le duc de Monteleone, ambassadeur d'Espagne à Londres, de présenter une note très énergique contre cet armement maritime fait en temps de paix; il ne pouvoit, disoit-il, qu'alarmer le roi son maître et altérer la bonne harmonie qui régnoit entre les deux cours. Dès lors aussi, il commença à se rapprocher du Prétendant, et plus l'Angleterre paroissoit lui devenir hostile, plus il s'efforça de l'obliger à s'occuper de sa propre défense en y réveillant le parti des Stuarts.

Il existoit déjà un projet d'invasion pour ramener en Angleterre Jacques III, auquel il suffisoit de fournir des fonds pour le rendre redoutable. Charles XII, toujours entraîné par un orgueil insensé et par la colère, croyoit devoir à son caractère royal de se faire le champion de

la légitimité. Il avoit donc annoncé qu'il emploieroit volontiers sa redoutable épée à rétablir les Stuarts sur leur trône. Ses ambassadeurs, qu'il laissoit presque toujours sans argent, paroissoient disposés à spéculer sur la terreur qu'inspiroit toujours son nom, et dès l'an 1716, le baron de Gortz à La Haye, le comte de Gyllemberg à Londres et le baron de Sparr à Paris étoient entrés dans une intime correspondance avec Jacques III. Ils lui promettoient que, pourvu qu'on trouvât de l'argent, Charles XII débarqueroit en Angleterre avec douze mille Suédois, pour le replacer sur son trône. Toutefois Gyllemberg et Gortz avoient tous deux été arrêtés en 1717, et ce n'étoit qu'après de longues négociations qu'ils avoient été remis en liberté : leur irritation contre le roi George avoit redoublé (1); Albéroni leur fit passer un million de livres; tout son espoir, disoit-il, étoit dans les orages qui grondoient au nord : une négociation secrète s'étoit entamée dans l'île d'Aland, entre Charles XII et Pierre Ier; ils s'étoient promis de travailler en commun à la restauration des Stuarts; Charles XII devoit débarquer en Écosse, à la tête de trente mille hommes; le czar promettoit d'entrer en Alle- 1718.

(1) *Lord Mahon, Hist. of England*, T. I, ch. 8, p. 385-392. — Saint-Simon, T. XIV, p. 296.

1718. magne, avec cent cinquante mille Russes; la flotte espagnole devoit transporter le Prétendant en Angleterre avec des troupes de débarquement. Tous ces projets avortèrent parce que leur principale exécution étoit confiée à un monarque insensé. Charles XII, qui s'étoit obstiné au siége de Frederickshall en Norwège, malgré les rigueurs de l'hiver, y fut tué le 11 décembre 1718. Le joug qu'il avoit imposé à son peuple et qu'il avoit rendu insupportable, fut brisé; sa sœur Ulrique-Éléonore, fut proclamée reine, mais avec un pouvoir si limité, que pendant les soixante années qui suivirent, la Suède fut bien plutôt une république aristocratique qu'une monarchie, et le ministre principal de Charles XII, le correspondant d'Albéroni et du Prétendant, le comte de Gortz, périt sur un échafaud le 2 mars 1719. (1)

Tous les alliés sur lesquels Albéroni avoit compté lui manquoient l'un après l'autre, mais il ne se rebutoit point encore. Pendant tout l'hiver, il avoit fait travailler avec ardeur à l'équipement d'une puissante flotte; elle étoit composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, et de trois cents bâtimens de transport; et il y fit em-

(1) *Lord Mahon*, ch. 9, p. 479. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 29, p. 439. — Saint-Simon, T. XV, p. 308. *San Phelipe*, T. II, p. 173.

barquer environ trente mille hommes, avec un grand train d'artillerie (1). Le plus profond secret étoit observé sur le but de cette expédition, et peut être n'avoit-il pas toujours été bien arrêté dans l'esprit d'Albéroni. Il avoit cherché de bonne heure à alarmer Victor-Amédée sur les dispositions de l'empereur à son égard. Il avoit cherché à l'engager dans une alliance avec l'Espagne, dont la condition devoit être qu'il feroit la conquête du Milanais et du Mantouan, tandis que les Espagnols entreprendroient celle du royaume de Naples. Après l'avoir achevée, ils devoient marcher vers l'Italie septentrionale pour seconder les Piémontais. Albéroni offroit à Victor-Amédée, un million d'écus pour commencer la guerre, après laquelle la Sicile seroit cédée aux Espagnols pour être réunie au royaume de Naples. Victor-Amédée crut d'abord, comme il étoit assez probable, que la France étoit entrée dans ce projet, et il sembloit disposé à y donner les mains; il demandoit seulement plus d'argent, et un corps auxiliaire de douze mille Espagnols, dès le commencement de la guerre, qui seroit renforcé par vingt mille autres, après la conquête de Naples. Mais en même temps il négocioit avec l'Autriche, et lorsqu'il s'aperçut que l'Espagne étoit seule, il 1718.

(1) *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 180.

1718. se montra beaucoup moins disposé à conclure. (1)

La flotte espagnole mit enfin à la voile, de Barcelone le 18 juin 1718, et après avoir touché à Cagliari, elle vint débarquer le 1er juillet à quatre lieues de Palerme. Les Espagnols entreprenoient la conquête de la Sicile, sans prétendre pour cela se brouiller avec la maison de Savoie qui la possédoit depuis le traité d'Utrecht; ils annonçoient toujours les dédommagemens qu'ils lui assureroient en Lombardie, et qui faisant corps avec les États de Savoie, lui seroient bien plus avantageux que cette possession éloignée. Victor-Amédée n'avoit que sept mille hommes de troupes piémontaises dans toute l'île; il en avoit offensé le peuple par son administration cupide et rigoureuse; il avoit en même temps mis tout le clergé contre lui par une querelle sur les franchises des ecclésiastiques, et les moines ayant osé frapper d'excommunication ses officiers, il les avoit tous fait enlever de leurs couvens en une nuit, et les avoit fait déposer, sans vivres, sans viatique, sur les rivages de l'État de l'Église, en sorte que le pape étoit aussi irrité que ses propres sujets contre lui. En conséquence les Espagnols furent accueillis

(1) *Botta, Storia d'Italia,* T. VIII, L. XXXVII, p. 47.— *San Phelipe,* T. II, p. 171.

par les habitans de la Sicile, comme des libéra- 1718.
teurs. Palerme leur ouvrit ses portes le 13 juillet, presque toutes les autres villes suivirent cet exemple. Messine seule fit résistance. La garnison piémontaise s'étoit retirée dans la citadelle, et le marquis de Leyde en avoit commencé le siége, lorsque l'amiral Gastañeta fut averti qu'une escadre anglaise de vingt vaisseaux de guerre, sous les ordres de l'amiral Byng, avoit paru sur les côtes de Sicile. (1)

L'Espagne étoit alors en pleine paix avec l'Angleterre; le premier ministre d'Angleterre, le comte de Stanhope, venoit même d'arriver à Madrid, et quoiqu'il eût eu des explications assez vives avec Albéroni, elles étoient loin d'autoriser des hostilités. Gastañeta fut averti que Byng venoit de prendre sur ses vaisseaux à Naples trois mille soldats autrichiens avec l'intention de les introduire à Messine; il fit demander des explications à l'amiral anglais, qui répondit qu'on ne devoit point voir un acte d'hostilité dans ce service rendu à un allié (2). L'Espagnol cependant, considérant que la flotte anglaise, quoique comptant deux vaisseaux de moins, portoit plus de canons que la sienne et de plus gros calibre, que les vaisseaux anglais

(1) *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 181.

(2) *Ibid.*, T. II, p. 190. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 28, p. 426.

1718. étoient d'ailleurs de bien meilleure construction, et fort supérieurs pour la discipline et l'équipement, qu'enfin les Anglais avoient plus d'une fois donné à connoître leur jalousie de toute marine naissante, et leur intention de l'anéantir avant qu'elle pût entrer en rivalité avec eux, se détermina à lever le siége de Messine et à se diriger vers le midi. Bientôt parvenu dans les eaux de Syracuse, il fut averti que la flotte anglaise le suivoit. Son intention avoit été de se mettre en sûreté ou à Malte ou à Cagliari; mais il ne vouloit pas donner à sa retraite l'apparence d'une fuite, ou avouer qu'il regardoit les Anglais comme ennemis. Il ordonna donc de mettre à la cape, et de laisser passer la flotte anglaise avec une pleine confiance : Byng, au contraire, se préparant pour le combat, avoit renvoyé à Reggio les soldats autrichiens qu'il amenoit, et se dirigeant à pleines voiles sur les Espagnols, coupa leur escadre en deux, avant aucune explication. C'étoit le 11 août au matin. Les Anglais affirment qu'alors les Espagnols, dont quelques vaisseaux avoient déjà été forcés par eux de s'échouer, commencèrent le feu : quoique surpris et séparés les uns des autres, ils continuèrent à combattre en désespérés; mais ils n'avoient aucune chance; leurs vaisseaux échoués brûloient sur le rivage. Toute l'escadre espagnole fut prise ou détruite dans ce malheureux

combat, à l'exception de quatre vaisseaux et de six frégates. (1) 1718.

Quelque meurtrière qu'eût été la bataille de Syracuse, les Anglais prétendoient qu'elle ne devoit point rompre la paix, et ils pressoient toujours l'Espagne d'accéder à la quadruple alliance. Celle-ci, après le revers effroyable qu'elle venoit d'éprouver, n'étoit pas empressée de commencer les hostilités. Aussi Albéroni continua les négociations avec lord Stanhope, mais il éprouvoit la plus cruelle humiliation de voir anéantir en si peu de jours cette marine espagnole qu'il avoit créée par tant d'efforts, tant de sacrifices, et à laquelle il attachoit sa gloire. Quant à Philippe il retrouvoit dans son cœur la même obstination qui l'avoit soutenu dans ses précédens revers, et la même résolution de continuer la guerre, encore qu'il ne sût point de quelles forces il pourroit disposer.

Le duc d'Orléans auroit dû, autant que lui, s'affliger de ce désastre. Il avoit contracté une alliance personnelle avec George I[er]; mais il n'y avoit aucune bienveillance, aucune confiance, aucun intérêt commun entre la France et l'Angleterre; au contraire les Anglais voyoient toujours dans les Français des rivaux en poli-

(1) *San Phelipe*, T. II, p. 291. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. II, ch. 28, p. 423-428. — *Lord Mahon, Hist. of Engl.*, ch. 9, p. 456-469. — Lémontey, ch. 5, p. 149.

1718. tique, des rivaux pour le commerce et l'industrie, qu'ils désiroient humilier, tandis qu'il y avoit entre la France et l'Espagne une alliance naturelle et de situation, un besoin commun de relever leur marine, et le sentiment profond qu'ils ne pourroient tenir la mer contre les Anglais qu'autant qu'ils seroient réunis. Mais le Régent étoit trop léger, trop insouciant, trop indifférent à l'avenir de la France pour y songer. Il rioit, et c'étoit aussi le ton de sa cour, de l'humiliation de Philippe qu'il regardoit comme son ennemi personnel, ou de l'abaissement du renard savoyard, Victor-Amédée, qu'il disoit s'être pris dans ses propres filets. La France entière ne vouloit voir dans Albéroni qu'un intrigant sorti de bas lieu, élevé par ses bouffonneries, sans mœurs et sans bonne foi; elle ne le croyoit occupé qu'à bouleverser l'Europe; elle le condamnoit comme imprudent et présomptueux à cause de ses revers, sans lui tenir compte des prodiges qu'il avoit accomplis; elle le comparoit enfin à Dubois, et en se moquant de l'humiliation du fils du jardinier elle se plaisoit à prévoir celle du fils de l'apothicaire. Leur fortune étoit assez semblable, leur habileté pouvoit être égale aussi. Mais il y avoit dans Albéroni une noble pensée, et le désir de faire faire de grandes choses par la nation dont il régloit les destinées; il n'y avoit dans Dubois

que le mépris de tout sentiment élevé, le sacrifice des principes comme des hommes à son intérêt personnel, et l'indifférence la plus absolue à l'honneur de la nation, qui s'étonnoit de se voir gouvernée par lui. Au reste Dubois fut de tous les témoins de cette catastrophe celui qui jouit le moins des revers de son rival. Il en éprouvoit un lui-même qui compromettoit sa réputation d'habileté : il avoit été pris pour dupe par le cabinet de Vienne. L'accession de l'empereur au traité qu'on avoit, par avance, nommé de la quadruple alliance, étoit arrivée; elle n'étoit point conforme aux conventions, Charles VI continuoit à refuser au roi d'Espagne le titre des possessions qu'il lui abandonnoit. D'autre part, Victor-Amédée, prêt à perdre la Sicile, préféra accepter le dédommagement, tout insuffisant qu'il étoit, que lui promettoient les alliés, plutôt que d'attendre celui que le roi d'Espagne ne seroit jamais en état de lui donner en Lombardie. Il adhéra, le 8 novembre 1718, aux conventions de Londres. Ce fut seulement le 16 février suivant que les Hollandais y accédèrent à leur tour, et que la ligue fut ainsi, de fait comme de nom, une quadruple alliance. (1) 1718.

(1) *Botta, Storia d'Italia*, T. VIII, ch. 37, p. 61. Sur les prodigieux travaux d'Albéroni, voyez *Lord Mahon*, ch. 9, p. 436. — Coxe, ch. 28, p. 433. — Flassan, Diplomatie française, T. IV, p. 466.

1718. Il y avoit eu quelque grandeur dans les événemens qui venoient d'ébranler l'Europe; mais en France, où l'on paroissoit s'agiter, et où chaque année fournit à l'inépuisable et amusante loquacité de Saint-Simon plus d'un volume de détails, quand on cherche à s'en rendre compte, on n'y trouve, sous les formes piquantes qu'il a su leur donner, qu'une rebutante futilité. La querelle, long-temps comprimée des ducs et pairs avec le parlement, sur la manière dont le premier président devoit les saluer en leur demandant leur suffrage, faisoit enfin explosion. Un parlementaire irrité, on croyoit que c'étoit le président de Novion, avoit fait circuler un écrit anonyme, où il dévoiloit l'origine de la plupart des maisons ducales, et où il flétrissoit la création des nouveaux pairs pendant les derniers règnes, en rapportant les scandales, les motifs si souvent honteux qui s'y rattachoient (1). Le Régent, effrayé de la colère des pairs, et de la résolution qu'il sut qu'ils avoient formée de se rendre au parlement et d'arracher de vive force les distinctions honorifiques auxquelles ils prétendoient, consacra par un arrêt du conseil toutes leurs prétentions. Mais sa condescendance ne fit que déplacer la tempête et redoubler sa fu-

(1) L'extrait de cette pièce et la réponse des Pairs se trouvent aux Mémoires de Richelieu, par Soulavie, T. II, p. 347.

reur. L'explosion fut terrible dans l'assemblée 1718.
des chambres, et la résolution d'en venir aux dernières extrémités parut si ferme, que le Régent, suivant sa coutume, céda au danger le plus prochain, et anéantit sa décision avec la même promptitude et la même foiblesse qu'il l'avoit portée. (1)

Une autre querelle brouilloit alors bien plus profondément la cour. Le duc de Bourbon, jeune homme farouche, d'une intelligence bornée, d'un aspect hideux depuis qu'il avoit perdu un œil, et brutal dans ses haines comme dans ses amours, poursuivoit la dégradation des princes légitimés, moins peut-être par orgueil que par suite de l'antipathie qu'il avoit conçue contre sa propre tante, la duchesse du Maine; il avoit engagé le comte de Charolais son frère, et le prince de Conti à s'associer à lui dans cette poursuite. La duchesse du Maine, sœur de son père, se croyoit, en raison de son extrême petitesse, un être tout aérien : sa taille étoit celle d'un enfant de dix ans; elle avoit établi à Sceaux sa petite cour composée de poètes, de gens de lettres qui l'enivroient de flatteries; elle y vivoit dans un luxe extravagant, au milieu de fêtes continuelles et de la mol-

(1) Lémontey, ch. 6, p. 168. — Saint-Simon, T. XIV, p. 178.

1718. lesse; elle ruinoit son mari qu'elle méprisoit; mais comme elle pétilloit d'esprit, elle se croyoit propre à tout, et fut tout à coup séduite par la fantaisie de jouer un rôle politique. C'étoit le 22 août 1716 que M. le Duc avoit présenté au Régent une requête signée de lui, du comte de Charolais et du prince de Conti contre les princes légitimés; aussitôt les ducs et pairs présentèrent de leur côté leur requête. Ils s'étoient soumis à céder le pas aux princes légitimés, tant que ceux-ci avoient rang de princes du sang, mais ils ne vouloient point reconnoître entre eux et ces princes de rang intermédiaire, et si MM. du Maine et de Toulouse cessoient d'être princes du sang, ils demandoient qu'ils ne prissent rang que de l'érection de leurs pairies (1). La duchesse du Maine se jeta de tout son cœur dans cette querelle : dès ce moment les poètes et les comédiens firent place dans son palais aux jurisconsultes et aux érudits : « on « vit la princesse elle-même, cachée dans son « lit sous des amas d'in-folio, compulser de « poudreuses chroniques, et mettre en ordre les « innombrables citations dont les jésuites lui « envoyoient le tribut. Ce qui peut frapper au- « jourd'hui dans les volumineux écrits que les « deux partis mirent au jour, c'est la nou-

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 188, 277 et 369.

« veauté du langage dans lequel, pour capter 1718.
« la faveur publique, ils s'exprimoient sur la
« puissance souveraine. L'autorité royale y étoit
« représentée comme un dépôt et un mandat,
« la monarchie comme un simple contrat civil,
« et la nation comme la maîtresse et l'arbitre de
« ses droits. » (1)

Pour se faire un parti, la duchesse du Maine travailla à remuer la noblesse qui se sentoit offensée de ce qu'un ordre nouveau, né des faveurs et des intrigues de cour, recruté des mignons de Henri III et des maîtresses de Henri IV, se plaçoit entre le trône et elle. Quelques grandes familles qui n'étoient pas décorées de la pairie donnèrent l'exemple; celles-ci convoquèrent des assemblées de la noblesse, d'abord dans Paris, ensuite dans les provinces, pour protester contre la distinction à laquelle prétendoient les ducs et pairs, et pour rappeler l'égalité entre gentilshommes, dont le roi lui-même n'étoit que le premier. Les pairs, de leur côté, les repoussèrent avec le plus profond dédain. « Tel fut ce groupe, dit Saint-
« Simon, qui, depuis les Châtillon, les Rieux,
« jusqu'aux Bonnetôt et autres fils de secré-
« taires du roi et de fermiers, osèrent se pro-
« duire comme un corps, sous l'auguste nom

(1) Lémontey, ch. 6, p. 171. — Mad. de Staal, Collection, T. LXXVII, p. 337.

1718. « du second des trois états du royaume. (1) » Le Régent, alarmé de voir la noblesse se constituer de sa seule autorité en corps délibérant, réprimanda les six députés qui lui présentèrent son mémoire, et un arrêt du conseil de régence défendit aux nobles de s'assembler de nouveau. Les chevaliers de Malte obéirent, quoique le grand-prieur les eût convoqués au Temple, mais la plupart des gentilshommes se rassemblèrent chez M. de Châtillon, et y dressèrent une protestation où ils soutenoient que le jugement des princes n'appartenoit qu'au roi majeur, ou aux états-généraux (2). Malgré cet appel à une autorité dont le nom étoit toujours redoutable, ou plutôt peut-être en raison même de cet appel, un conseil extraordinaire de régence, le 1er juillet 1717, dépouilla les princes légitimés du droit que leur avoit attribué le feu roi, de succéder au trône, et de la qualité de princes du sang, en leur conservant toutefois pour la vie ce qu'on nommoit les honneurs du parlement. (3)

Rien n'étoit terminé par cette décision, encore que le Régent, qui, selon l'expression de Lémontey, méprisoit les dangers, et redoutoit

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 463.
(2) Lémontey, ch. 6, p. 172. — Saint-Simon, T. XIV, p. 511. — Duclos, T. LXXVI, p. 264.
(3) Saint-Simon, T. XIV, p. 513.

les embarras, se fût attaché à trouver un *mezzo-termine*, et à ménager dans le duc du Maine et le comte de Toulouse les frères de sa femme : il les avoit profondément offensés. La duchesse du Maine avoit dit, assure-t-on, « que quand « on avoit une fois été déclarés habiles à succé-« der à la couronne, il falloit, plutôt que se « laisser arracher ce droit, mettre le feu au milieu « et aux quatre coins du royaume » (1). Les pairs se déchaînoient contre les princes légitimés et la noblesse contre les pairs. Le parlement, indépendamment de ces querelles, entroit en lutte avec le Régent à l'occasion des finances. Le système de Law, sur lequel nous reviendrons, avoit pris des développemens menaçans; le parlement le repoussoit par instinct, et sans y rien comprendre; D'Aguesseau avoit paru au Régent l'homme qui contribuoit le plus à entretenir dans le parlement cet esprit d'opposition, ou du moins l'homme qui, par sa réputation de savoir et de vertu, la rendoit le plus redoutable; il lui fit redemander les sceaux par M. de la Vrillière, le 28 janvier 1718, en lui conseillant en même temps de s'en aller à sa terre de Fresnes jusqu'à nouvel ordre. D'Argenson, alors lieutenant de police, fut nommé garde des sceaux. Le duc de Noailles, arrivé au Palais-Royal, dit 1718.

(1) Saint-Simon, T. XIV, p. 461.

1718. alors au Régent : « Monseigneur, je vois bien « que la cabale l'emporte, et puisqu'on attaque « un aussi honnête homme que M. le Chancelier, « et mon meilleur ami, je vois bien qu'on m'at« taque aussi », et il rendit sa commission de président au conseil des finances ; elle fut également donnée à d'Argenson (1). La qualité de Law, comme étranger de nation et de religion, faisoit plus contre lui que toutes les déceptions du crédit ; les remontrances prenoient un caractère toujours plus âpre ; elles ne tendoient pas à moins qu'à faire intervenir l'autorité du parlement en toute chose, et à ne laisser au Régent qu'une vaine et légère apparence de pouvoir (2). Un édit

(1) Mémoires de Dangeau, Tome IV, p. 45. — Noailles, T. LXXIII, p. 176.

(2) Saint-Simon, T. XV, p. 381. La publication des Mémoires du cardinal de Retz à cette époque, avoit excité dans le public une fermentation qui avoit gagné surtout la chambre des enquêtes. Non seulement tous les propos des salons indiquoient le renouvellement d'un esprit de liberté qu'on avoit cru étouffé par un long despotisme, on sentoit aussi un désir puéril de répéter ces scènes de la Fronde pour lesquelles Gondi avoit su éveiller tant d'intérêt. Mais quelque frivoles qu'eussent paru les adversaires du cardinal Mazarin, ils étoient fort supérieurs en talent et en caractère aux contemporains du Régent. Le premier président de Mesmes, qui vouloit imiter Matthieu Molé, quoique dévoué au duc du Maine, l'étoit plus encore à l'argent et au plaisir, et le duc d'Orléans avoit payé avec prodigalité, plus d'une fois, son acquiescement ; et quant à la tourbe des jeunes conseillers des enquêtes, leur opposition s'exhaloit en chansons et non en décrets courageux. Duclos, Mémoires secrets, p. 308.

du 1er juin 1718, qui autorisoit une nouvelle jonglerie sur les espèces, par laquelle la valeur du marc d'argent étoit portée de quarante à soixante livres, ajoutoit à l'irritation du public, et rendoit plus honorable l'opposition du parlement. A toutes ces causes de mécontentement se joignoient le dégoût et l'indignation que causoient les récits qui circuloient sur les scandaleuses débauches du Régent et de sa fille, comme aussi les bruits qui se renouveloient sur le danger que couroit le jeune roi entre les mains d'un tel gardien (1). La reine d'Espagne avoit contribué à les répandre; elle les exprimoit avec sa fougue ordinaire; les dévots, la vieille cour, et les habitués de Sceaux en étoient à Paris les échos; le maréchal de Villeroi les accréditoit par malice, autant que par vaine gloire, en affectant d'étaler, autour de l'enfant royal, des précautions absurdes et outrageantes, sur tout ce qui étoit destiné à son service. Un obscur ennemi, nommé la Grange-Chancel, auteur froid et dur de quelques mauvaises tragédies, qui étoit reçu et fêté à Sceaux, écrivit vers ce temps-là, sous le titre de Philippiques, une ode où toutes les abominations qui circuloient

1718.

(1) *Voyez*, dans Saint-Simon, la terreur de Fontanieu, lorsque ce duc lui demanda si le Régent pouvoit compter entièrement sur lui. Il ne douta pas qu'on ne vînt lui proposer un attentat contre la vie du roi. Tome XVI, p. 447.

1718. sur le duc d'Orléans étoient répétées. Le Régent en ayant entendu parler, exigea du duc de Saint-Simon qu'il lui apportât cette pièce. « En la lisant, il s'arrêtoit de fois à autre pour « m'en parler, sans en paroître fort ému. Mais « tout d'un coup je le vis changer de visage, « et se tourner vers moi les larmes aux yeux, « et près de se trouver mal. — Ah ! me dit-il, « c'en est trop, cette horreur est plus forte que « moi. — C'est qu'il en étoit à l'endroit où le « scélérat montre M. le duc d'Orléans dans le « dessein d'empoisonner le roi, et tout prêt « d'exécuter son crime. » (1)

Sans l'arrivée de Dubois, qui, le 20 août, revint à Paris, tout fier d'apporter le traité de la quadruple alliance, on ne sauroit dire jusqu'où les irrésolutions du Régent auroient laissé le parlement et l'opinion publique se corrompre mutuellement. Il sentoit la nécessité de casser les derniers édits du parlement, dans un lit de justice; mais Villeroi et tout son parti n'auroient pas manqué de dire que c'étoit vouloir tuer le jeune roi, que de le conduire au palais en pompe, au milieu d'une immense cohue,

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 297. — Duclos, p. 347. La Grange fut arrêté et envoyé aux îles Sainte-Marguerite, d'où il sortit pendant la Régence même, et se montra librement dans Paris ; sans doute le Régent vouloit, en le relâchant, détruire l'opinion où l'on étoit qu'il l'avoit fait assassiner.

pour une longue cérémonie, par les chaleurs étouffantes qu'il faisoit alors. Saint-Simon proposa de tenir le lit de justice aux Tuileries; et il promit de s'entendre avec Fontanieu, chargé du garde-meuble, pour que les salles fussent préparées avec le plus profond secret. Le duc de Bourbon, pendant ce temps, pressoit le Régent, puisqu'il étoit dans la nécessité de faire un coup d'État, de n'en pas faire à deux fois; d'humilier le parlement et de lui ôter le droit de remontrances; mais en même temps de perdre sans retour les princes légitimés, de leur ôter, avec les droits, toutes les distinctions honorifiques des princes du sang, de les dépouiller en même temps de leurs gouvernemens et de leurs charges, et d'ôter en particulier la surintendance de l'éducation du roi au duc du Maine. Cette violence de caractère du duc de Bourbon se peignit tout entière dans des conférences qu'il rechercha avec le duc de Saint-Simon. Ce dernier, quoique ennemi acharné des princes légitimés, croyoit imprudent de les attaquer en même temps que le parlement, et redoutoit de précipiter ainsi l'État dans une guerre civile. « Plein de son idée, raconte Saint-Simon, M. le « Duc revint à ce que je lui avois avoué qu'il « étoit utile d'ôter le roi des mains de M. du « Maine; que cela posé, il falloit voir s'il y avoit « espérance certaine de le faire dans un autre 1718.

1718. « temps, et de le faire alors avec moins de dan-
« ger. Que plus on laisseroit le duc du Maine
« auprès du roi, plus le roi s'accoutumeroit à
« lui, et qu'on trouveroit dans le roi un obstacle
« qui, par son âge, n'existoit pas encore; que
« plus M. du Maine avoit gagné de terrain de-
« puis la régence, par la seule considération de
« l'éducation, qui le faisoit regarder comme le
« maître de l'État à la majorité, plus il en gagne-
« roit de nouveau, à mesure que le roi avance-
« roit en âge, plus il seroit difficile et dangereux
« de l'attaquer..... Que le Régent étoit perdu si
« M. du Maine demeuroit auprès du roi jus-
« qu'à la majorité; que les princes du sang, et
« lui nommément, ne l'étoient pas moins; qu'il
« y demeureroit certainement, si à l'occasion
« présente l'éducation ne lui étoit pas ôtée.....
« Ajustez cela, dit-il, comme il vous plaira,
« mais voilà le fait : car de me fier à ce que
« M. le duc d'Orléans me promettra, c'est un
« panneau où je ne donnerai plus, et de me jouer
« à être perdu dans quatre ans, c'est ce que je
« ne ferai jamais. — Mais la guerre civile, lui
« repartis-je. — La guerre civile, me répliqua-
« t-il, voici ce que j'en crois : M. du Maine sera
« sage ou ne le sera pas. De cela on s'en aper-
« cevra bientôt en le suivant de près. S'il est
« sage, comme je le crois, point de troubles;
« s'il ne l'est pas, plus de difficulté à le dépouil-

« ler. — Mais son frère, interrompis-je, dont le 1718.
« gouvernement est demi soulevé; s'il s'y jette ?
« — Non, me dit-il, il est trop honnête homme,
« il n'en fera rien, mais il le faudra observer, et
« l'empêcher d'y aller. — En l'arrêtant donc,
« ajoutai-je? — Bien entendu, me dit-il, et
« alors il n'y a pas d'autre moyen, et il le méri-
« tera, car il faut commencer par le lui dé-
« fendre. » (1)

« Après quelques courts propos là-dessus, je
« lui demandai comment il l'entendoit pour l'é-
« ducation. — La demander, me répondit-il,
« avec vivacité. — J'entends bien, lui repartis-
« je, mais vous souciez-vous de l'avoir? — Moi,
« non, me dit-il; vous jugez bien qu'à mon âge,
« je n'ai pas envie de me faire prisonnier, mais
« je ne vois point d'autre moyen de l'ôter à
« M. du Maine, que de me la donner... je ne
« m'en soucie point du tout, mais il ne me con-
« vient pas de la demander et de ne pas l'avoir.
« Il faut que je la demande et par conséquent
« que je l'aie. » (2)

Personne ne songeoit aux funestes conséquences de confier l'éducation d'un roi à un jeune prince de mœurs détestables et d'un caractère odieux; mais Saint-Simon ne jugeoit pas

(1) Saint-Simon, T. XVI, p. 452-458. Duclos ne fait presque que copier Saint-Simon. Mémoires secrets, p. 316.

(2) Saint-Simon, *ibid.*, p. 460.

1718. sans danger pour le Régent, d'agrandir un prince du sang, et la seconde personne de l'État, en lui confiant l'éducation du roi ; le duc d'Orléans, par pure foiblesse, étoit cependant assez disposé à la lui donner, seulement parce que le duc de Bourbon la demandoit impérieusement. Les difficultés cependant se multiplioient et la foiblesse du duc d'Orléans étoit telle que ses confidens trembloient de lui voir tout ajourner plutôt que de les résoudre. Mais Dubois avoit autant d'audace que d'adresse : méprisant l'esprit et les talens de M. le Duc, il ne craignit point de lui donner sur le roi une influence dont probablement il ne sauroit pas profiter. Il résolut et fit résoudre au Régent de frapper tous ses ennemis à la fois, et de rendre le coup d'Etat complet.

Un conseil de régence fut convoqué pour le vendredi 26 août 1718, à huit heures du matin, dans le cabinet du roi, et un lit de justice à dix heures, dans la chambre du dais. Le secret avoit été bien gardé, et les convocations furent faites le jour même à six heures du matin. Des corps armés occupèrent dès la pointe du jour les issues du palais. Les deux princes légitimés s'étant présentés, le Régent leur laissa entendre qu'ils feroient mieux de ne pas demeurer présens à ces deux réunions, où il pourroit se passer des choses qui leur seroient désagréables ; et l'un avoit si peu de courage, l'autre si peu d'ambi-

tion, qu'ils se retirèrent aussitôt. Le seul duc d'Antin, qui, comme eux, étoit beau-frère de la duchesse d'Orléans et fils de Mme de Montespan, demeura dans le cabinet du roi. Le Régent ne le craignoit point, car c'étoit, disoit-il, un parfait courtisan, sans honneur et sans humeur. (1) 1718.

Le Régent commença la séance au conseil de régence, en y faisant lire les lettres de provision du nouveau garde des sceaux d'Argenson, qui remplaçoit le chancelier D'Aguesseau, exilé à sa terre de Fresnes. Il énonça ensuite, en peu de mots, les raisons qui avoient fait résoudre de casser les arrêts du parlement, et de le faire par un arrêt du conseil de régence; que, pour éviter une désobéissance formelle du parlement qui auroit refusé de l'enregistrer, il avoit résolu de le faire en un lit de justice et de le tenir fort secret. Il donna ensuite la parole au garde des sceaux. D'Argenson, comme lieutenant de police, avoit éprouvé plusieurs affronts du parlement, et saisissoit avec plaisir l'occasion de se venger. Il expliqua, mais dans l'intérêt du pouvoir absolu, ce que c'étoit que l'usage des re-

(1) Lémontey, ch. 6, p. 187. — Saint-Simon, T. XVII, p. 87-95. Dangeau, plus parfait courtisan encore, raconte ce coup d'État qui abattoit ses anciens amis avec autant d'indifférence que de platitude. Tome IV, p. 69-73. — Villars, T. LXX, p. 17-20.

1718. montrances, d'où il venoit, ses utilités, ses inconvéniens, ses bornes, la grâce qu'avoit faite le Régent de les avoir rendues, l'abus qui en étoit fait, la distinction de la puissance royale d'avec l'autorité du parlement émané du roi, l'incompétence des tribunaux en matière d'État et de finances, et la nécessité de la réprimer par une manière de code qui fût à l'avenir la règle invariable du fond et de la forme de leurs remontrances. Il donna ensuite lecture de l'arrêt, tel qu'il est conservé au Recueil des Ordonnances, dans lequel, après un préambule très sévère pour le parlement, il remettoit en vigueur toutes les restrictions au droit de remontrances que le feu roi y avoit apportées en 1667. (1)

Le duc d'Orléans reprit ensuite la parole d'un ton plus ferme et plus maître que de coutume. Il dit qu'après avoir jugé le procès qui s'étoit élevé entre les princes du sang et les légitimés, il n'étoit pas moins obligé de faire justice aux pairs de France qui l'avoient demandée en même temps au roi par une requête en corps; que la faveur de quelques princes, et encore bien nouvellement, avoit interverti le rang des pairs; que ce préjudice fait à cette dignité n'avoit duré qu'autant que l'autorité

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 104-107. — Anciennes Lois françaises, T. XXI, p. 159.

qui avoit forcé les lois; qu'ainsi les ducs de Joyeuse et d'Epernon ainsi que MM. de Vendôme avoient été remis en règle et en leur rang d'ancienneté parmi les pairs, aussitôt après la mort de Henri III et de Henri IV. Il avoit en conséquence fait dresser une autre déclaration qu'il fit lire par le garde des sceaux. Toutes les prérogatives successivement accordées par Louis XIV à ses enfans naturels y étoient révoquées, le duc du Maine et le comte de Toulouse étoient déclarés n'avoir rang et séance que du jour de l'érection de leurs pairies et ne devoir jouir d'autres honneurs et droits que de ceux attachés à leurs pairies (1). Après que les deux princes du sang, duc de Bourbon et prince de Conti, eurent approuvé, Saint-Simon remercia, au nom des pairs de la justice qui leur étoit rendue, et déclara qu'il ne leur appartenoit point de voter. Cependant il savoit bien que les autres membres du conseil de régence et surtout les maréchaux de Villeroi, de Villars, de Tallard, d'Huxelles, de Besons, d'Estrées, étoient favorables au duc du Maine; ils se laissèrent intimider et ils votèrent d'un mouvement de tête seulement la déclaration proposée. Une autre déclaration qui rendoit, par grâce, au comte de Toulouse, et comme une exception personnelle qui finiroit 1718.

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 209. — Anc. Lois françaises, T. XXI, p. 165.

1718. avec lui, les honneurs dont il jouissoit alors, passa de même en silence. Puis M. le Duc s'adressant au Régent, lui dit : « Puisque vous faites « justice à MM. les ducs, je crois être en droit « de vous la demander pour moi-même. Le feu « roi a donné l'éducation de Sa Majesté à M. le « duc du Maine, j'étois mineur, et dans l'idée « du feu roi M. du Maine étoit prince du sang « et habile à succéder à la couronne. Présente-« ment je suis majeur, et non seulement M. du « Maine n'est plus prince du sang, mais il est « réduit à son rang de pairie; M. le maréchal « de Villeroi est aujourd'hui son ancien et le « précède partout, il ne peut donc plus demeu-« rer gouverneur du roi sous la surintendance « de M. du Maine. Je vous demande cette place « que je ne crois pas qui puisse être refusée à « mon âge, à ma qualité, ni à mon attache-« ment pour la personne du roi et pour l'État; « j'espère, ajouta-t-il en se tournant vers sa « gauche, que je profiterai des leçons de M. le « maréchal de Villeroi pour m'en bien acquitter « et mériter son amitié. » Le duc d'Orléans répondit que la demande de M. le Duc étoit juste, et qu'il ne croyoit pas qu'elle pût être refusée. Après les opinions prises en s'inclinant simplement, le maréchal de Villeroi pâle et agité murmuroit tout seul. Enfin, comme un homme qui prend son parti, il se tourna vers le Régent, la

tête basse, les yeux mourans, la voix foible : « Je ne dirai que ces deux mots-là, dit-il, voilà « toutes les dispositions du roi renversées, je ne « le puis voir sans douleur. M. du Maine est « bien malheureux ! — Monsieur, répondit le « Régent d'un ton vif et haut, M. du Maine est « mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi « découvert que caché. »(1) 1718.

Pour sanctionner tout ce qui venait d'être fait, il falloit encore l'enregistrement de toutes ces déclarations par le parlement, et comme ce corps n'arrivoit point, le bruit commença à se répandre au conseil de régence, qu'il avoit refusé de se rendre aux Tuileries pour le lit de justice. Le garde des sceaux témoigna qu'il ne pouvoit croire que le parlement se portât à cette désobéissance, mais qu'il seroit trop pernicieux de laisser l'autorité du roi en avoir le démenti, et que dans ce cas il faudroit prononcer l'interdiction du parlement sur-le-champ. Quoiqu'il fût évident que le Régent n'avoit point pour lui la majorité dans le conseil de régence, telle étoit la puissance des habitudes des courtisans et la foiblesse de caractère de tous ces vieux maréchaux qui lui étoient opposés, qu'ils se prononcèrent tous pour l'interdiction si le parlement n'obéissoit pas.

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 118. — Mad. de Staal, p. 355.

1718. Mais on s'étoit alarmé sans raison sur l'obéissance du parlement. Il arrivoit à pied, sur deux files. Cent soixante-dix magistrats, en robes rouges, avoient voulu traverser Paris en procession, pour réveiller l'affection du peuple et l'intéresser à leur défense. Le peuple demeura froid et indifférent. Les parlementaires s'étoient montrés mutins et chicaneurs, sans manifester ni l'intelligence des affaires, qui obtient du crédit, ni l'élévation du caractère, qui conserve la force. Le garde des sceaux expliqua dans son discours les diverses résolutions qui venoient d'obtenir la sanction du conseil de régence. Il faut laisser Saint-Simon peindre cette scène. « Un silence extrême annonçoit éloquemment « la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité « de toutes les diverses attentes. Ce parlement, « qui sous le feu roi même avoit souvent mandé « ce même d'Argenson, et lui avoit, comme « lieutenant de police, donné des ordres debout « et découvert à la barre; ce parlement, qui « depuis la régence avoit déployé sa mauvaise « volonté contre lui, jusqu'à donner tout à « penser, et qui retenoit encore des prisonniers « et des papiers pour lui donner de l'inquiétude; « ce premier président si supérieur à lui, si « orgueilleux, si fier de son duc du Maine, si « fort en espérance des sceaux; ce Lamoignon « qui s'étoit vanté de le faire pendre à sa chambre

« de justice, où lui-même s'étoit si complétement déshonoré, ils le virent revêtus des ornemens de la première place de la robe, les présider, les effacer, et, entrant en fonctions, les remettre en leur devoir et leur en faire leçon publique et forte, dès la première fois qu'il se trouvoit à leur tête. On voyoit ces vains présidens détourner leurs regards de dessus un homme qui imposoit si fort à leur morgue et qui anéantissoit leur arrogance dans le lieu même d'où ils la tiroient.... Pendant le discours du garde des sceaux une consternation générale se répandit sur tous leurs visages. Presque aucun de tant de membres n'osa parler à son voisin... Une douleur amère, et qu'on voyoit pleine de dépit, obscurcit le visage du premier président. La honte et la confusion s'y peignirent. Ce que le jargon du palais appelle le grand banc, pour encenser les mortiers qui l'occupent, baissa la tête à la fois comme par un signal.... Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration; chaque période sembloit redoubler à la fois l'attention et la désolation de tous les officiers du parlement... 1718.

« Après les opinions, je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir : c'étoit le premier président qui vouloit parler et faire la remontrance, qui a paru pleine de la malice la plus raffinée,

1718. « d'impudence à l'égard du Régent et d'insolence « pour le roi. Le scélérat trembloit toutefois en « la prononçant. Sa voix entrecoupée, la con- « trainte de ses yeux, le saisissement et le trouble « visible de toute sa personne démentoient ce « reste de venin, dont il ne put refuser la liba- « tion à lui-même et à sa compagnie. Ce fut là « où je savourai avec toutes les délices qu'on ne « peut exprimer le spectacle de ces fiers légistes, « qui osent nous refuser le salut, prosternés à « genoux, et rendant à nos pieds un hommage « au trône, tandis que nous étions assis et cou- « verts sur les hauts siéges, aux côtés du même « trône.... Mes yeux fichés, collés, sur ces « bourgeois superbes, parcouroient tout ce « grand banc à genoux ou debout..... Vil petit « gris qui voudroit contrefaire l'hermine, et ces « têtes découvertes et humiliées à la hauteur de « nos pieds. La remontrance finie, le garde des « sceaux monta au roi, puis, sans reprendre « aucun avis se remit en place, jeta les yeux « sur le premier président et prononça : *Le roi « veut être obéi et obéi sur-le-champ*.... Ce grand « mot fut un coup de foudre qui attéra prési- « dens et conseillers de la façon la plus marquée. « Tous baissèrent la tête, et la plupart furent « long-temps sans la relever. Le reste des spec- « tateurs, excepté les maréchaux de France,

« parurent peu sensibles à cette désolation » (1). 1718.
Nous ne suivrons pas l'orgueilleux et haineux duc et pair dans le récit de la suite de cette séance, et de son triomphe sur le premier président. « L'insulte, dit-il, le mépris, le dédain, « le triomphe, lui furent lancés de mes yeux « jusqu'en ses moëlles. Souvent il baissoit la « vue quand il attrapoit mes regards; une fois « ou deux il fixa les siens sur moi, et je me « plus à l'outrager par des sourires dérobés, « mais noirs, qui achevèrent de le confon« dre. » (2)

Le parlement ne songeoit point à résister; cependant pour lui faire mieux sentir sa dépendance, Dubois jugea convenable d'atteindre par des lettres de cachet ceux des magistrats qui avoient parlé avec le plus de force contre la dernière falsification des monnoies. Dans la nuit du 28 au 29 août, les présidens Blamont et Feydeau, et le conseiller Saint-Martin, furent enlevés dans leurs maisons, et envoyés, sans leur donner un moment pour se reconnoître, aux prisons des îles d'Hyères, de Belle-Isle et d'Oléron. Aucun tumulte, aucun murmure n'indiqua la sympathie du peuple; le Régent n'eut aucun égard aux députations ni aux supplications de leurs collègues en leur faveur; mais il se lassa

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 137-141.
(2) *Ibid.*, p. 148.

1718. d'une rigueur sans résultat, et au bout d'un certain temps il leur rendit la liberté. (1)

Pour compléter le coup d'État du Régent, qui en abattant le parlement et les princes légitimés ramenoit tout au pouvoir absolu, Dubois jugea convenable de congédier tous ces conseils qui avoient presque une apparence républicaine; il avoit éprouvé leurs lenteurs, leur indécision, leur manque de volonté et de suite; il trouvoit fatigant de rassembler soixante-dix ministres au lieu de six ou huit; mais surtout il persuada au Régent, qu'il ne convenoit pas que le roi se familiarisât avec les grands qui entroient dans ces conseils, au risque de les écouter peut-être de préférence à lui; tandis qu'il seroit toujours facile de tenir cet enfant à grande distance des gens de robes, qui les remplaceroient. Ces divers conseils furent cassés le 24 septembre. En même temps, l'abbé Dubois fut nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères, et Le Blanc, secrétaire d'État à la guerre. Le cardinal de Noailles avoit donné sa démission du conseil de conscience, qui fut supprimé. Canillac obtint d'entrer au conseil de régence. Le duc de Noailles avoit déjà été écarté de l'administration des finances à cause des obstacles

(1) Lémontey, chap. 6, p. 190. — Saint-Simon, T. XVII, p. 176.

qu'il mettoit aux projets de Law, et D'Agues- 1718.
seau exilé à sa terre de Fresnes. (1)

Dubois avoit des vues toutes personnelles lorsqu'il cherchoit ainsi à concentrer l'administration ; il vouloit obtenir le chapeau de cardinal, et il s'étoit aperçu que son maître voyoit en lui cette ambition de mauvais œil. Il se proposoit donc d'y réussir par l'appui de l'empereur, et, pour le gagner, son moyen étoit de faire toutes les volontés de George Ier, qui lui étoit dévoué. L'empereur, le roi d'Angleterre, tous les membres de la grande alliance qui avoient fait la guerre à Louis XIV, désiroient ardemment que l'aigreur qui se manifestoit entre les cours de Madrid et de Paris, dégénérât en une guerre ouverte. C'eût été enlever à la France tout le fruit de cette succession d'Espagne pour laquelle elle avoit fait de si prodigieux sacrifices, se venger des traités d'Utrecht, auxquels les alliés s'étaient soumis de si mauvaise grâce, et en même temps dépouiller la France de son dernier allié; car l'accord entre George Ier et le Régent ne réconcilioit point les deux nations. La Suède étoit comme anéantie depuis la mort de Charles XII, la Hollande étoit subjuguée par l'Angleterre, l'Italie étoit asservie

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 196. — Lémontey, ch. 6, p. 193. — Noailles, T. LXXIII, p. 176. — Villars, T. LXX, p. 23.

1718. à la maison d'Autriche, et Louis XIV avoit aliéné lui-même tous les anciens alliés de la France en Allemagne. Si l'on pouvoit engager le Régent dans une politique si désastreuse, les Anglais comptoient encore en profiter pour anéantir les arsenaux qu'Albéroni avoit fondés en Espagne, finir d'écraser la marine espagnole, et empêcher que la France ne trouvât en elle aucune ressource, lorsqu'elle reviendroit à ses vrais intérêts. Il sembloit difficile d'amener à une si grande faute un ministre français et surtout un homme habile; mais Dubois vouloit gagner les quarante mille livres sterling de pension que lui payoit l'Angleterre; sur toute chose il vouloit être cardinal, et il s'indignoit qu'Albéroni l'eût devancé dans le sacré Collége. Avant de quitter Londres, il avoit pris l'engagement de décider le Régent à déclarer la guerre à l'Espagne. Déjà il l'avoit déterminé à promettre de faire passer un subside secret aux Autrichiens pour les aider à reconquérir la Sicile. Saint-Simon prédit au Régent qu'un secret semblable ne seroit point gardé, puisqu'il convenoit aux Autrichiens et aux Anglais de le laisser percer, pour achever de brouiller la France avec l'Espagne; il fit sentir vivement au duc d'Orléans le danger, le crime, la honte de cette guerre de famille; il obtint sa parole qu'il ne s'y laisseroit point entraîner; mais les paroles ne lioient ja-

mais ce foible prince; Dubois lui pouvoit faire signer tout ce qu'il vouloit dans les premières heures de la matinée, lorsqu'il avoit encore l'esprit offusqué par les fumées du vin et l'épuisement des débauches de la veille; et au mois de décembre, quand il se décida enfin à la guerre, il ferma pendant huit jours sa porte au duc de Saint-Simon pour éviter de lui en parler. (1) 1718.

Pour décider le Régent à la guerre et pour entraîner le conseil de régence, l'abbé Dubois comptoit sur les petites et puériles intrigues de la duchesse du Maine, et sur ses relations avec l'Espagne qu'il se plut à nommer la conspiration de Cellamare. Même avant le lit de justice du 26 août, la duchesse du Maine étoit profondément irritée contre le Régent: elle avoit vu son mari humilié au moment de l'institution de la régence, le testament de Louis XIV n'avoit point été respecté, la part dans le gouvernement, le commandement militaire, l'habileté à succéder au trône et le titre de prince du sang lui avoient été successivement enlevés par un homme que les partisans du duc du Maine croyoient capable de tous les crimes. Dès lors, la petite cour de Sceaux n'avoit parlé du duc d'Orléans qu'avec mépris et avec haine; c'étoit

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 214-223.

1718. un foyer d'où l'on voyoit se répandre toutes les calomnies semées contre lui, dans les propos, dans les feuilles à la main, dans les vers et les épigrammes. Ce même esprit dominoit à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne et à la nonciature de Rome. Philippe V et la fougueuse Élisabeth n'avoient pas cessé de haïr le duc d'Orléans, et de lui imputer tous les crimes dont l'avoit déjà accusé le grand Dauphin père de Philippe. Albéroni qui avoit rencontré l'inimitié persévérante de la France là où il avoit cru pouvoir se flatter de son appui, qui avoit vu ses projets déjoués, la flotte et l'armée qu'il avoit créées, l'une incendiée, l'autre gravement compromise en Sicile, se seroit réjoui d'une révolution en France qui auroit écarté du pouvoir un prince si constant à lui nuire. Mais l'ambassadeur espagnol à Madrid, le prince de Cellamare n'étoit guère propre à servir des haines si passionnées. C'étoit un vieillard napolitain, lent, doux et grave, qui pour servir sa cour ne savoit guère faire autre chose que lui envoyer les libelles qui circuloient à Paris contre le duc d'Orléans. Les passions qui animoient le nonce Bentivoglio sont moins faciles à expliquer; dans la lutte entre Dubois et Albéroni, il sembloit jusqu'alors que le pape favorisât Dubois. C'étoit cependant son envoyé qui avoit ou écrit lui-même ou fait circuler le plus sanglant, peut-être, de ces libelles.

C'étoit un songe allégorique dirigé contre le Régent comme empoisonneur, et méditant le meurtre du roi. L'auteur se supposoit transporté dans une galerie de tableaux dont chacun représentoit quelque prince qui avoit tué son pupille pour monter sur le trône. Gaillande, docteur de Sorbonne avoit fourni tous ces traits historiques à Bentivoglio, à cause de la profonde ignorance de celui-ci (1). Gaillande fut exilé, et le Régent demanda au pape de rappeler son nonce. 1718.

La duchesse du Maine fit proposer au prince de Cellamare d'unir leurs ressentimens. Il accepta, et il fut conduit quelquefois de nuit chez la duchesse, à l'Arsenal, par le comte de Laval déguisé en cocher. Celui-ci étoit un gentilhomme ruiné, défiguré par une blessure, bilieux, haineux et farouche, que la duchesse avoit employé à ameuter la noblesse de province contre les pairs. Quelques autres intrigans s'étoient également mis à son service. Le baron de Walef lui avoit été recommandé par le jésuite Tournemine pour entamer des relations avec la cour d'Espagne. Deux hommes de lettres tenoient le premier rang dans cette réunion, le cardinal de Polignac, l'un des négociateurs du traité d'Utrecht, connu plus tard par le poëme

(1) Lémontey, ch. 7, p. 209.

1718. de l'Anti-Lucrèce, et Malezieux, qui avoit été précepteur du duc du Maine, puis attaché au duc de Bourgogne, et enfin le directeur des divertissemens, le poète, le traducteur et le bel esprit de la duchesse. Il fut employé par elle à écrire un mémoire contre le duc d'Orléans, car dans ces réunions mystérieuses, on se bornoit seulement à vouloir remuer la France par des écrits qu'on feroit circuler de mains en mains. (1)

Après la publication de la quadruple alliance, et plus encore après le lit de justice qui avoit si cruellement humilié le duc du Maine, les mécontens de la cour de Sceaux et de l'ambassade d'Espagne redoublèrent de colère, d'activité, et de désir de vengeance. Ils s'étoient divisés pour la composition de leurs écrits incendiaires en deux comités, qui échangeoient et revisoient mutuellement leur travail; l'abbé Brigault, Laval et Pompadour formoient l'un, la duchesse du Maine avec Polignac et Malezieux formoient l'autre, et chacun de ces comités avoit un profond mépris pour les ouvrages de l'autre. L'abbé Dubois avoit des espions au milieu d'eux, il s'amusoit à les faire tomber dans des piéges; il les laissoit agir cependant, se réservant de les surprendre au moment où il lui conviendroit de faire un éclat. Cellamare en transmet-

(1) Lémontey, ch. 7, p. 201. — Mad. de Staal, p. 341.

tant plusieurs de ces écrits au cardinal Albéroni, lui exposoit, le 30 juillet, l'embarras où se trouvoient les prétendus conspirateurs, pour décider entre les mains de qui on pourroit remettre la régence, si l'on réussissoit à l'enlever au duc d'Orléans. « Le roi d'Espagne, di- « soit-il, est trop éloigné, le duc de Bourbon et « le prince de Conti sont trop méprisés; l'opi- « nion repousse les bâtards: Cellamare penche « pour un conseil des princes et des grands qui « gouverneroient sous la protection de Phi- « lippe V, tel qu'il paroît, dans la correspondance « du comte de Lilliers, que Louis XIV l'avoit « conçu. Il examine ensuite les moyens des « conjurés, et il est convaincu de leur insuffi- « sance s'ils ne sont soutenus par une armée « espagnole. Enfin il ne voit d'autre parti à « prendre que de nourrir sans éclat le feu sous « la cendre, et d'amuser ceux qui se sont ouverts « à lui sans réserve. » (1) 1718.

Pour déposer le Régent la duchesse du Maine comptoit sur les états-généraux; elle vouloit que les mécontens en demandassent la convocation, et que le roi d'Espagne la fît de sa propre autorité comme le plus prochain agnat du jeune roi. Philippe se prêta à écrire de sa main une lettre à Louis XV, une autre à tous

(1) Lémontey, ch. 7, p. 211.

1718. les parlemens de France, d'après le modèle qu'on lui avoit envoyé. Mais Albéroni demandoit les noms de ces hommes considérables qui signeroient la requête à Philippe pour l'engager à convoquer les états-généraux; il ne s'en présentoit aucun. Il demandoit quels corps d'armée se déclareroient pour l'Espagne; on ne pouvoit lui nommer qu'un petit nombre d'officiers à demi-solde, qui cherchoient du service sans avoir aucune vue politique: la destruction de la flotte espagnole par les Anglais, et le lit de justice avoient porté l'effroi dans tout le parti.

Albéroni mieux averti vouloit différer toute explosion jusqu'au printemps suivant. Mais le moment étoit venu où le cardinal Dubois jugea convenable de faire éclater la conspiration: il n'étoit pas sans inquiétude sur celle que, l'hiver précédent, le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, avoit ourdie à Madrid, pendant la maladie de Philippe V, contre ce qu'il nommoit le parti italien, c'est-à-dire la reine et le cardinal; la guérison du roi empêchoit de lui donner aucune suite, mais si elle venoit à être découverte, elle lui feroit perdre l'avantage de se dire offensé: il donna donc à Saint-Aignan l'ordre de revenir, tandis qu'il sut, par un de ses espions employé par la duchesse du Maine comme copiste, que trois voyageurs espagnols,

qui venoient de partir de Paris, étoient porteurs 1718.
d'un paquet important de Cellamare. Il les fit arrêter à Poitiers le 5 décembre. C'étoient des hommes considérables; un abbé Portocarrero, un Monteleon, fils de l'ambassadeur espagnol en Angleterre, et un riche banquier qui venoit de faire faillite à Londres (1). Dubois vouloit en effet que leur arrestation fît grand bruit, qu'on crût y voir la découverte inattendue d'un effroyable complot. Les papiers très volumineux qu'on leur enlevoit, et dont ils ne soupçonnoient point eux-mêmes le contenu, avoient cependant fort peu d'importance; c'étoient des mémoires mis au net, des projets de manifeste, un catalogue des officiers français qui demandoient du service en Espagne, des preuves enfin d'une intrigue coupable, mais qui démontroient en même temps sa futilité (2). L'hôtel de Cellamare fut investi pendant que cet ambassadeur étoit chez le secrétaire d'État Le Blanc; tous ses papiers, toute sa correspondance furent saisis et apportés au Louvre; et lui-même fut envoyé à Blois, le 13 décembre, pour y attendre sous sûre garde les ordres de la cour. Tout le corps diplomatique fut averti que la découverte

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 226. — *San Phelipe*, T. II, p. 206. — Mad. de Staal, p. 359.

(2) Lémontey en a donné le catalogue et l'extrait, chap. 7, p. 219.

1718. d'une conspiration criminelle forçoit la cour de France à violer les franchises ordinaires des ambassadeurs; mais l'Espagne n'avoit d'alliée que la France, et aucun ambassadeur ne réclama. (1)

Le jour même de l'arrestation de Cellamare, le duc d'Orléans tint aux Tuileries, à quatre heures, un conseil de régence. « Il avoit, dit « Saint-Simon, mieux qu'homme que j'aie « connu, le talent de la parole, et sans avoir « besoin d'aucune préparation, il disoit ce qu'il « vouloit, ni plus ni moins; les termes étoient « justes et précis, une grâce naturelle les ac- « compagnoit avec l'air de ce qu'il étoit, tou- « jours mêlé d'un air de politesse. Il ouvrit le « conseil par un discours sur les personnes et « les papiers arrêtés à Poitiers qui avoient dé- « couvert une conspiration fort dangereuse « contre l'État, prête à éclater, dont l'ambas- « sadeur d'Espagne étoit le principal promo- « teur. » Il justifia ces arrestations et la saisie de ces papiers d'après les principes du droit des gens (2). L'abbé Dubois, qui parloit beaucoup moins bien, qui même bégayoit un peu, mais par affectation et pour se donner un instant pour la réflexion, lut deux des lettres sur-

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 234. — Dangeau, T. IV, p. 84. — Villars, T. LXX, p. 25. — Flassan, T. IV, p. 473.
(2) Saint-Simon, T. XVII, p. 236.

prises qui ne laissoient aucun doute sur l'existence du complot; il feignit ensuite de vouloir lire la liste des conjurés; mais le duc d'Orléans se hâta de l'interrompre, s'attirant ainsi de grands éloges pour sa clémence et sa modération, tandis qu'il savoit bien que cette liste que Dubois alloit lire étoit celle des intrigans obscurs qui demandoient du service à l'Espagne, et qu'elle couvriroit de ridicule la découverte dont on vouloit faire du bruit. 1718.

Pompadour dont la fille avoit épousé le fils de Dangeau, Saint-Geniès, et quelques autres des amis du duc du Maine et des protégés de Mme de Maintenon, furent arrêtés dès le 10 décembre. Ce fut seulement le 25 que le Régent annonça à Saint-Simon et au duc de Bourbon que le duc et la duchesse du Maine étoient au fond du complot; il comptoit avec raison être secondé par leur haine, et qu'ils lui donneroient eux-mêmes le conseil de faire arrêter le fils chéri de Louis XIV, le beau-frère du Régent et la tante de M. le Duc. Pour impliquer davantage celui-ci dans cette mesure odieuse, il fut convenu que la duchesse du Maine seroit la captive de son propre neveu, et détenue par lui dans le château de Dijon : les Bourbons, de père en fils, étoient gouverneurs de Bourgogne. Les deux époux furent arrêtés le 29 décembre; le duc du Maine fut conduit à Dourlens, la du-

1718. chesse à Dijon; plusieurs de leurs commensaux furent arrêtés en même temps, et entre autres sa spirituelle femme de chambre M[lle] de Launay, qui fut depuis M[me] de Staal; celle-ci fut mise à la Bastille, et y resta plus long-temps que les autres. (1)

1719. Le succès de Dubois fut au reste complet. La terreur gagna tout le parti. Le duc de Saint-Aignan, qui, s'il avoit été arrêté en Espagne et ses papiers saisis, auroit eu à répondre d'une conspiration bien autrement grave, en sortit à temps. Il eut son audience de congé le 13 décembre. En voyage, il rencontra le courrier du Régent qui lui annonça l'arrestation de Cellamare; il comprit le danger qu'il couroit; mais c'étoit un homme de trente ans, actif, ambitieux, résolu. Il laissa dans ses grands équipages deux domestiques qui représentoient le duc et la duchesse, et qui, à peu d'heures de là, ne manquèrent pas d'être arrêtés; pendant ce temps il gagnoit chemin avec sa femme, à cheval, par des voies détournées, et il parvint à Saint-Jean-Pied-de-Port, tandis qu'on annonçoit à Albéroni qu'on tenoit l'ambassadeur. (2)

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 244.— Mém. de mad. de Staal, Coll., T. LXXVII, p. 368. — Duclos, Mém. secrets, p. 241.

(2) Lémontey, ch. 7, p. 239-243. — Saint-Simon, T. XVII, p. 255. — Noailles, T. LXXIII, p. 175.

Pendant tout le voyage du duc du Maine depuis Sceaux jusqu'à Dourlens, « il ne lui « échappa, dit Saint-Simon, ni plaintes, ni dis« cours, ni questions, mais force soupirs. Il ne « parla point du tout les premières cinq ou six « heures, et fort peu le reste du voyage.... A « chaque église devant laquelle on passoit, il « joignoit les mains, s'inclinoit profondément « et faisoit force signes de croix, et par-ci par-là « marmottoit tout bas des prières. Jamais il ne « nomma personne, ni M[me] la duchesse du « Maine, ni ses enfans, ni pas un de ses do« mestiques. » De la duchesse du Maine au contraire. « On eût dit pendant la route que « c'étoit une fille de France qu'une haine sans « cause et sans droit traitoit avec la dernière « indignité; l'héroïne de roman, farcie des pièces « de théâtre qu'elle jouoit elle-même à Sceaux « depuis plus de vingt ans, ne parloit que leur « langage, où les plus fortes épithètes ne suffi« soient pas à son gré à la prétendue justice de « ses plaintes. Elles redoublèrent en éclats les « plus violens quand, à la troisième journée, « elle apprit enfin qu'on la conduisoit à Dijon..... « Elle vomit contre M. le Duc tout ce que la « rage soutenue d'esprit peut imaginer de plus « injurieux. Elle oublia qu'elle étoit sœur de « monsieur son père; elle n'épargna pas leur ori« gine commune, et triompha de bien dire sur 1719.

1719. « l'enfant de treize mois » (1). « Le comte de Toulouse enfin, aussitôt l'arrêt du duc et de la « duchesse du Maine, vint trouver M. le duc « d'Orléans ; il lui dit nettement qu'il regardoit « le roi, le Régent et l'État, comme une seule « et même chose ; qu'il l'assuroit, sans crainte et « sans détour, qu'on ne le trouveroit jamais en « rien de contraire au service et à la fidélité qu'il « leur devoit, ni en cabale ni en intrigue ; qu'il « étoit bien fâché de ce qui arrivoit à son frère, « mais duquel, il ajouta tout de suite, il ne ré« pondoit pas. » La guerre contre l'Espagne fut résolue à l'unanimité dans le conseil de régence; et Villeroi, qui s'effrayoit à présent « de l'affecta« tion si follement et si publiquement marquée « par ses précautions éclatantes contre le poi« son, par son air de tout craindre et sans cesse « pour la vie du roi » (2), Villeroi, qui ne savoit jamais s'arrêter entre l'arrogance et l'abjection, écrivit au Régent une lettre pour lui répéter son suffrage en faveur de la guerre. (3)

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 272. *Voyez* aussi *ibid.*, p. 250. Il ne faut pas oublier que Saint-Simon poursuivoit de sa haine même ses ennemis tombés.

(2) Saint-Simon, T. XVII, p. 233. Sur ces précautions outrageantes, *voyez* aussi Duclos, p. 298.

(3) Lémontey, ch. 7, p. 227. Dangeau redouble encore de platitude dans le récit de cette affaire qui, par sa belle-fille de Courcillon, le touchoit de si près. Tome IV, p. 91-95. — Villars, T. LXX, p. 27.

La déclaration de guerre contre l'Espagne, 1719.
promise par Dubois aux autres membres de la quadruple alliance, fut publiée le 9 ou le 10 janvier 1719; celle de l'Angleterre étoit du 27 décembre précédent. Il n'étoit point question, dans ces manifestes, de l'assistance offerte par l'Espagne au duc du Maine en France, au Prétendant en Angleterre. « Mais l'Espagne, y étoit-il dit, « en violant les traités d'Utrecht et de Bade, « avoit fait craindre le retour d'une guerre aussi « sanglante et aussi opiniâtre que celle que les « derniers traités avoient terminée. Sa Majesté « de concert avec le roi de la Grande-Bretagne « n'a rien négligé pour arrêter le feu que l'Espagne allumoit; elle a employé tous ses offices pour ménager entre l'empereur et le roi « d'Espagne un accommodement aussi avantageux qu'honorable au roi catholique..... « Mais comme on ne pouvoit s'assurer que le « ministre du roi d'Espagne modérât l'ambition « de ses projets, et qu'il n'étoit pas juste que le « repos de l'Europe dépendît de son opiniâtreté « ou de ses vues secrètes, Sa Majesté et le roi de la « Grande-Bretagne n'ont pu refuser aux instances qui leur ont été faites de convenir, suivant l'usage fréquemment pratiqué dans les « occasions importantes, que si quelqu'un des « princes intéressés refusoit de consentir à la

1719. « paix, ils réuniroient leurs forces pour l'y obli- « ger. » (1)

Philippe V, de son côté, avoit publié une déclaration de guerre, et une invitation aux troupes françaises de reconnoître en lui le petit-fils de Louis XIV, le protecteur de leur jeune roi, celui à qui la régence appartenoit par sa naissance, et qui seul avoit le droit de convoquer les états-généraux pour le rétablissement de l'ordre, encore que pour le bien de la paix il eût renoncé à la couronne. Le 26 avril il partit de Madrid pour se mettre à la tête de son armée. Nourri dans les maximes de Louis XIV, il ne se faisoit aucune idée des changemens survenus dans l'opinion, et il étoit fermement persuadé que s'il se présentoit aux Français, il les verroit tous accourir à lui comme au premier des princes du sang. Il savoit que Villars avoit refusé de commander contre lui une armée dans une guerre qu'il regardoit comme injuste et impolitique (2). C'étoit, il est vrai, sur les Français eux-mêmes bien plus que sur les Espagnols qu'il comptoit; sa meilleure armée étoit enfer-

(1) Ordonnance du 9 janvier portant déclaration de guerre, Anciennes Lois françaises, T. XXI, p. 171. — *Lord Mahon*, ch. 9, p. 487. — Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, ch. 29, p. 452. Ce manifeste fut composé par Fontenelle dont Dubois empruntoit souvent la plume. — Duclos, p. 345. — Flassan, T. IV, p. 481.

(2) Coxe, *ibid.*, p. 449-458. — *San Phelipe*, T. II, p. 208.

mée en Sicile; elle s'y défendoit avec peine, dans 1719.
les déserts de l'Etna où elle s'étoit retirée, contre l'armée impériale, nourrie par la flotte anglaise et payée par la France. Chaque jour de nouveaux bataillons allemands que la trève de Passarowitz laissoit disponibles, arrivoient aux Impériaux (1). Six mille Espagnols avoient, d'autre part, été donnés au Prétendant et au duc d'Ormond à Cadix, pour tenter une descente en Angleterre, qui n'avoit plus de chance de succès depuis que la mort de Charles XII, survenue peu de semaines auparavant, lui ôtoit l'appui du redoutable guerrier du Nord (2). C'étoit avec bien de la peine que Philippe avoit rassemblé environ quinze mille hommes, avec lesquels il s'avançoit dans la Navarre.

L'armée française étoit tout autrement puissante; on l'évaluoit à quarante mille hommes, et le maréchal duc de Berwick en avoit accepté le commandement; on voyoit avec surprise le fils naturel de Jacques II attaquer les Espagnols, au moment où ceux-ci s'efforçoient de rétablir son frère le Prétendant sur le trône. Berwick avoit combattu pour Philippe V dans la guerre de la Succession; il avoit reçu plusieurs faveurs de ce roi; il avoit placé à son service son second

(1) Lémontey, ch. 8, p. 275.

(2) *Lord Mahon*, ch. 10, p. 97. — *San Phelive*, *Comentarios*, T. II, p. 214.

1719. fils, qui avoit été fait grand d'Espagne et duc de Liria. Mais Berwick, exilé depuis trente ans de son pays, se regardoit presque comme un soldat *condottiere,* prêt à combattre pour toutes les querelles (1). Le Régent, qui savoit combien la guerre d'Espagne étoit impopulaire en France, avoit désiré mettre à la tête de l'armée un général qui eût assez de réputation pour contenir les soldats. Par le même motif il désiroit qu'un prince du sang se montrât à cette armée qui attaquoit le chef de toute la maison royale. Il s'adressa au prince de Conti, alors âgé de vingt-quatre ans, qui ne s'étoit guère fait connoître que par ses mauvaises mœurs et ses étroites liaisons avec le grand prieur de Vendôme; il le fit lieutenant-général et le chargea de commander la cavalerie. Pour décider Conti il fallut lui donner 150,000 livres de gratification, et beaucoup de vaisselle d'argent en présent. « Il s'y montra, dit Saint-« Simon, étrangement dissemblable à monsieur « son père et au sang de Bourbon, jusque là que « toutes les troupes, jusqu'aux soldats, n'en « purent retenir leur scandale. » (2)

(1) Berwick avoit été nommé en 1716, par le Régent, commandant en Guienne, et il dit dans ses Mémoires qu'étant sur les frontières d'Espagne, c'étoit pour lui un devoir indispensable d'exécuter les ordres qu'il avoit d'attaquer ce royaume. Berwick, T. LXVI de la Collection, p. 272.

(2) Saint-Simon, T. XVII, p. 282. — Lémontey, ch. 8, p. 262.

Il étoit vrai que l'armée ne ressentoit aucune affection pour le Régent, qu'elle entroit peu volontiers en Espagne, que beaucoup d'officiers et d'hommes de condition hésitoient, et se demandoient si leur devoir ne les appeloit pas à se ranger autour du petit-fils de Louis XIV; mais l'armée française avançoit cependant, elle ne rencontroit nulle part de résistance efficace, et elle s'attachoit à son entreprise par le succès. Avant l'arrivée de Berwick, M. de Silly, qui commandoit l'armée française, avoit passé la Bidassoa au mois de mars, s'étoit rendu maître du port de Passage, et y avoit trouvé six magnifiques vaisseaux sur le chantier et presque achevés, que le colonel William Stanhope, chargé d'une mission à l'armée française, se hâta de faire brûler (1). Berwick vint ensuite mettre le siége devant Fontarabie, et il ouvrit la tranchée le 27 mai. Philippe étoit résolu à marcher à la délivrance de cette place, quoiqu'il eût moitié moins de monde que les assiégeans. Il comptoit sur l'effet que produiroit sur les Français le petit-fils de Louis XIV arborant contre eux les fleurs de lys, et dût-il être seul, il étoit determiné à se présenter à eux. Berwick avoit reçu en effet les ordres les plus précis du ministre de la guerre, d'éviter sur toute chose de 1719.

(1) *Lord Mahon,* ch. 10, p. 509. — Saint-Simon, T. XVII, p. 354.

1719. le faire prisonnier, et de faciliter sa retraite s'il arrivoit qu'il s'engageât dans un mauvais pas. Albéroni, qui n'avoit point si grande confiance dans les ménagemens de Berwick, ou dans l'impression que produiroit sur les soldats la vue de Philippe, fut réduit à faire égarer le roi dans les montagnes, de sorte qu'il n'arriva à deux milles de distance de Fontarabie que lorsque la ville s'étoit déjà rendue le 18 juin. (1)

Stanhope avoit obtenu en même temps que Berwick lui prêtât un corps de troupes françaises, qu'il fit monter sur trois vaisseaux anglais, et avec lequel il attaqua Santogna; c'étoit un autre de ces beaux établissemens du cardinal Albéroni, où ils brûlèrent sur le chantier trois vaisseaux de guerre en construction, et les bois qui étoient préparés pour en construire sept autres. Berwick, de son côté, avoit attaqué San-Sébastian, qui se rendit le 2 août : la province de Guipuscoa se soumit aux Français, en demandant seulement qu'ils lui garantissent ses priviléges. Au lieu de poursuivre ses conquêtes de ce côté et d'attaquer Pampelune, Berwick ramena son armée de l'autre côté des Pyrénées, pour rentrer en Espagne par le Roussillon. Il paroît que les Anglais se proposoient de lui faire brûler

(1) *San Phelipe*, T. II, p. 231. — Lémontey, ch. 8, p. 265. — *Lord Mahon*, ch. 10, p. 509. — Coxe, ch. 28, p. 459. — Villars, T. LXX, p. 37. — Berwick, p. 276.

également les vaisseaux en construction sur la 1719.
côte de Catalogne, et d'achever ainsi de détruire la marine espagnole; mais les transports qui devoient lui fournir des vivres de France périrent presque tous dans une grande tempête, en sorte qu'il ne put point, selon son intention, commencer le siége de Rosas, et qu'il dut se contenter de prendre de petits châteaux, autour de la Seu d'Urgel. De son côté Philippe, accablé de mélancolie, ne se montroit plus à l'armée, et bientôt il reprit avec la reine et son ministre le chemin de Madrid, pour s'y dérober à tous les yeux. (1)

Tous les efforts d'Albéroni pour exciter une diversion dans les États des ennemis de l'Espagne avoient échoué, quoique plusieurs fussent bien combinés, et montrassent qu'avec sa tête ardente il connoissoit à fond l'Europe. Il avoit essayé de ranimer le courage du prince transylvain Ragotzi, qui en 1717 avoit quitté la retraite que lui avoit accordée Louis XIV pour retourner chez les Turcs. Les cours de Vienne et de Rome lui reprochèrent comme une trahison envers toute la chrétienté, cet effort pour raviver la guerre de Hongrie, qui cependant

(1) *San Phelipe*, p. 232. — Lémontey, ch. 8, p. 270. — Coxe, ch. 29, p. 459. — *Lord Mahon*, ch. 10, p. 511. — Berwick, p. 283.

1719. n'eut aucune suite (1). L'escadre espagnole confiée au duc d'Ormond pour attaquer l'Angleterre, avoit été dispersée dans le golfe de Biscaye par une horrible tempête qui dura douze jours, et qui força les vaisseaux qu'elle n'avoit pas engloutis à rentrer dans les ports d'Espagne. Il y en eut deux cependant qui échappèrent et purent continuer leur voyage jusqu'au nord de l'Écosse; ils portoient trois nobles jacobites, les lords Maréchal, Seaforth et Tullibardine, avec environ trois cents soldats espagnols. Une insurrection sans espoir, qu'ils excitèrent en Écosse, se termina par la captivité des Espagnols, l'incendie de tout le comté de Seaforth, et la fuite des trois seigneurs, dont l'un fut longtemps plus tard le protecteur de J.-J. Rousseau (2). Albéroni se hâta de faire réparer les vaisseaux qui avoient souffert dans le golfe de Biscaye, pour les envoyer au secours des mécontens de Bretagne, qu'il se flattoit d'avoir excités à prendre les armes contre le Régent; mais cette tentative de guerre civile n'eut pas plus de succès que toutes les autres.

La Bretagne avoit conservé ses priviléges; mais comme il arrive souvent aux provinces

(1) Saint-Simon, T. XV, p. 182. — *San Phelipe*, T. II, p. 168.

(2) *Lord Mahon*, T. I, ch. 10, p. 502.

mal réunies, sous ce nom elle maintenoit plus d'abus que de vraie liberté. Le défaut de commerce et de communications, la différence de langue, la pauvreté du sol, la rigueur du climat, et l'état arriéré de l'agriculture en faisoient toujours un pays sauvage et à moitié désert, dont environ six mille gentilshommes étoient les vrais souverains. Presque tout le clergé, presque tout le parlement de Rennes étoit tiré de leur corps; ils avoient individuellement droit de suffrage aux États de la province, et ils y portoient souvent les passions, l'entêtement, les caprices d'une démocratie tumultueuse. Le maréchal de Montesquiou envoyé en 1717 pour tenir à Dinan les États de Bretagne, avoit manqué d'égards pour cette noblesse. Au lieu de se mettre à cheval à la tête de cinq ou six cents gentilshommes, qui étoient venus au-devant de lui, il les avoit salués de la portière de son carrosse, et avoit continué son chemin. De là un ressentiment qui ne devoit s'éteindre que par les supplices. (1) 1719.

Les États refusèrent le don gratuit; le Régent fit marcher des troupes, et bientôt il fallut congédier l'assemblée. L'année suivante les États votèrent le don gratuit, mais tout à coup ils

(1) Saint-Simon, T. XV, p. 278 et 372. — Duclos, Mém. secrets, p. 311.

1719. éclatèrent pour un arrêt du conseil relatif à des droits d'entrée; la noblesse protesta, le parlement enregistra son protêt, et l'assemblée fut de nouveau cassée au milieu du tumulte et des lettres de cachet; mais la noblesse et le parlement firent circuler dans Paris contre le Régent les écrits les plus hardis. (1)

Cette fermentation de la Bretagne avoit paru à la duchesse du Maine un élément dont elle devoit s'emparer pour commencer contre le Régent la guerre civile. De son côté Albéroni, accablé par le concert de toute l'Europe, avoit cru voir dans les insurrections de Bretagne une étincelle qui pourroit embraser la France. Il fit écrire par Philippe V, le 22 juin 1719, une lettre aux confédérés bretons, dans laquelle il leur donnoit l'assurance de l'intérêt qu'il prenoit à eux, et de son appui prochain. Mais il est également difficile de savoir ce que vouloient ces têtes ardentes et ignorantes, et par quels moyens elles comptoient l'obtenir. Les gentilshommes qui n'étoient guère moins sauvages que leurs vassaux, prirent les armes, se retirèrent dans les bois, et entrèrent en correspondance avec l'Espagne. Quelques commissions furent délivrées au nom de Philippe V, roi d'Espagne et régent de France, et l'on s'en autorisa pour

(1) Lémontey, ch. 7, p. 245. — Saint-Simon, T. XV, p. 372. Lettre de mad. de Maintenon, du 24 janvier 1718.

forcer les caisses publiques; mais les paysans 1719.
ne voulurent point prendre les armes avec leurs seigneurs; les petites bandes de gentilshommes qui s'étoient retirées dans les bois perdirent courage; elles n'osèrent point livrer de combats, et quelques petits détachemens sortis des places de guerre suffirent pour arrêter les chefs. Un petit nombre d'entre eux seulement trouvèrent un refuge sur les vaisseaux espagnols, qui si longtemps attendus, parurent enfin sur les côtes de Bretagne au mois de novembre. Quatre gentilshommes bretons payèrent de leur tête ces projets d'insurrection; les autres, après avoir été traduits devant une chambre royale instituée à Nantes, et plus tard devant une autre commission, également illégale et arbitraire, qui siégeoit à l'Arsenal, furent enfin remis en liberté après un temps plus ou moins long. (1)

Philippe V fut profondément affecté du supplice des quatre nobles bretons, et de la misère de ceux qui s'étoient réfugiés auprès de lui; c'étoit sa dernière espérance qui lui échappoit, le dernier de tous ces projets de conspiration dont il s'étoit bercé, et qu'il voyoit anéanti. Il avoit voulu la guerre par orgueil, par emportement, sans chercher à connoître quels moyens

(1) Lémontey, ch. 7, p. 250-255. — Duclos, Mém. secrets, p. 364.

1719. il avoit pour la faire; il s'y étoit acharné avec cet entêtement que les petits esprits prennent souvent pour de la force et du caractère. Bientôt il retomba dans une profonde mélancolie, en voyant que rien ne lui réussissoit, et dès ce moment il conçut le projet, qu'il exécuta plus tard, d'abdiquer la couronne. Mais en même temps il s'irrita contre le ministre qui ne lui avoit que trop obéi, et qui avoit fait des prodiges pour accomplir ses projets insensés. La défaveur avoit commencé lorsqu'il s'étoit opposé au projet chevaleresque de Philippe d'aller se montrer seul aux armées françaises. Albéroni avoit profité de la nouvelle d'un avantage remporté en Sicile à Francavilla, à la fin de juin, par les Espagnols sur les Allemands, pour faire des propositions de paix; mais les deux ministres de France et d'Angleterre, Dubois et lord Stanhope, étoient convenus de ne consentir à aucune paix, si Albéroni n'étoit pas renvoyé des conseils de son roi (1). Tous les efforts des puissans, toutes les intrigues des subalternes, se réunirent contre lui. La nation espagnole tout entière s'indignoit de voir un étranger à la tête de ses conseils. Le pape croyoit avoir été dupé par lui et le dénonçoit comme un mécréant. Le père Daubenton, confesseur de Philippe, sa-

(1) *Lord Mahon*, ch. 10, p. 518. — Coxe, ch. 30, p. 471.

chant qu'Albéroni songeoit à le remplacer par un Italien, employa tout son crédit pour le ruiner dans l'esprit de son pénitent (1). Lord Peterborough, qui, dans son activité inquiète, se jetoit vers les intrigues quand la voie des armes lui étoit fermée, persuada au duc de Parme de se déclarer contre son puissant sujet. La nourrice de la reine enfin vint appuyer tous les ennemis du cardinal par des absurdes défiances. Lui ayant vu, par hasard, porter la main sur du linge préparé pour le monarque, elle le jeta au feu à l'instant. Dans cette cour où le despotisme étoit au service de la déraison, il ne faut point chercher d'enchaînement dans les idées. Philippe V étoit malheureux, c'en étoit assez pour que son ministre dût tomber. 1719.

Le 5 décembre 1719, Philippe V signa un décret qui lui ordonnoit de quitter Madrid dans huit jours et l'Espagne dans trois semaines. Les Espagnols, toujours aveugles dans leur haine contre les étrangers, célébrèrent son départ comme une délivrance. On lui accorda un passeport pour se rendre en Italie, en traversant les provinces méridionales de la France. Il fut accompagné jusqu'à Antibes par le chevalier

(1) Le Régent n'avoit cessé de recommander à son ambassadeur de brouiller Daubenton avec Albéroni; mais il les détestoit et les craignoit tous deux, et il vouloit les perdre l'un par l'autre. Noailles, Collection, T. LXXIII, p. 156.

1719. de Marcien, qui avoit ordre de ne pas le perdre de vue, et qui a recueilli sur ce personnage si remarquable des particularités bien curieuses. Il se retira d'abord à Sestri di Levante, où on le garda quelque temps prisonnier. Il s'en échappa ensuite et se cacha dans les montagnes, jusqu'à la mort de Clément XI. Il regagna plus tard son crédit à la cour pontificale, où il mourut seulement en 1752. Il reste de lui, près de Plaisance, un noble monument; c'est un hospice qu'il a doté de la plus grande partie de sa fortune, pour y élever cinquante-six de ses compatriotes, qui y sont entretenus gratuitement pendant neuf ans. (1)

Philippe V crut qu'en chassant Albéroni, il avoit rejeté sur lui la responsabilité de toutes les fautes qu'il l'avoit chargé de commettre. Il annonça que désormais il désiroit la paix; mais ses premières propositions furent aussi orgueilleuses que s'il avoit remporté quelque grande victoire. Il demandoit la restitution de Gibraltar et de Port-Mahon, la conservation de la Sardaigne, la réversion de la Sicile, et le sacrifice de l'abbé Dubois, en compensation de celui d'Albéroni. Mais lorsqu'on lui répondit qu'il falloit accepter la quadruple alliance, sans rien

(1) Lémontey, ch. 8, p. 282. — *Lord Mahon,* ch. 10, p. 520. — Coxe, ch. 30, p. 475. — *San Phelipe,* T. II, p. 242. — Duclos, p. 385.

changer aux conditions qu'elle avoit tracées 1719.
pour lui d'avance, ou continuer la guerre, son orgueil tomba tout à coup, et son ambassadeur, le marquis Beretti Landi, signa enfin à La Haye, le 17 février 1720, le traité que l'Empire, la France, l'Angleterre, la Hollande et la maison de Savoie étoient convenus d'avance de lui imposer. (1)

(1) Lémontey, ch. 8, p. 286. — *Lord Mahon*, ch. 10, p. 526. — Coxe, ch. 30, p. 481, et T. III, ch. 31, p. 1. — *San Phelipe*, T. II, p. 241. — Saint-Simon, T. XVIII, p. 66.

CHAPITRE XLIV.

Brillantes illusions sur le crédit. — Système de Law et sa chute. — Peste de Marseille. — Sacrifices imposés à la France, pour faire nommer Dubois cardinal. — Philippe V réconcilié au duc d'Orléans par le mariage de ses enfans. — Ministère du cardinal Dubois. — Sa mort, et celle du duc d'Orléans. — 1719-1723.

1719. On pouvoit à peine dire que la courte campagne contre l'Espagne eût interrompu la paix dont jouissoit la France. Ses troupes avoient fait seulement, au delà des Pyrénées, une promenade militaire presque sans danger : c'étoit un exercice qui les tenoit en haleine, sans imposer l'obligation de nouvelles levées : les meilleurs Français s'étoient affligés de ce qu'après cinq ans de paix les soldats français attaquoient ce même prince qu'ils avoient eu tant de peine à élever, à maintenir sur le trône qu'il occupoit; de ce qu'à la suggestion des ennemis de la France, ils ruinoient ces forteresses, ces chantiers, ces arsenaux qu'ils avoient compté voir

employés pour leur défense; de ce que d'après 1719.
les ordres du chef d'une branche cadette de la maison royale, ils combattoient le propre oncle de leur roi, et le prince qu'ils devoient croire son protecteur. Mais ces considérations, si puissantes avant qu'on prît une résolution, étoient oubliées dans le fracas des armes. On s'étoit empressé de confondre les succès avec la gloire : on se complaisoit à croire de nouveau les armées françaises irrésistibles, comme au temps du grand roi, et les avantages obtenus plaisoient d'autant plus qu'ils n'avoient coûté aux peuples ni efforts, ni sacrifices.

Au lieu de s'inquiéter, la France sembloit s'amuser presque de se voir gouvernée par un prince sans principes et sans projets, jouant avec le présent, indifférent à l'avenir, repoussant les difficultés, comprenant tout, ne décidant rien, et paroissant le plus souvent flotter à l'aventure. Ce prince enivré de plaisirs, qui pour les plus pressantes affaires ne vouloit pas ajourner ou interrompre une fois de licencieux festins, séduisoit encore par sa grâce, son esprit, son éloquence, surtout par sa bonté et l'absence de toute rancune. D'ailleurs, il propageoit alors une illusion qu'il partageoit lui-même; il se figuroit nager dans l'opulence, et tout son peuple se croyoit comme lui en pleine jouissance de richesses qui n'étoient qu'imaginaires. C'étoit le

1719. moment où il multiplioit, sans mesure comme sans scrupule, un papier auquel il se figuroit donner la valeur de l'or. Le Régent avoit tenu de nuit, dans un lieu retiré du Palais-Royal, le 4 décembre 1718, un conseil auquel il avoit appelé seulement le duc d'Antin, le duc de Bourbon, et le garde des sceaux d'Argenson, pour y prendre connoissance d'un édit préparé par le banquier écossais Law, qui devoit être présenté le lendemain au parlement, et fonder ce qu'on nomma le système : d'Argenson pâlit en voyant un projet si important préparé sans son concours ; il sentit, comme il étoit vrai, que sa destitution auroit suivi immédiatement ses premières objections ; d'Antin n'étoit que courtisan ; l'esprit borné et violent de Bourbon n'étoit accessible qu'à l'appât du gain qui lui étoit offert ; le duc d'Orléans seul étoit en état de comprendre la théorie subtile de Law. (1)

Cet Écossais, qui étoit parfaitement au fait du mécanisme de la banque d'Écosse, telle qu'elle avoit été établie à Édimbourg, par acte du parlement, dès l'année 1695 (2), étoit en même temps un homme de beaucoup d'esprit, et un homme désireux du bien-être de l'humanité. Par des méditations profondes, par des obser-

(1) Lémontey, ch. 9, p. 301. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 283.

(2) *Smith, Wealth of Nations*, B. II, ch. 11 ; T. I, p. 442.

vations qui ne manquoient point de justesse, il étoit arrivé à croire avec une parfaite bonne foi ce qu'il annonçoit comme sa découverte, c'est que les métaux précieux n'avoient qu'une valeur de convention, et que si l'on pouvoit engager les hommes à faire une convention nouvelle, qui transmettroit cette valeur au papier, on seroit maître d'augmenter presque sans mesure la richesse nationale. Cette richesse, il vouloit l'appliquer au soulagement du peuple, il vouloit qu'elle abondât, pour exciter et récompenser le travail; c'étoit à ses yeux le seul emploi utile qu'elle pût avoir, et il redoutoit l'usage qu'un gouvernement désordonné et despotique pouvoit faire des capitaux nationaux qu'il alloit mettre entre ses mains. Aussi désiroit-il lui imposer quelques restrictions. 1719.

Le système de Law reposoit sans doute sur de très grandes erreurs, de très grandes déceptions; mais parmi ceux qui le combattirent à son établissement, personne ne paroissoit les avoir démêlées, personne même parmi les historiens, qui ont déploré les malheurs qu'il a causés, ne semble en avoir dévoilé les causes. Law établissoit 1°. que toutes les matières qui ont des qualités propres au monnoyage, c'est-à-dire à la représentation et à la numération des valeurs, peuvent être converties en espèces; 2°. que l'abondance des espèces est le principe

1719. du travail, de la culture et de la population; 3°. que le papier étoit plus propre que les métaux à ce qu'on en fît des espèces (1). Ces trois propositions sont fausses, encore qu'elles aïent quelque chose d'assez spécieux pour qu'on s'y soit trompé à plusieurs reprises, et qu'on s'y trompe encore quelquefois aujourd'hui. Il n'y a de bon numéraire que celui qui est en même temps le signe et le gage des valeurs échangeables, qui non seulement sert bien à les compter et à les représenter, mais qui les vaut. Or la valeur se compose toujours de deux élémens, le travail qu'une chose a coûté pour la produire, et le besoin ou le désir qu'on en a. Quelque travail qu'ait coûté une chose, si elle n'est pas désirée, elle perd sa valeur; quelque désirée que soit une chose, si on peut la produire presque sans travail, elle n'a pas de valeur non plus. Aucune substance n'est donc propre au monnoyage que quand elle coûte à produire à peu près ce qu'elle vaut, et que quand le désir qu'on en a équivaut au travail qu'il faudra pour en produire davantage; 2°. quoique le numéraire, en facilitant les échanges, favorise l'accroissement du travail, de la culture et de la population, il n'en est point le principe. Ces trois choses peuvent exister sans

(1) Forbonnais, Recherches sur les finances de la France, T. II, p. 584.

lui, et, d'autre part, il peut être abondant sans les produire; 3°. enfin le papier peut être un signe, mais non point un gage des valeurs. Ce qui fait qu'il ne peut jamais être un bon numéraire, à l'égal des métaux précieux, c'est justement cette facilité qui séduit, cette facilité de le multiplier presque sans travail et sans frais. 1719.

Par l'ordonnance que Jean Law fit agréer le 4 décembre 1718 au duc d'Orléans, à Monsieur le Duc, au duc d'Antin et au garde des sceaux, le Régent annonçoit simplement, qu'ayant reconnu les heureux effets produits pour le commerce, par la banque générale que le sieur Law avoit été autorisé à établir par lettres-patentes des 2 et 20 mai 1716, il avoit cru devoir adopter le projet présenté dès le commencement par ledit sieur Law, convertir sa banque générale en banque royale, administrée sous le nom et l'autorité du roi; racheter et rembourser en deniers effectifs les douze cents actions de mille écus chacune de cette banque, et en devenir ainsi seul propriétaire. (1)

L'intention de Law n'étoit qu'imparfaitement expliquée par cette ordonnance. Il vouloit que toutes les transactions monétaires de la France se fissent désormais en papier-monnoie, que les billets de la banque royale fussent payés en espèces à présentation, non seulement à Paris,

(1) Anciennes Lois françaises, T. XXI, p. 167.

1719. mais chez tous les caissiers et receveurs des provinces. D'autre part il vouloit que ce paiement ne fût presque jamais demandé, et pour cela que la valeur des billets s'élevât au-dessus de celle du numéraire. Il employa donc toute son habileté à rehausser aux yeux du public la valeur du billet comparée à celle du numéraire; il commença par des moyens loyaux; mais entraîné par le succès tour à tour et par les difficultés, croyant faire le bien du pays, et plus tard croyant retarder ou détourner une catastrophe terrible, il eut recours d'abord à tous les artifices qui pouvoient séduire l'imagination populaire, ensuite aux mesures les plus vexatoires et les plus despotiques pour maintenir ce qu'il avoit commencé. Comme les billets étoient reçus sans hésitation dans toutes les caisses, tandis qu'en raison du grand nombre d'espèces falsifiées, on éprouvoit presque toujours des difficultés dans les paiemens en or ou en argent, les billets gagnèrent immédiatement un agio: pour augmenter cette différence Law interdit à sa banque de donner jamais en échange des billets contre or ou contre argent sans un bénéfice: bientôt il s'efforça de rendre ce bénéfice toujours plus considérable, en attachant au billet des avantages et des chances de profits, et en tourmentant au contraire les monnoies d'or et d'argent par les lois les plus vexatoires.

Mais il s'en falloit de beaucoup qu'à la présentation du nouvel édit, le parlement comprît ce que Law entreprenoit, ou prévît ce qu'il seroit entraîné à faire. Le mémoire qu'avoit donné le duc de Noailles sur l'état où il laissoit les finances en se retirant, contenoit des vues très sages sur les dangers des emprunts et du crédit, mais il n'abordoit point ces matières toutes nouvelles (1). Le parlement repoussoit Law comme étranger et comme protestant; il se défioit de toutes les inventions nouvelles; il s'inquiétoit d'une banque qui, en aidant le gouvernement à faire face aux besoins du moment, devoit le soustraire aux refus d'enregistrement et aux remontrances dans lesquelles consistoit sa force; enfin, il protestoit contre l'indignité de ce qu'on y faisoit paroître le roi comme un banquier. Il repoussa l'édit de Law avec une majorité de quatre-vingt-quatre voix contre vingt-trois; mais c'étoit un des articles les plus humilians pour lui de la loi portée dans le lit de justice du 26 août. « Que dans la huitaine du « jour que les édits lui auront été présentés, ils « soient tenus pour enregistrés. » En sorte que le Régent ne tint aucun compte de l'opposition du parlement, et la banque royale fut tenue 1719.

(1) Mémoires du duc de Noailles, T. LXXIII de la Collection, p. 177.

1719. dès-lors pour instituée (1). Quatre jours avant le lit de justice, lorsque le parlement avoit encore tout son orgueil, il avoit compté sur des moyens plus violens et plus expéditifs de se délivrer de la jalousie que Law lui inspiroit déjà. Le parlement avoit ordonné aux gens du roi, le 22 août 1718, d'informer sur ce qu'étoient devenus les billets d'état qui avoient passé à la chambre de justice, ceux des loteries tirées tous les mois, et ceux de la compagnie d'Occident. Comme le parlement se défioit du procureur-général, il nomma d'autres commissaires en son lieu pour informer d'office; on instrumentoit très secrètement, mais il y avoit déjà beaucoup de témoins entendus. Le 12 août précédent, le parlement avoit rendu un arrêt non encore publié, par lequel il arrêtoit toutes les opérations de la banque, et faisoit défense à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer dans l'administration des deniers royaux. C'étoit la base de la procédure, et le parlement se proposoit de faire arrêter Law par ses huissiers, de terminer son procès en trois heures de temps, de le faire pendre dans la cour du Palais les portes fermées, et de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre. (2)

(1) Ordonnance du 26 août, art. 2. Lois franç., T. XXI, p. 160. — Lémontey, ch. 9, p. 301.

(2) St.-Simon, T. XVI, p. 434. — Duclos, Mém. sec. T. I, p. 313.

Law, averti de ce guet-apens, fut fort effrayé; il n'eut pour lors de moyen de s'en mettre à couvert qu'en venant coucher au Palais-Royal, d'où il ne sortit pas jusqu'après le lit de justice. Il en conçut avec raison un profond ressentiment contre le parlement, et le projet d'engager le Régent, dès que la banque seroit bien à flot, à racheter toutes les charges de magistrats, et abolir ainsi un corps qui entravoit si souvent l'action du gouvernement, et qui respectoit si peu la liberté ou la justice. Il poursuivit avec zèle ses efforts pour attribuer au papier de la banque royale une supériorité incontestable sur les espèces métalliques, et le premier expédient auquel il eut recours, fut de soumettre celles-ci à des variations capricieuses et continuelles, de sorte que ceux qui pourroient être tentés de garder des écus dans leur coffre-fort ne sussent jamais sur quoi ils pouvoient compter. Dans le cours de l'année, la valeur des monnoies en cours subit près de cinquante altérations, exemple inouï dans les annales du despotisme; en outre il fut défendu aux messageries de transporter des espèces; les créanciers furent autorisés à les refuser en paiement, puis, comme par grâce, on fixa à cinq pour cent la perte de l'argent contre le papier, et l'on fit si bien en effet, que tous ceux qui n'avoient que des espèces métalliques s'empressèrent de les 1719.

1719. déposer à sa banque, se figurant trouver dans ses billets plus de stabilité (1). Le fonds de la banque avoit été fixé à cent millions par l'édit de sa création ; il fut rempli, dès le 16 juillet, tant en billets de l'État qu'en souscriptions.

Toutefois les avantages du papier, comme étant d'un transport et d'une garde plus facile, n'auroient pas suffi pour faire long-temps illusion. Law imagina, pour assurer plus de crédit à ses billets, d'engager le public à les employer au commerce ou au jeu sur les actions de la compagnie d'Occident, qui avoit été établie par lettres-patentes du mois d'août 1717, avec le privilége exclusif de commercer à la Louisiane. La France se trouvoit en possession, d'après le traité d'Utrecht, d'une immense région, presque déserte, de l'Amérique, dont la fertilité, grâce aux inondations du Mississipi et des autres fleuves qui se jettent dans le golfe du Mexique, étoit représentée comme prodigieuse.

On eut soin d'annoncer au public que sur les riches terres d'alluvion du Mississipi, avec l'avantage d'un beau climat, la facilité du commerce,

(1) Lémontey, ch. 9, p. 303. — Mémoires de la Régence, T. II, p. 110. — Saint-Simon, T. XVII, p. 353 et 452. Cet homme, si prolixe sur les questions d'étiquette, se contente, pour ce bouleversement du commerce, d'une seule phrase: « on diminua les espèces par arrêt du conseil. » De même Dangeau, T. IV, p. 129.

et les trésors illimités de la banque, il ne falloit que des bras pour créer une richesse infinie; mais les trésors de la banque devoient suffire pour faire arriver les bras qui manquoient, et on annonçoit qu'en peu de temps la compagnie d'Occident donneroit à ses actionnaires le plus opulent revenu. De telles espérances étoient bien illusoires: la création des colonies est une œuvre fort lente, et la génération qui les a fondées ne doit guère se flatter de leur voir atteindre l'époque de leur prospérité; aussi on parut plutôt s'occuper d'exciter à l'occasion du Mississipi l'imagination populaire, que d'assurer le succès de l'entreprise. On essaya d'enrôler des paysans pour l'émigration, et comme les embaucheurs avoient peu de succès, on eut bientôt recours aux moyens les plus violens pour y transporter des hommes. La nation tout entière s'étoit enivrée de l'espoir de partager les trésors du Mississipi: outre les bénéfices de la culture, on annonçoit la découverte dans la Louisiane de mines d'or d'une extrême abondance; la cupidité étouffoit toute autre idée, tout autre sentiment, et un système de déportation auquel on sacrifioit toute notion de justice et de liberté, n'excitoit ni clameur, ni réprobation, pourvu qu'il peuplât plus vite la colonie. On commença par donner une activité nouvelle à la traite des nègres; puis tous les tribunaux eurent ordre de

1719. condamner les coupables à la déportation, au lieu de toute autre peine; puis on soumit aux mêmes châtimens les religionnaires: bientôt des agens de la police se répandirent dans les rues, pour enlever ce qu'on nommoit les vagabonds; mais comme ils étoient seuls juges de la condition de ceux qu'ils attaquoient, un nombre infini d'honnêtes bourgeois furent saisis et enfermés dans leurs dépôts, plus pour les forcer à se racheter que dans l'intention réelle de les déporter. On vida en même temps toutes les maisons de correction, tous les mauvais lieux, pour procurer des femmes à la colonie : trois convois arrivèrent successivement à la Louisiane, chargés de prostituées, et de malheureuses flétries par la justice; quatre-vingts faux-sauniers, débarqués à trente lieues au-dessus de l'embouchure du Mississipi, y fondèrent la Nouvelle-Orléans. Le Régent avoit divisé, sur la carte, cet immense territoire en duchés et en marquisats qu'il avoit distribués à tous les personnages considérables par leurs places ou leurs richesses, et le despotisme se chargeoit de les peupler. Law avoit fait un marché avec l'électeur Palatin et d'autres princes d'Allemagne, qui devoient lui fournir douze mille de leurs sujets pour coloniser la concession qui lui avoit été faite, et il eut le temps d'en faire transporter quatre mille en Amérique. Mais on n'avoit mis aucun ordre, au-

cune prévoyance dans cette immense entreprise. 1719.
Ces malheureux déposés sur un vaste continent désert et inondé chaque année, sans habitations, sans approvisionnemens suffisans, périrent presque tous dans les tourmens d'une horrible misère. A peine quelques uns réussirent à se maintenir par les produits de la chasse, et par leur association avec les Indiens. (1)

Mais on ne voyoit en France que le départ de tous ces malheureux, on se réjouissoit, on s'enivroit d'espérances; on répétoit, on exagéroit la nouvelle de l'arrivée de quelques misérables cargaisons de tabac, qu'on représentoit comme les prémices des immenses retours qu'on attendoit de cette terre de promission, et, en les attendant, on élevoit déjà des fortunes considérables. La compagnie d'Occident étoit composée d'actionnaires; il y avoit eu de fondation deux cent mille actions de 500 livres chacune. Mais bientôt le nombre en fut augmenté sous des dénominations diverses, parce que la compagnie entreprit un grand nombre d'autres spéculations, qui devoient, disoit-on, donner des retours ou plus prompts ou plus riches. Ainsi elle se rendit adjudicataire de la ferme du tabac;

(1) Lémontey, ch. 9, p. 322. — Mémoires de la Régence, T. II, p. 289, 325. — Saint-Simon, T. XVIII, p. 121. — Dangeau, avril 1720, T. IV, p. 147. — Duclos, Mémoires secrets, p. 415. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 291.

1719. elle acheta, d'une compagnie déjà existante, la concession du Sénégal ; elle se chargea de l'entreprise des fermes générales ; enfin elle se réunit à la compagnie des Indes Orientales et de la Chine. Pour chacune de ces opérations, elle créoit de nouvelles actions. Toutes ces actions s'achetoient et se revendoient à des prix et sous des noms différens, et le marché de ces actions, la Bourse, s'établit dans la petite rue Quincampoix, entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin; c'est un obscur défilé de quatre cent cinquante pas de long sur cinq de large, fermé aux deux extrémités par une grille qu'on ouvroit au son de la cloche à six heures du matin, et qu'on fermoit à neuf heures du soir. Le cours des actions qui changeoit sans cesse, d'après le taux des dernières ventes, fut pendant long-temps toujours ascendant. Ceux qui venoient d'acheter au prix courant, en revendant un quart d'heure après, avoient souvent fait une fortune considérable, et ces gains si rapides tournoient la tête à tout le monde : quoique chaque parcelle d'habitation se fût changée en petit comptoir, les plus vives négociations se faisoient surtout dans la rue. Cet attroupement bizarre confondoit les rangs, les âges et les sexes : jansénistes, molinistes, seigneurs, femmes titrées, magistrats, filous, laquais, courtisanes, se heurtoient et se parloient sans étonnement; l'avidité, la

crainte, l'espérance, la terreur, la fourberie, remuoient sans relâche cette foule intarissable. 1719.
Une heure élevoit des fortunes que renversoit l'heure suivante. Comme, par la hausse même des effets, la spéculation s'étendoit sur des sommes toujours plus considérables, chacun portoit des valeurs immenses, et souvent toute sa fortune dans son portefeuille. Aussi ce commerce extravagant avoit fort augmenté l'empressement à se procurer des billets de banque, il maintenoit leur supériorité sur les espèces d'or et d'argent. C'est pourquoi le papier de la banque, quoique infiniment supérieur en valeur nominale à la masse du numéraire préexistant, n'encombroit point la circulation, et ne tomboit point de prix, comme il auroit fait nécessairement, si cet immense commerce de capitaux imaginaires ne l'avoit pas retenu dans les portefeuilles des spéculateurs. (1)

Au reste cette folie n'avoit pas saisi la France seulement. Au commencement de l'année 1720, le parlement d'Angleterre passa le bill de la compagnie du Sud, qui livroit à cette corporation le commerce interlope que les Anglais comptoient faire avec les colonies espagnoles de l'Amérique Méridionale : des rêves non

(1) Lémontey, ch. 9, p. 309. — Savary, Dictionnaire du Commerce, T. IV, p. 1102.—Mémoires de la Régence, T. II, p. 321.



1719. moins extravagans sur des profits imaginaires tournèrent la tête du public anglais; la frénésie de l'agiotage dans *Change alley* fut portée aussi loin que dans la rue Quincampoix; des fortunes aussi rapides, aussi surprenantes, furent élevées et renversées en peu d'instans. En même temps un grand nombre de compagnies d'actionnaires furent fondées en Angleterre et en Hollande, pour des spéculations souvent parfaitement ridicules, ce qui ne les empêcha point d'avoir des succès non moins extravagans, bientôt suivis de catastrophes ruineuses. Les Anglais ont donné à ces spéculations un nom parfaitement approprié, *bubbles*, bulles de savon; toutes ces fortunes du Mississipi naissoient en effet d'un souffle, se gonfloient, brilloient, excitoient l'admiration et l'envie, puis tout à coup crevoient, et se dissipoient dans l'air, sans rien laisser après elles. (1)

Pendant que l'illusion étoit complète, que toutes les têtes étoient dans l'ivresse, et que les actions, originairement de 500 livres, étoient montées jusqu'à 18,000 livres, la nation et le Régent se repaissant d'une richesse imaginaire, y trouvèrent presque autant d'avantage que si elle eût été réelle. Presque toutes les espèces auparavant circulant dans le royaume avoient

(1) *Lord Mahon*, T. II, ch. 11, p. 4.

été déposées dans les coffres de la banque, qui se trouvoient comblés. Le duc d'Orléans, qui même auparavant, par foiblesse, par insouciance, avoit donné de toutes mains sans savoir refuser à ses ennemis mieux qu'à ses amis, s'abandonna sans réserve à sa prodigalité, lorsqu'il n'eut plus qu'à puiser dans un portefeuille sans fond pour en tirer des billets de banque ou des actions de ses compagnies (1). Tout devenoit facile au gouvernement, les troupes étoient bien payées, les courtisans comblés de faveur, les mécontens cherchoient à faire leur paix, pour se rapprocher de la source des bienfaits. Une nouvelle émission d'actions étoit pour le gouvernement équivalente à une distribution de grâces; le principal but des concurrens étoit de recevoir à leur source des papiers si productifs; les plus grands seigneurs de France, les plus grandes dames employoient tous leurs moyens de crédit pour en obtenir, et personne alors ne se seroit hasardé à donner le moindre mécontentement au Régent. Dès qu'une distribution nouvelle commençoit, l'hôtel de la compagnie regorgeoit d'une foule acharnée. On voyoit ces âpres solliciteurs étroitement serrés, s'observer entre eux d'un œil farouche, et gémir sans plier

1719.

(1) Sur les présents de billets et d'actions que fait le Régent, *Voyez* Dangeau, p. 122, 124, 126, 127.

1719. sous le poids de l'or et des portefeuilles. Leur phalange s'avançoît durant plusieurs jours et plusieurs nuits vers le bureau d'échange, comme une colonne compacte que ni le sommeil, ni la faim, ni la soif ne pouvoient rompre; mais au cri fatal qui annonçoit la délivrance de la dernière souscription, tout s'éclipsoit à la fois. (1)

Le Régent qui distribuoit tant de grâces fit aussi quelques actes de bienfaisance plus durables. Il supprima presque tous les impôts sur les comestibles, il fit creuser le canal de Montargis, construire le pont de Blois et l'église de Saint-Roch à Paris, il fit ouvrir des routes magnifiques, il établit sur un pied plus imposant les compagnies de maréchaussée, il se chargea de la paye des professeurs, pour que l'enseignement dans l'université de Paris fût gratuit; dans les relations extérieures de la politique il porta cette même générosité, cette même prodigalité.

Campredon, son ambassadeur, débarqua en Suède, le 5 septembre 1719, avec huit millions en lingots d'or, pour acheter la paix en faveur de cette ancienne alliée de la France auprès de tous ses ennemis. La reine Ulrique de Suède préféra acheter avec cet or les suffrages de son sénat pour fixer la couronne sur la tête du land-

(1) Lémontey, chap. 9, p. 307.

grave de Hesse, son frivole et voluptueux mari. 1719.
Il fallut en conséquence faire de plus grands sacrifices territoriaux; le roi d'Angleterre acquit les duchés de Brême et de Verden, la Prusse, la ville de Stettin; la Russie arracha à la Suède les provinces de Livonie, d'Estonie, d'Ingrie et de Carélie; et la Suède s'estima encore heureuse, par ces énormes sacrifices, de désarmer le czar Pierre, qui faisoit la guerre en barbare, détruisant le pays, emmenant les habitans en esclavage, et se vantant qu'en six semaines il avoit brûlé aux Suédois huit villes, cent quarante et un châteaux et mille trois cent soixante et un villages (1). Si le Régent ne s'étoit pas cru possesseur d'une richesse fabuleuse, il ne seroit peut-être pas venu au secours de la Suède avec autant de générosité; mais sa conduite fut belle et méritoit la reconnoissance.

La richesse imaginaire des particuliers avoit aussi des effets plus réels que leur cause. Les propriétaires, qui voyoient passer par leurs mains tout le capital qui représentoit leur fortune, payoient les dettes hypothécaires dont leurs fonds étoient grevés depuis long-temps; plusieurs entreprenoient des travaux utiles d'amélioration, tous augmentoient leurs dépenses, et recherchoient dans leurs équipages, dans leurs

(1) Lémontey, ch. 8, p. 290. — Flassan, T. IV, p. 486.

1719. ameublemens, une magnificence inaccoutumée. Leurs emplettes donnoient une impulsion nouvelle aux manufactures et à tous les arts; le commerce trouvoit facilement des capitaux pour de plus vastes entreprises. Cette richesse universelle n'étoit qu'un rêve; mais jusqu'au réveil le mouvement qu'elle imprimoit à toute la nation n'étoit pas moins actif que celui qu'auroit donné une somme d'or ou d'argent égale à tout ce papier.

Au milieu des décevantes illusions auxquelles la nation française étoit livrée, tandis que toutes les imaginations étoient occupées des millions qu'on pouvoit gagner, que la cupidité sembloit avoir étouffé toutes les autres passions, à peine la mort d'une personne qui avoit tenu entre ses mains la destinée de la France fut-elle remarquée. Mme de Maintenon mourut à Saint-Cyr, le 15 avril 1719. Depuis la mort du roi, elle y avoit toujours vécu dans une extrême retraite qu'interrompoit seulement le duc du Maine, pour qui elle avoit conservé la plus tendre affection, ou bien le cardinal de Rohan, le maréchal de Villeroi, et un petit nombre d'autres personnages de la vieille cour. Elle continuoit à gouverner sa maison de Saint-Cyr, et jamais abbesse fille de France n'a été si absolue, si ponctuellement obéie, si crainte et si respectée. « La chute du « duc du Maine au lit de justice des Tuileries,

« lui donna le premier coup de mort; mais 1719.
« quand elle le vit arrêté, elle succomba; la
« fièvre continue la prit, et elle mourut à quatre-
« vingt-trois ans, avec toute sa tête et tout son
« esprit. » (1)

Une autre mort vint frapper de plus près le duc d'Orléans; la duchesse de Berry, sa fille long-temps préférée, mais qui commençoit à le fatiguer par ses extravagances, succomba enfin à vingt-quatre ans, le 21 juillet 1719, aux maux qu'elle avoit provoqués. « Née, dit Saint-Si-
« mon, avec un esprit supérieur, et quand elle
« le vouloit également agréable et aimable, et
« une figure qui imposoit, et qui arrêtoit les
« yeux avec plaisir, mais que sur la fin, le trop
« d'embonpoint gâta un peu, elle parloit avec
« une grâce singulière, une éloquence naturelle
« qui lui étoit particulière, et qui couloit avec
« aisance et de source, enfin avec une justesse
« d'expressions qui surprenoit et charmoit. Que
« n'eût-elle point fait de ces talens... si les vices
« du cœur, de l'esprit et de l'âme, et le plus vio-
« lent tempérament n'avoient tourné tant de
« belles choses en poison le plus dangereux.
« L'orgueil le plus démesuré et la fausseté la
« plus continuelle, elle les prit pour des vertus,

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 341-347. — Lacretelle, T. I, p. 254.

1719. « dont elle se piqua toujours, et l'irréligion dont « elle croyoit parer son esprit, mit le comble à « tout le reste. » Saint-Simon avoit conté ailleurs, « le peu d'égards qu'elle avoit pour le roi et pour « Mme de Maintenon, sa haine déclarée pour tous « ceux qui avoient contribué à son mariage, parce « que, disoit-elle, il lui étoit insupportable « d'avoir obligation à quelqu'un, ses grossières « tromperies et ses hauteurs, enfin jusqu'à la « honte de l'ivrognerie complète et de tout ce « qui accompagne la plus basse crapule, en con« vives, en ordures et en impiétés » (1). Mais cette femme si effrontée craignoit le diable, et craignoit aussi les jugemens du public. « Elle « avoit pris un appartement aux Carmélites, où « elle alloit toujours coucher aux bonnes fêtes, « et souvent elle y demeuroit plusieurs jours de « suite ; elle mangeoit avec ses dames de ce que « le couvent lui apprêtoit, alloit au chœur ou « dans une tribune à tous les offices du jour et « fort souvent de la nuit ; et outre les offices, « elle y demeuroit quelquefois en prières, et y « jeûnoit très exactement les jours d'obliga« tion » (2). Devenue enceinte de Riom, son amant, mais qui étoit aussi l'amant de Mme de Mouchy, sa confidente, elle croyoit que c'étoit

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 381. — Lacretelle, T. I, p. 257.

(2) Saint-Simon, T. XIV, p. 37.

le privilége de son rang, que personne n'oseroit parler d'elle; mais lorsqu'elle s'aperçut qu'elle devenoit la fable de la cour, elle voulut cacher sa grossesse, puis ses couches, et provoqua ainsi une maladie qui, au commencement d'avril, la mit aux portes du tombeau. Alors on parla de la faire confesser et communier. Mais le curé de Saint-Sulpice et le cardinal de Noailles lui refusèrent les sacremens, à moins que Mme de Mouchy et Riom ne fussent chassés de la maison; et le duc d'Orléans, craignant les prêtres et craignant sa fille, se laissoit bafouer par les uns et les autres. Le curé fit la garde à la porte pendant deux jours et deux nuits, tandis que la duchesse fut à l'extrémité, pour empêcher qu'un autre lui portât les sacremens; la duchesse, de son côté, s'emportoit en injures contre les cafards qui l'obsédoient. Elle accoucha cependant et parut se remettre; et comme si elle avoit voulu suppléer à un acte religieux par un accès de superstition, elle se voua au blanc pour six mois; mais pendant ce temps, elle recommença ses excès et ses imprudences, et elle eut une rechute plus violente que la première. Cette fois Riom étoit absent, le Régent l'avoit fait partir pour son régiment en Espagne. Mme de Mouchy avoit été renvoyée aussi pour avoir voulu s'approprier un baguier de sa maîtresse de 200,000 écus. Les prêtres ne firent plus de difficultés, la du- 1719.

1719. chesse de son côté reçut les sacremens avec décence, peut-être avec componction, et, par un sentiment de décence aussi, on ne lui fit point faire d'oraison funèbre. (1)

Ce fut encore un scandale dans cette cour corrompue que la conversion du banquier Law. A la fin de l'année 1719, le système étoit à son plus haut terme de prospérité. On regardoit Law comme ayant comblé la France de trésors sans mesure ; et le Régent, et Dubois et lui-même nageoient dans l'abondance ; il leur sembloit qu'à eux seuls ils devoient faire tout le gouvernement; mais le banquier prestigiateur, étranger, protestant, ne pouvoit rien être en France. Le Régent et son confident étant convenus de le faire contrôleur-général des finances, il falloit commencer par le convertir, puis le naturaliser. Dubois fit choix pour être son catéchiste d'un abbé de Tencin, frère d'une religieuse sortie de son couvent, dont il avoit fait sa maîtresse. Mme de Tencin et son frère étoient remplis d'esprit, de grâce, de souplesse, d'habileté pour toute sorte d'intrigue, et n'étoient gênés par aucune espèce de scrupules. On ne sait point quel sujet remplit les conférences de Law avec l'abbé de Tencin, mais leur résultat fut une pro-

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 382.—Duclos, Mém. secrets, Collection, T. LXXVI, p. 350-360. — Lacretelle, T. I, p. 263.

fusion d'actions du Mississipi et de billets de banque dont le frère et la sœur furent comblés, et qui les mirent dans l'abondance pour le reste de leur vie; quant à Law, il fit abjuration à Melun vers la fin de décembre; il fit enregistrer à la Chambre des Comptes ses lettres de naturalité; il rendit aussi foi et hommage au roi pour quatorze terres magnifiques qu'il avoit achetées. Peu de jours après il prit séance à l'Académie des Sciences, en qualité d'académicien; il acheta la bibliothèque de l'abbé Bignon, le petit Rambouillet, un vaste terrain pour y bâtir un palais hors la porte Saint-Honoré. Il avoit aussi acheté l'hôtel Mazarin pour y établir sa banque. Enfin, le 5 janvier 1720, il fut nommé contrôleur-général des finances, d'Argenson qui lui céda cette place demeurant garde des sceaux. (1) 1719.

Cependant, ce fut à peu près vers cette époque que la prospérité merveilleuse du système et l'infatuation du public commencèrent à décroître. Long-temps Law avoit maintenu le prestige en révélant chaque jour à ses dupes de nouveaux projets et de nouvelles espérances. Tant que les papiers augmentoient journellement de valeur les porteurs s'enrichissoient en les gardant en

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 1-51, et p. 92. — Mémoires de la Régence, T. II, p. 347 et 558. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 310.

1719. sédoient les spéculateurs devoient bientôt refluer sur le marché, dès qu'il n'y auroit plus de hausse à attendre. De même quant aux billets de banque, tout ce qu'il y en avoit au delà de ce que la circulation ordinaire pouvoit employer, devoit encombrer le marché. Law crut y remédier par une ordonnance du 5 mars, qui fixoit la valeur des actions à 9,000 livres, et qui ouvroit un bureau à la banque, pour convertir, à la volonté des porteurs, les actions de la compagnie des Indes en billets de banque, et les billets de banque en actions de ladite compagnie (1). Ce fut une faute ; l'espoir des actionnaires fut dissipé, le commerce des actions ralenti, et une masse de billets de banque bien plus considérable demeura inutile. Le discrédit augmenta. Law prit la contagion de la peur pour un complot de la malveillance, et il usa sans réserve de toutes les ressources que lui offrit le despotisme, pour soutenir son système défaillant. Il interdit l'usage des espèces d'or et d'argent, il déclara que les conserver dans sa maison, que les cacher et ne pas les apporter à la banque, étoit un crime punissable par la confiscation des biens. Les dénonciateurs furent récompensés, et ils inspiroient tant de terreur qu'en un mois on apporta pour 40 millions

(1) *Voyez* l'arrêt du conseil, aux Mémoires de la Régence, T. II, p. 376.

d'espèces à la banque. Mais la violence qui prohiboit l'or ne rendoit pas la confiance au papier; on se hâtoit de le convertir en une valeur plus réelle; on préféra d'abord les joyaux; Law fit suspendre les travaux de l'orfévre, il proscrivit l'usage des diamans et des perles. On voulut acheter des meubles, des denrées, des marchandises, et tout ce qui pouvoit s'acheter et se vendre doubla et quadrupla de prix. Le duc de la Force qui avoit été des amis et des partisans de Law, et qui ne fut pas des derniers à vouloir réaliser la masse des billets qu'il possédoit, acheta tant de marchandises que le premier président, poussé par le prince de Conti, le fit poursuivre comme ayant voulu faire monopole de drogueries. (1) 1720.

Au désordre causé par le discrédit du papier, la gêne du commerce, la violence des lois fiscales, vint encore se joindre la terreur des voleurs et des assassins. Tous ceux qui prenoient part à l'agiotage de la rue Quincampoix étoient forcés de porter sur eux d'immenses capitaux en portefeuille. Law et Dubois représentèrent au Régent combien il étoit nécessaire qu'une police sévère veillât à la sûreté des agioteurs. Mais si les brigands ordinaires étoient

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 130, 236 et 342. — Dangeau, T. IV, p. 132. — Villars, T. LXX, p. 69.

1720. contenus, on ne se tenoit pas en garde contre les brigands titrés. Il étoit arrivé à Paris depuis deux mois un comte de Horn, âgé de vingt-deux ans, cadet d'une illustre maison alliée à toutes les familles princières et au duc d'Orléans lui-même. Il étoit si mauvais sujet qu'il n'avoit pu s'élever au-dessus du rang de capitaine, en Autriche. En vivant dans les tripots et les mauvais lieux, il s'associa avec un Piémontais nommé Mille, et un autre libertin dont le nom est resté inconnu. Ils convinrent de s'annoncer comme voulant acheter pour cent mille écus d'actions, et le vendredi de la Passion, 22 mars, ils donnèrent rendez-vous à un courtier, dans un petit cabaret de la rue Quincampoix. Ayant reconnu les actions que le courtier apportoit dans son portefeuille, ils s'élancèrent sur lui avec leurs poignards et le tuèrent. Ils comptoient faire peur à la troupe timide des agioteurs qui remplissoit la rue. Mais comme ils sortoient du cabaret avec leur proie, le comte de Horn et Mille furent arrêtés aux cris du cabaretier : le troisième s'échappa: toute la noblesse de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, qui se trouvoit à Paris, s'émut pour dérober le jeune comte au supplice. Surtout on vouloit lui sauver l'ignominie de la roue. Le Régent promit cette dernière grâce: sa mort devoit en effet satisfaire la justice, et

les douleurs atroces du supplicié non plus que la honte de la famille n'étoient désirables pour personne; mais Dubois et Law ne songeoient qu'à rassurer les agioteurs, et le Régent qui ne vivoit plus que pour les plaisirs des sens, qui repoussoit loin de lui la fatigue de penser et de vouloir, qui chaque jour manquoit à quelqu'une des promesses qu'il avoit faites la veille, après s'être engagé à sauver au comte de Horn ces dernières horreurs, le laissa le 26 mars périr sur la roue avec son complice. (1) 1720.

Pendant cette décadence du système, tandis que la nation tout entière sembloit entraînée dans une maison de jeu, où chacun voyait sa fortune doubler ou disparoître en un instant, et se passionnoit si fort pour l'intérêt du moment qu'il en oublioit le passé, l'avenir, et tout autre intérêt que le sien propre, tandis aussi que le Régent n'avoit plus que de courts intervalles de

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 164. — Dangeau, T. IV, p. 141. Il nomme le troisième complice d'Estampe, et Duclos d'Etampes, p. 409. Le greffier avoit communiqué le procès à Duclos. Marmontel, T. II, p. 155. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 324. Dans un ouvrage pseudonyme, composé dans le but d'accréditer des calomnies contre ceux que hait l'auteur, et surtout contre la maison d'Orléans, le comte de Horn est représenté comme victime de la jalousie du Régent. Souvenirs de la marquise de Créquy, T. II, ch. 3. p. 29. Il faut se garder d'ajouter aucune foi à cet ouvrage, où la vérité elle-même n'est employée que comme moyen de répandre le mensonge.

1720. raison et d'attention dans une ivresse continuelle, et qu'il laissoit tomber le pouvoir sans partage à l'homme le plus foncièrement corrompu, Dubois, qui se fût encore élevé sur la scène du monde, les scandales se multiplioient, et il ne restoit pas en France assez d'énergie pour s'en indigner : le public se contentoit d'en rire.

Le cardinal de la Trémouille, alors archevêque de Cambrai, venoit de mourir à Rome. L'abbé Dubois, qui n'étoit que tonsuré, convoita cet archevêché de 150,000 livres de rentes, l'un des plus grands emplois de l'Église. Ce ne fut qu'en bégayant, en racontant qu'il avoit fait un plaisant rêve, le rêve qu'il étoit archevêque de Cambrai, qu'il osa le demander au Régent. « Qui toi, archevêque de Cambrai! » s'écria le Régent, en lui faisant sentir sa bassesse, et plus encore le débordement et le scandale de sa vie. Dubois cita des exemples de choix qu'il prétendit n'être pas moins honteux. « Mais tu es un sacre, et qui est l'autre sacre « qui voudra te sacrer? — Ah! s'il ne tient qu'à « cela, reprit vivement l'abbé, l'affaire est faite, « je sais bien qui me sacrera : il n'est pas loin « d'ici. — Et qui diable est celui-là, répondit le « Régent, qui osera te sacrer? — Voulez-vous « le savoir? répliqua l'abbé, votre premier au-« mônier qui est là dehors. Il ne demandera pas

« mieux, je m'en vais le lui dire. » Il embrasse 1720.
les jambes du duc d'Orléans qui demeure court et reste pris, sans avoir la force du refus, il sort, tire l'évêque de Nantes à part, lui dit qu'il a Cambrai, le prie de le sacrer, se le fait promettre à l'instant, rentre, caracole, le dit à M. le duc d'Orléans, remercie, loue, admire, scelle de plus en plus son affaire en la comptant faite, et en persuadant le duc d'Orléans qui n'osa jamais dire que non. C'est ainsi qu'une chaire que le grand nom de Fénelon remplissoit encore fut donnée au plus méprisable abbé que comptât le clergé de France (1). Le cardinal de Noailles, pour ne point participer à ce scandale, refusa le dimissoire à Dubois pour avoir les ordres; mais l'abbé se le fit donner par l'archevêque de Rouen. La nomination et cette ordination se firent dans la fin de février. Au commencement de mai, il eut ses bulles, et il fut sacré le 9 juin avec une magnificence sans égale. Le cardinal de Rohan qui s'étoit fait le chef des molinistes, l'évêque de Nantes, Tressan, qui devoit bientôt se distinguer en renouvelant la persécution contre les huguenots, et l'éloquent Massillon qui, sans crédit, sans appui extérieur, n'osa pas refuser de prendre part à

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 139. — Duclos, Mémoires secrets, p. 397. — Lacretelle, T. I, L. IV, p. 342.

1720. une fonction qui lui étoit imposée, accomplirent le sacre au monastère du Val-de-Grâce. (1)

Dubois ne regardoit déjà plus l'archevêché de Cambrai que comme un échelon pour s'élever au sacré collége. A ses yeux, toute la politique de la France devoit être dirigée vers ce seul but et lui faire avoir le chapeau. Aussi à peine avoit-il obtenu la promesse de l'archevêché que redoublant de servilité pour George Ier, qui lui répondoit de l'empereur, par lequel il faisait mouvoir le pape, il chassa de France tous les Jacobites, et sous ce nom tous les membres du cabinet de la reine Anne qui avoient sauvé la France en consentant, au risque de leur tête, à signer la paix d'Utrecht. Si le public avoit pu s'occuper alors d'autre chose que d'actions du Mississipi et de billets de banque, il n'auroit pas vu sans honte et sans indignation cette persécution exercée contre des hommes auxquels il devoit son salut. (2)

Les embarras de finances croissoient cependant tous les jours. Le Régent continuoit ses prodigalités, comme s'il avoit toujours nagé dans l'abondance, et en même temps les difficultés du trésor, le discrédit du papier étoient

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 149. — Duclos, Mémoires secrets, p. 402.
(2) Saint-Simon, T. XVIII, p. 153.

si grands qu'il ne pouvoit y pourvoir que par des coups d'État journaliers. Il rendit le 17 avril un arrêt pour réduire les rentes de 5 à 2 pour 100. Le parlement lui adressa des remontrances sur cette banqueroute qui condamnoit les créanciers de l'État à la misère, elles ne furent pas écoutées (1). Un autre arrêt du conseil, le 22 mai, annonçant que le commerce souffroit de la trop grande abondance des effets royaux, soumettoit tant les actions que les billets à une diminution de valeur de mois en mois qui devoit à la fin de l'année les réduire à la moitié de leur valeur actuelle. Les papiers tomboient en effet et devoient tomber; mais le public fut indigné de ce que c'étoit le gouvernement lui-même qui les déprécioit. Dès lors tout crédit fut perdu pour eux, leur chute finale fut reconnue pour inévitable, la plus violente fermentation éclata. Le Régent rapporta son arrêt; mais il ne pouvoit détruire l'impression qu'il avoit produite (2). Il essaya de changer l'administration; il ôta la charge de contrôleur à Law, il exila les quatre frères Pâris, il retira les sceaux à d'Argenson, il rappela de son exil d'Aguesseau, qui perdit son crédit auprès du public en se montrant comme chancelier souple et servile. Il 1720.

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 180.

(2) *Ibid.*, p. 211. — Dangeau, T. IV, p. 151. — Mémoires de Villars, Collection, T. LXX, p. 42.

1720. destitua brutalement Trudaine, prévôt des marchands de Paris, qui, chargé de brûler publiquement les billets retirés de la circulation, laissa voir qu'il s'apercevoit qu'un même numéro lui avoit été présenté plusieurs fois, et avoit été brûlé à plusieurs reprises. Enfin, le 17 juillet, la banque eut ordre de suspendre tout paiement de ses billets en espèces. On est confondu de voir que tant de violences, qui portoient le désordre, l'inquiétude, souvent le désespoir dans toutes les familles, ne firent point éclater de révolution. (1)

Le mépris, la haine que chacun ressentoit pour le Régent avoient rendu le courage au parlement; il recommençoit à faire de l'opposition, il répondoit par des remontrances aux arrêts capricieux qui lui étoient adressés, il refusoit de les enregistrer. Le Régent vouloit avoir quelqu'un à qui s'en prendre de la résistance qu'il éprouvoit; le 21 juillet, il exila le parlement à Pontoise; mais, avec sa foiblesse accoutumée, il crut qu'il convenoit de regagner ces magistrats par des libéralités secrètes. Il donna plus de cent mille écus au premier président de Mesmes, pour tenir table ouverte, dans ce lieu d'exil, en faveur de ses collègues. Tout le temps de l'exil à Pontoise fut consommé en festins et en divertis-

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 241. — Dangeau, T. IV, p. 153. — Duclos, p. 408.

semens, les pauvres plaideurs furent seuls sacrifiés, et le Régent devint d'autant plus méprisable qu'il ne savoit pas mieux punir que gouverner. (1) 1720.

Après l'assassinat commis par le comte de Horn, le gouvernement ne voulut pas que le marché des effets publics continuât plus longtemps dans la rue Quincampoix, qui ne paroissoit point assez sûre; il le transporta sur la place Vendôme, qu'on appela le *Camp de Condé*, parce que M. le Duc, chef de la maison de Condé, s'y faisoit remarquer comme le plus riche, le plus avide et le moins scrupuleux des agioteurs. La foule s'y portoit toujours avec fureur; elle n'abandonnoit point encore ses espérances, elle croyoit faire de bons marchés en achetant au rabais des effets qui, si récemment encore, avoient eu une grande valeur; mais les plus habiles s'enrichissoient de leur décadence même, en jouant à la baisse, par des ventes à livrer. Le prince de Carignan, non moins avide que le duc de Bourbon, obtint ensuite que le marché des fonds seroit transporté de la place Vendôme à ses jardins de l'hôtel de Soissons, où il fit construire plus de six cents petites loges en bois, qui lui rapportoient 300,000 livres

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 246. — Dangeau, T. IV, p. 163. — Villars, T. LXX, p. 44. — Duclos, Mém. secrets, p. 423.

1720. par mois. C'est là que le papier perdit la qualité de monnoie, et que, dès le mois de septembre, on put acheter, pour un marc d'or, 18,000 livres en billets, ou neuf actions qui, dix mois auparavant, se seroient vendues pour 160,000 livres en argent. Le funeste agiotage qui consistoit surtout à vendre, à un prix inférieur à celui des marchés, des actions que l'on n'avoit point, mais que l'on comptoit se procurer à un plus grand rabais encore avant l'époque où l'on s'engageoit à les livrer, fut connu sous le nom de *Mississipi renversé*. La fermentation publique et l'indignation croissoient cependant. Le moment approchoit où l'on voudroit voir clair dans les comptes : le duc d'Orléans, qui avoit fait mettre en circulation, pour ses extravagantes prodigalités, 600 millions de plus en billets que ne le savoit la Compagnie des Indes, vouloit pouvoir en rejeter la faute sur Law, qui, accusé par la nation des calamités publiques et détesté par le parlement, n'auroit point évité le supplice s'il avoit été arrêté. Le Régent lui conseilla de se retirer, le 14 décembre, à sa terre de Germande en Brie. Il n'y auroit pas été long-temps en sûreté. Cinq jours après il partit avec des passeports que le Régent lui fit remettre par le duc de Bourbon; il passa d'abord à Bruxelles; il se retira ensuite à Venise : on lui avoit laissé

peu de chose de son immense fortune. Il y mourut, en 1729, dans une étroite médiocrité. (1) 1720.

Pendant la décadence du système, tandis que le Régent, qui avoit abusé si étrangement de ses richesses imaginaires, luttoit déjà avec le discrédit et le besoin, une effroyable calamité, la peste de Marseille, vint accabler le midi de la France, et ajouter aux embarras du gouvernement. Un vaisseau parti de Seyde le 31 janvier 1720, avec patente nette, et arrivé le 25 mai en vue du château d'If, fut supposé avoir apporté la peste; du moins il fut reconnu qu'il avoit perdu six hommes de son équipage, et que quelques employés qui avoient désinfecté les marchandises étoient morts ensuite, quoique les médecins eussent déclaré qu'ils ne reconnoissoient dans les malades aucun signe pestilentiel. La maladie circula lentement dans la ville, les échevins s'en inquiétèrent, mais les médecins continuoient à déclarer qu'ils ne voyoient autre chose dans les malades que des fièvres vermineuses causées par la misère et les mauvais alimens. Des précautions rigoureuses furent prises cependant; tous les habitans des maisons infectées furent transportés aux infirmeries et ces maisons furent murées : toutes ces

(1) Lémontey, chap. 10, T. I, p. 342-345. — Saint-Simon, T. XVIII, p. 291. — Dangeau, T. IV, p. 159. — Duclos, p. 434. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 321.

1720. expéditions se faisoient de nuit, avec un profond secret pour ne pas alarmer la population; mais parmi les gens aisés, la peur commençoit à éloigner de la ville tous ceux qui, par leurs lumières, leurs richesses, leurs professions et leurs emplois publics y eussent été le plus nécessaires. Tout à coup le lazaret se trouva sans intendans; les hospices sans économes, les tribunaux sans juges, l'impôt sans percepteurs. La cité n'eut plus ni pourvoyeurs, ni officiers de police, ni notaires, ni sages-femmes, ni aucun des ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que le 31 juillet, lorsque le parlement eut tracé la ligne qui enfermoit Marseille et son territoire, et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchiroient. Le viguier et les quatre échevins restèrent seuls, avec 1100 livres dans la caisse municipale, au sein d'une société dont tous les élémens étoient confondus, et à la tête d'une immense populace, sans travail, sans frein et sans subsistance. (1)

Le parlement et le commandant de la province avoient pris la fuite, sans renoncer à leurs petites jalousies et leurs rivalités : aussi faisoient-ils paroître, du lieu de leur retraite, des ordonnances et des arrêtés contradictoires, qui entravoient l'autorité municipale; celle-ci,

(1) Lémontey, ch. 11, p. 365. — Marmontel, ch. 8, sect. 2, T. II, p. 363. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 326.

toutefois, surtout les deux échevins, Estelle et Moustier, avec le chevalier Rose qui se joignit à eux, développèrent pour le salut de leur cité un courage héroïque (1). Ils combattirent sans relâche, au milieu des dangers les plus effrayans, les désordres que renouveloient sans cesse, dans cette ville abandonnée au désespoir, la faim, la terreur, les violences des malades que la douleur rendoit souvent forcenés, l'encombrement des places et des rues où venoient s'entasser les morts et les mourans, et l'impossibilité presque absolue de pourvoir à la sépulture de tant de cadavres. L'évêque de Marseille, Belzunce, fils d'une sœur du duc de Lauzun, s'y couvrit aussi de gloire : ce saint prêtre avoit été long-temps jésuite ; il étoit borné, ignorant, et il poussoit le fanatisme pour la bulle *Unigenitus* jusqu'à la plus outrageante intolérance et à la folie (2). Sa taille colossale, son éclatante piété, sa charité noble et austère imposoient à la multitude. Il se mêloit sans cesse avec un courage héroïque aux morts et aux mourans; il engagea, il vendit tout ce qu'il possédoit pour secourir les pauvres; mais son 1720.

(1) Marmontel, T. II, p. 375.

(2) Saint-Simon, T. VII, p. 116. A la première apparition de la peste, Belzunce publia un mandement dans lequel il annonçoit que Dieu avoit envoyé ce fléau pour punir les appelans contre la constitution. Mém. de la Régence, T. III, p. 17.

1720. jugement n'égaloit point sa vertu, et tout occupé de disposer son troupeau à la repentance, en l'effrayant sur les jugemens du ciel dont il éprouvoit la rigueur, il ajouta aux terreurs de la population, et la rendit ainsi plus susceptible de la contagion, en même temps qu'il la rassembloit imprudemment en vastes attroupemens pour des prières communes. (1)

Belzunce fut noblement secondé, dans les consolations qu'il portoit aux mourans, par tous les ordres religieux qui avoient des maisons à Marseille, si l'on excepte l'égoïste couvent de Saint-Victor, qui coupa toute communication avec la ville. Il périt à Marseille vingt-six récollets, dix-huit jésuites, quarante-trois capucins; les prêtres de l'Oratoire qu'on repoussa du confessionnal, parce qu'on les soupçonnoit de jansénisme, ne s'en dévouèrent pas moins au service des malades avec une héroïque humilité; presque tous périrent avec leur supérieur. Mais si cette grande calamité mit en évidence chez quelques-uns un sublime dévouement, elle fut pour le plus grand nombre l'occasion de crimes honteux. Les rues étoient remplies d'un nombre infini de malades abandonnés, auxquels on refusoit tout asile; les maisons étoient pillées par les forçats, par les malfaiteurs, qu'on

(1) Lémontey, ch. 11, p. 404. — Lacretelle, T. I, L. III, p. 331.

enrôloit à grand prix, pour y aller chercher les cadavres. Aucune des mesures sanitaires auxquelles on recourut pour arrêter la contagion n'eut de succès, et tous ceux qu'on entassa dans les infirmeries y périrent. La dureté avec laquelle on les arrachoit à leur famille, aggravoit leur souffrance sans sauver leurs commensaux. Marseille, Arles, Aix et Toulon perdirent ensemble quatre-vingt mille habitans, le reste de la Provence environ huit mille; on compta soixante-trois villes, bourgs ou villages, où la maladie avoit pénétré. Elle duroit environ cinq mois dans chaque lieu, sans que l'expérience apprît par quel traitement on pouvoit le mieux la combattre. Dès que le fléau s'étoit retiré, on ne pouvoit observer sans une espèce d'effroi l'ivresse de joie où tomboient ceux qui ayant survécu recueilloient de tous côtés des héritages, et se voyoient comblés d'une opulence inattendue. Les villes qui avoient été le plus désolées, ne se faisoient plus remarquer que par leur dissipation et leurs plaisirs tumultueux. (1) 1720.

Quoique cette calamité fût venue frapper la France au moment où la chute du système et le discrédit de tous les papiers de l'État jetoient les finances dans un extrême embarras, augmenté encore par la terreur de l'Europe et l'interdic-

(1) Lémontey, ch. 11, p. 407. — Villars, T. LXX, p. 89.

1720. tion qui repoussoit de tous ses ports le commerce français, le Régent dès qu'il fut averti vint généreusement au secours de Marseille : il y envoya vingt-deux mille marcs en argent, car le papier-monnoie y devenoit inutile : on avoit remarqué que plus qu'aucune autre substance il transmettoit la contagion. Le Régent fit passer en Provence par le Rhône une quantité immense de blé, il y envoya aussi des médecins, des troupes et un commandant extraordinaire, M. de Langeron, dont l'autorité ne fut plus entravée par les limites qui avoient arrêté celles des échevins (1). Toutes les fois qu'on pouvoit fixer l'attention du duc d'Orléans, ses impulsions étoient bonnes, son cœur étoit humain et généreux, et l'on voyoit reparoître en lui avec éclat ces qualités brillantes dont il avoit été doué, et qu'il laissoit si souvent étouffer par l'ivrognerie et le libertinage. Plus au contraire l'abbé Dubois se montroit dans ses couleurs natives, plus il paroissoit vicieux et haïssable. A l'occasion de la peste de Marseille, Clément XI, après avoir accordé des grâces spirituelles à cette ville, lui envoya encore trois mille charges de blé. Dubois supposant que cette offrande avoit pour but d'humilier la France et de dénigrer son gouvernement, chargea Lafitau, évêque de

(1) Lémontey, ch. 11, p. 394. — Marmontel, T. II, p. 398.

Sisteron et son chargé d'affaires à Rome, de retenir les trois vaisseaux porteurs de ce présent, dans les ports d'Italie. Ils partirent malgré lui : ils furent pris par un barbaresque et relâchés aussitôt dès que le Musulman connut leur pieuse destination. Belzunce les fit vendre au profit des pauvres. (1) 1720.

Au milieu des calamités de la banqueroute et de la peste, Dubois ne pensoit qu'à lui-même, et ne regardoit le pouvoir qu'il exerçoit sur la France que comme un moyen d'atteindre à ses fins privées. Il vouloit du pouvoir, de l'argent et des honneurs; il lui falloit, pour s'assurer le premier, maintenir le duc d'Orléans à la tête du gouvernement par delà l'époque légale de la majorité du roi; pour avoir de l'argent, il s'étoit vendu à l'Angleterre; pour les honneurs, il étoit prêt à sacrifier la paix et les libertés religieuses de la France à la cour de Rome, afin d'obtenir d'elle le chapeau. Le cardinalat lui sembloit la seule dignité qui pût relever sa bassesse et la seule garantie qui pût sauver sa personne et sa fortune, s'il venoit à perdre son protecteur. Dubois avoit persuadé à George Ier, qu'il étoit en France l'unique appui de l'alliance britannique, et il avoit obtenu de lui qu'il écrivît de sa main au Régent, le 14 novembre 1719,

(1) Lémontey, ch. 11, p. 397. — Marmontel, T. II, 406.

1720. pour l'engager à demander la pourpre romaine en faveur de son ministre. Quoique le duc d'Orléans alors, et long-temps encore depuis, eût dit au duc de Saint-Simon, que, si ce coquin de Dubois songeoit seulement à se faire faire cardinal, il le feroit mettre dans une basse fosse, il n'en écrivit pas moins trois fois au pape, cette année et les deux suivantes, pour demander cette faveur. (1)

Dubois savoit bien que le plus sûr moyen de plaire à la cour de Rome, c'étoit de lui faire remporter la victoire trop long-temps disputée sur sa bulle *Unigenitus*. Quel que fût le degré d'importance qu'elle attachât aux doctrines condamnées par cette bulle, elle tenoit bien davantage encore à ce que l'Église de France ne contestât pas son autorité. En répandant à Rome l'argent à pleines mains, Dubois avoit jusqu'alors réussi à assoupir l'affaire de la bulle, mais il ne pouvoit obtenir la grâce qu'il sollicitoit pour lui-même que par un triomphe plus complet. Il falloit, pour plaire au pape, que la bulle devînt loi de l'État. Dubois y employa toute sa souplesse et son habileté ; le grand art pour s'accorder sur ces matières, c'est de se servir de mots auxquels chacun donne un sens différent ; on peut ainsi parvenir enfin à tenir un même langage en con-

(1) Lémontey, ch. 13, T. II, p. 1.

servant chacun son opinion. On travailla donc à tourner des phrases assez amphibologiques pour que le cardinal de Noailles d'une part, le cardinal de Bissy de l'autre pussent être contens; ensuite le chancelier D'Aguesseau qui vouloit la soumission, et l'éloquent et doux Massillon qui vouloit la paix, exercèrent leur influence sur le cardinal de Noailles, qui accepta enfin la bulle, le 17 novembre, dans les termes convenus avec lui. En même temps il falloit la faire enregistrer par les cours souveraines. Le parlement étoit toujours exilé à Pontoise. Dubois demanda l'enregistrement au grand conseil, cour souveraine presque sans fonctions, élevée pour faire rivalité au parlement, accoutumée à une obéissance servile et qui fournissoit des membres aux commissions extraordinaires, toutes les fois que le despotisme vouloit obtenir quelque condamnation que la justice ordinaire auroit refusée. Le grand conseil lui-même cependant n'enregistra la bulle, le 23 septembre 1720, que parce que le Régent s'y rendit en pompe avec les princes du sang, les autres pairs et les maréchaux de France, qui votèrent tous, comme s'ils étoient magistrats, et qui formèrent la majorité (1). Le parlement, qui commençoit à s'ennuyer de son 1720.

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 253. — Lémontey, T. II, p. 30, ch. 13. — Anciennes Lois françaises, T. XXI, p. 187. — Villars, T. LXX, p. 53. — Duclos, p. 427.

1720. exil, qui voyoit la bulle acceptée par le cardinal archevêque de Paris, et par une cour souveraine qu'on travailloit à grandir à ses dépens, céda à son tour; il enregistra la bulle le 4 décembre. Il fut rappelé à cette condition et fit sa rentrée à Paris le 16 (1). Ainsi Dubois réussit à faire, pour son intérêt particulier, ce que le grand roi avec toute sa puissance, tout son zèle religieux et tout le développement de sa sévérité n'avoit pu accomplir.

Mais Dubois n'avoit point encore atteint son but; le chapeau n'arrivoit pas. Il avoit envoyé à Rome le père Lafitau qu'il avoit fait évêque de Sisteron, pour presser le pape, et pour séduire tout son entourage par les présens les plus somptueux. Une promesse de 300,000 livres fut faite au cardinal Albani, pour qu'il hâtât la grâce qu'on demandoit à son oncle. Le prétendant Jacques III, qui, dans sa pénurie, étoit prêt à servir pour de l'argent son plus grand ennemi, accepta un présent de cinquante mille écus sous la condition qu'à la nomination des couronnes, il présenteroit un neveu du pape, après s'être assuré qu'en échange le pape nommeroit Dubois comme de son propre mouvement (2). On étoit alors au commencement de

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 283.

(2) Lettres de Dubois à Lafitau, du 7 février 1720, ap. Lémontey, T. II, p. 9.

1720, et l'argent abondoit encore; mais Clément XI, vieillard fin et orgueilleux, vouloit bien profiter de l'ardent désir et de la prodigalité de Dubois pour faire pleuvoir sur ses courtisans les grâces pécuniaires, tandis qu'au fond du cœur il étoit résolu à ne point contenter l'ambitieux ministre. Comme il ne devoit y avoir de long-temps une promotion des couronnes, le pape déclara qu'il ne pouvoit décorer Dubois qu'autant que les cours de Vienne et de Madrid renonceroient à faire en même temps leur présentation. Stanhope et le roi George se chargèrent d'obtenir le consentement de l'empereur, et le honteux traité de Madrid fut le prix de leur complaisance; l'empereur donna son consentement le 21 décembre 1720; l'assentiment de Philippe V fut obtenu vers le même temps, par des espérances habilement offertes au duc de Parme et au roi d'Espagne; toutes les affections du dernier étoient françaises, comme toutes celles de sa femme étoient italiennes. Déjà l'archevêché de Cambrai avoit été donné à Dubois comme préparation naturelle au cardinalat, et le roi d'Angleterre avoit écrit au Régent pour le déterminer à insister de son côté. (1) 1720.

(1) Lémontey, ch. 13, p. 16.

1720. Dubois sollicitoit donc le pape sous la mitre de Fénelon, et appuyé par le suffrage des trois grandes puissances catholiques. Mais à ce moment le système de Law s'écrouloit, on ne croyoit plus que la France pût gorger d'or tous les avides courtisans romains; et le pape éludoit ses promesses. Pour le presser plus vivement, Dubois nomma pour l'ambassade de Rome le cardinal de Rohan, qu'on croyoit fils de Louis XIV et de la belle princesse de Soubise, et qui, non moins beau que sa mère, avoit dû à la tendresse du grand roi les dignités de cardinal, d'évêque de Strasbourg, et de grand aumônier de France. Ce prélat efféminé avoit obtenu une réputation à la cour par la délicatesse de sa table; on y célébroit les soupers de la *belle éminence*. Mais bientôt il avoit voulu y joindre la réputation de zèle pour l'orthodoxie. Il s'étoit fait le chef ostensible des *constitutionnaires*, ou défenseurs de la bulle *Unigenitus*.

1721. Lafitau, jaloux de se voir donner un collègue ou un supérieur qui s'attribueroit tout l'honneur de ses négociations, redoubla d'efforts pour obtenir du pape une promesse positive. Le 14 janvier 1721, au moment où les cloches de Rome mises en branle annonçoient la naissance de Charles-Édouard, le prince de Galles catho-

lique, son père Jacques III, Lafitau, le cardinal Gualtieri, et deux neveux du pape, entouroient ce vieillard languissant dans son fauteuil, et le conjuroient de faire leur bonheur à tous, d'assurer l'appui de la France à un malheureux enfant donné par le ciel pour venger un jour l'Église romaine, en un mot de consommer la nomination de Dubois, ou de lui promettre au moins par écrit le premier chapeau vacant. Clément XI eut l'air de s'attendrir, prit une plume, et traça tout de suite la promesse désirée dont il avoit dès long-temps bien médité tous les termes. Lafitau, ébloui de sa conquête, envoya aussitôt par un courrier la promesse du pape, sans en bien peser les termes. Qu'on se figure la colère et la surprise de Dubois, à la lecture de cet écrit, qui accordoit à la sollicitation de Jacques III, prétendant à la couronne d'Angleterre; ce qui avoit été demandé par le Régent de France, pour plaire à George Ier, le roi reconnu par lui. « En vérité « répondit-il à l'évêque de Sisteron, c'est un « chef-d'œuvre de dextérité que l'engagement « que vous avez tiré du pape : la discorde l'au- « roit fabriqué elle-même qu'elle n'auroit rien « pu imaginer de pire. M. le Régent est ou- « tragé, le Prétendant compromis, et je suis « couvert aux yeux de l'Europe de ridicule et « de preuves de trahison. Je n'ai plus qu'à sou- 1721.

1721. « haiter que cet écrit ne soit vu de personne, et « qu'il tombe éternellement dans l'oubli. » (1)

Clément XI survécut peu à cette supercherie, il mourut le 19 mars 1721, à soixante-douze ans. Tout l'échafaudage dressé à grands frais par Dubois pendant deux années étoit renversé. Les cardinaux français furent envoyés à Rome pour une nouvelle élection. Lafitau proposa hardiment d'acheter le conclave, et de donner la tiare à qui donneroit le chapeau. Dubois en chargea le cardinal de Rohan qui n'étoit point encore parti, mais il lui attacha un agent propre aux corruptions subalternes, et à l'intimité de la correspondance secrète. L'abbé de Tencin, catéchiste de Law, avoit les qualités de ce rôle. Au moment de partir il fut accusé de simonie par l'abbé de Vessières. En pleine séance du parlement, lorsque le prince de Conti et plusieurs pairs étoient présens, l'avocat adverse paroissant foiblir, Tencin crut qu'il manquoit de preuves, et offrit de se purger par serment. « Ce n'est pas la peine, reprit l'avocat, voilà une « pièce entièrement décisive dont je demande « la lecture. » C'étoit le marché original du prieuré, signé de l'abbé de Tencin, qui prouvoit la simonie et la friponnerie à n'avoir pas à répliquer. Tencin voulut s'enfuir devant la huée

(1) Lémontey, ch. 13, p. 23, et Pièces justificatives, p. 460, T. II.

et la risée publique, mais on lui barra la porte; 1721.
il dut rester exposé à tous les yeux, tandis que le premier président l'admonesta cruellement, et le condamna à l'amende et à l'aumône que l'on considéroit comme une flétrissure et une peine infamante. Dubois ne se découragea point de cet échec arrivé à l'agent sur lequel il comptoit. Ce n'étoit ni du mérite ni de la vertu qu'il attendoit le cardinalat. Il força en quelque sorte le cardinal de Bissy à accepter Tencin pour son conclaviste; et cet homme, qui s'étoit montré si empressé à s'offrir au parjure, partit pour Rome pour y faire un pape. (1)

Tencin se montra en effet tout propre à seconder le cardinal de Rohan, dans cette simonie qu'il venoit d'exercer pour son propre compte. Rohan arrivoit au conclave les mains garnies. Il n'eut pas de peine à gagner le cardinal Albani qui se sentoit menacé d'une poursuite infamante, pour avoir dissipé pendant la vie de son oncle des deniers publics dont il avoit l'administration. Avec Albani votoient presque tous les cardinaux que cet oncle, Clément XI, avoit créés durant un pontificat de vingt ans; les cardinaux de la maison de Bourbon lui obéissoient, les Allemands étoient foibles et sans projets.

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 6-9. — Lémontey, ch. 13, p. 37. — Duclos, Mémoires secrets, T. LXXVI, p. 372.

1721. Tencin rédigea en langue française l'écrit par lequel le pape à élire promettoit de faire cardinal l'abbé Dubois; il fut revu par les cardinaux de Rohan et Gualtieri, et communiqué aux cardinaux impériaux, Caraccioli et Conti. C'est sur ce dernier qu'on avoit jeté les yeux pour la tiare, parce que sa profonde nullité ne devoit pas lui susciter d'opposition. Il étoit vieux, d'une corpulence énorme, et plongé dans un assoupissement presque habituel, effet d'une adhésion du crâne à la dure-mère. Conti qu'on nommoit vulgairement *le dormeur*, et dont la vie s'écouloit comme un rêve plus ou moins lucide, signa sans beaucoup de difficulté, et fut élu dès le lendemain 8 mai, en sortant de sa cellule (1). Il prit le nom d'Innocent XIII. L'argent fut scrupuleusement payé par les agens de la France : 30,000 écus au cardinal Albani, une pension de 24,000 écus romains au roi Jacques III. Toutefois, les agens français furent frappés comme d'un coup de foudre lorsque le nouveau pape nomma son frère cardinal, sans parler de Dubois. Il fallut recommencer à négocier, à prodiguer l'argent, et dans ce moment de ruine universelle, il étoit bien difficile d'en tirer

(1) « Mas conocido á su genio apacible y ajustado, y lo que « le impedia el trabajar, que eran sus grandes y habituales en- « fermedades, que era lo que mas estimaban los Cardenales. » *San Phelipe*, T. II, p. 276.

de France. On en offrit au secrétaire du pape, à une courtisane en faveur, au duc de Poli. Tencin écrivoit le 10 juin à Dubois : « Faites « vos efforts pour nous envoyer de nouveaux « fonds; au moins 10,000 pistoles, on ne fait « rien ici sans argent. » Et Dubois répondit le 23 juillet. « La rage, la noirceur et l'infidélité « de ceux qui nous traversent, me mettent en « fureur, et ce qui m'auroit touché le moins en « toute autre occasion, qui est l'argent, dans « celle-ci est mon bourreau. Impossibilité de « tirer rien du trésor royal, c'est-à-dire de la « monnoie. Le prêt des troupes a manqué net. « Cependant, dès qu'il s'agit d'engagement pris « par M. le cardinal de Rohan, je voudrois pou- « voir me vendre moi-même, fussé-je acheté « pour les galères. Pour envoyer à Rome 10,000 « pistoles, il faudroit en trouver 30,000 à Paris, « dans le temps que le plus accrédité n'y en « trouveroit pas 50. Cependant j'envoie à M. de « Rohan une lettre de change de 10,000 pistoles, « et je me suis engagé en mon propre et privé « nom pour 280,000 livres » (1). Cependant, 1721.

(1) Lémontey, ch. 13, p. 45, avec les extraits de toutes ces lettres. En compulsant divers registres, il estime que le chapeau du cardinal Dubois a coûté huit millions à la France. — Saint-Simon, T. XVIII, p. 353. Mais l'écrit du pape n'étoit point un engagement si positif que Saint-Simon le suppose. Il étoit fait sous la forme d'une consultation ambiguë et tortueuse, énonçant un avis plutôt qu'une promesse. — Duclos, L. V, p. 446.

1721. lorsqu'il écrivoit cette lettre, Dubois étoit déjà nommé, quoiqu'il ne pût le savoir. Il fut proclamé par Innocent XIII le 16 juillet 1721. A la nouvelle de sa promotion il montra une décence et une gravité qui étonnèrent ses ennemis; mais aussi il adopta la politique et les passions de la cour de Rome, comme s'il n'étoit pas seulement sénateur et coadjuteur du pape, il se crut être devenu une partie de sa substance.

Les plaintes que Dubois exprimoit dans ses lettres sur l'effroyable embarras des finances, sur la difficulté de trouver de l'argent à aucun prix, n'étoient que trop fondées. Avec la fin de l'année précédente, avec le départ de Law, le système avoit absolument croulé; six milliards de papier couvroient alors la France; Law avoit agi comme un homme à système, aveuglé par une fausse théorie, ou si l'on veut comme un insensé; mais ceux qui l'avoient poussé, ceux qui avoient profité de son illusion et de celle du public, le Régent, le duc de Bourbon, la duchesse sa mère, le prince de Conti, avoient agi comme des faussaires. A l'insu de la compagnie ils avoient créé par centaines de millions, par milliards, des billets de banque et des actions qu'ils s'étoient appropriés ou qu'ils avoient distribués. Aux conseils de régence du 24 janvier 1721 le duc de Bourbon, avec sa grossière impétuosité, reprocha au Régent

d'avoir laissé sortir Law de France, puisqu'il l'accusoit d'avoir émis sans ordre pour 600 millions de billets; il savoit bien cependant que ces billets, et une valeur en actions plus considérable encore, n'étoient point demeurés au contrôleur, mais qu'il avoit eu lui-même la plus grande part à ces profusions; la scène fut scandaleuse, mais n'éclaircit rien. Tout le conseil de régence fut étonné de la brutalité et de l'effronterie de M. le Duc, de la foiblesse et de la dissimulation du Régent, de son désir de rejeter sur d'autres une responsabilité qui pesoit tout entière sur lui (1). Mais en même temps personne ne se faisoit plus d'illusions; la banqueroute étoit la seule issue possible à un état si désordonné : et tout le monde reconnoissoit si bien la déception dont chacun avoit été dupe, tout le monde avoit si complétement perdu confiance dans un papier qu'on voyoit déchoir rapidement, que quelque violentes et arbitraires que fussent les mesures par lesquelles on mit fin au système, elles excitèrent peu de plaintes; ce furent de nouveau les frères Pâris, qui, comme en 1716, furent chargés du visa, ou de la réduction proportionnelle des effets en cours. On les établit au Louvre dans l'appartement même d'Anne d'Autriche; on leur 1721.

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 295. — Villars, T. LXX, p. 67. — Duclos, L. V, p. 441.

1721. donna une armée de commis, dont plusieurs étoient des spadassins, qu'on payoit moins pour leur plume que pour leur épée, et dont la présence devoit imposer aux mutins qui répugnoient à leur spoliation. « J'avoue, dit Lémon-« tey, que l'équité et le plus rare talent « présidèrent au plan tracé par les frères Pâris, « et à ce mécanisme où tous les effets du sys-« tème devoient être triturés avec des pertes pro-« portionnelles, depuis un sixième jusqu'à dix-« neuf-vingtièmes »(1). « Plus de cinq cent onze « mille chefs de famille firent leur déclaration « et déposèrent deux milliards deux cent vingt-« deux millions de papiers, dont environ un tiers « fut annulé, et le reste converti en rentes d'un « taux désavantageux; le hasard, la faveur ou « la vengeance dictèrent bien des décisions. On « ne présenta au visa que cent vingt-cinq mille « vingt-quatre actions, au lieu de cent quatre-« vingt-quatorze mille qui étoient émises, parce « que précédemment la compagnie en avoit « elle-même supprimé une sur trois, et retiré « plusieurs sous le nom de dépôt des mains des « actionnaires trop crédules. Suivant les décla-« rations ces 125,024 actions avoient coûté « 900 millions. Le visa les réduisoit au nombre « de 55,481, dont le prix moyen fut de huit

(1) Lémontey, ch. 10, T. I, p. 349. — Villars, p. 96.

« cents livres. C'étoit moins de quarante-cinq « millions, ou à peine cinq pour cent du capital « primitif. » 1721.

La plus grande perte tomba sur des aventuriers qui, pendant quelques mois, étoient devenus millionnaires, et qui retombèrent dans l'obscurité dont ils étoient sortis. Le public moqueur et égoïste ne parut sentir aucune compassion pour eux. On en eut moins encore pour les joueurs, qui, voyant approcher l'orage, avoient réalisé leurs bénéfices. Le conseil arrêta clandestinement, sans les entendre, et sans les flétrir, un rôle de cent quatre-vingts de ces nouveaux enrichis, dont on tira près de deux cents millions (1). Quand on songe à quel point la nation étoit avancée en civilisation et en intelligence, et que l'on compare la protection à laquelle elle avoit droit, avec le régime brutal, absurde, arbitraire auquel elle étoit soumise, on ne s'étonne plus qu'elle ait pris son gouvernement en haine et en mépris, et qu'elle l'ait attaqué pendant le reste du siècle, avec les armes du ridicule, jusqu'au moment où elle se sentit assez forte pour le renverser.

Ces opérations violentes, et ce désordre dans les finances qu'avoit occasionnés le bouleverse-

(1) Lémontey, ch. 10, p. 353. Les divers arrêts relatifs au visa se trouvent aux Mém. de la Régence, T. III, p. 128 seq.

1721. ment du système se prolongèrent plus que la vie de Dubois et du duc d'Orléans; la banqueroute qui ruinoit les créanciers de l'État ne suffisoit point pour libérer la fortune publique, car en 1723 l'État se trouva endetté de 685 millions de plus qu'à la mort de Louis XIV.

C'étoit pour les finances que se présentoient toutes les difficultés du gouvernement, car sous d'autres rapports sa tâche sembloit être devenue plus facile. Depuis la conjuration de Cellamare, le lit de justice, et l'arrestation des princes, les mécontens avoient perdu courage; on les vit se soumettre les uns après les autres. Le comte de Charolais, frère de M. le Duc avoit fait la campagne de Hongrie, et n'étoit point rentré en France à la paix de Passarowitz. On fit courir le bruit que les conspirateurs réfugiés en Espagne l'attendoient, et que Philippe V lui destinoit la vice-royauté de Catalogne; c'étoit un calcul de M. le Duc, pour faire naître des inquiétudes, et en demander le prix. Le Régent eut la foiblesse de payer par de grands sacrifices le rappel d'un enfant de dix-huit ans, dont l'esprit rebelle à toute culture, et le cœur plein d'atroces dispositions devoient plutôt faire acheter l'éternelle absence (1). Le duc de Richelieu, jeune extravagant, qui ne devoit sa

(1) Lémontey, ch. 7, p. 230.

réputation qu'à des duels fameux, à un jeu effréné, et à des galanteries scandaleuses, avoit été arrêté le 29 mars 1719, convaincu d'avoir voulu livrer à l'Espagne la place de Bayonne, où il commandoit un régiment. Il fut relâché au bout de cinq mois, grâce aux vives instances des femmes dont il étoit aimé, et surtout d'une fille du Régent, M[lle] de Valois, qui en fit la condition de son mariage avec le duc de Modène, qu'elle avoit d'abord refusé (1). A l'égard des autres personnes engagées dans la conspiration de Cellamare, le Régent ne mit d'autre condition à leur grâce entière qu'une confession franche et volontaire de leur conduite. Brigault s'empressa de donner l'exemple, Pompadour demanda humblement aumône et pardon, Malezieu renonça aux défenses captieuses dont il avoit coloré les projets de sa maîtresse; on n'exigea rien du duc du Maine, parce que son innocence passive étoit démontrée; après quelques combats d'amour-propre la duchesse écrivit des lettres soumises, et une longue exposition de ses torts, généralement fort sincère. Les pièces, publiées pour la première fois par Lémontey, prouvent que le Régent avoit accusé avec justice, et absous 1721.

(1) Saint-Simon, T. XVII, p. 331 et 406. — Lémontey, ch. 7, p. 233. — Duclos, Mémoires secrets, p. 366. — Lacretelle, T. I, p. 232 et 245.

1721. avec indulgence. Il les fit lire au conseil, et ce fut sa seule vengeance. (1)

Philippe V, en perdant courage et disgraciant Albéroni, avoit signé la paix et accédé à la quadruple alliance; mais au fond de son cœur il étoit toujours également ulcéré contre le Régent; il croyoit toujours voir en lui un empoisonneur et un traître au sang de Louis XIV, dont il se croyoit lui-même le vrai représentant. Il appeloit toujours à Madrid avec la même faveur tous les émigrés de France; il combloit de bienfaits ceux qui avoient eu quelque part à la conjuration de Cellamare; il recevoit avec distinction à sa cour La Grange-Chancel, en raison même de son odieuse satire des Philippiques; il admettoit à sa familiarité le marquis de Maulevrier, nouvel ambassadeur de France, parce que celui-ci enchérissoit volontiers sur la malignité du roi et de la reine, en parlant du Régent et de Dubois. Ce dernier, qui vouloit se délivrer d'une inimitié si acharnée, employa pour y réussir le père Daubenton, jésuite, confesseur du roi d'Espagne. Une seule chose pouvoit séduire ce père; c'étoit le triomphe de sa compagnie. Il entroit dans le plan de Dubois, pour réussir à Rome, de faire recevoir la bulle

(1) Lémontey, ch. 7, p. 235, et Pièces justificatives, T. II, p. 399-438. Le duc et la duchesse du Maine recouvrèrent leur liberté dès la fin de décembre 1719. — Dangeau, T. IV, p. 125.

Unigenitus, mais Dubois sut en même temps s'en faire un leurre auprès du confesseur du roi d'Espagne. Il lui promit d'humilier les jansénistes, de rendre aux jésuites le confessionnal de Louis XV, et il réussit ainsi à dominer le père Daubenton, et par lui à ramener Philippe V (1). 1721.

Dubois régla d'abord secrètement, par un traité signé le 27 mars 1721, la restitution des places prises pendant la guerre, et l'appui que la France promettoit de donner à l'Espagne dans le congrès qu'on se proposoit d'assembler à Cambrai, pour vider les questions encore contestées entre les puissances de l'Europe.

Ce traité fut bientôt suivi par un autre, signé le 13 juin 1721, entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne : ce dernier avoit été envoyé tout rédigé de Londres, car Dubois vouloit gagner la pension que lui payoit George Ier et il sacrifioit sans hésitation aux Anglais le commerce de la France. Il stipuloit donc en leur faveur l'établissement de plusieurs comptoirs dans l'Amérique espagnole, le renouvellement du honteux contrat de l'*assiento*, ou de la fourniture des nègres par les Anglais, enfin l'admission annuelle d'un vaisseau de cinq cents ton-

(1) Lémontey, ch. 12, T. I, p. 422-436. Sur la correspondance de Dubois avec le P. Daubenton, *voyez* aussi les notes d'un Espagnol à Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. III, ch. 32, p. 49.

1721. neaux chargé de marchandises anglaises; mais comme le chargement de ce bâtiment étoit sans cesse renouvelé par d'autres vaisseaux qui arrivoient en fraude, il s'écouloit toujours et ne s'épuisoit jamais. (1)

Après avoir regagné ainsi quelque crédit à la cour d'Espagne, Dubois arriva enfin au but qu'il s'étoit proposé, et qu'il n'avoit pu espérer d'atteindre que par une hardiesse qu'on auroit volontiers taxé d'effronterie. Il fit agréer à l'Espagne le mariage de Louis XV, alors âgé de douze ans, avec l'infante, dès qu'elle seroit nubile; elle n'avoit que trois ans, car elle étoit née le 30 mars 1718. Philippe V, qui avoit conservé un cœur entièrement français, ne se posséda pas de joie à l'idée de faire asseoir sa fille sur le trône de France : ce fut l'appât qui le détermina à accepter aussi la condition que Dubois attachoit à ce mariage, savoir celui du prince des Asturies, alors âgé de quatorze ans, avec Mlle de Montpensier, quatrième fille du Régent, qui n'en avoit pas douze. (2)

La réunion des trois branches de la maison de Bourbon qui devoit être consolidée par ces

(1) Lémontey, ch. 12, p. 425. — W. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. III, ch. 31, p. 10.

(2) Saint-Simon, T. XVIII, p. 374. — W. Coxe, T. III, ch. 32, p. 50. — *San Phelipe*, T. II, p. 281. — Duclos, L. V, p. 460.

mariages étoit conforme à la plus saine politique et à l'intérêt national; ce n'étoit cependant pas cet intérêt qui décidoit le cardinal Dubois. Un mariage dont les fruits devoient être si tardifs laissoit pour long-temps au Régent l'espoir de succéder à la couronne, et Dubois le dominoit tellement, qu'il seroit en quelque sorte monté avec lui sur le trône. De même en Espagne le prince des Asturies, fils d'un père valétudinaire, sembloit destiné à être comme lui dominé par sa femme, et Dubois croyoit déjà voir le duc d'Orléans commander en Espagne par sa fille, comme en France par son crédit sur le roi. Un troisième mariage fut accordé quelques mois plus tard : Mlle de Beaujolais, cinquième fille du Régent, devoit épouser don Carlos, né, comme l'infante, du second mariage de Philippe V, et pour lequel sa mère songeoit déjà à réclamer l'héritage de sa famille en Italie. Le duc de Saint-Simon obtint du Régent d'être chargé de l'ambassade solennelle qui devoit demander l'infante. Dubois qui haïssoit et redoutoit le duc, ne pouvant empêcher le Régent de lui accorder cette faveur, qui devoit procurer la grandesse d'Espagne à son second fils, voulut du moins la rendre ruineuse pour lui, en l'obligeant à une pompe extravagante. Lorsque le double mariage fut annoncé au conseil de régence, il n'y eut pas un de ses membres qui

1721.

1721. n'applaudît à une réconciliation si désirée; cependant la disproportion d'âge entre le roi et l'épouse qui lui étoit destinée causoit d'autant plus d'inquiétude qu'on ressentoit plus d'impatience et de défiance du gouvernement du Régent. Au lieu de voir naître un successeur à la couronne dans six ou sept ans, il faudroit désormais l'attendre douze ou quinze ans, et pendant tout ce temps avoir la succession du duc d'Orléans en perspective; aussi tout ce qu'on nommoit le parti de la vieille cour, qui jusqu'alors avoit témoigné tant d'attachement pour l'Espagne, montroit chaque jour davantage de la répugnance pour ces mariages. (1)

Cette inquiétude redoubla lorsque, le dernier de juillet, le roi se réveilla avec mal à la tête et à la gorge; ces douleurs allèrent croissant tout le jour avec de la fièvre; la nuit fut mauvaise; le lendemain il eut un redoublement assez fort; le duc de Saint-Simon s'étant approché pour le voir, la duchesse de la Ferté qui, par la duchesse de Ventadour, sa sœur, avoit toutes ses entrées comme marraine du roi, se tourna vers lui, et tout aussitôt lui dit, entre haut et bas: « Il est empoisonné, il est empoisonné. — Taisez-vous donc, madame, lui répondit-il, cela est horrible. » Elle redoubla, et si bien et si haut,

(1) Villars, T. LXX, p. 100. — Saint-Simon, T. XVIII, p. 375.

qu'on put craindre que le roi ne l'entendît (1). 1721.
La maladie fut courte. Mais le maréchal de Villeroi, qui ne perdoit pas une occasion de faire croire qu'il étoit le seul gardien, le seul défenseur du roi, et que sans lui cet enfant auroit depuis long-temps été empoisonné, mit la plus grande affectation à faire remarquer et son inquiétude, et sa joie pour la délivrance de l'enfant qui lui étoit confié. Il voulut que le roi allât remercier Dieu à Notre-Dame, et que le soir de la Saint-Louis il se montrât aux fenêtres des Tuileries, tandis que la place du Carrousel étoit pleine de monde, car l'alarme avoit été très vive dans Paris, et le peuple manifestoit déjà une affection passionnée pour Louis XV qui étoit presque autant l'expression de sa haine et de sa défiance contre le duc d'Orléans. « Cette affluence importunoit le roi qui se ca-« choit dans des coins à tout moment. Le ma-« réchal de Villeroi l'en tiroit par le bras, et le « menoit tantôt aux fenêtres d'où il voyoit la « cour et la place du Carrousel toute pleine et « tous les toits jonchés de monde, tantôt à celles « qui donnoient sur le jardin, et sur cette in-« nombrable foule qui attendoit la fête. Tout « cela crioit *Vive le roi*, à mesure qu'il étoit « aperçu, et le maréchal retenant le roi qui se

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 393. — Lacretelle, T. I, L. IV, p. 355.

1721. « vouloit toujours aller cacher. — Voyez donc, « mon maître, tout ce monde et tout ce peuple, « tout cela est à vous, tout cela vous appar- « tient, vous en êtes le maître, regardez-les « donc un peu pour les contenter, car ils sont « tous à vous. — Belle leçon pour un gouver- « neur qu'il ne se lassoit point de lui inculquer « à chaque fois qu'il le menoit aux fenêtres, « tant il avoit peur qu'il l'oubliât. Aussi l'a-t-il « très pleinement retenue. » (1)

Ce jeune roi, dont il falloit bien commencer à étudier le caractère, ne se faisoit encore remarquer que par sa sauvagerie et sa taciturnité. Ce fut une grande difficulté que d'obtenir son consentement à son mariage. Quand le duc d'Orléans lui en parla, il se mit à pleurer sans vouloir répondre un mot. M. le Duc, l'évêque de Fréjus et Villeroi le pressoient tour à tour; celui-ci répétoit souvent : « Allons, mon maître, il « faut faire la chose de bonne grâce. » Ils eurent une peine infinie à tirer de lui un *oui* tout sec. On trouva en lui la même résistanoe lorsqu'on le pressa de venir au conseil de régence pour communiquer son mariage, et, après une lutte assez longue, il fallut enfin se contenter du même monosyllabe. (2)

(1) St.-Simon, T. XVIII, p. 393-395.—Villars, T. LXX, p. 94.
(2) Saint-Simon, T. XVIII, p. 432. —Lacretelle, T. I, L. IV, p. 361.

L'échange des princesses, futures épouses du roi et du prince des Asturies, se fit le 9 janvier 1722, dans l'île des Faisans, au milieu de la rivière de Bidassoa, lieu fameux par les conférences de Mazarin et de don Louis de Haro, qui y conclurent la paix des Pyrénées. L'infante d'Espagne qui n'avoit que trois ans fut accompagnée en France de sa seule gouvernante. Mlle de Montpensier, qui en avoit douze, n'eut pas la permission d'amener une seule personne française avec elle, ni dame, ni domestique (1). Cette séclusion absolue ne suffit point cependant pour dompter le caractère impérieux et insociable de cette jeune personne; elle étoit profondément corrompue dès son bas-âge, comme toutes les filles du duc d'Orléans, et elle ne tarda pas à donner à la cour de Madrid des preuves de son indocilité, de son désir de déplaire et de sa grossièreté (2). Au reste, l'éducation qui l'attendoit en Espagne ne pouvoit ajouter que la férocité et la superstition à ses autres vices. L'inquisition ne manquoit jamais d'initier les princesses françaises qui se marioient en Espagne, à la religion farouche du pays, par le spectacle d'un autodafé. Philippe V avoit adopté dans toute sa férocité l'esprit de l'inquisition. D'après les lettres de Maulevrier, on voit que de 1720 à 1722.

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 10.
(2) *Ibid.*, p. 41, 92, 193.

1722. 1724, ce farouche tribunal, dans sept villes d'Espagne seulement, donna onze fois le spectacle de ces sacrifices humains, avec quinze à vingt victimes chaque fois. Dans la seule Espagne d'Europe durant le règne de Philippe V, sur quatorze mille soixante-seize malheureux condamnés par l'inquisition à diverses peines, il y en eut deux mille trois cent quarante-six qui périrent dans les flammes des bûchers. (1)

Le moment étoit arrivé cependant où il falloit compter dans le gouvernement le roi Louis XV pour quelque chose; mais jamais enfant n'étoit monté sur le trône avec un caractère et des goûts moins propres à la royauté. Il sembloit n'aimer que les détails les plus humbles de la vie privée; il faisoit lui-même son potage, il piochoit dans son jardin, il soignoit une petite vache et suivoit les opérations de la laiterie, au parc de la Muette, qu'on lui avoit fait acheter, après la mort de la duchesse de Berry (2); ou bien il se plaisoit à faire dépecer des moineaux sous ses yeux par des oiseaux de fauconnerie. Ses études étoient molles et presque mécaniques; l'évêque de Fréjus, son précepteur, songeoit bien moins à l'instruire qu'à s'attacher l'en-

(1) Lémontey, ch. 12, T. I. p. 430. — Llorente, Hist. critique de l'Inquisition, T. IV, ch. 40, p. 28. — W. Coxe, L'Espagne sous les Bourbons, T. III, ch. 31, p. 6.

(2) Mémoires de Dangeau, T. IV, p. 120.

fant par ses caresses et une indulgence excessive; 1722.
il n'appeloit que sa mémoire et jamais sa raison à l'étude de la religion et de la morale, et nourrissant sa timidité et sa réserve avec tout le monde, il obtenoit seul de lui une confiance puérile. Avec tous les autres, l'enfant étoit muet et boudeur; il ne s'attachoit point, il ne sentoit rien, et les transports de joie qu'excita sa convalescence n'allèrent point jusqu'à son cœur. Le seul plaisir auquel il parût sensible étoit celui du jeu; il connoissoit tous les jeux de cartes, et il y hasardoit de fortes sommes avec une affligeante âpreté. (1)

Comme sa foible constitution avoit accoutumé à croire qu'il n'atteindroit point à sa majorité, Dubois avoit jugé l'alliance d'Angleterre une garantie essentielle pour la succession du duc d'Orléans; mais depuis qu'il sembloit se fortifier, Dubois songeoit plutôt à conserver le pouvoir à son patron, et par conséquent à lui-même, sous un autre titre. Dans ce but il écartoit avec une extrême jalousie les grands seigneurs de toute familiarité avec le jeune monarque. Il mit beaucoup d'adresse à profiter de leur vanité pour leur faire abandonner le conseil de régence. Il n'avoit jusqu'alors pas voulu y siéger lui-même depuis qu'il étoit cardinal,

(1) Lémontey, ch. 14, T. II, p. 54. — Villars, T. LXX, p. 111.

1722. pour ne pas avoir, dans sa propre cause, à demander la préséance sur les ducs et pairs, mais il y appela le cardinal de Rohan à son retour de Rome, et il lui fit prendre séance, le 8 février 1722, immédiatement après les princes du sang; aussitôt le chancelier et tous les ducs et pairs déclarèrent qu'ils ne reconnoissoient point la préséance des princes de l'Église, et qu'ils ne remettroient pas les pieds au conseil tant que ceux-ci y prendroient le premier rang. C'étoit ce que vouloit Dubois, qui à son tour vint se placer à côté du cardinal de Rohan. Depuis deux ans le roi assistoit régulièrement à ce conseil, mais il n'y ouvroit jamais la bouche, il sembloit ne donner aucune attention à ce qui s'y faisoit, et il passoit son temps à jouer avec un jeune chat qu'il y apportoit. (1)

Le duc d'Orléans s'étoit fatigué de ses vices, sans avoir le courage de rompre ses habitudes, ou de reprendre à la vertu. Il disoit lui-même à Saint-Simon, qu'il ne se soucioit plus des femmes, et que le vin le dégoûtoit; il étoit capable de montrer encore par éclairs, la même intelligence, le même esprit, la même éloquence qu'autrefois (2), mais rien ne le fixoit, rien ne

(1) Lémontey, ch. 14, T. II, p. 63. — Mém. de Noailles, Collection, T. LXXIII, p. 189. — Villars, T. LXX, p. 114. — Duclos, L. V, p. 487.

(2) Saint-Simon, T. XX, p. 279. — Duclos, p. 492.

l'intéressoit; l'ennui, la tristesse, le découragement l'avoient gagné, et loin de désirer le trône, il étoit accablé de ses fonctions de Régent. Il se soumit à éloigner de lui Mme de Brégy d'Averne, qui avoit succédé, dans ses amours, à la marquise de Parabère; à ramener la cour à Versailles, le 15 juin 1722 (1), et à renoncer à ses orgies de chaque soir, dont il ne falloit pas donner le spectacle au jeune roi; mais quoique le vice n'eût plus d'attrait pour lui, une vie rangée lui paroissoit d'une monotonie insupportable, et il ne se prêtoit qu'avec une impatience mal déguisée à exercer en apparence ses fonctions de Régent. En réalité c'étoit Dubois qui les remplissoit seul, Dubois qui étoit l'unique maître de l'État; toutes les affaires de l'intérieur, toutes les affaires étrangères lui étoient renvoyées, et personne ne se seroit hasardé à s'adresser au Régent sans avoir prévenu le cardinal, ou à persister s'il l'avoit trouvé contraire. Dubois avoit de nouveau exilé le chancelier D'Aguesseau à sa terre de Fresnes, et confié les sceaux à Fleuriau d'Armenonville, secrétaire d'État. Il exila encore le maréchal de 1722.

(1) Villars, T. LXX, p. 124. Le retour de la cour à Versailles avoit pour but d'isoler le roi. Beaucoup de logemens accordés à des seigneurs par Louis XIV ne leur furent point rendus. Louis XV dès lors ne revint plus à Paris que pour tenir quelques lits de justice. —Duclos, L. V, p. 491.

1722. Noailles, qui, parmi les seigneurs de la cour, paroissoit le plus propre aux affaires, et le marquis de Nocé, un des auteurs de sa fortune (1). Il accordoit surtout sa confiance à Le Blanc, secrétaire de la guerre et au comte de Bellisle, petit-fils du surintendant Fouquet, homme ambitieux, avantageux, et qui avoit un talent signalé pour l'intrigue. Mais il restoit toujours un homme dont il pouvoit craindre le crédit sur le roi, à l'époque de sa majorité, qui s'approchoit : c'étoit le maréchal de Villeroi, l'ami de Louis XIV, nommé par lui gouverneur de son arrière-petit-fils, qui ne le perdoit pas un instant de vue, qui avoit persuadé à Louis XV que c'étoit à lui qu'il devoit la vie, que sans lui il auroit dès long-temps succombé au poison, et qui pouvoit tout à coup, au moment de la majorité du roi, se trouver son seul confident, son seul directeur.

Le maréchal de Villeroi n'étoit pas moins insupportable au Régent lui-même qu'au cardinal Dubois, et le duc d'Orléans avoit donné une grande preuve de patience et d'empire sur lui-même en le tolérant si long-temps. « Il portoit « sur lui, dit Saint-Simon, la clef d'une armoire « où il faisoit mettre le pain et le beurre de la « Muette, dont le roi mangeoit, avec le même

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 226. — Villars, T. LXX, p. 130. — Duclos, p. 490.

« soin et bien plus d'apparat que le garde des 1722.
« sceaux celle de la cassette qui les renferme ;
« il fit un jour une sortie d'éclat, parce que le
« roi en avoit mangé d'autres, comme si tous
« les vivres dont il usoit nécessairement tous les
« jours, la viande, le poisson, les assaisonne-
« mens, les légumes, tout ce qui sert aux fruits,
« l'eau, le vin n'eussent pas été susceptibles des
« mêmes soupçons. Il fit une autre fois le même
« vacarme pour les mouchoirs du roi, qu'il gar-
« doit aussi, comme si ses chemises, ses draps,
« en un mot tous ses vêtemens, ses gants n'eus-
« sent pas été aussi dangereux, que néanmoins
« il ne pouvoit avoir sous clef et les distribuer
« lui-même. C'étoit ainsi des superfluités, d'im-
« pudentes précautions vides de sens, pleines de
« vues les plus intéressées et les plus noires, qui
« indignoient les honnêtes gens, qui faisoient
« rire les autres, mais qui frappoient le peuple
« et les sots, et qui avoient ce double effet de
« renouveler sans cesse les dits horribles qu'on
« entretenoit soigneusement contre M. le duc
« d'Orléans, et que c'étoit aux soins et à la vigi-
« lance d'un gouverneur si fidèle et si attaché
« qu'on étoit redevable de la conservation du
« roi et de sa vie. C'est ce qu'il vouloit bien éta-
« blir dans l'opinion du parlement et du peuple,
« et peu à peu dans l'esprit du roi..... C'est ce
« qui lui attachoit tellement ce peuple qu'ayant

1722. « eu tout nouvellement une violente attaque de « goutte, le peuple en fut en émoi, et les halles « lui députèrent les harangères, qui voulurent « le voir. » (1)

Villeroi avoit soixante et dix-neuf ans; malgré son vernis de cour, il étoit dépourvu de toute espèce de talent : tout fanfaron qu'il étoit, au fond il n'avoit que le cœur d'un plat courtisan, et l'indignation du Régent pouvoit suffire à le faire trembler; aussi celui-ci, qui craignoit les propos qu'exciteroit une disgrâce, avoit pris patience, et vouloit attendre la fin de la carrière de ce vieillard incommode. Le cardinal Dubois ne savoit ce que c'étoit que la patience; il voulut se réconcilier avec Villeroi, et il chargea le cardinal de Bissy de la négociation. Celui-ci réussit; Villeroi se montra même si empressé qu'il se rendit avec Bissy chez Dubois, un mardi, comme il donnoit successivement audience à tous les ambassadeurs. Dubois, en le voyant, courut à lui, rendit mille hommages publics au maréchal, et le pria avec Bissy de passer dans son cabinet. « D'abord force com- « plimens réciproques et propos du cardinal de « Bissy, convenables au sujet. De là protesta- « tions du cardinal Dubois, et réponses du ma- « réchal. Mais à force de réponses, il s'empêtra

(1) Saint-Simon, T. XVIII, p. 235.

« dans le musical de ses phrases, bientôt se « piqua de franchise et de dire des vérités, puis « peu à peu, s'échauffant dans son harnois, des « vérités dures et qui sentoient l'injure. Dubois, « bien étonné, ne fit pas semblant de sentir la « force de ces propos; mais comme elle s'aug- « mentoit de moment à autre, Bissy, avec rai- « son, voulut mettre le holà, interrompre, expli- « quer en bien des choses, persuader le maréchal « quelle étoit son intention. Mais la marée, qui « montoit toujours, tourna tout-à-fait la tête au « maréchal, et le voilà aux injures et aux plus « sanglans reproches..... Las d'injures, il se mit « sur les menaces et les dérisions; il dit à Du- « bois que, maintenant qu'il s'étoit montré à « découvert, ils n'étoient plus en termes de se « pardonner l'un à l'autre... Vous êtes tout-puis- « sant, ajouta-t-il, croyez-moi, vous n'avez « qu'une seule chose à faire, faites-moi arrêter, « si vous l'osez... en ce moment, il étoit très « sincèrement persuadé qu'entre escalader les « cieux et l'arrêter il n'y avoit point de diffé- « rence. » (1) 1722.

Mais la rage de Dubois pour de si mortelles insultes triompha de l'indolence et de la procrastination du Régent. Il donna dix jours à Villeroi

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 238. — Villars, T. LXX, p. 131. — Duclos, L. V, p. 499. — Lacretelle, T. I, L. IV, p. 365.

1722. pour se calmer, pour s'affermir dans son triomphe et se persuader qu'il n'avoit rien à craindre de la scène qu'il venoit de faire, puis il lui tendit un piége, où le présomptueux maréchal ne manqua pas de donner. Le 12 août le Régent, après avoir fait au roi sa visite d'usage, lui proposa de passer dans un arrière-cabinet, où il vouloit l'entretenir d'affaires secrètes. Le maréchal de Villeroi s'y opposa à l'instant. M. le duc d'Orléans lui représenta avec politesse que le roi entroit dans un âge si voisin de celui où il gouverneroit par lui-même, qu'il étoit temps que celui qui, en attendant, étoit dépositaire de toute son autorité, lui rendît compte des choses qu'il pouvoit maintenant entendre et qui ne pouvoient être expliquées qu'à lui seul. Le maréchal s'échauffant, et secouant sa perruque, répondit « qu'il savoit le respect qu'il lui devoit, et pour « le moins autant ce qu'il devoit au roi et à sa « place, qui le chargeoit de sa personne et l'en « rendoit responsable, et protesta qu'il ne souf« friroit pas que Son Altesse Royale parlât au roi « en particulier, parce qu'il devoit savoir tout « ce qui lui étoit dit, beaucoup moins tête à tête, « dans un cabinet, hors de sa vue, parce que « son devoir étoit de ne le perdre pas de vue « un seul moment, et dans tous de répondre de « sa personne. Sur ce propos, M. le duc d'Or« léans le regarda fixement, et lui dit avec un

« ton de maître, qu'il se méprenoit et s'oublioit; 1722.
« qu'il devoit songer à qui il parloit, et à la force
« de ses paroles, qu'il vouloit bien croire qu'il
« n'entendoit pas; que le respect et la présence
« du roi, l'empêchoit de lui répondre comme il
« le méritoit et de pousser plus loin cette con-
« versation; et tout de suite, il fit au roi une
« profonde révérence, et s'en alla. » (1)

On se doutoit bien qu'après cette explosion d'impertinence, Villeroi, honteux et effrayé de ce qu'il avoit fait, viendroit dès le lendemain chez le duc d'Orléans pour lui faire accepter son apologie; tout fut préparé en conséquence. « Sur le midi arriva le maréchal de Villeroi avec « son fracas accoutumé, mais seul, sa chaise et « ses gens restés au loin hors de la salle des gar- « des. Il entre en comédien dans l'avant-cabi- « net du duc d'Orléans, s'arrête, regarde, fait « quelques pas. Sous prétexte de civilité, on « s'attroupe auprès de lui, on l'environne. Il « demande d'un ton d'autorité ce que fait M. le « duc d'Orléans; on lui répond qu'il est enfermé « et qu'il travaille. Le maréchal élève le ton, « dit qu'il faut pourtant qu'il le voie, qu'il va « entrer, et dans cet instant qu'il s'avance, La « Fare, capitaine des gardes de M. le duc d'Or- « léans, se présente vis-à-vis de lui, l'arrête et

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 254. — Duclos, L. V, p. 504.

1722. « lui demande son épée. Le maréchal entre en « furie, et toute l'assistance en émoi. En ce « même instant Le Blanc se présente. Sa chaise « à porteurs qu'on avoit tenue cachée se plante « devant le maréchal. Il s'écrie, il est mal sur « ses jambes, il est jeté dans la chaise qu'on « ferme sur lui, et emporté dans le même clin-« d'œil par une des fenêtres latérales dans le « jardin; La Fare et Artagnan chacun d'un côté « de la chaise, les chevau-légers et mousque-« taires après. La marche se presse, on descend « l'escalier de l'Orangerie du côté des bosquets; « on trouve la grande grille ouverte, et un car-« rosse à six chevaux devant. On y pose la « chaise; le maréchal a beau tempêter, on le « jette dans le carrosse, Artagnan y monte à côté « de lui, un officier des mousquetaires sur le de-« vant, et du Libois, un des gentilshommes « ordinaires du roi, à côté de l'officier; vingt « mousquetaires avec des officiers à cheval au-« tour du carrosse, et touche cocher. » Ce fut à Villeroi qu'on le transporta, et quelques jours après il fut conduit à son gouvernement de Lyon. (1)

Le duc d'Orléans se chargea d'annoncer cette nouvelle au roi. Il l'avoit toujours traité avec un respect et une élégance de manières qui

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 256. — Lémontey, ch. 14, T. II, p. 70. — Villars, T. LXX, p. 135.

gagnoient le cœur de l'enfant. Villeroi, au contraire, avec toute sa servilité le fatiguoit par ses airs de comédien; mais il avoit réussi à lui persuader que seul il préservoit sa vie sans cesse menacée; aussi, au premier mot du duc d'Orléans, « le roi rougit, ses yeux se mouillèrent, « il se mit le visage contre le dos d'un fauteuil, « sans dire une parole, ne voulut ni sortir, ni « jouer, à peine mangea-t-il quelques bouchées « à souper, pleura et ne dormit point de toute la « nuit; la matinée et le dîner du lendemain 14 « ne se passèrent guère mieux. » Le désespoir du roi et l'embarras du Régent et de Dubois augmentèrent quand on s'aperçut que M. de Fréjus, le précepteur du roi, avoit disparu. Il avoit promis à Villeroi, qui avoit été son protecteur, mais dont le joug lui étoit devenu insupportable, qu'ils se maintiendroient ou tomberoient ensemble. Il crut donc devoir jouer cette petite comédie, mais il eut soin de ne pas se cacher loin, de ne pas se faire presser pour revenir, et dans la joie qu'eut le roi de son retour, il oublia le maréchal, et parut agréer le duc de Charost qui le remplaça, comme gouverneur. (1) 1722.

Le cardinal Dubois étoit tout-puissant; le duc d'Orléans, fatigué de tout, ennuyé de tout, le laissoit seul maître des affaires; lors même que

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 261. — Duclos, L. V, p. 508.

1722. son avis étoit opposé à celui de son ministre, par foiblesse, par nonchalance il lui cédoit toujours. Mais Dubois étoit ébloui de sa grandeur; plus il étoit monté, plus il vouloit monter encore; son impatience s'étoit accrue avec l'âge, et il mettoit à l'accomplissement de ses volontés une impétuosité à laquelle rien ne résistoit. Il vouloit être déclaré premier ministre, comme l'avoient été Richelieu et Mazarin. En vain Saint-Simon représentoit au duc d'Orléans qu'il y avoit quelque chose de honteux pour lui, qui étoit encore dans la force de l'âge et du talent, de transmettre ostensiblement à un autre l'autorité qu'il ne tenoit lui-même que d'un emprunt. Le duc écoutoit, approuvoit, ajoutoit de nouvelles raisons, méditoit la tête basse, puis concluoit qu'il falloit le faire sur-le-champ pour terminer cette lutte pénible. Dubois fut déclaré ministre *principal*, le 23 août, dans les mêmes termes où l'avoit été le cardinal de Richelieu. (1)

Mais le cardinal Dubois étoit jaloux aussi bien qu'ambitieux; il ne vouloit pas qu'aucune personne de talent ou de crédit approchât son maître, soit qu'il craignît d'être supplanté par eux, ou qu'il se réservât de supplanter auprès du roi, à sa majorité, le duc d'Orléans lui-même.

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 267 et 301.—Villars, T. LXX, p. 136. — Duclos, p. 494.

Il étoit venu à bout de chasser Noailles, Ca- 1722.
nillac et Nocé, les trois premiers et principaux amis du Régent, puis Broglie l'aîné; il avoit voulu envoyer Berwick, ambassadeur en Espagne; il étoit jaloux de Saint-Simon, l'ami et le confident du Régent; mais il le craignoit peu, parce que Saint-Simon ne vouloit rien être; il s'inquiétoit davantage de Le Blanc, ministre secrétaire de la guerre, et de Bellisle, quoique tous deux ses créatures, ses plus secrets confidens, et ceux par lesquels il s'étoit fait servir jusqu'alors. Bellisle et Le Blanc, quoique intimement unis, étoient tous deux amans de la belle Mme Pleinœuf, femme d'un financier immensément riche, dont la fille, non moins belle que sa mère, avoit épousé le marquis de Prye; une rivalité de galanterie entre la mère et la fille avoit bientôt dégénéré en une haine violente. Mme de Prye s'étoit laissé afficher comme la maîtresse de M. le Duc, homme dont la figure étoit aussi repoussante que le caractère ou l'esprit. L'ambition seule avoit pu la séduire, et le premier usage qu'elle vouloit faire de cette liaison, étoit de perdre les amans de sa mère. Dubois résolut d'en profiter, pour se débarrasser de deux de ses amis, de ses confidens, qu'il commençoit à juger trop habiles. La Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres, s'étant trouvé mal dans ses affaires, Dubois poussa M. le Duc à

1722. attaquer à son occasion Le Blanc, dont il étoit l'homme de confiance; M. le Duc fit grand bruit, ne garda plus aucune mesure sur Le Blanc et sur Bellisle, les accusant d'avoir causé la faillite énorme de la Jonchère, par les avances qu'ils l'avoient forcé à leur faire. (1)

Cette intrigue, qui devoit avoir de longues suites, fut suspendue par le sacre du roi, qui se fit à Reims le 22 octobre 1722. Il étoit né le 15 février 1710; il s'en falloit donc de quatre mois qu'il eût atteint cette majorité légale, après laquelle il ne devoit pas moins qu'auparavant demeurer incapable de se conduire (2). Toutefois, on commença vers ce temps-là l'instruction politique du monarque, dans des conférences dont on devoit l'idée au cardinal Dubois. Les leçons se donnoient avec une sorte d'apparat, plus conforme à l'importance du sujet qu'aux inclinations de l'élève. Le roi sur un fauteuil, devant une petite table, avoit le Régent à sa droite, et le duc de Bourbon à sa gauche; vis-à-vis, étoient assis sur des plians, le cardinal Dubois en avant, et plus loin le duc de Charost et l'évêque de Fréjus. Trois cours différens, composés par trois employés supérieurs dans

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 305 et 312.—Duclos, T. LXXVII, p. 5.

(2) Saint-Simon, T. XX, p. 316. — Villars, T. LXX, p. 140. — Duclos, L. V, p. 512.

les divers ministères, comprenoient la politique, 1722.
la guerre et les finances. Ils exposoient brièvement, clairement, ce que l'on regardoit alors comme la perfection du gouvernement absolu, rapportant tout au roi, sans chercher même à colorer son intérêt de celui du bien public. Le cardinal lisoit l'instruction, de temps en temps le Régent prenoit la parole, pour la développer avec sa grâce accoutumée. Quelques séances furent consacrées à faire connoître à Louis XV le personnel de l'administration. Le duc d'Orléans en prit occasion pour faire au roi, avec les couleurs les plus chargées, le portrait de son ancien gouverneur. Il y mit un acharnement qu'on ne rencontroit guère dans son caractère. Mais le duc d'Orléans ne vouloit pas qu'au moment où il déposeroit la régence, le duc de Villeroi revînt prendre sur son élève un pouvoir dont il avoit fait un si fâcheux usage. Aussi le Régent termina cette accusation véhémente en déclarant qu'il ne sauroit à l'avenir habiter en même lieu que M. de Villeroi. Louis XV ne répondit rien, et ses traits immobiles ne donnèrent pas même à connoître de quel côté étoit son penchant. (1)

Le 19 février 1723 le roi reçut à Versailles 1723.
les respects de M. le duc d'Orléans et de toute la

(1) Lémontey, ch. 14, T. II, p. 75. — Villars, T. LXX, p. 145.

1723. cour sur sa majorité ; le lendemain il vint en pompe à Paris, et le 22 il alla au parlement tenir son lit de justice pour la déclaration de cette majorité. Le conseil de régence prit fin; le conseil d'État ne fut composé que du duc d'Orléans, du duc de Chartres son fils, de M. le Duc, du cardinal Dubois, et de Morville, secrétaire d'État aux affaires étrangères; l'organisation des ministères fut à peu près telle qu'au temps du feu roi (1). Les princes légitimés furent aussi peu à peu rappelés aux honneurs de cour dont ils jouissoient sous Louis XIV. Bientôt après le cardinal obtint une distinction dont il se montra très flatté, mais qui faisoit peu d'honneur au premier corps du royaume. Le clergé tint à Paris son assemblée périodique et le nomma son président. Cependant Paris retentissoit alors même d'histoires scandaleuses sur ses emportemens, sa grossièreté, et les gros mots dont il faisoit usage. On s'indignoit aussi de lui voir mettre à la Bastille la Jonchère, destituer Le Blanc et l'exiler, décréter Bellisle et son frère d'ajournement personnel, et montrer ainsi qu'il gardoit plus de rancune encore des services rendus que des injures. Le Blanc fut remplacé au ministère de la guerre par Breteuil, intendant de Limoges, et l'on sut ensuite

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 351. — Villars, T. LXX, p. 148. — Duclos, T. LXXVII de la Collection, L. V, p. 1.

qu'un avancement si rapide étoit le prix d'un service personnel immense qu'il avoit rendu à Dubois : il avoit fait disparoître toutes les traces d'un mariage que Dubois avoit contracté dans sa jeunesse avec une personne encore vivante, mais très obscure. (1) 1723.

Dubois presque septuagénaire étoit, depuis 1716, atteint d'une maladie chirurgicale, qui dès lors l'avoit obligé à une vie fort chaste et fort sobre. Il n'avoit plus d'excès à se reprocher que ceux du travail et de l'ambition, mais l'amour des grandeurs l'avoit enivré ; cardinal, archevêque et premier ministre, il n'en avoit point encore assez; il s'empara de la feuille des bénéfices, il dépouilla Torcy de la surintendance des postes, il présida l'assemblée du clergé, il se fit élire de l'Académie française, il avoit déjà sept riches abbayes, et il en prétendoit davantage; il projetoit de destituer D'Aguesseau pour se faire élire chancelier à sa place, il songeoit à renouveler les prérogatives des anciens archevêques de Cambrai, souverains de cette ville; mais la maladie de vessie qu'il avoit long-temps dissimulée, aigrie par une cavalcade qu'il voulut faire pour la revue du roi, éclata tout à coup le 7 août avec tant de violence que les chirurgiens lui déclarèrent

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 364. — Duclos, T. LXXVII, p. 7. — Villars, p. 161.

1723. l'absolue nécessité de se soumettre à une opération. Dubois s'emporta, menaça, jura contre les chirurgiens, cependant il consentit à faire venir un récollet de Versailles, pour se confesser, ce qui dura à peine un quart d'heure, mais il évita la communion, sous prétexte qu'il ne savoit pas bien quel en étoit le cérémonial pour un cardinal. L'opération se fit le lundi 9 août, sur les cinq heures, en cinq minutes. Le cardinal cria et tempêta étrangement. Le duc d'Orléans rentra dans la chambre aussitôt après; la faculté ne lui dissimula pas que la nature de la plaie laissoit peu d'espérances, et en effet vingt-quatre heures après Dubois étoit mort. (1)

Dès qu'il fut mort le duc d'Orléans retourna au roi, pour lui en apprendre la nouvelle à Meudon. Le roi le pria aussitôt de se charger de toute la conduite des affaires, le déclara premier ministre, et en reçut son serment le lendemain. L'évêque de Fréjus, qui seul suggéroit au roi toutes ses volontés, se pressa de faire cette nomination pour empêcher qu'aucun particulier ne devînt premier ministre. Il ne se sentoit point encore assez affermi pour oser y prétendre pour lui-même. (2)

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 393. — Lémontey, ch. 14, T. II, p. 86. — Villars, T. LXX, p. 162. — Duclos, T. LXXVII, p. 10.

(2) Saint-Simon, T. XX, p. 408.

On raconte diversement l'impression que reçut le duc d'Orléans de la mort de son ancien précepteur; les uns parlent de ses larmes, d'autres de ses railleries (1). Mais la vie du Régent étoit déjà si usée qu'il n'étoit plus capable de regrets ni pour les autres ni pour lui-même. Saint-Simon, qui, dégoûté de tout ce qu'il voyoit à la cour, y venoit plus rarement, fut effrayé de son changement. Il étoit entré à son lever : « Je vis un homme, dit-il, la tête basse, « d'un rouge pourpre, avec un air hébété, qui « ne me vit seulement pas approcher. Ses gens « le lui dirent. Il tourna la tête lentement vers « moi, sans presque la lever, et me demanda, « d'une langue épaisse, ce qui m'amenoit. Je « pris Simiane, premier gentilhomme de sa « chambre, dans une fenêtre, à qui je témoi- « gnai ma surprise et ma crainte de l'état où je « voyois M. le duc d'Orléans; Simiane me ré- « pondit qu'il étoit depuis fort long-temps ainsi « les matins; qu'il n'y avoit ce jour-là rien « d'extraordinaire en lui, et que je n'en étois « surpris que parce que je ne le voyois jamais à « ces heures-là » (2). C'étoit le fruit de ses sou- 1723.

(1) On dit qu'il y eut un orage le jour de l'opération, et qu'aux premiers coups de tonnerre le prince ne put s'empêcher de dire : « J'espère que ce temps-là fera partir mon drôle. » — Duclos, p. 17. — Lacretelle, T. I, L. IV, p. 377.

(2) Saint-Simon, T. XX, p. 419. — Lémontey, ch. 14, T. II, p. 89.

1723. pers. Chirac, son médecin, lui avoit déclaré nettement que la continuation habituelle de ces débauches le conduiroit à une prompte apoplexie ou à une hydropisie de poitrine. Il s'étoit récrié contre ce dernier mal, « parce qu'il étoit « lent, suffocant, contraignant tout, montrant la « mort. » Il avoit en quelque sorte choisi l'apoplexie, qui surprenoit et qui tuoit tout d'un coup sans qu'on eût le temps d'y penser, et il avoit fait dès lors tout ce qu'il avoit pu pour la provoquer. (1)

Saint-Simon, toujours plus frappé de l'état du duc d'Orléans, alla chercher l'évêque de Fréjus; il lui prédit que la perte subite de ce prince ne pouvoit être long-temps différée, et lui conseilla de prendre avec le roi ses arrangemens, sans perdre un moment pour remplir lui-même sa place. Mais Fréjus, très reconnoissant en apparence de cet avis, très modeste, très mesuré, répondit qu'il trouvoit la place au-dessus de son état et de sa portée, « qu'il y avoit bien pensé, « et qu'il ne voyoit qu'un prince du sang qui « pût être déclaré premier ministre, sans envie, « sans jalousie, et sans faire crier le public; « qu'il ne voyoit que M. le Duc à l'être. Je « me récriai sur le danger d'un prince du sang, « qui fouleroit tout aux pieds, à qui personne « ne pourroit résister, et dont les entours met-

(1) Duclos, p. 18.

« troient tout au pillage.... J'ajoutai qu'il avoit 1723.
« eu loisir, depuis la mort du roi, de voir avec « quelle avidité les princes du sang avoient pillé « les finances.... avec quelle audace ils s'étoient « en tout accrus; que de là il pouvoit juger de « ce que seroit la gestion d'un prince du sang « premier ministre, et de M. le Duc en particu- « lier, qui joignoit à ce que je venois de lui re- « présenter une bêtise presque stupide, une opi- « niâtreté indomptable, un intérêt insatiable et « des entours aussi intéressés que lui..... Fréjus « écouta ces réflexions avec une paix profonde, « et les paya de l'aménité d'un sourire tran- « quille et doux. Il ne me répondit pas à une « des objections que je venois de lui faire, que « pour me dire qu'il y avoit du vrai dans ce que « je venois de lui exposer, mais que M. le Duc « avoit du bon, de la probité, de l'honneur, de « l'amitié pour lui..... qu'au fond, de M. le duc « d'Orléans à un particulier la chute étoit trop « grande; qu'elle écraseroit les épaules de tout « particulier qui lui succéderoit, qui ne résis- « teroit jamais à l'envie générale, et à tout ce « que lui susciteroit l'envie de chacun. » Le parti du précepteur du roi étoit pris. Il étoit satisfait de trouver inepte de tous points le seul des princes du sang qui, par son âge, pût y être mis. Il crut qu'il feroit de lui le représentant et

1723. le plastron du premier ministre, tandis que lui-même, seul maître de l'esprit et du cœur du roi, conserveroit sous lui tout le pouvoir. (1)

L'événement, si bien prévu d'avance, ne tarda pas à arriver. Le 2 décembre, le duc d'Orléans étoit seul dans son cabinet avec la duchesse de Falari, jeune et belle personne, Dauphinoise, mariée au fils d'un financier, George d'Entraigues, auquel Clément XI avoit donné le titre de duc dans les États Romains (2). Tout à coup il laissa tomber sa tête sur les genoux de cette femme. Elle appela, elle poussa des cris d'effroi; il n'y avoit personne dans l'antichambre; il lui fallut aller chercher elle-même du secours; parmi la foule qui accourut, il ne se trouva pas un seul homme de l'art, et ce fut un laquais qui ouvrit inutilement les veines du cadavre...(3) La Vrillière, un des premiers instruits de l'événement auquel il s'attendoit, en informa aussitôt l'évêque de Fréjus et M. le Duc. Les seigneurs qui se trouvèrent à Versailles se rendirent dans le cabinet du roi. Ce jeune prince avoit l'air triste et les yeux hu-

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 421.—Lémontey, ch. 14, p. 90.

(2) Duclos, p. 19.

(3) Au moment de sa mort, le duc d'Orléans étoit âgé seulement de quarante-neuf ans et quelques mois.

mides; il avoit été touché des manières respectueuses, mais avec un mélange de grâce et d'affection, dont le Régent ne s'étoit jamais départi avec lui. Il conserva toute sa vie de l'attachement pour sa mémoire. Lorsque le duc de Bourbon entra dans le cabinet, « Fréjus dit « tout haut au roi que dans la grande perte qu'il « faisoit de M. le duc d'Orléans dont l'éloge ne « fut que de deux mots, Sa Majesté ne pouvoit « mieux faire que de prier M. le Duc, là pré- « sent, de vouloir bien se charger du poids de « toutes les affaires, et d'accepter la place de « premier ministre comme l'avoit M. le duc « d'Orléans. Le roi, sans dire un mot, regarda « Fréjus, et consentit d'un signe de tête, et tout « aussitôt M. le Duc fit son remerciement. La « Vrillière, transporté d'aise de sa prompte po- « litique, avoit en poche le serment de premier « ministre copié sur celui de M. le duc d'Or- « léans, et proposa tout haut à Fréjus de le faire « prêter sur-le-champ. Fréjus le dit au roi, « comme une chose convenable, et à l'instant « M. le Duc le prêta. Peu après, M. le Duc « sortit, tout ce qui étoit dans le cabinet le sui- « vit; la foule des pièces voisines augmenta sa « suite, et dans un moment il ne fut plus parlé « que de M. le Duc. » En effet, la révolution étoit faite, le pouvoir suprême avoit passé du 1723.

1723. chef de la maison d'Orléans au chef de la maison de Condé. (1)

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 460. — C'est à cet événement que Saint-Simon termine ses Mémoires si piquans, si originaux, si pittoresques, et que rien ne remplace pour nous jusqu'à la fin de cette histoire. Ils forment tout le fond des deux récits de Duclos et de Marmontel. — Lémontey, ch. 14, T. II, p. 95. — Duclos, p. 20. — Lacretelle, T. I, L. IV, p. 382. — Villars, T. LXX, p. 171.

CHAPITRE XLV.

Ministère de M. le Duc; il est gouverné par Mme de Prye et par Pâris Duverney; sa haine contre le duc d'Orléans; il renvoie l'infante d'Espagne, et marie le roi à une princesse polonaise. Législation brutale de Duverney; traité de Hanovre; disgrâce et exil de M. le Duc. — 1723-1726.

QUELQUE impatience que la France eût manifestée à l'époque de la mort de Louis XIV; 1723.
de quelques erreurs de jugement, de quelque dureté, de quelques crimes même qu'elle eût accusé sa mémoire, elle n'avoit point tardé long-temps à sentir que depuis la mort du grand roi elle avoit éprouvé une prodigieuse décadence; que le Régent ne pouvoit soutenir avec lui aucune comparaison; bientôt elle dut apprendre encore que M. le Duc ne pouvoit pas mieux se comparer au Régent. Les dernières années de Louis XIV avoient été horriblement calamiteuses; il avoit alors éprouvé les funestes conséquences de cette haine de l'Europe qu'il avoit provoquée dans ce qu'on nommoit ses

1723. belles années; mais ce monarque, même dans sa dernière vieillesse, même sous le poids du malheur, avoit conservé la grandeur de son caractère. Il ne cessoit point d'exercer ces deux facultés royales, savoir et vouloir. Il connoissoit toujours l'ensemble de sa position, et il ne renonçoit jamais à coordonner dans sa pensée ce qui étoit avec ce qui devoit être. Toujours digne, toujours ferme, toujours respecté, il avoit jusqu'à la fin tenu seul d'une main assurée les rênes de l'État. Après lui elles flottèrent au hasard; quelquefois une main rude les saisissoit avec violence autant qu'avec caprice, mais elle les abandonnoit presque aussitôt, faisant ainsi sentir les saccades d'un mors incommode, non le soutien et la direction d'un habile et ferme conducteur.

Le duc d'Orléans avoit cependant apporté des talens au gouvernement, tandis qu'après lui le duc de Bourbon n'y apporta que de la grossièreté et des vices. Le premier avoit quelque chose de la beauté de figure de son oncle, de sa noblesse et de son élégance de manières. Dans les armées, il s'étoit fait remarquer par une valeur brillante, par la science et par le coup d'œil du général; dans les conseils il étoit éminent par la lucidité et la rapidité de sa conception, par l'élégance de son langage et au besoin par son éloquence: au milieu des savans

et des gens de lettres, il pouvoit tenir une place distinguée par ses connoissances et par son goût. Mais il lui manquoit deux choses que rien ne remplace, le sentiment du devoir et l'énergie de la volonté. Louis XIV s'étoit souvent trompé sur la règle qu'il devoit suivre, mais toujours il avoit voulu faire son métier de roi. Le duc d'Orléans n'avoit voulu que jouir; tout entier au présent, il repoussoit les résolutions, les projets, les vues d'avenir qui pouvoient le troubler. Tout ce qu'il avoit de bon étoit d'instinct, ce qu'il avoit de mauvais étoit de principe. Il ne croyoit pas à la vertu, il regardoit la probité comme un calcul ou comme un masque, tandis que l'effronterie et la déloyauté dans les autres piquoit sa curiosité ou l'amusoit comme chose nouvelle: pour lui-même il avoit quelquefois de bons mouvemens, mais il ne faisoit d'efforts pour pratiquer aucun devoir. Ayant eu le malheur de s'abandonner dès sa première jeunesse au libertinage, pour secouer les chaînes d'un mariage contracté contre son gré, il n'avoit pas essayé une fois de se dominer lui-même et de s'affranchir de ses honteuses habitudes. Sans énergie pour se dompter, il n'en eut pas davantage pour gouverner les affaires. Il voyoit toutes les faces de chaque question, mais il demeuroit irrésolu, autant par insouciance que par embarras à se 1723.

1723. décider; rien ne lui révéloit ce qui étoit bien, mais quand il l'auroit su, il n'avoit pas la force de le vouloir. Brancas disoit de lui : « Nous avons un Régent qui gouverne en espiègle. » En effet, soupçonneux, défiant, prompt à deviner autrui, il se plaisoit à déjouer les volontés, les projets qu'il avoit reconnus, il se faisoit une occupation de semer la défiance et la division entre ceux qu'il paroissoit s'associer, il se croyoit habile quand il brouilloit ceux qui auroient pu lui faire ombrage, et quand même il n'en auroit point eu le dessein, son manque de respect pour sa parole, ses promesses si multipliées et si constamment oubliées suffisoient pour mettre tout le monde aux prises autour de lui.

L'insouciance du duc d'Orléans auroit bientôt amené dans le gouvernement une anarchie épouvantable, s'il n'avoit trouvé dans Dubois la volonté qui lui manquoit à lui-même. Il s'étoit attaché à Dubois par habitude, et aussi par l'espèce de curiosité qu'excitoit en lui l'étude d'un homme qui ne se mettoit pas moins au-dessus de toutes les lois de la morale que de celles de la religion. Du reste, leur caractère et leurs habitudes avoient peu de rapport. Dubois avoit conservé dans sa figure et dans toutes ses manières l'empreinte de la bassesse; son regard étoit faux, son léger bégaiement étoit aussi une précaution de la fausseté; il étoit flatteur et obsé-

quieux jusqu'à inspirer le dégoût, mais en même temps impatient, et, lorsque son pouvoir fut reconnu, emporté jusqu'à la dernière brutalité, ou jusqu'à des excès qui tenoient de la folie, comme de s'élancer sur les chaises et les tables de son appartement, ainsi qu'un chat rendu furieux. Peu d'hommes étoient capables de plus de travail que lui, et sa volumineuse correspondance prouve aussi combien il y apportoit de suite, d'habileté et de finesse. Toutefois, attirant tout à lui, ambitieux de tout voir, de tout faire par lui-même, il s'étoit enfin chargé d'un fardeau qui dépassoit toutes les forces humaines; les affaires dont il s'emparoit ainsi, ne se terminoient plus, les lettres s'accumuloient sur son bureau, non répondues, non ouvertes; on l'a vu quelquefois, dit-on, jeter au feu un monceau de lettres toutes cachetées pour se remettre, disoit-il, au courant. D'autre part, la qualité qui manquoit au duc d'Orléans, il l'avoit lui-même à un haut degré; il savoit vouloir, avec énergie, avec constance, et c'est à cette puissance de volonté qu'il dut tous ses succès; c'est ainsi qu'il atteignit tout ce qu'il se proposa d'atteindre, hors la considération. (1) 1723.

Malgré la politique inconséquente du Régent, malgré l'ignoble despotisme de Dubois, la France,

(1) Duclos, T. LXXVII de la Collection, L. V, p. 14. — Lémontey, ch. 14, p. 97.

1723. quoique frappée de trois grandes calamités en sept années, savoir, la banqueroute du premier visa, la banqueroute du système et la peste, commençoit déjà à se relever de sa ruine; elle recouvroit déjà quelque aisance, grâce à l'activité de l'industrie et de l'agriculture; il y avoit eu une immense demande de travail, dès le moment de la paix, pour créer de nouveau toutes les richesses mobilières, qu'on avoit laissé dépérir pendant la ruineuse guerre de la Succession. Tout ce travail avoit dû être fait par des bras d'hommes, car toutes ces ingénieuses machines à l'aide desquelles de nos jours le travail est accompli, presque sans ouvriers, n'avoient point encore été inventées. Tout ce que l'industrie humaine pouvoit créer, se vendoit rapidement et à des prix avantageux; car on ne savoit pas encore ce que c'étoit que l'engorgement des marchés, et lorsque les hommes qui n'ont que leurs bras pour richesse sont toujours sûrs de trouver un ample salaire, les dilapidations du fisc et les désastres de la guerre sont bientôt réparés.

Mais, si la France commençoit à se relever des pertes énormes qu'elle avoit faites dans ses richesses, elle ne réparoit point ses pertes morales, elle se dégradoit toujours plus, en se façonnant aux exemples du vice, de l'égoïsme et de l'improbité; aucune pudeur n'enseignoit plus

à respecter, au moins extérieurement, les lois 1723.
de la morale, aucun mobile ne sembloit plus diriger les actions, que la soif des richesses ou la soif du plaisir. Les orgies du libertinage et celles du jeu sur les fonds publics avoient mêlé toutes les classes, et fait pénétrer la corruption des grands dans les rangs inférieurs de la nation; non que les grands seigneurs n'eussent conservé toute leur insolence vis-à-vis de leurs subalternes, mais ils avoient été mis en contact avec eux; ils avoient été mieux appréciés, et l'on ne pouvoit presque plus apercevoir de différence entre eux et les nouveaux enrichis, les agioteurs et les financiers millionnaires, qui leur disputoient l'attention du public par le même faste et les mêmes vices.

Les premiers rangs de la société avoient perdu toute importance politique. Dans cette France qui, pendant les guerres de religion, avoit vu s'élever tant de chefs de parti, dans chaque province, dans chaque ville, où Henri IV avoit été obligé d'acheter ou de se concilier tant d'hommes qui pouvoient compter avec le trône, comme grands barons, comme meneurs des huguenots ou des ligueurs; qui de nouveau, durant les désordres de la Fronde, avoit produit tant de personnages que le pouvoir étoit réduit à ménager pour qu'ils ne courussent pas aux armes, on ne voyoit plus, hors de Paris ou de

1723. Versailles, un seul homme qui eût une grande existence. Ce n'étoit qu'à la cour qu'on trouvoit des seigneurs, et ceux-là pouvoient avec leur fortune se procurer du luxe ou des plaisirs, mais il leur étoit impossible de les convertir en puissance. Au lieu de pouvoir offrir leur appui à personne, autant que les derniers des citoyens ils dépendoient du ministre; aussi ne prenoient-ils plus aucun intérêt à la chose publique, et ne jouant aucun rôle, ils n'eurent aucun souvenir à garder de leur existence. Alors tous les grands seigneurs renoncèrent à écrire des Mémoires; ce désir de briller aux yeux du public en racontant ce qu'on avoit fait, cette petite vanité de s'attribuer la plus grande part dans les événemens, cessèrent absolument. Il reste de cette époque, des Mémoires de gens de lettres, qui peignent le mouvement de l'esprit et des mœurs, des Mémoires de femmes remplis des intrigues de la galanterie, de volumineuses correspondances; mais à peine y trouve-t-on quelques allusions aux événemens publics, jamais de récits; l'histoire actuelle de la France, pour les contemporains, n'étoit plus qu'un sujet de tristesse et de dégoût; le pouvoir ne vouloit pas qu'on en parlât d'aucune manière, et il ne restoit dans les écrivains aucun sentiment assez vif pour qu'ils songeassent à le braver ou à se dérober à sa censure. Dans toute l'histoire de France, on

trouveroit à peine une période où les narrateurs des événemens contemporains aient plus complétement manqué, que durant le règne de Louis XV. 1723.

Le duc d'Orléans et le cardinal Dubois avoient pris à tâche d'isoler le jeune roi, pour qu'aucun homme n'acquît sur lui une influence qui pût rivaliser avec la leur; et ils avoient été bien secondés par son caractère silencieux, boudeur, sauvage, par sa santé toujours chancelante, qui fixoit toute son attention sur lui-même et l'empêchoit de s'attacher à rien. La figure et les manières basses de Dubois lui déplaisoient, la jactance de Villeroi le fatiguoit, la figure sinistre de Bourbon lui inspiroit une sorte d'effroi: depuis que les conseils avoient été congédiés, que les ducs et pairs avoient déserté même le conseil de régence, les grands avoient fort peu d'occasion de s'approcher de lui; il ne se familiarisoit nullement avec les ministres qui apportoient leur travail devant lui sans qu'il les écoutât, ou avec les magistrats qui, de temps en temps, arrivoient en députation auprès de lui, pour lui faire des harangues ennuyeuses. On avoit eu soin aussi de l'empêcher d'accorder aucune confiance à son confesseur. Celui-ci avoit été d'abord l'abbé Fleury, sous-précepteur des enfans de France, auteur de l'*Histoire de l'Église*, et qui n'étoit point parent de son homo-

1723. nyme l'évêque de Fréjus; il mourut en 1723, à quatre-vingt-trois ans; mais dès l'année précédente, il avoit été remplacé par le père Linières, jésuite. C'étoit un appât qui avoit été offert au père Daubenton, confesseur du roi d'Espagne, que de rendre à son ordre le confessionnal du roi (1); mais il avoit été la dupe de cette offre de Dubois, faite à l'insu de Saint-Simon. Le père Linières étoit un vieux bonhomme, très foible et très incapable de servir son ordre. Il se soumit à la règle qu'établit l'évêque de Fréjus. Le roi écrivoit sa confession de sa main, et lorsqu'elle avoit été revue par l'évêque de Fréjus, il la remettoit au confesseur; celui-ci prononçoit quelques mots d'exhortation, et le renvoyoit aussitôt, sans oser lui adresser une question. (2)

Ainsi toute la politique du duc d'Orléans et de Dubois, en isolant Louis XV, n'avoit eu d'autre résultat que de le livrer sans partage à l'autre abbé Fleury, son précepteur. Celui-ci, homme souple et insinuant, avoit dû son premier avancement à sa belle figure qui, dès l'abord, avoit intéressé pour lui. Il avoit été promu en 1698 à l'évêché de Fréjus, qu'il avoit ensuite résigné en 1715, pour être précepteur du dauphin; il avoit refusé en 1721 l'archevêché

(1) Saint-Simon, T. XIX, p. 117 et T. XX, p. 218. — W. Coxe, Bourbons d'Espagne, T. III, p. 30.

(2) Lémontey, ch. 14, p. 57.

de Reims, que le Régent lui avoit fait offrir par son élève. Il ne vouloit pas laisser un prétexte pour l'éloigner de celui-ci. Dans toute sa vie, il donna des preuves qu'il ne désiroit point de richesses pour lui-même, mais il étoit plus accessible à l'ambition, et comme seul il avoit pris un ascendant prodigieux sur le roi, comme seul il avoit le pouvoir de tirer de lui des monosyllabes qui étoient reçus comme des ordres absolus, il n'avoit garde de s'éloigner d'un poste où il régnoit véritablement; car la monarchie étoit alors réduite à la forme la plus simple du despotisme; il n'y avoit dans l'État de puissance que celle du roi; et ce roi de treize ans n'avoit point de volonté; bien plus, sans son précepteur, il ne trouvoit point de parole. Fréjus, qui connoissoit la parfaite incapacité du duc de Bourbon, n'avoit pas douté, en le faisant nommer premier ministre, qu'il ne demeurât seul maître de tout. 1723.

Mais Fréjus s'étoit trompé dans le caractère de M. le Duc. Il est vrai que ce prince étoit très borné, opiniâtre, dur, féroce, et, quoique prince, glorieux comme un homme nouveau; il étoit en même temps jaloux avec fureur de son pouvoir, et cette jalousie excitoit en lui des haines passionnées et inattendues. D'ailleurs il étoit asservi à une femme qui ne pouvoit tarder à mettre ses volontés à la place de celles de l'évê-

1723. dès lors de l'humilier et de le traverser en toute chose. Aucun homme cependant, moins que le duc de Chartres, ne sembloit fait pour exciter la jalousie. « Il étoit, dit Saint-Simon, à Paris, « débauché alors fort gauche, chez une fille de « l'Opéra qu'il entretenoit. Il y reçut le courrier « qui lui apprit l'apoplexie, et, en chemin, un « autre qui lui apprit la mort de son père. Il ne « trouva à la descente de son carrosse nulle « foule, mais les seuls ducs de Noailles et de « Guiche, qui lui offrirent très apertement leurs « services, et tout ce qui pouvoit dépendre « d'eux. Il les reçut comme des imposteurs « dont il avoit hâte de se défaire, se pressa de « monter chez madame sa mère, où il dit qu'il « avoit rencontré deux hommes qui lui avoient « voulu tendre un bon panneau, mais qu'il « n'avoit pas donné dedans, et qu'il avoit bien « su s'en défaire. Ce grand trait d'esprit, de ju- « gement et de politique promit d'abord tout ce « que ce prince a tenu depuis » (1). Il fut au reste si frappé de la mort subite de son père, qu'il se jeta dès lors dans une dévotion monacale où il a persévéré jusqu'à sa mort. On ne le rencontra plus guère que dans les maisons des mourans, qu'il alloit exhorter et consoler avec plus de zèle que de jugement. Il est connu dans l'histoire comme le duc d'Orléans le dévot.

(1) Saint-Simon, T. XX, p. 463.

Pour écarter ce prince du trône le premier 1723.
parti qui se présenta au duc de Bourbon, fut de faire revivre les droits du roi d'Espagne Philippe V, et de renouveler en quelque sorte le complot de Cellamare et de la duchesse du Maine, qu'il avoit cependant contribué lui-même à punir avec sa brutalité ordinaire. Il rappela des Camaldules où il s'étoit retiré, le vieux maréchal de Tessé, qui dans la guerre de la Succession avoit gagné l'amitié du roi d'Espagne, et il le lui envoya (1). Mais à cette époque même la cour d'Espagne subissoit une révolution inattendue, et qui peut-être se lioit au même projet. Le 10 janvier 1724, Philippe V communiqua au conseil de Castille un message dans lequel il annonçoit « qu'il avoit pris le parti « de se retirer entièrement des affaires du gou« vernement, abdiquant la possession de tous « ses États, royaumes et seigneuries, en faveur « de son fils don Louis, pour mener à Saint« Ildephonse une vie privée avec la reine, qui « s'étoit offerte de son plein gré à l'y accom« pagner, afin de pouvoir, débarrassé de tout « autre soin, se livrer au service de Dieu, mé« diter sur l'autre vie, et travailler à l'ouvrage « important de son salut. » (2)

(1) Mémoires de Tessé, ch. 14, p. 107.

(2) L'Espagne sous les Bourbons, Coxe, T. III, ch. 33, p. 64. — *San Phelipe, Comentarios*, T. II, p. 303.

1723. Il est probable que les motifs religieux allégués dans ce message, et dans l'acte d'abdication qui l'accompagnoit, eurent la principale part à la résolution de Philippe V; il portoit la dévotion à l'extrême; elle s'unissoit en lui à une profonde et constante mélancolie. Il étoit sans cesse troublé par l'idée des peines de l'enfer auxquelles il lui sembloit presque impossible qu'un homme pût échapper. Parmi ses scrupules, on assure qu'il élevoit des doutes sur la validité de son titre à la couronne d'Espagne, à cause de la renonciation de son aïeule. Mais dans cette tête mal organisée des motifs tout-à-fait contradictoires se combinoient. On avoit si souvent annoncé que Louis XV ne pouvoit pas vivre, que presque à chaque courrier il s'attendoit à recevoir la nouvelle de sa mort. Or en même temps qu'il étoit fatigué, dégoûté du trône d'Espagne, qu'il avoit pris en horreur ses devoirs de roi dans cette contrée étrangère, son amour pour la France s'étoit accru au point de devenir une sorte de nostalgie. Il désiroit passionnément, non pas seulement revenir à Versailles, mais monter sur le trône de son aïeul. Il estimoit qu'en renonçant à la couronne d'Espagne, il annuloit les renonciations des traités d'Utrecht, et rentroit dans tous ses droits. Il se figuroit que le retour de la santé et du bonheur l'attendoit dans son pays natal; et en effet, quoiqu'il n'eût

encore que trente-neuf ans, il étoit tellement 1723.
usé par les excès et les chagrins qu'on l'auroit pris pour un homme décrépit. Sa femme, qui n'étoit point, comme lui, atteinte d'une sorte de folie, mais qui détestoit l'Espagne et les Espagnols, et qui en étoit abhorrée à son tour, au point qu'elle paroissoit rarement dans les rues sans y entendre des cris en l'honneur de la première femme de son mari (1), avoit próbablement accepté avec plus d'ardeur que Philippe V l'espoir qu'on lui avoit donné de la mort de Louis XV, et de son élévation au trône de France. L'effort de toute sa vie fut dirigé à se faire une retraite hors de l'Espagne, pour pouvoir quitter ce pays si elle survivoit à son mari. C'étoit dans ce but qu'elle s'occupoit dès lors d'actives négociations, afin d'obtenir pour ses enfans un établissement en Italie; mais la couronne de France la séduisoit bien davantage, et si elle se prêta à suivre son mari dans la retraite de Balsain, près de Saint-Ildephonse, c'étoit pour s'y trouver plus prête à passer avec lui en France au moment favorable. Elle avoit conduit avec eux dans leur retraite le marquis de Grimaldo, Biscayen, homme de talent, qui depuis la retraite d'Albéroni agissoit comme premier ministre; elle avoit aussi dirigé le choix des

(1) *Viva el rey y la Savoiana.*

1723. membres du nouveau ministère que Philippe donnoit à son fils Louis, et elle croyoit avoir réussi à n'y mettre pas un homme de talent, pas un homme capable d'une volonté indépendante : aussi le nouveau roi qui n'avoit pas dix-sept ans, ne devoit agir que d'après les inspirations qu'il recevroit de Saint-Ildephonse. Quant à Philippe V il sembloit se détacher entièrement de la royauté ; il réduisit sa maison à soixante domestiques, il renonça à la chasse, jusqu'alors sa seule passion; il fit la déclaration solennelle qu'il ne reprendroit jamais le sceptre: toutefois il se réserva une pension de 480,000 piastres, fort disproportionnée avec la modestie du train qu'il gardoit, et plus encore avec la détresse où il laissoit le trésor royal; il le chargea de plus d'une pension de quatre-vingt mille piastres pour chacun des infans, de quarante mille pour chacune des infantes, et de l'obligation de continuer toutes les constructions de Saint-Ildephonse, où il avoit déjà dépensé vingt-quatre millions de piastres. (1)

Mais quelques projets ambitieux que nourrît la reine d'Espagne, elle s'aperçut bientôt que le nouveau roi ne resteroit pas dans sa dépendance. Sa figure étoit étrange, il étoit aussi difficile de lui arracher quelques paroles qu'à son

(1) Will. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, ch. 33, p. 61-69. — *San Phelipe*, T. II, p. 311.

cousin le roi de France, mais les Espagnols l'aimoient parce qu'il étoit né en Espagne, parce qu'il n'étoit pas fils de la reine, parce qu'il détestoit les Italiens, les Français, et toutes les autres nations, s'étant imbu uniquement des préjugés espagnols. (1) 1723.

Cette haine des étrangers étoit tellement le sentiment dominant de la cour et de la nation, qu'elle mit le nouveau ministère en opposition avec l'ancien. Le roi Louis désiroit continuer à obéir à son père, mais ceux qui l'entouroient l'éloignoient de tout leur pouvoir des instructions que leur transmettoit Grimaldo. Ils se défioient de ce que Philippe avant son abdication avoit retiré du trésor 400,000 piastres qui s'y trouvoient, de ce qu'il annonçoit un voyage de santé qu'il vouloit faire en France. Au nom des embarras du trésor public, ils parloient déjà de diminuer sa pension; c'étoit là ce que Tessé, d'après ses habitudes de la guerre de Succession, appeloit l'esprit autrichien qui régnoit à Madrid. (2)

Ce voyage de Philippe V en France n'auroit point convenu à M. le Duc; aussi déclara-t-il qu'il s'y opposeroit; il travailloit toutefois à faire annuler les renonciations, et une courte

(1) Lémontey, ch. 15, p. 112.

(2) W. Coxe, ch. 33, p. 72. — Lémontey, ch. 15, p. 112.

1724. maladie de Louis XV, en février 1724, en jetant l'alarme à la cour, le fit résoudre plus que jamais à empêcher que le duc d'Orléans montât sur le trône. Benoît XIII de la maison Orsini venoit de recevoir la tiare (29 mai 1724); il accordoit beaucoup de confiance au cardinal Albéroni, et les deux cardinaux français, Polignac et Rohan, proposoient déjà à l'ancien ministre de reprendre la direction des affaires d'Espagne, pour que « un cas arrivant (la mort de Louis XV), « M. le Duc puisse avoir de l'Espagne le prince « qu'il estimera être le plus convenable à la « France, chose qui ne sauroit être empêchée « quand les deux cours seront bien unies » (1). Mais Albéroni, quoique flatté de ces avances, répondit qu'il désespéroit du concours des Castillans. « L'Espagne est un cadavre, dit-il, que « j'avois animé, mais à mon départ il s'est « recouché dans sa tombe. »

L'aversion de la nouvelle cour pour les étrangers atteignit à son tour la jeune reine; mais comme c'étoit la sœur du duc d'Orléans, ni l'ambassadeur Tessé, ni le duc de Bourbon ne songèrent à lui sauver des mortifications, qu'au reste elle avoit bien méritées. « Je voudrois bien « que vous ne sussiez rien des nouvelles d'Es-

(1) Lettre du cardinal de Polignac, 30 octobre 1724, rapportée par Lémontey, ch. 15, p. 118.

« pagne, écrivoit Voltaire à une amie, le 20 juil- 1724.
« let, j'aurois le plaisir de vous apprendre que « le roi d'Espagne vient de faire enfermer ma« dame son épouse, fille de feu M. le duc d'Or« léans, laquelle, malgré son nez pointu et son « visage long, ne laissoit pas de suivre les grands « exemples de mesdames ses sœurs. On m'a « assuré qu'elle prenoit quelquefois le divertis« sement de se mettre toute nue, avec ses filles « d'honneur les plus jolies, et en cet équipage « de faire entrer chez elle les gentilshommes les « mieux faits du royaume » (1). On arrêta sa voiture comme elle rentroit de sa promenade du soir; on la conduisit à l'alcazar, où on l'enferma, avec quelques personnes choisies parmi les gens de son service; on lui donna une forte garde; son arrestation et sa reclusion furent aussitôt communiquées aux ministres étrangers par une circulaire. (2)

La reclusion de la jeune reine, qui n'avoit guère plus de quatorze ans, ne fut pas longue; Louis, après avoir congédié dix-sept de ses femmes, la reçut de nouveau au Buen-Retiro: on dit cependant qu'il songeoit à un divorce; il n'en eut pas le temps; le 19 août, il fut attaqué

(1) Lettre à Mad. la présidente de Bernières, n° 59, T. I, Corresp. gén., p. 103.

(2) W. Coxe, ch. 54, p. 79. — Lémontey, ch. 15, p. 113. — *San Phelipe*, T. II, p. 318.

1724. d'une petite vérole très maligne; la reine, malgré son étourderie, le servit avec affection, et gagna de lui la maladie contagieuse qu'elle n'avoit point eue. Le jeune roi en mourut le 31 août, après avoir signé un acte où il nommoit héritier son père, et le pressoit de reprendre la couronne. (1) Suivant l'acte d'abdication l'infant Ferdinand, âgé seulement de dix ans, et fils, comme Louis, de la princesse de Savoie, étoit appelé de préférence à son père, et le conseil de régence étoit nommé d'avance pour ce cas-là. Toute la cour du jeune roi, qui sentoit bien qu'elle avoit offensé Philippe, redoutoit de lui voir reprendre la couronne : la nation, persistant dans sa haine pour les étrangers et pour la faction italienne, préféroit une nouvelle minorité. Le jésuite Bermudez, confesseur du roi, cédant peut-être, comme les autres, à cette haine, peut-être par un scrupule réel, persistoit à dire que l'abdication, pour se consacrer au service de Dieu, étoit un vœu qui lioit Philippe envers le ciel. Pendant cinq jours Philippe fut ballotté entre les scrupules des casuistes et les instances de sa femme, qui désiroit remonter sur le trône. Comme il avoit une terreur extrême de la petite vérole, il fuyoit tous ceux qui avoient approché de son fils; il ne vouloit

(1) W. Coxe, ch. 34, p. 102.

point de gardes et se cachoit dans les détours 1724.
de son palais. Enfin les efforts du maréchal de Tessé et du nonce Aldobrandini l'emportèrent sur les vœux et les intrigues du conseil de Castille : quatre théologiens décidèrent que Philippe devoit reprendre le sceptre, sous peine de péché mortel; et en effet le 5 septembre, à minuit, il signa une ordonnance, par laquelle il se déclaroit de nouveau souverain des Espagnes. (1)

M. le Duc avoit vu avec inquiétude Philippe V abdiquer la couronne, et il fut charmé de le savoir remonté sur le trône; toutefois il étoit souvent fatigué des instances de la reine d'Espagne, qui reprenoit avec une nouvelle ardeur son projet d'assurer à l'infant Don Carlos, l'aîné de ses fils, la succession des maisons Farnèse et Médicis, toutes deux prêtes à s'éteindre. Le pape réclamoit contre les prétentions de la reine sur Parme et Plaisance, fiefs de l'Église qui devoient retourner à la chambre apostolique, à l'extinction de la ligne masculine. Jean Gaston de Médicis, qui avoit succédé, le 31 octobre 1723, à son père Cosme III, s'indignoit de son côté de ce que des puissances étrangères disposoient de son héritage en faveur d'une famille qui n'y avoit aucun droit.

(1) W. Coxe, ch. 34, p. 103. — *San Phelipe*, T. II, p. 322. — Lémontey, ch. 15, p. 122.

1724. L'empereur, en même temps, faisoit naître des difficultés, et M. le Duc, au lieu de rechercher ce qui convenoit à la France ou à l'intérêt de l'Europe, s'en tenoit aux conseils que lui donnoit l'Angleterre. Il y a tout lieu de croire que le ministre anglais, sir Robert Walpole, avoit gagné M[me] de Prye, en lui faisant passer la pension dont avoit joui le cardinal Dubois; et son frère, Horace Walpole, qui vint s'établir à Paris, fit son affaire de maintenir toujours le ministère français dans la dépendance de l'Angleterre. (1)

L'établissement du système et sa chute avoient jeté l'administration intérieure dans un extrême désordre; le duc de Bourbon étoit peu capable d'y remédier; mais M[me] de Prye avoit accordé une confiance entière à Pâris Duverney : et celui-ci, homme à système, entreprit la réforme de l'État avec la brutalité d'un munitionnaire qui se sent pressé d'accomplir en peu de jours le service qu'il a entrepris, et non avec la mesure d'un magistrat. La multiplication du papier monnoie avoit porté le prix des denrées et de la main-d'œuvre au delà des proportions naturelles; ces prix n'étoient pas redescendus lors de la suppression des billets de banque. Duverney entreprit de rétablir par la force ce qu'il jugeoit un

(1) Lémontey, ch. 16, p. 132.

juste équilibre. Il diminua successivement de plus de moitié la valeur légale des monnoies; il réduisit l'intérêt de l'argent au denier trente, il ordonna aux marchands d'abaisser leurs prix au niveau de la valeur qu'il avoit cru donner aux monnoies, et, dans quelques intendances, il soumit à un tarif l'universalité des objets du commerce(1). Mais la résistance de tous les intérêts à des mesures aussi arbitraires se reproduisit en tous lieux et à tous les instans; les marchands fermèrent leurs boutiques, les ouvriers résistèrent au tarif qui fixoit leur salaire; il fallut faire marcher des troupes contre eux : les attroupemens dissipés étoient suivis d'autres attroupemens, le sang couloit dans les rues, les prisons se remplissoient, et le duc de Bourbon soutenoit avec l'entêtement de l'ignorance une lutte commencée avec l'entêtement de l'esprit systématique; elle se prolongea près de deux ans, pendant lesquels la confusion fut universelle; enfin le ministère reconnut que la résistance des intérêts de tous étoit invincible, et ce fut lui qui dut céder. 1724.

Un édit, rendu le 18 juillet 1724 pour abolir la mendicité (2), ne fut pas moins acerbe dans les mesures qu'il ordonnoit, pas moins vain dans ses résultats. Toutes les lois rendues sous

(1) Lémontey, ch. 16, p. 132.
(2) Anciennes Lois françaises, T. XXI, p. 271.

1724. ce ministère offrent le même caractère de brusquerie et d'imprévoyance. Duverney avoit résolu d'adjoindre à chacun des hôpitaux du royaume un asile volontaire pour les indigens, une prison pour les mendians, et des ateliers pour les uns ou pour les autres; mais les fonds nécessaires manquèrent à ces établissemens, l'opinion publique les repoussa, et les administrateurs des hôpitaux laissèrent dépérir les métiers, ou favorisèrent l'évasion des captifs. Les troupes de ligne et les maréchaussées se firent un point d'honneur de n'arrêter aucun mendiant. Le gouvernement voulut former un corps d'archers pour les pourchasser: mais les soldats de la ligne attaquèrent partout à coups de sabre ces hommes qui osoient les remplacer. On ordonna de marquer au bras les mendians, tantôt avec un caustique, tantôt avec un fer chaud; on les traita avec une dureté extraordinaire, on les fit coucher sur la paille, on les nourrit au pain et à l'eau, et l'on n'obtint d'autre résultat que de rendre l'autorité toujours plus odieuse. (1)

Vers le même temps, le garde des sceaux rédigea une déclaration sur le vol, qui augmentoit la sévérité de tous les châtimens, et qui prononçoit la peine de mort pour tout vol domestique,

(1) Lémontey, ch. 7, p. 135.

quelle que fût la valeur de l'objet dérobé : l'opinion publique se révolta contre l'établissement d'une peine d'autant plus sévère que la tentation étoit plus fréquente, et l'on regardoit comme un homme odieux un maître qui l'invoquoit contre un valet infidèle. Mais les juges ne s'accoutument que trop tôt à accepter une loi comme un principe, et un châtiment qu'ils peuvent infliger comme un patrimoine qui leur est acquis. Les parlemens, malgré la répugnance de l'opinion publique, s'obstinèrent à maintenir cette loi. (1) 1724.

Ce fut encore à la même époque, au mois de mars 1724, que parut l'odieux Code noir, destiné à prévenir, par un redoublement de sévérité, les crimes que pourroient commettre les nègres dans les colonies, comme si le premier des crimes n'étoit pas celui dont ils étoient victimes, qui les avoit transportés si loin de leur pays, qui les privoit du fruit de leurs travaux, de la propriété de leurs membres et de leur vie. (2)

Enfin ce fut à cette même époque de violence et de dureté que parut, le 14 mai 1724, la déclaration désastreuse contre les calvinistes qui donna une vigueur nouvelle aux persécutions,

(1) Lémontey, ch. 16, p. 137. — Déclaration du 4 mars 1724. Lois françaises, T. XXI, p. 260.

(2) Soulavie, Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 5, p. 165.

1724. et qui enchérit sur les lois atroces de Louis XIV. Lavergne de Tressan, cet aumônier du duc d'Orléans que Dubois lui avoit désigné comme étant un sacre aussi décrié que lui, et tout propre par conséquent à le sacrer, avoit, malgré ses mauvaises mœurs et son irréligion, l'ambition des dignités ecclésiastiques; par la faveur du Régent et de ses roués, il avoit, assure-t-on, accumulé soixante-seize bénéfices; il avoit été fait évêque de Nantes, et plus tard archevêque de Rouen; c'étoit un chapeau de cardinal qu'il prétendoit désormais, et il croyoit ne pouvoir mériter les faveurs de Rome qu'en la servant contre ses ennemis; l'exemple du cardinal de Bissy, qui avoit conquis la pourpre par sa croisade contre le jansénisme, lui indiquoit la route qu'il devoit suivre. « Il s'y porta, dit Lémon-« tey, sans ordre, sans piété, sans passion, avec « le calme d'un entrepreneur qui reprend les « travaux d'une mine délaissée. » Il se contenta de compiler les lois les plus sévères de Louis XIV, pour que le roi, à l'occasion de sa majorité, en renouvelât les dispositions et enjoignît à tous ses officiers de les faire observer avec la dernière exactitude. Se défiant de son expérience dans cette matière, il s'adressa au ci-devant intendant de Languedoc, M. de Bâville, qui avoit si long-temps dirigé avec férocité la persécution, pour apprendre de lui à envelopper tous

les sectaires dans le filet qu'il leur tendoit. Le 1724.
vieillard expiroit, mais il retrouva des forces pour un travail si conforme aux passions de sa vie entière. L'instruction secrète qu'il dressa pour les intendans fut un chef-d'œuvre de ruse et d'oppression. Bâville mourut avant d'avoir vu renouveler la persécution qu'il préparoit. (1)

Lavergne de Tressan n'avoit pas douté que son ami le cardinal Dubois ne secondât son ambition, et ne voulût lui-même se faire une bonne note, auprès de Rome, aux dépens de quelques misérables sectaires; mais Dubois repoussa son plan avec ce brusque mépris dont il payoit tous les novateurs. Après la mort de Dubois, Tressan s'adressa au duc d'Orléans qui repoussa également le rôle de persécuteur. Toutefois le prélat ne se rebutoit point, et quand M. le Duc fut appelé au ministère, il revint encore à la charge, bien sûr que ni la pitié ni la prudence n'empêcheroient ce prince de promulguer une législation rigoureuse. Il présenta de nouveau son édit, sans mémoire, sans examen, comme un hommage au feu roi, et une simple mesure d'exécution.

On vit avec étonnement dans ce siècle incrédule, lorsque le pouvoir étoit aux mains d'un

(1) Lémontey, ch. 16, p. 153. — Lois françaises, T. XXI, p. 261. — Coquerel, Histoire des Églises du désert, T. I, p. 146.

1724. prince sans foi et sans probité et d'une courtisane sans pudeur, renouveler une persécution que la foi rigide de Louis XIV pouvoit à peine faire comprendre. Le clergé, les intendans, les tribunaux ne l'avoient ni demandée ni prévue; cependant ils l'acceptèrent, ils se mirent à l'œuvre sans pitié, et ce furent seulement les contradictions de la loi, les résistances de l'opinion, l'impossibilité enfin contre laquelle leurs efforts vinrent se briser, qui, après beaucoup de souffrances individuelles, arrêtèrent de nouveau la persécution.

Voici comme M. Coquerel résume le caractère général de la législation de 1724 en ce qui concernoit les églises. « Dans l'état civil, les « mariages célébrés au désert, et non par les « curés, étoient réputés illégitimes, les enfans « étoient bâtards et inhabiles à hériter. Par un « odieux raffinement, les réformés ne pou« voient, sous peine des galères, consentir au « mariage de leurs enfans à l'étranger; mais les « enfans, pouvu qu'ils se mariassent à l'inté« rieur devant l'église, étoient dispensés de « leur demander permission, et dépendoient « d'un conseil de collatéraux catholiques. Pour « leur état religieux, le code de Louis XIV res« toit en entier; les ministres punis de mort; « les hommes coupables d'avoir assisté aux « assemblées envoyés aux galères à perpétuité,

« et les femmes à la détention sans fin. Les 1725.
« mêmes peines frappoient ceux qui donne-
« roient asile à des pasteurs, ou qui n'iroient
« point les dénoncer pour le supplice : le tout
« appuyé de confiscations et d'amendes, comme
« sanction de l'observation des cérémonies ca-
« tholiques » (1). Quelques uns des articles de cette ordonnance aggravoient la condition des protestans, comme le premier, qui, punissant des galères perpétuelles et de la confiscation des biens tout exercice de la religion protestante et toute assemblée, en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce pût être, livroit le culte privé et domestique aux rigueurs d'une justice fanatique; le second, qui condamnoit à mort tout ministre ayant fait aucune fonction, et aux galères tout fidèle qui n'iroit pas le dénoncer, et cet article sanguinaire fut plusieurs fois appliqué par les parlemens; le huitième, qui obligeoit les médecins à dénoncer leurs malades, pour que les curés les obligeassent à recevoir les sacremens. Ils s'y refusèrent presque tous; mais le curé, averti par le bruit public d'une agonie qui alloit lui échapper, venoit s'asseoir, malgré toute une famille en pleurs, au chevet d'un mourant qui le repoussoit. Il

(1) Coquerel, Hist. des Églises du désert, T. I, p. 167.

1724. pouvoit même exiger d'y demeurer sans témoins, et de scandaleux reproches furent adressés à des curés pour s'être procuré ainsi des entretiens secrets avec des jeunes filles qui n'étoient rien moins que mourantes. L'article onze, enfin, punissoit des galères et de la confiscation les exhortations et les consolations dernières dont les familles protestantes entouroient le lit de mort de leurs proches, disposition empreinte d'un si sauvage fanatisme, que l'on peut douter si le code d'aucun peuple en a jamais approché, si jamais on a frappé de peines infamantes les épanchemens sacrés de la piété filiale. (1)

Le clergé, qui n'avoit pas osé demander cette loi intempestive, la reçut avec transport; il crut voir dans cette faveur d'un règne naissant le gage d'une longue intolérance; il en outra les maximes. Ce qui n'étoit parmi les chefs qu'esprit de corps, devint fanatisme dans les rangs inférieurs de l'Église. Les curés se plurent à désespérer par des épreuves sacriléges les protestans qui recouroient à leur ministère pour la bénédiction des mariages, ou pour d'autres actes d'une foi apparente. Ils exigeoient d'eux *qu'ils maudissent leurs parens décédés, et jurassent qu'ils croyoient à leur damnation éter-*

(1) La Déclaration concernant la religion, au T. XXI, Lois françaises, p. 261-270. — Coquerel, T. I, p. 170.

nelle (1). Cette forme de persécution étoit, il est vrai, combattue avec persistance par les parlemens, et en particulier par le chancelier D'Aguesseau, et le procureur général Joly de Fleury, qui tenoient à établir comme un principe favorable aux jansénistes « Que les de- « mandes de baptême, de mariage et d'enterre- « ment, faites par les nouveaux convertis « réputés anciens catholiques par la loi, sont « des faits auxquels le clergé ne peut refuser « son concours, et que ce sont des actes du for « intérieur, que le clergé n'a nullement le droit « de scruter » (2). Cette dissidence sur la manière d'exercer l'intolérance, qui provenoit surtout de l'antique et constante jalousie de la magistrature contre le clergé, eut plus de part à faire tomber la loi en désuétude, que tous les sentimens de justice ou d'humanité qui sembloient devenir dominans. 1724.

Il y eut, il est vrai, quelques tribunaux qui n'exécutèrent point la nouvelle loi, et les évêques s'en plaignirent avec amertume; mais d'autres cours de justice suivoient plus aveuglément l'impulsion des prélats, et les religionnaires de leur ressort durent fuir en foule hors du royaume. C'étoit la sixième émigration des

(1) Lémontey, d'après les correspondances des Intendans, surtout du Dauphiné, T. II, ch. 16, p. 157.

(2) Coquerel, T. I, p. 160.

1724. réformés : la Suède dépeuplée les appeloit à elle par une proclamation. Après la disgrâce de M. le Duc, le conseil du roi informé des suites fâcheuses de la déclaration, hésita entre le regret de la surprise qu'on lui avoit faite, et la honte de revenir sur ses pas. Il défendit secrètement toute procédure contre les relaps ; mais Tressan qui ignoroit cet adoucissement, donna encore, le 31 janvier 1730, un mémoire au cardinal de Fleury, pour se plaindre de ce qu'on ne pouvoit obtenir aucun jugement contre eux, et demander de nouvelles rigueurs. Au reste ces lois cruelles, lors même que l'exécution en étoit suspendue, demeuroient dans l'arsenal confié aux gens de robe ; et ceux-ci, toujours avides d'exercer leur pouvoir et idolâtres des subtilités, renouvelèrent, soit en 1734, soit en 1751, la persécution, avec autant de férocité que jamais. (1)

M. le Duc avoit à peine accordé quelques momens d'attention aux lois odieuses qui venoient d'être rendues en son nom. Tout occupé de sa haine contre le duc d'Orléans, de sa terreur de le voir succéder à Louis XV, il songeoit seulement à fortifier la santé du jeune roi, et à avancer l'époque où il pourroit devenir père, afin de fermer le chemin du trône à une race

(1) Lémontey, ch. 16, p. 158.

contre laquelle il ressentoit une si furieuse 1524
jalousie. Les médecins avoient annoncé que le meilleur moyen de fortifier la santé de Louis XV, toujours valétudinaire, seroit de lui faire goûter les plaisirs de la chasse. M. le Duc en fit son affaire ; il l'invita à se livrer à cet exercice dans les forêts de Chantilly et s'attacha à lui en faire prendre le goût, autant pour détourner son esprit des études sérieuses, que pour fortifier son corps. La même stérilité d'âme qui avoit livré Louis XV à la passion du jeu, lui fit saisir avec empressement les distractions de la chasse; il s'y livra avec si peu de ménagement que le premier ministre put craindre d'avoir trop bien réussi; toutefois ce fut dès cette époque qu'on vit la foiblesse habituelle du jeune homme se dissiper, pour faire place à une complexion vigoureuse. (1)

Mais encore que le roi fût entré dans l'adolescence, son engagement avec l'infante d'Espagne qui n'avoit que six ans, reculoit au moins de dix ans tout espoir de lui voir naître un héritier ; aussi, tandis que M. le Duc annonçoit à la cour d'Espagne qu'il feroit célébrer les fiançailles aussitôt que cette princesse auroit sept ans accomplis, il cherchoit secrètement à se dérober à cet engagement, et il avoit chargé ses

(1) Lémontey, ch. 17, p. 171.—Journal de Villars, T. LXX, p. 189.

1724. agens de recueillir pour lui des renseignemens sur toutes les princesses à marier qui existoient en Europe. Il ne s'en trouvoit pas moins de quatre-vingt-dix-neuf dont vingt-cinq seulement étoient catholiques. Parmi celles-ci étoit sa propre sœur, Mlle de Vermandois, princesse douée d'une rare beauté, mais de cinq ans plus âgée que le roi. Mme de Prye et Duverney, qui ne vouloient point de guerre, et qui prévoyoient à quel point la cour de Madrid seroit offensée du renvoi de l'Infante, jugèrent que le ressentiment en seroit plus vif encore si le duc de Bourbon lui faisoit cet affront pour l'avantage de sa propre sœur. On dit aussi que Mme de Prye avoit vu la princesse à son couvent sous un nom supposé, avoit réussi à amener la conversation sur elle-même, et que la jeune personne l'avoit interrompue vivement, et s'étoit expliquée sur la maîtresse de son frère avec l'horreur qu'inspire le vice à une jeune femme fière et religieuse. Mme de Prye avoit eu peine à se contenir, et en prenant congé de la princesse, elle avoit dit en soi-même : Va, tu ne seras jamais reine. (1)

(1) Lémontey, ch. 17, p. 174. — Lacretelle, L. V, T. II, p. 27. — Mlle de Vermandois, née en 1703, mourut religieuse. Mlle de Sens, que nomme Lémontey, née en 1715, étoit trop jeune pour les desseins du duc de Bourbon. — Duclos, Mém. secrets, p. 33. — Soulavie, Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 6, p. 48.

Les cours de France et d'Espagne étoient alors 1724.
dans la persuasion que la puissance de l'Angleterre étoit irrésistible; la marquise de Prye, qui voyoit qu'on ne pouvoit éviter d'offenser la cour de Madrid, vouloit du moins s'assurer de l'appui de l'Angleterre, persuadée que la seule crainte des forces britanniques romproit le courroux de Philippe V. Dans ce but elle conçut l'idée bizarre de marier le roi à une fille du prince de Galles. Tandis que M. le Duc écrivit, le 19 janvier 1725, au comte de Broglie, ambassadeur à 1725.
Londres, pour le charger d'entamer cette négociation, la marquise de Prye, par un petit artifice de femme, fit annoncer dans les gazettes ce mariage comme déjà conclu. Mais les ministres anglais, dès les premières ouvertures qui leur furent faites firent sentir au négociateur combien il étoit impossible de demander une abjuration à la petite-fille d'un roi qui n'avoit été appelé au trône qu'au titre de défenseur de la religion protestante. D'ailleurs la nation anglaise ne consentiroit jamais à marier à un roi de France une princesse qui pouvoit être appelée à porter un jour la couronne britannique. (1)

Bientôt après une offre fut faite au duc de Bourbon, qui auroit pu lui paroître avantageuse. L'impératrice de Russie Catherine Ire se sentoit

(1) Lémontey, ch. 17, p. 178.—*Lord Mahon*, T. II, ch. 13, p. 118.

1725. mal affermie sur un trône où elle venoit de demeurer seule, par la mort de Pierre Ier son époux, survenue le 8 février 1725; elle sentoit que l'alliance de la France pouvoit la fortifier et elle fit offrir pour épouse à Louis XV sa seconde fille Élisabeth, à qui elle feroit embrasser la religion catholique, tandis qu'une étroite alliance ouvriroit la Moscovie au commerce des Français et mettroit à leur disposition les forces de ce vaste empire. On se faisoit en France une idée encore trop imparfaite de la puissance des Russes, pour estimer leur alliance tout ce qu'elle valoit; toutefois on répondit à Catherine avec de grands égards, en s'excusant d'avoir porté ailleurs le choix du roi, par la crainte que l'abjuration d'Élisabeth ne parût aux Français qu'une vaine cérémonie, ou, au contraire, si elle étoit bien réelle, qu'elle ne fît tort à sa mère dans l'esprit de ses sujets. (1)

A cette époque même une nouvelle alarme étoit venue presser les résolutions du duc de Bourbon et de la marquise de Prye. Le 20 février 1725, le roi fut atteint d'une maladie foudroyante, qui, pendant quarante-huit heures, parut mettre ses jours dans un imminent danger. Déjà les partisans du duc d'Orléans se rassembloient la nuit chez la duchesse sa mère, le duc

(1) Rulhières, Hist. de l'anarchie de Pologne, L. III, T. I, p. 150. — Lémontey, T. II, ch. 17, p. 187.

de Bourbon se voyoit abandonné, le pouvoir alloit passer à l'homme qu'il regardoit comme son ennemi. Tant que la crise dura, il erra dans le palais comme un maniaque, assiégeant le lit du roi, et les résolutions les plus violentes naissoient et se détruisoient dans le tumulte de ses pensées. A peine échappé à cette épreuve, et pâle encore d'effroi, il jura d'assurer sans délai sa tranquillité. Il porta au conseil l'avis de renvoyer l'infante, et le conseil l'accepta à l'unanimité. Le comte de Morville, ministre des affaires étrangères, s'écria même : « Sans doute, il faut renvoyer l'infante, et par le coche, pour que ce « soit plus tôt fait. » M. le Duc en effet préférait un éclat brusque et sans retour, à une négociation plus décente, mais embarrassée des lenteurs et des intrigues castillanes. (1) 1725.

Il sembloit qu'au moment où M. le Duc, dans des vues toutes personnelles, vouloit affronter le ressentiment de l'Espagne, il auroit dû chercher à compenser son inimitié par l'acquisition de quelque nouvel allié, et procurer à Louis XV une épouse apparentée avec les plus puissantes maisons régnantes. Une politique toute contraire parut avoir dicté son choix. Mme de Prye vouloit une reine qui lui dût sa grandeur, qui lui vouât de la reconnoissance, qui ne voulût point

(1) Lémontey, ch. 17, p. 179.—Journal de Villars, T. LXX. p. 205.

1725. voir en elle la courtisane effrontée et de naissance bourgeoise, qu'une cour orgueilleuse auroit repoussée. Elle n'eut pas de peine à faire entrer dans ses vues le duc de Bourbon : ce ministre ombrageux se figura que toutes les familles souveraines avoient quelque rapport ou d'alliance ou d'affection avec le duc d'Orléans. Il lui falloit une princesse assez abandonnée de toute protection humaine pour ne lui inspirer aucune jalousie. Cette triste recommandation ne pouvoit se trouver dans aucune fille de roi à un plus haut degré que dans Marie Leczinska, fille de ce palatin de Posnanie qu'un caprice de Charles XII avoit fait, pendant quelque temps, roi de Pologne sous le nom de Stanislas. Celui-ci étoit tombé avec son protecteur. Il avoit d'abord cherché un refuge dans le duché de Deux-Ponts; puis exclu de cet asile par le crédit de la cour de Saxe, il avoit enfin obtenu du duc d'Orléans la permission de venir s'établir dans la commanderie de Weissembourg, en Alsace. Il y vivoit presque dans la pauvreté, d'une modique pension que lui faisoit la France; toujours menacé par les complots de quelques intrigans, qui croyoient pouvoir obtenir une récompense des mains de son heureux rival, s'ils parvenoient à se défaire de lui. Ce fut là que les agens de M. le Duc vinrent chercher une femme pour Louis XV. La cour fugitive de Sta-

nislas fut transportée de joie d'une demande si inattendue ; comme on ne vouloit pas que cette alliance pût compromettre la paix publique, on fit prendre au palatin de Posnanie, le 20 avril 1725, l'engagement de ne jamais réclamer de secours de la France, pour remonter sur le trône de Pologne. Le duc d'Antin et le marquis de Beauvau furent envoyés en pompe, le 28 juillet, faire la demande de la nouvelle reine; la princesse Marie désarma par une douceur modeste les préventions élevées contre elle. « Je « conviens qu'elle est laide, écrivoit le premier, « mais elle me plaît au delà de tout ce que je « peux vous exprimer. » Le mariage fut célébré le 2 septembre dans la cathédrale de Strasbourg : et ce fut le duc d'Orléans qui y représenta le roi. (1) 1725.

Pendant ce temps M. le Duc brusquoit la rupture avec la cour de Madrid. Il lui avoit bien déjà donné quelques avertissemens des dangers qui lui paroissoient attachés à un mariage disproportionné pour l'âge ; il avoit voulu alarmer la conscience de Philippe sur ses résultats pour les mœurs du jeune roi ; il avoit proposé un échange de princesses avec la maison royale de Portugal : mais le roi ni la reine d'Espagne ne

(1) Lémontey, ch. 17, p. 201. — Duclos, Mém. secrets, T. II, p. 38. — Soulavie, Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 6, p. 54. — Journal de Villars, p. 210.

1725. vouloient rien entendre. Bourbon rappela, avec précipitation de Madrid, à la fin de février, le maréchal de Tessé, dont il connoissoit l'attachement pour le roi et la reine d'Espagne. Il y fit passer de Lisbonne l'abbé de Livry, chargé de porter la lettre fatale, par laquelle le mariage devoit être rompu. Livry la présenta à genoux et les yeux baignés de larmes, au couple royal, qui refusa de l'ouvrir. Le roi et la reine se continrent dans ce premier jour; ils ne vouloient pas donner au public le spectacle de leur indignation; mais dès le lendemain, elle éclata par les scènes les plus violentes. La reine, qui n'épargnoit pas les gros mots quand elle étoit en colère, ôta un portrait de Louis XV qu'elle avoit à son bracelet, et le foula aux pieds en s'écriant : Les Bourbons sont une race de.... excepté Votre Majesté, dit-elle, en s'arrêtant tout à coup et se tournant vers le roi. Philippe et la reine firent venir sur-le-champ l'ambassadeur anglais M. Stanhope. Vous voyez comme on nous traite, lui dirent-ils; et la reine interrompant son mari : Ce coquin, ce vilain borgne, s'écria-t-elle, mais en faisant usage d'expressions plus énergiques, a renvoyé ma fille, parce que le roi n'a pas voulu créer grand d'Espagne le mari de sa concubine. Le roi reprit : Je suis décidé à me séparer pour toujours de la France, ce qui fortifiera les liens d'amitié qui unissent

l'Espagne à l'Angleterre, loin de les affoiblir. Je placerai toute mon amitié et ma confiance dans votre souverain. Mais ce n'est que par des flots de sang qu'on peut laver une telle offense. L'abbé de Livry et tous les consuls français eurent ordre de sortir immédiatement d'Espagne. Melle de Beaujolais, promise à Don Carlos, et la veuve du roi Louis furent renvoyées en même temps. Elles furent échangées au commencement de mai, contre l'infante, sur la Bidassoa, avec des sentimens bien différens de ceux qui animoient les deux parties, lorsque le premier échange s'en étoit fait trois ans auparavant. (1) 1725.

La cour d'Espagne avoit cependant peu de droit à se livrer à tant de colère, car elle étoit alors même engagée dans des négociations secrètes qui ne devoient pas moins offenser la France qu'elle se disoit offensée par elle. Le congrès annoncé comme devant terminer les différends entre l'Espagne et l'empereur, s'étoit ouvert à Cambrai au commencement d'avril 1724. Mais de part et d'autre on n'y avoit apporté d'abord que de la mauvaise foi. Charles VI avoit épuisé tout l'art de la chicane pour éluder les obligations qu'il avoit prises par le traité de

(1) Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, T. III, ch. 35, p. 142. — Lémontey, ch. 17, p. 184. — Lacretelle, L. V, p. 35. — Flassan, T. V, p. 25. — *San Phelipe*, T. II, p. 329. — Mém. de l'abbé de Montgon, T. I, p. 12.

1725. la quadruple alliance, pour constituer une principauté à Don Carlos en Italie. Philippe V, de son côté, exigeoit que l'empereur renonçât au titre de roi d'Espagne, à la grande maîtrise de la toison d'or, et qu'il restituât à leurs souverains légitimes les États de Mantoue, de la Mirandole et de Sabionetta. Ces deux souverains paroissoient plus aigris que jamais l'un contre l'autre, lorsqu'un aventurier entreprit secrètement, dans ce siècle si favorable aux intrigans, non seulement de les réconcilier, mais de les unir dans une étroite alliance contre la France et l'Angleterre, et il y réussit.

Cet aventurier étoit un baron de Riperda, né en 1665, dans la seigneurie de Groningue, mais d'origine espagnole; il s'étoit fait connoître dans la guerre de la Succession comme bon militaire: il avoit en même temps étudié les finances de la Hollande, le commerce et les manufactures; il passoit pour remarquablement habile dans tout ce qu'on savoit alors d'économie politique, mais c'étoit un homme à projets, à chimères, abandonné à son imagination; il étoit surtout propre à séduire, par ses rêves sur la prospérité publique, le roi et la reine d'Espagne, qui dans leur orgueil et leur ignorance croyoient tout possible à leur grandeur. Il étoit arrivé à Madrid en 1715, chargé d'une mission de Hollande; il y revint en 1718, pour se faire Espagnol et catholique; il

gagna la confiance d'Albéroni, il le seconda avec 1725.
habileté dans les efforts que faisoit ce ministre pour relever la marine et les manufactures; il s'avança dans la faveur du roi et de la reine par les promesses qu'il leur faisoit de rendre à l'Espagne sa puissance et sa richesse. Il leur proposa enfin de se charger de négocier une union intime avec cette cour de Vienne que celle de Madrid regardoit comme sa première ennemie. Il leur représenta que l'empereur venoit d'offenser l'Angleterre et la Hollande par la création dans le port d'Ostende d'une compagnie des Indes Orientales, avec le projet de nuire au commerce des puissances maritimes, contre l'esprit et la lettre du traité de barrière. Il assura que ce souverain étoit trop bon catholique pour ne pas désirer la ruine de ces hérétiques, encore qu'il fût allié avec eux, trop fier pour ne pas mépriser ces gouvernemens de marchands, et ces mêmes sentimens animoient sans doute Leurs Majestés catholiques, en sorte que les vrais alliés de la cour de Madrid devoient se trouver à Vienne. Il paroît qu'indépendamment de ces considérations politiques, il avoit à cœur de conserver une pension secrète qu'il recevoit du cabinet de Vienne, car peu d'hommes publics ont poussé la vénalité et l'improbité plus loin que Riperda, qui touchoit aussi une pension d'Angleterre. Il fit adopter ses vues, et après un

1725. voyage secret et rapide, il arriva sous un nom supposé à Vienne, au mois de novembre 1724. Il y eut pendant trois mois, la nuit, des conférences secrètes avec le comte de Zinzendorf, chancelier autrichien, et il faisoit reposer la réconciliation des deux familles sur un double mariage entre les deux fils de la reine d'Espagne, Don Carlos et Don Philippe, et les deux filles de l'empereur : l'aînée de celles-ci, Marie-Thérèse, destinée plus tard à tant de célébrité, devoit remplacer M[lle] de Beaujolais, fille du Régent, déjà fiancée à Don Carlos. (1)

La négocation traînoit encore; l'impératrice et plusieurs des grands seigneurs de Vienne voyoient d'un mauvais œil cette union entre l'Autriche et l'Espagne, lorsque Riperda reçut la nouvelle du renvoi de l'infante et de la colère des souverains espagnols, avec un ordre de conclure, d'accepter les propositions qui lui étoient faites, de faciliter même la négociation, en répandant à pleines mains l'argent parmi les seigneurs autrichiens. En effet, six semaines après le renvoi de l'infante, le 30 avril 1725, l'alliance entre l'empereur et le roi d'Espagne fut conclue.

(1) Will. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, T. III, ch. 35, p. 122 à 137. — Le même, Hist. de la maison d'Autriche, T. IV, ch. 87, p. 378. — Biog. univ., T. XXXVIII, p. 125. — *San Phelipe*, T. II, p. 327. — Journal de Villars, p. 213. — Mém. de l'abbé de Montgon, T. I, p. 154.

Le traité signé ce jour-là confirmoit les articles de la quadruple alliance; Charles VI renonçoit à toute prétention à la couronne d'Espagne, mais ses droits sur les Pays-Bas, sur le duché de Milan et sur les royaumes de Naples et de Sicile étoient reconnus par Philippe V. Ce dernier garantissoit aussi la pragmatique sanction, ou la loi qui transmettoit l'héritage intégral de la maison d'Autriche à la fille aînée de l'empereur. Les deux souverains convinrent de conserver les titres qu'ils avoient, et de confirmer les honneurs qu'ils avoient conférés à leurs sujets respectifs. Ce traité seul fut rendu public, mais deux autres, signés le lendemain, furent soigneusement cachés aux autres cabinets; l'un étoit un traité de commerce qui ouvroit les ports de l'Espagne aux sujets de l'empereur, qui confirmoit l'établissement de la compagnie d'Ostende, et qui accordoit aux villes anséatiques les priviléges dont jouissoient les négocians anglais et hollandais : l'autre étoit une alliance définitive entre les deux monarques, qui fixoit les contingens que devoit fournir chacune des parties contractantes, et par des articles secrets joints au traité on étoit convenu d'unir les deux archiduchesses à Don Carlos et à Don Philippe, de recouvrer de vive force Gibraltar, et de rétablir le Prétendant sur le trône de la Grande-

1725.

1725. Bretagne, si George Ier refusoit son adhésion. (1)

Le secret de ces conventions perça par quelques rodomontades de Riperda, mais surtout par la joie et les prétentions impérieuses de la cour de Madrid. Tandis que le marquis de Grimaldo demandoit au ministre anglais la restitution immédiate de Gibraltar, il sommoit le duc de Bourbon de venir à Madrid en personne faire les réparations convenables. Bourbon ne vouloit point de guerre, et il prodiguoit à la cour d'Espagne les soumissions pour la fléchir. Il voulut d'abord charger le comte de Charolais, son frère, de la mission délicate et pénible d'aller faire des excuses à la cour de Madrid, mais tous ses conseillers furent épouvantés de ce choix, tant le comte de Charolais avoit fait craindre son caractère emporté et son naturel féroce (2). M. le Duc offrit ensuite l'envoi d'un cardinal; il eut recours à l'entremise du pape, il entama une intrigue avec le chanoine Guerra, confesseur d'Élisabeth, et le jésuite Bermudez, confesseur de Philippe V, qui, soumis aux ordres du général des jésuites, ne s'occupèrent plus qu'à réconcilier les deux couronnes (3). Mais rien n'apaisoit

(1) Coxe, Maison d'Autriche, ch. 87, p. 387. — De l'Espagne sous les Bourbons, ch. 36, p. 148. — Flassan, T. V, p. 19.

(2) Lacretelle, L. V, p. 37.

(3) Lémontey, ch. 18, p. 222.

le ressentiment de Philippe V; il redoubloit d'activité dans ses négociations, pour susciter des ennemis à la France. Il rechercha entre autres Jean V, roi de Portugal, dont il fit épouser une fille à son fils Ferdinand, prince des Asturies; tandis que l'infante, répudiée par la France, épousa le prince du Brésil (1). En même temps il voulut faire voir par des fêtes qu'il ne se sentoit point humilié, et il rendit à l'Espagne les courses de taureaux qu'il avoit interdites dès le commencement de son règne. Ses féroces sujets eurent plus de joie du renouvellement de ces spectacles cruels, qu'ils n'en auroient ressenti de la restitution de leurs libertés. 1725.

La France avoit aussi ses fêtes; mais là aussi elles n'étoient point un signe de contentement ou de sécurité; en effet, ce fut entre la famine et la discorde que la nouvelle reine vint de Strasbourg à Fontainebleau chercher son époux. Une magnificence outrée et des réjouissances extraordinaires voilèrent sur son passage la misère et le mécontentement. Moins le mariage avoit eu l'approbation publique, plus il importoit à la cour d'en simuler les apparences, et ce vaste mensonge coûta cher au trésor royal. Le jeune roi reçut la compagne de son trône avec les émotions passagères de son âge, qui n'allèrent ni

(1) Journal de Villars, p. 214.

1725. jusqu'à la passion ni jusqu'à la confiance (1); comme il s'étoit montré sans amitié, il paroissoit devoir se montrer sans amour.

La tristesse et le mécontentement dont on vouloit cacher les apparences à la reine, étoient les conséquences inévitables de l'imprévoyance, de la rudesse, de la brutalité du gouvernement de M. le Duc. Son principal guide étoit Pâris Duverney, homme intègre, il est vrai, et occupé de rétablir l'ordre dans la comptabilité, mais brusque, inconsidéré, présomptueux, qui entreprenoit des choses inexécutables, et qui s'exposoit ensuite à tout briser pour les accomplir. Comme il arrive dans tous les gouvernemens despotiques, la population refluoit des provinces vers la capitale, où chacun se flattoit d'échapper aux regards dans la foule, et où l'on n'avoit pas à supporter, outre la tyrannie des ministres, celle de tous leurs subdélégués. Les campagnards ruinés par de mauvaises récoltes, par les tailles et par les corvées, venoient chercher un refuge à Paris, où ils se flattoient de trouver de quoi vivre par le travail de leurs bras. On prétendoit que la population de Paris s'étoit élevée jusqu'à quatorze cent mille âmes, chiffre sans doute fort exagéré, mais qui donnoit beaucoup d'inquiétude à M. le Duc. Par sa déclaration du

(1) Lémontey, ch. 18, p. 220. — La jeune reine avoit près de 22 ans, le roi 15 ans et demi. — Journal de Villars, p. 215.

18 juillet 1724, le ministre se flatta de faire retourner la population de la ville dans la campagne. « Nous estimons, disoit-il, qu'au point « de grandeur où la ville est parvenue, on ne « sauroit y souffrir de nouvel accroissement, « sans l'exposer à sa ruine... Après avoir fait « soigneusement examiner les moyens les plus « sûrs pour prévenir un si grand mal, il ne nous « en a pas paru de plus convenable que de dis- « tinguer l'enceinte de la ville de celle des fau- « bourgs, et en resserrant la ville dans de justes « bornes, quoique fort étendues, d'y laisser la « liberté entière aux particuliers sur la forme et « la grandeur des édifices qu'ils voudroient faire « construire, sans pouvoir cependant y percer « de nouvelles rues; de borner les faubourgs à « la longueur des rues ouvertes jusqu'à présent, « et à la dernière maison bâtie dans chaque rue, « sans qu'il soit permis d'y percer de nouvelles « rues, et d'y bâtir sur d'autre terrain que sur « celui qui a face sur une rue ouverte, et qui « est enclavé dans des maisons déjà bâties, et « en défendant d'y construire de grandes mai- « sons, à l'exception de celles qui sont actuel- « lement commencées » (1). Ainsi, le gouvernement, au lieu de s'occuper à soigner l'hygiène publique, par la ventilation des quartiers ou la 1725.

(1) Anciennes Lois françaises, T. XXI, p. 274-275.

1725.



e, afin de le condamner. Mais plus il y de bassesse dans leur conduite, plus l'opi- publique en parut révoltée. Le parlement .itta Le Blanc avec autant de passion que ses :mis en mettoient à le persécuter. (1) 1725.

ubois avoit réussi, par une inflexible éco- ıie, à faire face aux besoins publics; mais le Duc, entraîné par l'amour du faste et par :session d'une cour avide, avoit recommencé profusions du Régent en les outrant encore. ıverney n'hésita point à recourir à de nou- aux impôts, pour faire face à ces besoins crois- ıs. La misère du peuple ramenoit bientôt us les financiers également au désir de taxer s classes privilégiées, qui seules riches étoient eules exemptes du fardeau commun. C'étoit 'unique idée vraiment utile qui fût cachée sous 'e projet d'une dîme royale proposée par Bois- guilbert et par Vauban. Duverney se l'appro- pria; par une déclaration du 5 juin 1725, dans le préambule de laquelle il récapituloit l'histoire des finances depuis le commencement du règne, et des expédients divers auxquels on avoit eu recours, il établit « une imposition annuelle et « générale sur tous les ordres de l'État, pen-

(1) Lémontey, T. II, ch. 18, p. 208. — Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 4, p. 32. — Villars, toujours bas courtisan, approuve le procès de Le Blanc. Journal de Villars, T. LXX, p. 185 et 203.

1725. « dant le cours de douze années, d'un cinquan-
« tième à percevoir en nature sur tous les fruits « de la terre, et généralement sur tous les reve- « nus, dont le produit sera uniquement employé « au remboursement des rentes perpétuelles as- « sises ou sur la ville ou sur les tailles » (1). Mais une perception à faire en nature présentoit des difficultés presque insurmontables pour transporter, pour emmagasiner, pour débiter les denrées. Duverney, avec la présomption qui lui étoit propre, n'accorda que six semaines à son établissement. Cette grossière ébauche d'une organisation d'impôt si nouvelle et si compliquée fut approuvée dans un conseil où l'astucieux évêque de Fréjus ne prononça pas une parole. Le roi se rendit ensuite au parlement, le 8 juin, pour y faire enregistrer cet édit, sans permettre aucune délibération. D'autres édits furent enregistrés par ordre en même temps. Un autre, qui suivit de près, ôtoit aux membres du parlement le droit de délibérer sur les affaires publiques avant d'avoir accompli dix ans d'exercice (2). Il falloit du temps avant qu'on pût

(1) Lois françaises, T. XXI, p. 289.—Soulavie affirme que le ministre, pour couvrir les profusions de mad. de Prye, annonçoit un déficit qui n'existoit pas. Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 8, p. 71. — Journal de Villars, p. 216.

(2) Lois françaises, T XXI, p. 296.—Du 23 décembre 1725, il avoit cependant été porté au lit de justice du 8 juin.—Journal de Villars, p. 218.

toucher aux produits du cinquantième; mais en attendant, une autre perception vexatoire rapporta 24 millions au trésor royal; ce fut le produit du tribut féodal de joyeux avénement. C'étoit une taxe de confirmation sur tous les actes précédemment émanés du sceau royal. L'officier de justice et de finances, l'anobli, l'engagiste, la ville pour ses octrois, le manufacturier pour sa prise d'eau, l'artisan pour sa maîtrise, le cabaretier pour son débit, étoient taxés d'après un tarif arbitraire. Pour s'épargner la honte d'une perception si litigieuse, l'État l'avoit vendue à des traitans, auxquels elle rapporta 48 millions au lieu de 24 qu'ils en avoient payés. (1) 1725.

Le lit de justice avoit soustrait l'établissement du cinquantième aux délibérations du parlement, et le joyeux avénement étoit représenté comme un droit héréditaire de la couronne qui n'avoit pas besoin d'une sanction nouvelle; mais à cette époque même le clergé de France étoit réuni en assemblée générale depuis huit jours, et il apprit avec surprise que tous ses biens, jusqu'alors exempts de charge, alloient être soumis, sans son aveu, à une contribution du cinquantième de leur produit brut (2). Les prê-

(1) Lémontey, ch. 18, T. II, p. 210-212.

(2) Remontrances du clergé contre le cinquantième dans Soulavie.—Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 9, p. 99.—Journal de Villars, p. 221.

1725. tres s'enflammèrent de colère contre un ministère qui ne respectoit pas leurs immunités; mais trop habiles pour commencer une querelle à l'occasion de leurs intérêts temporels, ils prirent feu sur les affaires de la bulle. Le pape Benoit XIII avoit fait quelques démarches pour rétablir la paix de l'Église. En confirmant tous les anathèmes de la bulle *Unigenitus*, il avoit déclaré que ceux qui professoient la doctrine de saint Thomas ne les avoient pas encourus. Par cette distinction conforme à l'éducation que lui-même il avoit reçue chez les dominicains, il ouvroit aux opposans une voie pour se réconcilier à l'Église; mais cette approche vers une réconciliation fit frémir les constitutionnaires. Les cardinaux de Bissy et de Rohan s'associèrent le cauteleux évêque de Fréjus. Tencin, qui étoit devenu archevêque d'Embrun, se constitua l'agent du triumvirat. Les trois prélats ne rougirent point d'écrire au pape pour le dissuader de toute réconciliation. La Sorbonne et les corps religieux recommencèrent à torturer les consciences, et une foule de jansénistes alla chercher dans un pays protestant, en Hollande, la liberté qu'on lui refusoit au sein de l'Église romaine. Les jansénistes en appelèrent aussi aux miracles par lesquels ils attestoient la vérité de leur doctrine. La femme d'un artisan de la rue Saint-Antoine, atteinte d'une maladie invétérée,

se déclara guérie par eux au passage d'une procession, et l'officialité constata le miracle par l'interrogatoire d'une foule de témoins, au nombre desquels se trouvoit Voltaire, déjà célèbre par le succès de plusieurs tragédies. « Ne « croyez pas, écrivoit-il lui-même à la présidente de Bernières, que je me borne dans « Paris à faire jouer des tragédies et des comédies. Je sers Dieu et le diable tout à la fois assez « passablement. J'ai dans le monde un petit « vernis de dévotion que le miracle du faubourg « Saint-Antoine m'a donné. La femme au miracle est venue ce matin dans ma chambre. « Voyez-vous quel honneur je fais à votre maison et en quelle odeur de sainteté nous allons « être? M. le cardinal de Noailles a fait un beau « mandement à l'occasion du miracle, et pour « comble ou d'honneur ou de ridicule je suis « cité dans ce mandement. On m'a invité en « cérémonie à assister au *Te Deum* qui sera « chanté à Notre-Dame en actions de grâces de « la guérison de madame Lafosse. » (1) 1725.

Le clergé passa bientôt des clameurs aux hostilités contre le gouvernement. Il demanda l'assemblée de conciles provinciaux, qui eussent été autant de foyers de discorde et de chambres d'inquisition. Chaque jussion du gouvernement

(1) Lettre de Voltaire du 20 août 1725. Correspondance générale, T. LXII, p. 139.

1725. fut bravée par un excès nouveau; enfin, après quatre mois de tourmente un ordre du roi ferma l'assemblée, et un secrétaire d'État alla le lendemain arracher de ses archives le procès-verbal où elle avoit déposé ses protestations. (1)

A cette époque même, une disette à laquelle une administration plus prudente se seroit mieux préparée, ajouta aux embarras du gouvernement. Une extrême sécheresse avoit compromis la récolte de 1724, et en 1725 des pluies continuelles avoient empêché les blés de mûrir. Le prix du pain s'éleva dans Paris jusqu'à neuf sous la livre, des soulèvemens populaires interrompirent la circulation des blés, et le gouvernement qui n'avoit su prendre d'avance aucune précaution, ne rétablit l'apparence de l'ordre que par le déploiement de forces imposantes, et par les supplices. (2)

Au milieu de ces difficultés toujours croissantes qu'accumuloit sur son chemin un gouvernement à la fois violent et inhabile, un seul événement donna quelque satisfaction à M. le Duc, ce fut la signature du traité de Hanovre, conclu, le 3 septembre 1725, entre la France, l'Angleterre et la Prusse. Le ressentiment de la

(1) Lémontey, ch. 18, T. II, p. 216. — Lacretelle, L. V, p. 40. — Journal de Villars, p. 236.

(2) Lémontey, T. II, p. 218. — Lacretelle, L. V, p. 41. — Journal de Villars, p. 222.

cour d'Espagne ne s'apaisoit point, quelque effort qu'eût fait le ministère français pour l'adoucir. M. le Duc, qui sentoit combien son gouvernement étoit impopulaire, redoutoit une guerre qui ajouteroit à ses difficultés, à ses dépenses et à ses dangers; il craignoit et de conduire le jeune roi à l'armée, et de s'y rendre lui-même en le laissant à Versailles sous d'autres influences que les siennes. Cependant ce qu'il connoissoit du traité de Vienne lui donnoit de l'inquiétude, et il soupçonnoit l'alliance plus intime que les cabinets de Vienne et de Madrid continuoient à démentir. Pour s'éclairer, il avoit envoyé à Vienne le duc de Richelieu, un des courtisans de Mme de Prye, qui ne s'étoit encore illustré que par ses duels et ses galanteries. Riperda, qui, depuis la signature du traité de Vienne, avoit déployé son caractère d'ambassadeur d'Espagne à cette cour, s'étoit vanté, disoit-on, qu'il prendroit le pas sur l'ambassadeur de France, et que l'épée ou le bâton décideroit par ses mains cette question de cérémonial. Le jeune duc étoit l'homme de France le plus propre à vider cette querelle en spadassin; il imposa en effet au baron de Riperda, qui regagna promptement Madrid (1). Richelieu 1725.

(1) Lémontey, ch. 18, p. 231.—Journal de Villars, p. 225.—Riperda partit de Vienne le lendemain de l'arrivée de Richelieu dans cette ville. Mém. de l'abbé de Montgon, T. I, p. 205.

1725. mit aussi à profit ses habitudes d'intrigue et de corruption pour atteindre le but qu'il s'étoit proposé, de connoître les secrets du traité de Vienne. Il paroît, par la note de ses dépenses secrètes, envoyée au ministère des affaires étrangères, qu'il prodigua l'argent à pleines mains, qu'il pensionna et corrompit des gens de tout état, et qu'il recueillit ainsi, sur les négociations de Riperda, des renseignemens que la présomption de celui-ci ne pouvoit manquer de laisser échapper. (1)

L'alliance de Vienne étoit plus menaçante encore pour l'Angleterre que pour la France; elle l'étoit pour l'équilibre de l'Europe tout entière, puisque le mariage de Don Carlos avec Marie-Thérèse pouvoit réunir dans les mêmes mains les monarchies d'Espagne et d'Autriche, et réédifier l'empire redoutable de Charles-Quint. George Ier, qui étoit arrivé à Hanovre, accompagné par le comte de Broglie, ambassadeur de France, et qui avoit eu déjà une conférence avec son gendre le roi de Prusse, obtint une connoissance précise du traité, non point par ses ministres anglais, ni par ceux de la France, non point aussi par la correspondance du duc de Richelieu; mais la communication secrète étoit si positive, l'alliance parut si alarmante, que le traité

(1) Flassan, T. V, p. 23.

entre l'Angleterre, la France et la Prusse fut signé immédiatement. Par ce traité les puissances contractantes convenoient des secours en soldats, en vaisseaux, en argent, qu'elles se donneroient réciproquement si l'une d'elles étoit attaquée. Mais par des articles secrets, les puissances contractantes qui s'étoient proposé de contre-balancer le traité de Vienne, étoient convenues de contraindre l'empereur à abolir sa compagnie d'Ostende, et de résister en commun aux tentatives que les alliés de Vienne pourroient faire en faveur du Prétendant. (1) 1725.

La France n'étoit désormais plus isolée; elle n'avoit plus autant à craindre de se voir attaquée en même temps par l'Autriche et l'Espagne. L'Europe étoit partagée en deux ligues, celle de Vienne et celle de Hanovre, qui pouvoient se considérer comme égales en forces; de part et d'autre, elles déployoient une grande activité pour obtenir l'adhésion de la Hollande, de la Suède, du Danemarck et de la Russie. Il ne sembloit guère possible d'éviter entre ces deux ligues un choc final qui ensanglanteroit toute l'Europe, et déjà M. le Duc cherchoit à s'y préparer par un établissement utile et national qui fut dû à Pâris Duverney: ce fut l'institution de la milice, créée par une ordonnance

(1) *Lord Mahon*, ch. 13, T. II, p. 123. — Lémontey, ch. 19, T. II., p. 238. — Journal de Villars, p. 231.

1726. du 27 février 1726. Jusqu'alors l'armée, qui comptoit environ cent trente-cinq mille hommes, avoit été recrutée en temps de paix par des enrôlemens volontaires qui lui amenoient entre dix-huit et vingt mille recrues annuellement; mais en temps de guerre il falloit recourir à des moyens violens et irréguliers qu'on désavouoit ensuite. L'ordonnance nouvelle donna à la France une armée secondaire de soixante mille hommes, formée de cent bataillons de milices qui avoient leurs officiers, leur organisation complète, mais qui n'étoient tenus qu'à un service réglé et temporaire, durant la paix, de manière à pouvoir unir l'habitude des armes aux travaux de l'agriculture. Le tirage de la milice, qui appeloit au service moins de quinze mille hommes par année, ne tomboit guère que sur un individu entre vingt reconnus propres à porter les armes. (1)

Mais M. le Duc n'étoit pas destiné à conduire jusqu'à leur issue les mesures diplomatiques et guerrières qu'il se voyoit appelé à prendre malgré lui. C'étoit à l'évêque de Fréjus qu'il devoit la place qu'il occupoit. Ce précepteur du roi avoit seul pu arracher à son élève le regard ou le monosyllabe qui fondoit tout le pouvoir du premier ministre. C'étoit lui

(1) Lémontey, T. II, ch. 19, p. 251.

encore qui seul déterminoit son assentiment 1726.
aux mesures proposées. Ce pouvoir, que M. le Duc ne pouvoit méconnoître, n'excitoit de sa part que de la haine et de la jalousie. Dès son arrivée aux affaires, un des premiers soins du ministre fut de détourner secrètement le pape d'accorder à l'évêque de Fréjus le chapeau de cardinal que le duc d'Orléans avoit demandé en sa faveur (1). Dès lors, quoique l'évêque de Fréjus eût abandonné à M. le Duc tous les soins du gouvernement, il étoit toujours demeuré présent au travail du roi, ne fût-ce que parce qu'il sembloit seul avoir le privilége de tirer de lui l'expression d'une volonté. Cette présence importunoit le ministre et la favorite. La jeune reine leur étoit absolument livrée, Duverney étoit secrétaire de ses commandemens, et la marquise de Prye l'une des dames de sa maison. Ils l'engagèrent un jour à retenir le roi auprès d'elle à l'heure du conseil, et tandis que l'évêque de Fréjus attendoit vainement dans le cabinet du monarque, le duc de Bourbon arriva chez la reine avec le portefeuille, et y fit sous les yeux du roi le travail de la journée. Dès que Fréjus fut instruit, il jugea à l'instant le motif et les conséquences de cette nouveauté; il prit congé du roi par une lettre respectueuse,

(1) Lémontey, ch. 15, p. 104.

1726. et il se réfugia au village d'Issy, dans la maison des Sulpiciens, où il s'étoit ménagé une retraite. Ce moyen lui avoit réussi lors du renvoi de Villeroi; mais il n'étoit pas sans inquiétude sur une seconde épreuve qui alloit décider du degré de force de l'affection du monarque, lorsque l'habitude, la nonchalance et l'influence de la reine s'unissoient contre lui. Cette affection, selon le caractère de Louis XV, ne se manifesta que par une bouderie silencieuse. Le chevalier de Pezé écrivoit à l'évêque de Fréjus le 19 décembre 1726: « La reine a fait inviter le roi, « par M. de Nangis, à passer chez elle; mais il « n'y est resté que trois minutes; de là il est « revenu se mettre sur sa chaise, tout seul, où « il est depuis plus de trois quarts d'heure, sans « avoir proféré une seule parole. » Heureusement pour Fleury, le duc de Mortemart, gentilhomme de service, impatienté de la situation pénible où il voyoit son maître, lui conseilla hardiment de faire revenir l'évêque, et il offrit d'aller lui-même en intimer l'ordre au duc de Bourbon. Il le fit avec assez de sécheresse, et M. le Duc, sans audace et sans prévoyance, subit l'humiliation de rappeler lui-même son rival. Dès lors chacun put juger que sa chute étoit prochaine et immanquable. (1)

(1) Lémontey, ch. 18, T. II, p. 232.—Saint-Simon, T. XVI, p. 308.—Lacretelle, L. V. T. II, p. 42. — Duclos, Mémoires

Le désordre croissant dans tout le royaume devoit d'ailleurs précipiter cet événement. Les fermiers du joyeux avénement, et d'une autre taxe féodale, la ceinture de la reine, que M. le Duc avoit aussi essayé de faire revivre, rencontroient une résistance universelle. La plupart des parlemens avoient refusé d'enregistrer l'impôt du cinquantième, et le soulèvement des sujets avoit suivi la résistance des cours. Des bandes armées parcouroient les provinces, menaçant de brûler les maisons de quiconque percevroit ou paieroit la nouvelle imposition; quoiqu'on fût en pleine paix, un déficit considérable étoit déjà reconnu; que seroit-ce quand la guerre, qui paroissoit imminente, auroit commencé. La misère du peuple étoit croissante, la disette se maintenoit dès l'année précédente, et sembloit toujours plus menaçante; l'imagination des habitans de la capitale étoit troublée par une violente épidémie de petite vérole, qui faisoit de nombreuses victimes. Les courtisans s'éloignoient du duc de Bourbon, et ils assiégeoient l'évêque de Fréjus, en le conjurant de mettre un terme aux malheurs de l'État. Mais ce vieillard, déjà âgé de soixante-treize ans, prétendoit sentir de la répugnance à se charger d'un fardeau si lourd pour ses épaules. Il pressa, 1726.

secrets, p. 78. — Soulavie, Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 11, p. 117. — Journal de Villars, p. 239.

1726. dit-on, plusieurs fois M. le Duc de calmer la tempête, en éloignant les deux personnages, la favorite et Pâris Duverney, contre lesquels se déchaînoit l'opinion publique. Il porta même cette prière à la reine; mais celle-ci qui croyoit leur devoir une grande reconnoissance, ne suivoit que leurs avis, avec une implicite docilité. Enfin, Fréjus prit son parti. Le 11 juin 1726, le roi, partant pour Rambouillet, dit à M. le Duc, avec un sourire plus gracieux qu'à l'ordinaire : « Mon cousin, ne me faites pas attendre « pour souper. » C'étoit le premier fruit des leçons qu'on avoit données dans l'art de tromper à ce prince si avare de ses paroles. Comme M. le Duc se préparoit en effet à partir, le duc de Charost lui remit une lettre du roi qui contenoit seulement ces paroles : « Je vous ordonne, « sous peine de désobéissance, de vous rendre « à Chantilly, et d'y demeurer jusqu'à nouvel « ordre. » Le prince obéit à l'instant, sans parler à personne, et un lieutenant des gardes le suivit jusqu'au lieu de son exil. (1)

Lorsque la chute du premier ministre fut annoncée dans Paris, elle y excita des transports de joie inexprimables. La police eut beaucoup de peine à empêcher les illuminations et les

(1) Lémontey, ch. 19, T. II, p. 259. — Duclos, Mémoires secrets, p. 81. — Lacretelle, L. V, p. 47. — Soulavie, Mém. de Richelieu, T. IV, ch. 13, p. 142.

feux de réjouissance. La reine, que Fleury 1726.
accusoit d'avoir servi l'intrigue de ses ennemis, à laquelle il avoit failli succomber, reçut une lettre de son époux, qui n'étoit guère moins impérieuse ou moins cruelle. « Je vous prie, « Madame, et s'il le faut, je vous l'ordonne, de « faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira « de ma part, comme si c'étoit moi-même. « *Signé* Louis. » Elle fondit en larmes, elle obéit, mais elle ne put jamais désarmer entièrement le ressentiment de Fleury. Le Blanc fut fait de nouveau secrétaire d'État de la guerre. Pelletier Desforts remplaça Dodun au contrôle général; les frères Pâris furent renvoyés, et le plus jeune, Duverney, fut mis à la Bastille. Une lettre de cachet ensevelit la marquise de Prye dans sa terre de Normandie, où elle mourut au bout de peu de mois. Le duc de Bourbon rentra pour toujours dans l'obscurité. Il mourut seulement le 27 janvier 1740. (1)

(1) Lémontey, ch. 19, T. II, p. 260. — Duclos, Mémoires secrets, p. 82. — Lacretelle, L. VI, p, 51.

FIN DU TOME VINGT-SEPTIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME VINGT-SEPTIÈME.

SUITE DE LA HUITIÈME PARTIE,

OU

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE XL. *Épuisement de la France ; Louis demande en vain la paix ; nouvelles calamités ; combat d'Oudenarde ; famine ; bataille de Malplaquet ; propositions insultantes faites au congrès de Gertruydemberg ; premier rayon d'espoir à la mort de l'empereur.* 1706—1711.

CHAPITRE XLII. *Le duc d'Orléans s'empare de la régence du royaume; organisation du nouveau gouvernement; crédit de l'abbé Dubois; rapprochement entre le Régent et George Ier, roi d'Angleterre. Albéroni en Espagne; triple alliance, conquête de la Sardaigne par Philippe V.* 1715—1717.

FIN DE LA TABLE.

354